



Ministère de l'Economie  
et des Finances

# RAPP RT 2021

DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE POUR LA RELANCE  
ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CREDD  
2019-2023



Juillet 2022



Ministère de l'Economie  
et des Finances

# RAPP RT 2021

DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE POUR LA RELANCE  
ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

# CREDD 2019-2023



Juillet 2022





# ▶ TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	8
LISTE DES TABLEAUX.....	12
LISTE DES FIGURES.....	15
RESUME EXECUTIF.....	16
INTRODUCTION.....	31
<b>I. AXE STRATEGIQUE 1 « CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE ET AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ».....</b>	<b>32</b>
<b>Objectif global 1.1. Consolider la démocratie malienne.....</b>	<b>32</b>
<b>Objectif spécifique 1.1.1 : Reformuler les institutions et renforcer la démocratie.....</b>	<b>32</b>
<b>Objectif spécifique 1.1.2 : Renforcer la citoyenneté et le civisme.....</b>	<b>34</b>
<b>Objectif global 1.2. Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable.....</b>	<b>35</b>
<b>Objectif spécifique 1.2.1 : Moderniser l'administration publique.....</b>	<b>35</b>
<b>Objectif spécifique 1.2.2 : Renforcer le système de planification et de gestion du développement.....</b>	<b>36</b>
<b>Objectif spécifique 1.2.3 : Gérer efficacement les finances publiques et lutter contre la corruption et la délinquance financière.....</b>	<b>39</b>
<b>Objectif spécifique 1.2.4 : Assurer une gestion transparente des affaires foncières....</b>	<b>44</b>
<b>Objectif spécifique 1.2.5 : Renforcer le partenariat pour le développement durable....</b>	<b>46</b>
<b>Objectif global 1.3. Renforcer la décentralisation.....</b>	<b>50</b>
<b>Objectif spécifique 1.3.1 : Améliorer la gouvernance locale.....</b>	<b>50</b>
<b>Objectif spécifique 1.3.2 Assurer la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et accélérer le transfert des compétences et des ressources.....</b>	<b>51</b>
<b>Objectif spécifique 1.3.3 : Promouvoir les économies régionales et locales.....</b>	<b>52</b>
<b>Objectif global 1.4. Promouvoir l'Etat de droit.....</b>	<b>53</b>
<b>Objectif spécifique 1.4.1 : Accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale.....</b>	<b>53</b>
<b>Objectif spécifique 1.4.2 : Garantir les droits fondamentaux des citoyens.....</b>	<b>55</b>
<b>Objectif global 1.5. Promouvoir le dialogue social.....</b>	<b>59</b>
<b>Objectif spécifique 1.5.1. : Mettre en place le cadre institutionnel de dialogue social...59</b>	<b>59</b>
<b>Objectif spécifique 1.5.2. : Renforcer les capacités des acteurs du dialogue social....59</b>	<b>59</b>
<b>Objectif spécifique 1.5.3. : Créer les conditions d'une meilleure représentativité des syndicats.....</b>	<b>60</b>
<b>II. AXE STRATEGIQUE 2 « RESTAURATION DE LA PAIX, DE LA SECURITE ET RENFORCEMENT DU VIVRE ENSEMBLE ».....</b>	<b>61</b>
<b>Objectif global 2.1. Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens.....</b>	<b>61</b>
<b>Objectif spécifique 2.1.1 : Appliquer de manière consensuelle l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.....</b>	<b>61</b>
<b>Objectif spécifique 2.1.2 : Assurer la protection des citoyens et prévenir et gérer les conflits intercommunautaires en vue d'améliorer la cohésion nationale.....</b>	<b>64</b>
<b>Objectif global 2.2. Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.....</b>	<b>66</b>
<b>Objectif spécifique 2.2.1 : Détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent.....</b>	<b>66</b>



<b>Objectif spécifique 2.2.2</b> : Lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme.....	67
<b>Objectif spécifique 2.2.3</b> : Apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent.....	68

**III.AXE STRATEGIQUE 3 « CROISSANCE INCLUSIVE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ».....69**

<b>Objectif global 3.1.</b> Créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive.....	69
---	----

<b>Objectif spécifique 3.1.1.</b> Renforcer la stabilité du cadre macroéconomique.....	69
<b>3.1.1.1. SECTEUR REEL</b> .....	69
<b>3.1.1.2. FINANCES PUBLIQUES</b> .....	73
<b>3.1.1.3. BALANCE DES PAIEMENTS</b> .....	78
<b>3.1.1.4. SITUATION MONETAIRE</b> .....	79

<b>Objectif Spécifique 3.1.2</b> : Promouvoir le secteur privé et améliorer le climat des affaires.....	81
---	----

<b>Objectif Spécifique 3.1.3</b> : Promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités.....	82
---	----

<b>Objectif global 3.2.</b> Promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif.....	85
--	----

<b>Objectif Spécifique : 3.2.1</b> : Promouvoir la productivité et la compétitivité de l'agriculture.....	85
---	----

<b>Objectif Spécifique 3.2.2</b> : Accroître la contribution de l'élevage à la croissance et à la réduction de la pauvreté.....	93
---	----

<b>Objectif Spécifique 3.2.3</b> : Accroître la contribution de la pêche à la croissance et à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.....	95
---	----

<b>Objectif Spécifique 3.2.4</b> : Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	97
---	----

<b>Objectif global 3.3.</b> Développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois.....	99
---	----

<b>Objectif Spécifique 3.3.1</b> : Diversifier et intégrer la production minière à l'économie comme un facteur de développement durable.....	99
--	----

<b>Objectif Spécifique 3.3.2</b> : Développer des industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur.....	103
---	-----

<b>Objectif Spécifique 3.3.3</b> : Développer les autres secteurs porteurs de croissance....	105
--	-----

<b>Objectif global 3.4</b> Promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables à la création de richesse.....	109
--	-----

<b>Objectif Spécifique 3.4.1</b> : Concevoir, mettre en place et opérationnaliser le référentiel africain de la gouvernance culturelle (ou baromètre de performance culturelle).....	109
--	-----

<b>Objectif Spécifique 3.4.2</b> : Concevoir et vulgariser la charte nationale du vivre ensemble, de la culture de la paix et de la cohésion sociale.....	109
---	-----

<b>Objectif Spécifique 3.4.3</b> : Stimuler les marchés intérieurs et extérieurs de la culture pour faire de la consommation des produits et services culturels une source d'emplois et de revenus durables.....	110
--	-----

<b>Objectif Spécifique 3.4.4</b> : Développer les infrastructures susceptibles d'accroître l'attractivité de l'offre des biens et des services de consommation culturelle.....	111
--	-----

<b>Objectif global 3..5.</b> Développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production.....	111
---	-----

<b>Objectif Spécifique 3.5.1</b> : Développer et améliorer l'efficacité des infrastructures de transport.....	111
---	-----

<b>Objectif Spécifique 3.5.2</b> : Répondre aux besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et au moindre coût.....	114
<b>Objectif Spécifique 3.5.3</b> : Promouvoir l'économie numérique.....	117
<b>Objectif Spécifique 3.5.4</b> : Accroître la contribution du secteur financier à la croissance économique à travers une meilleure inclusion financière.....	118
<b>Objectif global 3.6.</b> Mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement.....	119
<b>Objectif Spécifique 3.6.1</b> : Renforcer la mobilisation de ressources internes et externes.....	119
<b>Objectif Spécifique 3.6.2</b> : Mettre en œuvre une stratégie efficace d'endettement public.....	122

**IV. AXE STRATEGIQUE 4 « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »..... 122**

<b>Objectif global 4.1.</b> Garantir un environnement sain.....	123
<b>Objectif Spécifique 4.1.1</b> : Promouvoir une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables.....	123
<b>Objectif Spécifique 4.1.2</b> : Favoriser l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement.....	127
<b>Objectif Spécifique 4.1.3</b> : Améliorer le cadre de vie des populations.....	131
<b>Objectif global 4.2.</b> Renforcer la résilience au changement climatique.....	133
<b>Objectif Spécifique 4.2.1</b> Renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels.....	134
<b>Objectif Spécifique 4.2.2</b> : Améliorer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes.....	136

**V. AXE STRATEGIQUE 5 : « DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN »..... 141**

<b>Objectif global 5.1.</b> Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique.....	141
<b>Objectif Spécifique 5.1.1</b> : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile.....	141
<b>Objectif Spécifique 5.1.2</b> : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non-transmissibles, aux modes de vie et aux conditions de travail et renforcer la lutte contre le VIH –Sida.....	142
<b>Objectif Spécifique 5.1.3</b> : Augmenter l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire.....	144
<b>Objectif global 5.2.</b> Assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel.....	147
<b>Objectif Spécifique 5.2.1:</b> Améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants.....	148
<b>Objectif Spécifique 5.2.2</b> : Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous.....	152
<b>Objectif Spécifique 5.2.3</b> : Renforcer la qualité de la gestion du système éducatif et de ses ressources.....	154
<b>Objectif global 5.3</b> : Assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement à l'horizon 2030.....	155

<b>Objectif Spécifique 5.3.1</b> : Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement.....	155
<b>Objectif Spécifique 5.3.2</b> : Satisfaire les besoins réels en assainissement tant en quantité qu'en qualité des populations par leur implication significative en veillant à l'équité inter et intra régionale.....	157
<b>Objectif Spécifique 5.3.3</b> : Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement.....	157
<b>Objectif global 5.4.</b> Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.....	158
<b>Objectif Spécifique 5.4.1</b> : Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques.....	158
<b>Objectif Spécifique 5.4.2</b> : Assurer à l'enfant, à la femme et à la famille la pleine jouissance de leurs droits.....	161
<b>Objectif Spécifique 5.4.3</b> : Renforcer le système de protection de l'enfant contre la violence, l'abus, l'exploitation et la négligence.....	162
<b>Objectif global 5.5.</b> Mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays.....	164
<b>Objectif spécifique 5.5.1</b> : Intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques, stratégies, programmes et projets de développement pour la capture du dividende démographique.....	164
<b>Objectif Spécifique 5.5.2</b> : Mobiliser et valoriser les apports des diasporas pour réduire la pauvreté et soutenir le développement.....	166
<b>Objectif Spécifique 5.5.3</b> : Mettre en place un système de gestion approprié des questions migratoires.....	167
<b>Objectif global 5.6.</b> Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement.....	167
<b>Objectif Spécifique 5.6.1</b> : Accroître la qualité de vie dans les villes et saisir cette opportunité.....	167
<b>Objectif Spécifique 5.6.2</b> : Favoriser l'accès à un habitat décent et faire du développement urbain une source d'innovation.....	168
<b>Objectif global 5.7</b> Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale.....	170
<b>Objectif Spécifique 5.7.1</b> : Etendre la protection sociale à tous.....	170
<b>Objectif Spécifique 5.7.2</b> : Etendre la solidarité et lutter contre l'exclusion sociale.....	172
<b>Objectif global 5.8</b> Développer les activités physiques et sportives au Mali.....	176
<b>Objectif Spécifique 5.8.1</b> : Promouvoir la gouvernance administrative, organisationnelle des structures et renforcer le cadre juridique et réglementaire.....	176
<b>Objectif Spécifique 5.8.2</b> : Assurer le développement des infrastructures, des disciplines sportives et accroître les compétences des ressources humaines.....	176
<b>VI. ETAT D'EXECUTION DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES PAR AXE DU CREDD.....</b>	<b>178</b>
<b>VII. PRINCIPAUX DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CREDD ET DES ODD.....</b>	<b>181</b>
<b>VIII. PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CREDD ET DES ODD.....</b>	<b>182</b>
<b>IX. PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DU CREDD 2019-2023 ET DES ODD.....</b>	<b>182</b>
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>183</b>



<b>ANNEXES</b> .....	184
<b>Annexe 1</b> : PIB au prix courant.....	185
<b>Annexe 2</b> : PIB au prix constant.....	185
<b>Annexe 3</b> : Taux de croissance du PIB réel.....	186
<b>Annexe 4</b> : Part des secteurs à la croissance du PIB.....	187
<b>Annexe 5</b> : Contribution des secteurs à la croissance du PIB.....	188
<b>Annexe 6</b> : TOFE.....	189
<b>Annexe 7</b> : Balance des paiements.....	192
<b>Annexe 8</b> : Situation monétaire.....	193

## LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>AGOA :</b>	Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique
<b>AMRTP :</b>	Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes
<b>AN :</b>	Assemblée Nationale
<b>ANASER :</b>	Agence Nationale de la Sécurité Routière
<b>APDP :</b>	Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel
<b>APES :</b>	Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
<b>ARV :</b>	Antirétroviral
<b>AUREP :</b>	Autorité pour la Prospection de la Recherche Pétrolière
<b>BC/FT :</b>	Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme
<b>BPMN :</b>	Business Process Management and Notation
<b>BSDC :</b>	Bureaux Spécialisés des Domaines et du Cadastre
<b>BSI :</b>	Budget Spécial d'Investissement
<b>CAISFF :</b>	Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers
<b>CAMM-BFK :</b>	Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté
<b>CAN :</b>	Coupe d'Afrique des Nations
<b>CANAM :</b>	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
<b>CARFIP :</b>	Cellule d'Appui à la Reforme des Finances Publiques
<b>CCIM :</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
<b>CDI :</b>	Commissariat au Développement Institutionnel
<b>CDTM :</b>	Centrale Démocratique des Travailleurs du Mali
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENTIF :</b>	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
<b>CETRU :</b>	Cellule des Travaux Routiers d'Urgence
<b>CFD :</b>	Centre de Formation pour le Développement
<b>CF-GIRE :</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>CIMERAP :</b>	Comité Interministériel d'Appui à l'Elaboration des Rapports
<b>CIPD+25 :</b>	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
<b>CMDT :</b>	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
<b>CMSS :</b>	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
<b>CNCM :</b>	Centre National de la Cinématographie du Mali
<b>CNET :</b>	Comité National d'Evaluation Technique
<b>CNLP :</b>	Centre National de la Lecture Publique
<b>CNPM :</b>	Conseil National du Patronat du Mali
<b>CPER/D :</b>	Contrat Plan Etat/Région ou District
<b>CPS :</b>	Cellule de Planification et de Statistique
<b>CPS/SDR :</b>	Cellule de Planification et de Statistique/Secteur Développement Rural
<b>CPS SE :</b>	Cellule de Planification et de Statistique/Secteur Education
<b>CPS/SICAEPPIP :</b>	Cellule de Planification et de Statistique/ Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement
<b>CPS/SJ :</b>	Cellule de Planification et de Statistique/Secteur Justice
<b>CREDD :</b>	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
<b>CSCOM :</b>	Centre de Santé Communautaire
<b>CSREF :</b>	Centre de Santé de Référence
<b>CSTM :</b>	Centrale Syndicale des Travailleurs du Mali
<b>CVC :</b>	Comité de Veille Citoyen
<b>CVJR :</b>	Commission Vérité, Justice et Réconciliation
<b>DCPND :</b>	Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
<b>DDR :</b>	Désarmement Démobilisation et Réinsertion

<b>DGB :</b>	Direction Générale du Budget
<b>DGCC :</b>	Direction Générale du Commerce et de la Concurrence
<b>DGD :</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGDP :</b>	Direction Générale de la Dette Publique
<b>DGI :</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGIA :</b>	Délégation Générale de l'Intégration Africaine
<b>DGMP :</b>	Direction Générale des Marchés Publiques
<b>DNA :</b>	Direction Nationale de l'Artisanat
<b>DNAJS :</b>	Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau
<b>DNAPES :</b>	Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
<b>DNCF :</b>	Direction Nationale du Contrôle Financier
<b>DND :</b>	Direction Nationale des Domaines
<b>DNDS :</b>	Direction Nationale du Développement Social
<b>DNEC :</b>	Direction Nationale de l'Etat Civil
<b>DNF :</b>	Direction Nationale des Frontières
<b>DNFPCT :</b>	Direction Nationale de la Fonction Publique des Collectivités Territoriales
<b>DNP :</b>	Direction Nationale de la Population
<b>DNPD :</b>	Direction Nationale de la Planification du Développement
<b>DNSA :</b>	Dispositif National de Sécurité Alimentaire
<b>DNTCP :</b>	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DRH-SDEF :</b>	Direction des Ressources Humaines du Secteur Développement Economique et des Finances
<b>EAC :</b>	Enquête Agricole de Conjoncture
<b>EIPM :</b>	Enquête sur les Indicateurs de Paludisme au Mali
<b>EMOP :</b>	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
<b>EMP ABB :</b>	Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye
<b>ENA :</b>	Ecole Nationale d'Administration
<b>EUTM :</b>	Mission de formation de l'Union européenne au Mali
<b>FAFE :</b>	Fonds d'Autonomisation de la Femme et de l'Enfant
<b>FAMa :</b>	Forces Armées du Mali
<b>FDAL :</b>	Défécation à l'Air Libre
<b>FDD :</b>	Fonds de Développement Durable
<b>FESPACO :</b>	Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou
<b>FNUAP :</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>GLCT :</b>	Groupement Local de Coopération Transfrontalière
<b>IAM :</b>	Institut Africain de Management
<b>INA :</b>	Institut National des Arts
<b>INPS :</b>	Institut National de Prévoyance Sociale
<b>INSTAT :</b>	Institut National de la Statistique
<b>IPM :</b>	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
<b>LBC :</b>	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux
<b>LOPJ :</b>	Loi d'Orientation et de Programmation de la Justice
<b>MEF :</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MILD :</b>	Moustiquaire Imprégnée d'insecticide Longue Durée
<b>MINUSMA :</b>	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
<b>MJDH :</b>	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
<b>ODD :</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OHVN :</b>	Office de Haute Vallée du Niger
<b>OMB-San :</b>	Office du Moyen Bani-San



<b>ON :</b>	Office du Niger
<b>ONEF :</b>	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OPH :</b>	Organisation des Personnes Handicapées
<b>ORS :</b>	Office Riz Ségou
<b>OSC :</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAECSIS :</b>	Programme d'Appui au fonctionnement de l'Etat Civil et la mise en place d'un Système d'Information Sécurisé
<b>PAJM :</b>	Projet d'Appui à la justice au Mali
<b>PAM :</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PDESC :</b>	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
<b>PDIDS :</b>	Plan de Développement Intégré et Durable du Sourou
<b>PDREAS :</b>	Projet de Déploiement des Ressources de l'Etat pour l'Amélioration des Services
<b>PGA :</b>	Programme Gouvernemental d'Aménagement
<b>PJS :</b>	Pôle Judiciaire Spécialisé
<b>PNAT :</b>	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
<b>PNSD :</b>	Politique Nationale de Développement du Sport
<b>PN-GAR :</b>	Politique Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats
<b>PNISA :</b>	Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole
<b>PNP :</b>	Politique Nationale de Population
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PoINSAN :</b>	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>PONAGA :</b>	Politique Nationale de Gestion de l'Aide
<b>PONAM :</b>	Politique Nationale de Migration
<b>PPCB :</b>	Péripneumonie Contagieuse Bovine
<b>PPTE :</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PREM :</b>	Plan de Réforme de la gestion des finances publiques du Mali
<b>PRODEC :</b>	Programme Décennal de Développement de l'Education
<b>PRODESS :</b>	Programme de Développement Sanitaire et Social
<b>PROJES :</b>	Programme Jeunesse et Stabilisation
<b>PSD :</b>	Plan Stratégique de Développement
<b>PSIRC :</b>	Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre
<b>PTF :</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PTME :</b>	Prévention de la Transmission Mère Enfant
<b>PUS :</b>	Plan d'Urbanisme Sectoriel
<b>RAMED :</b>	Régime d'Assistance Médicale
<b>RAMU :</b>	Régime d'Assurance Maladie Universelle
<b>RGA :</b>	Recensement Général de l'Agriculture
<b>RGPH :</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RGUE :</b>	Recensement Général des Unités Economiques
<b>RSU :</b>	Registre Social Unifié
<b>SC-CS :</b>	Section des Comptes de la Cour Suprême
<b>SDAU/SDU :</b>	Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme/ Schémas Directeur de l'Urbanisme
<b>SDR :</b>	Secteur Développement Rural
<b>SLDSES :</b>	Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire
<b>SLH :</b>	Services Locaux de l'Hydraulique
<b>SLPFEF :</b>	Service Local de Promotion de la Femme de L'Enfant et de la Famille
<b>SHA :</b>	Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide

<b>SMART :</b>	Enquête Nationale Nutritionnelle Anthropométrique et de Mortalité Rétrospective Mali
<b>SNAT :</b>	Schéma National d'Aménagement du Territoire
<b>SOMAGEP :</b>	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable
<b>SOMIFI :</b>	Société des Mines de Finkolo
<b>SONUB :</b>	Soins Obstétricaux néonataux d'Urgence de Base
<b>SONUC :</b>	Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence Complet
<b>TDR :</b>	Termes de Référence
<b>TIC :</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOCI :</b>	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré
<b>UNESCO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNICEF :</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNTM :</b>	Union Nationale des Travailleurs du Mali
<b>VBG :</b>	Violences Basées sur le Genre

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Evolution des indicateurs de participation aux élections.....	33
<b>Tableau 2</b> : Evolution des indicateurs de citoyenneté/civisme.....	35
<b>Tableau 3</b> : Evolution de l'indicateur de réalisation des activités hors programme du SDS.....	37
<b>Tableau 4</b> : Evolution des indicateurs de gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption et la délinquance financière.....	42
<b>Tableau 5</b> : Evolution des indicateurs Gestion affaires foncières .....	45
<b>Tableau 6</b> : Evolution des indicateurs de la coopération, l'intégration et de l'efficacité de l'aide.....	49
<b>Tableau 7</b> : Situation d'exécution de la subvention de l'Etat au titre du FNACT de 2018 à 2021 (En Milliers de FCFA) .....	51
<b>Tableau 8</b> : Evolution des indicateurs de la décentralisation.....	52
<b>Tableau 9</b> : Indicateurs du secteur de la justice.....	57
<b>Tableau 10</b> : Evolution des indicateurs du dialogue social.....	60
<b>Tableau 11</b> : Indicateurs de sécurité.....	65
<b>Tableau 12</b> : Evolution des indicateurs de lutte contre le terrorisme .....	68
<b>Tableau 13</b> : Comparaison sectorielle des contributions à la croissance (réalisations/prévisions CREDD).....	72
<b>Tableau 14</b> : Évolution des recettes et dons en milliards de FCFA.....	74
<b>Tableau 15</b> : Évolution des dépenses et prêts nets en milliards de FCFA .....	75
<b>Tableau 16</b> : Situation de l'encours total de la dette publique de 2017 à 2021 (en milliards de FCFA).....	77
<b>Tableau 17</b> : Situation des critères de convergence de 2016 à 2021 .....	77
<b>Tableau 18</b> : Evolution des indicateurs de la promotion de l'investissement et du secteur privé de 2019 à 2021.....	81
<b>Tableau 19</b> : Indices de pauvreté par région (%).....	83
<b>Tableau 20</b> : Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe caractéristiques.....	84
<b>Tableau 21</b> : L'IPM par région, par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage.....	85
<b>Tableau 22</b> : Production de semences certifiées.....	86
<b>Tableau 23</b> : Évaluation des superficies perdues par Culture (ha).....	87
<b>Tableau 24</b> : Répartition régionale de la production totale des céréales (en tonnes).....	87
<b>Tableau 25</b> : Variations moyennes des productions des cultures et Objectifs plans de campagne .....	89
<b>Tableau 26</b> : Comparaison de la Production des cultures de rente 2021.....	90
<b>Tableau 27</b> : Comparaison de la Production des tubercules 2020 à 2021.....	90
<b>Tableau 28</b> : Variation des productions maraîchères de 2021 par rapport à 2020.....	91
<b>Tableau 29</b> : Variation des productions fruitières de 2021 par rapport à 2020.....	91
<b>Tableau 30</b> : Variation des productions de Karité et de Gomme Arabique de 2021 par rapport à 2020.....	91
<b>Tableau 31</b> : Situation des déficits de biomasse par région et des besoins en aliment bétail.....	93
<b>Tableau 32</b> : Principales vaccinations réalisées 2020-2021.....	94
<b>Tableau 33</b> : Principaux résultats de Productions animales réalisées.....	95
<b>Tableau 34</b> : Synthèse de la production totale de poisson comparée à 2021.....	96
<b>Tableau 35</b> : Exportation de poissons 2021.....	96
<b>Tableau 36</b> : Réalisations en assistance alimentaire et nutritionnelle (AAN).....	98
<b>Tableau 37</b> : Evolution des indicateurs du secteur minier.....	100
<b>Tableau 38</b> : Apport agrégé (Impôts, Douanes et Domaines) du secteur aux recettes du trésor public (en millions de FCFA).....	101
<b>Tableau 39</b> : Evolution des indicateurs du développement Industriel de 2019 à 2021.....	103
<b>Tableau 40</b> : Indicateurs caractéristiques du marché du travail de 2019 à 2021.....	104



<b>Tableau 41</b> : Evolution des indicateurs du commerce et de la concurrence de 2019 à 2021.....	105
<b>Tableau 42</b> : Evolution des indicateurs de l'artisanat de 2019 à 2021.....	107
<b>Tableau 43</b> : Evolution des indicateurs du tourisme de 2019 à 2021.....	108
<b>Tableau 44</b> : Evolution des indicateurs de la Culture de 2019 à 2021.....	111
<b>Tableau 45</b> : Evolution des indicateurs des infrastructures routières de 2018 à 2021 (en km).....	112
<b>Tableau 46</b> : Evolution des indicateurs sur l'état du réseau routier de 2018 à 2021.....	112
<b>Tableau 47</b> : Evolution des indicateurs du Fonds d'Entretien Routier de 2018 à 2021 (millions de FCFA ).....	113
<b>Tableau 48</b> : Situation des postes de péage et de pesage de 2017 à 2021 (nombre).....	113
<b>Tableau 49</b> : Evolution des indicateurs de sécurité routière 2018-2021.....	113
<b>Tableau 50</b> : Evolution des indicateurs du Transport aérien à Bamako-Senou 2018-2021.....	114
<b>Tableau 51</b> : Evolution des indicateurs du transport fluvial de 2018 à 2021.....	114
<b>Tableau 52</b> : Taux d'accès à l'électricité.....	116
<b>Tableau 53</b> : Evolution du nombre des abonnés au téléphone de 2018 à 2021.....	117
<b>Tableau 54</b> : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants de 2017 à 2021.....	118
<b>Tableau 55</b> : Proportion de la population utilisant l'Internet.....	118
<b>Tableau 56</b> : Evolution des indicateurs de promotion de la microfinance de 2019 à 2021.....	119
<b>Tableau 57</b> : Evolution des indicateurs en foresterie.....	124
<b>Tableau 58</b> : Evolution des indicateurs de gestion intégrée des ressources en eau.....	127
<b>Tableau 59</b> : Evolution des indicateurs sur l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement et les évaluations environnementales.....	130
<b>Tableau 60</b> : Indicateurs d'assainissement.....	132
<b>Tableau 61</b> : Indicateurs personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, (Inondations).....	135
<b>Tableau 62</b> : Indicateurs de capacité d'adaptation des populations et de la résilience des systèmes.....	138
<b>Tableau 63</b> : Disponibilité et utilisation des services de santé de la reproduction.....	141
<b>Tableau 64</b> : Accessibilité à des services de santé de qualité.....	144
<b>Tableau 65</b> : Bilan de la mise en œuvre des activités de la médecine traditionnelle.....	144
<b>Tableau 66</b> : Financement par Programme (millier de F CFA).....	147
<b>Tableau 67</b> : Taux brut de scolarisation (TBS) au premier cycle de l'enseignement fondamental.....	149
<b>Tableau 68</b> : Evolution du taux d'Achèvement (TA) et de l'indice de parité au 1er cycle du Fondamental de 2018 à 2021.....	149
<b>Tableau 69</b> : Evolution du taux d'Achèvement (TA) et de l'indice de parité au second cycle du Fondamental de 2018 à 2021.....	150
<b>Tableau 70</b> : Evolution du Taux d'achèvement (TA) de l'Enseignement Secondaire Général.....	151
<b>Tableau 71</b> : Evolution du % de Redoublants et de l'indice de parité au 1er cycle du Fondamental.....	151
<b>Tableau 72</b> : La répartition du nombre d'établissements publics et privés par ordre et type d'enseignement de 2018 à 2021.....	152
<b>Tableau 73</b> : Situation globale des écoles non fonctionnelles de 2019 à 2021.....	154
<b>Tableau 74</b> : Evolution des indicateurs Eau et Assainissement.....	156
<b>Tableau 75</b> : Taux d'exécution financière globale du programme de la DNH–2021.....	156
<b>Tableau 76</b> : Répartition des nominations aux fonctions de secrétaire général des CT (en %)....	160
<b>Tableau 77</b> : Etat d'exécution budgétaire (en millier de FCFA).....	163
<b>Tableau 78</b> : Présentation des objectifs et indicateurs du programme prévus et réalisés.....	165
<b>Tableau 79</b> : Taux d'exécution financière (montant en milliers de F CFA).....	165
<b>Tableau 80</b> : Effectifs des rapatriés.....	167
<b>Tableau 81</b> : Tableau des indicateurs des affaires foncières.....	169
<b>Tableau 82</b> : Evolution des indicateurs de la Protection Sociale.....	172

<b>Tableau 83</b> : Prise en charge des personnes en situation du handicap.....	174
<b>Tableau 84</b> : Evolution des indicateurs Bilan des activités d'urgence d' épidémies, de catastrophes et conflits.....	174
<b>Tableau 85</b> : Etat d'exécution budgétaire.....	175
<b>Tableau 86</b> : Evolution des indicateurs de la Jeunesse et des sports.....	176
<b>Tableau 87</b> : Dotations budgétaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports par programme au titre de l'année 2021 (Montants en milliers de FCFA).....	177
<b>Tableau 88</b> : Exécution du budget en fonction des axes du CREDD (en milliards de FCFA).....	178
<b>Tableau 89</b> : Poids des axes dans les dépenses totales exécutées en 2021 versus prévues dans le CREDD 2019-2023 (Milliards).....	180

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Comparaison des taux de croissance prévus dans le CREDD avec les réalisations du PIB .....	70
<b>Figure 2</b> : Évolution de la part des secteurs dans le PIB de 2020 à 2021.....	71
<b>Figure 3</b> : Comparaison des emplois du PIB (milliards de FCFA) et des prévisions.....	72
<b>Figure 4</b> : Evolution du taux d'inflation de 2016 à 2021.....	73
<b>Figure 5</b> : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%).....	82
<b>Figure 6</b> : Répartition par culture des productions céréalières (en %).....	88
<b>Figure 7</b> : Répartition de la production céréalière par région.....	88
<b>Figure 8</b> : Evolution des productions des 5 dernières années et moyenne 2016-2020.....	89
<b>Figure 9</b> : Evolution de la production d'or en tonnes.....	100
<b>Figure 10</b> : Apport agrégé du secteur aux recettes du trésor public (en millions de FCFA).....	101
<b>Figure 11</b> : Evolution des indicateurs en foresterie.....	125
<b>Figure 12</b> : Evolution des indicateurs de gestion intégrée des ressources en eau.....	126
<b>Figure 13</b> : Evolution des indicateurs sur l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement et les évaluations environnementales (lot 1).....	130
<b>Figure 14</b> : Evolution des indicateurs sur l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement et les évaluations environnementales (lot 2).....	131
<b>Figure 15</b> : Indicateurs d'assainissement ( lot 1).....	133
<b>Figure 16</b> : Taux d'accès à l'assainissement pour tous (%).....	133
<b>Figure 17</b> : Indicateurs personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, (Inondations).....	136
<b>Figure 18</b> : Indicateurs de capacité d'adaptation des populations et de la résilience des système.....	139
<b>Figure 19</b> : Evolution du TOL dans les services de pédiatrie des Hôpitaux de 2019 à 2021.....	145
<b>Figure 20</b> : Evolution du TOL dans les services de gynécologie des Hôpitaux de 2019 à 2021.....	146
<b>Figure 21</b> : Evolution du % des référés parmi les consultants dans les hôpitaux du Mali de 2019 à 2021.....	146
<b>Figure 22</b> : Evolution du nombre des établissements d'enseignement secondaire de 2018 à 2021.....	152
<b>Figure 23</b> : Evolution du Taux Brut de Scolarisation des Filles et Garçons au 1er cycle du fondamental.....	153
<b>Figure 24</b> : Représentation des femmes aux hautes fonctions nominatives (en %).....	160
<b>Figure 25</b> : Répartition des femmes aux fonctions nominatives des organes de suivi pour la paix, la réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité (en %).....	161
<b>Figure 26</b> : Evolution du nombre d'enfants sortis des groupes armés de 2013 à 2021, par régions/autres pays.....	162
<b>Figure 27</b> : Poids des axes dans les dépenses totales exécutées en 2021 versus prévues dans le CREDD 2019-2023.....	179



## RESUME EXECUTIF

1. L'année 2021 constitue le 3ème exercice du cycle des réalisations du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) adopté en Conseil des Ministres le 29 mai 2019. Elle a été affectée par une série de crises politico-sécuritaires qui perdurent depuis 2012, marquée par une nouvelle dynamique politique enclenchée à la suite de la rectification de la trajectoire de la Transition à partir du 24 mai 2021, après les changements politiques et institutionnels du 18 août 2020.
2. Le contexte économique et social du pays reste impacté cette année 2021 par les effets combinés de la pandémie de COVID-19 et de la crise sécuritaire et politico-institutionnelle. Toutefois, on note un rebond de la croissance économique et des progrès, qui ont certes été enregistrés en matière de lutte contre la pauvreté et de l'extrême pauvreté, mais beaucoup d'efforts sont encore nécessaires si l'on ne veut laisser personne de côté.
3. En dépit d'un environnement national et international peu favorable, des résultats notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre du CREDD et des ODD, nonobstant des contre-performances observées dans certains domaines et/ou secteurs.

### **Consolidation de la démocratie, amélioration de la gouvernance et restauration de la paix et de la sécurité**

4. A la faveur de la rectification de la trajectoire de la Transition à partir du 24 mai 2021, la Cour Constitutionnelle, à travers l'Arrêt N°2021-02/CC du 28 mai 2021 relatif à la vacance de la Présidence de la Transition, a reconnu le **Colonel Assimi GOITA** précédemment Vice-Président, Président de la Transition, Chef de l'Etat, qui a été investi le 07 juin 2021. A la suite de cette investiture, un nouveau Premier ministre suivant Décret N°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 et les membres de son Gouvernement par Décret N°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 ont été nommés.
5. Les nouvelles orientations et priorités du Gouvernement issues de cette rectification sont définies dans le Plan d'Action du Gouvernement de Transition (PAGT 2021-2022) présenté par le Premier ministre, le 30 juillet 2021 et approuvé, le 02 août 2021 par le Conseil National de Transition (CNT). Le PAGT est bâti autour de quatre (4) axes prioritaires à savoir : (i) le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (ii) les réformes politiques et institutionnelles ; (iii) l'organisation des élections générales et (iv) la promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.
6. La Refondation de l'Etat est au cœur des activités de réformes du Gouvernement de la Transition. La création du Ministère de la Refondation de l'Etat est l'illustration de la volonté des autorités maliennes. Dans ce cadre, il a été organisé en décembre 2021 les Assises Nationales de la Refondation (ANR) dont l'objectif est de faire l'état de la Nation et engager un véritable processus de refondation de l'Etat. Elles ont été l'occasion pour établir un diagnostic sans complaisance de la gravité et de la profondeur de la crise et ses enjeux et proposer les pistes de solution appropriées. A l'issue de plusieurs journées de réflexions et d'échanges, **517 recommandations et résolutions** ont été formulées pour traduire les aspirations profondes du plus grand nombre des populations à aller vers un Mali nouveau.
7. Dans la perspective des futures élections au Mali, le Conseil des ministres a adopté, un projet de loi électorale, le 24 novembre 2021 qui consacre la création de l'Autorité Indépendante de

Gestion des Elections (AIGE), chargée de l'organisation et de la gestion de toutes les opérations électorales et référendaires.

8. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel 2<sup>ème</sup> génération (PDI II), la loi instituant le Vérificateur Général a été relue, ce qui lui permet de mener à bien ses missions et l'audit organisationnel de trois institutions à savoir l'Assemblée Nationale, la Haute Cour de Justice et le Haut Conseil des Collectivités Territoriales en vue de la rationalisation des Institutions de la République.
9. La mise œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, s'est poursuivie malgré le contexte sociopolitique du pays. En dépit des difficultés, des progrès ont été enregistrés dans les différents volets de l'Accord. Il faut noter entre autres : (i) le déploiement de la 3<sup>ème</sup> compagnie du Bataillon des Forces Armées Reconstituées (BATFAR) de Kidal courant novembre 2021 ; (ii) la signature de dix (10) conventions, le 21 octobre 2021, entre le Ministre de l'Economie et des Finances et les Présidents des Collectivités des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka pour le financement de seize (16) projets pour un montant total de 38,450 milliards de FCFA dans le cadre du Fonds de développement durable et (iii) l'approbation suivant Décret N°2021-0591/PT-RM du 10 septembre 2021 de la Politique Nationale de Réparation en faveur des Victimes des crises au Mali depuis 1960 et son plan d'action 2021 – 2025 pour un montant de 65,467 milliards de F CFA.

## Croissance et Pauvreté

### • *Secteur Réel*

10. La croissance du PIB réel est ressortie à 3,1% en 2021 contre -1,2% en 2020 et 4,8% en 2019. La croissance économique de 2021 reste inférieure aux prévisions du CREDD 2019-2023 (6,3%). Cette évolution est due essentiellement à la hausse enregistrée au niveau du secteur primaire (3,0% en 2021 contre - 4,3% en 2020). La structure de l'économie malienne reste dominée par les secteurs primaire (35,9%) et tertiaire (35,2%).
11. Le taux de croissance du secteur primaire a connu une forte hausse (2,4 en 2021 contre - 4,3% en 2020) avec un écart entre les prévisions du CREDD (5,4%) et les réalisations. Le secteur secondaire a connu une croissance stagnée à -0,1% pour 2021 et 2020 sur une prévision de 7,2% dans le CREDD 2019-2023. Le taux de croissance du secteur tertiaire est passé de 1,6% en 2020 à 5,3% en 2021 soit une augmentation de 3,7 points de pourcentage. La prévision pour ce secteur était de 6,8% dans le CREDD 2019-2023.
12. En 2021, les parts des secteurs primaire et tertiaire restent prédominantes dans le PIB. Elles sont passées respectivement de 36,2% et 34,5% en 2020 à 35,9% et 35,2% en 2021. Celle du secteur secondaire est ressortie à 20,5% contre 21,2% en 2020.

### • *Pauvreté et inégalités*

13. Dans l'ensemble, **l'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence**, c'est-à-dire, la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 44,6 % au niveau national en 2021 contre 41,9 % en 2020, soit une variation de 2,7 points de pourcentage. Le seuil de pauvreté utilisé à l'EMOP 2021 correspond au seuil national de pauvreté calculé par l'enquête EMOP de 2020 actualisé par le rapport des indices. Le seuil obtenu par l'EMOP 2021 est de 186 221 FCFA contre 179 327 FCFA en 2020. Les résultats de l'enquête révèlent une

incidence de la pauvreté estimée à 15,9 % à Bamako contre respectivement 21,2 % et 51,0 % dans les autres villes et en milieu rural. L'incidence de la pauvreté à Bamako est passée de 3,5 % en 2020 à 15,9% en 2021, cette hausse du taux à Bamako s'explique en général par les opportunités d'emplois ainsi que le niveau de vie élevé dans cette zone. On observe la même tendance au niveau de la profondeur aussi bien que de la sévérité c'est-à-dire qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

14. **L'inégalité mesurée par l'indice de Gini** dans l'ensemble est de 0,42 en 2021. L'inégalité la plus faible est observée à Mopti et Kidal avec chacun 0,31. C'est à Bamako qu'elle est la plus grande (0,42) suivi de Kayes, Koulikoro et Sikasso (0,38). L'analyse spatiale montre que l'inégalité à Bamako est plus élevée (0,42) que dans les autres villes et le milieu rural avec chacune (0,36).
15. En 2021, **l'inflation** mesurée par la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est de 3,9% contre 0,7% en 2020. Elle est au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA qui est de 3%.

#### • **Finances publiques**

16. Au 31 décembre, la situation de l'exécution du budget 2021 se chiffre à 1886,3 milliards de FCFA de « recettes et dons » sur une prévision de 2 352,1 milliards de FCFA dans le CREDD 2019-2023 et à 2868,4 milliards de FCFA de « dépenses et prêts nets » contre une prévision de 2 710,1 milliards de FCFA dans le CREDD.
17. Le solde budgétaire de base dons compris s'est établi à -520,3 milliards de FCFA en 2021 contre -553,1 milliards de FCFA en 2020. En termes de pourcentage du PIB, il a été de - 4,9 % en 2021 contre - 5,5% en 2020. Le déficit budgétaire global hors dons est ressorti à - 570,2 milliards de FCFA en 2021 soit - 5,4% du PIB contre -666,5 milliards de FCFA en 2020 soit -6,7% du PIB.

#### • **Dettes publiques**

18. Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 5 521,8 milliards de FCFA, contre 4757,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2020. Il comprend la dette intérieure pour 2 272,2 milliards de FCFA, soit 41,1% de l'encours total de la dette publique et la dette extérieure pour un montant de 3249,6 milliards de FCFA, soit 58,9% du total.
19. L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2021 est estimé à 2 272,2 milliards de FCFA, contre 1 766,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, soit une hausse de 28,9% qui s'explique surtout par un accroissement des interventions de l'Etat sur le marché régional de capitaux.
20. Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2021 s'élève à 504,8 milliards de FCFA, contre 676,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, soit une baisse de 25,4%. Il comprend 396,1 milliards de FCFA en principal et 9108,7 milliards de FCFA en intérêts.
21. Cette baisse est due essentiellement à la diminution du montant des remboursements et des paiements d'intérêts effectués au titre des obligations du Trésor.
22. Au 31 décembre 2021, l'encours total de la dette publique extérieure à moyen et long termes est estimé à 3 249 ,6 milliards de FCFA, contre 2 993,7 milliards de FCFA au 31 décembre

2020, soit une hausse de 8,5%. Il comprend la dette multilatérale pour 2 513,0 milliards de FCFA, soit 77,3% de la dette extérieure totale et la dette bilatérale pour un montant de 736,6 milliards de FCFA, soit 22,7% du total.

#### • Critères de convergence de l'UEMOA

23. En 2021, le Mali a respecté un (1) critère de convergence sur les cinq (5), un (1) du 1er rang et aucun du second rang. Le solde budgétaire de base/PIB nominal a été évalué à -4,2% en 2021 contre -5% en 2020, la norme communautaire de -3% minimum n'a pas été respectée en 2021. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 3,9% en 2021 contre 0,7% en 2020, la norme communautaire de -3% minimum n'a pas été respectée en 2021. Le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal a été respecté et est ressorti à 52,0% en 2021 contre 40,6% en 2019.
24. Pour les critères de 2ème rang, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales n'a pas été respecté en 2021. Il s'est établi à 47,2% contre une norme de 35% maximum. Le taux de pression fiscale s'est situé à 15,5% en 2021 contre une norme communautaire de 20% minimum. Ce critère n'a pas été respecté.

#### • Balance des paiements

25. En 2021, les comptes extérieurs du Mali ont enregistré un solde global déficitaire de 96,3 milliards de FCFA après un solde de + 450,6 milliards de FCFA enregistré une année plus tôt. La balance courante est ressortie déficitaire de 800,1 milliards de FCFA, en détérioration considérable de -581,6 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente où elle est ressortie à -218,8 milliards de FCFA.
26. La valeur totale des exportations de biens pour l'année 2021 est estimée à 2.689,8 milliards de FCFA, en augmentation de 69,5 milliards de FCFA ou 2,5% par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par la hausse des exportations d'or (+533,8 milliards de FCFA), sous l'effet de la hausse des prix et des volumes.
27. S'agissant des importations, leur valeur FOB est estimée à 3 095,4 milliards de FCFA, en augmentation de 626,1 milliards de FCFA ou 25,4 % par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique essentiellement par celle des « produits pétroliers » (436,0 milliards de FCFA ou 63,6%), en relation à la levée des restrictions liées à la COVID-19. Par contre, les « produits alimentaires » ont enregistré une hausse à hauteur de 14,8%. De façon générale, la hausse est en relation avec la reprise des activités économiques.
28. Au total, les transactions commerciales de l'année 2021 se sont soldées par un déficit de 603,9 milliards de FCFA, après un excédent de 132,8 milliards de FCFA en 2020. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 9,2 points de pourcentage entre 2020 et 2021, du fait d'une évolution des exportations plus importante que celle des importations.

#### • Situation monétaire

29. Les actifs extérieurs nets des institutions monétaires sont évalués à 932,7 milliards de FCFA à fin 2021, en baisse de 96,3 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2020, aux banques commerciales (446,0 milliards de FCFA en 2021 contre 547,0 milliards de FCFA en 2020 soit une baisse de 101,0 milliards de FCFA). La Banque Centrale a enregistré une légère hausse de ses créances nettes sur l'extérieur (4,8 milliards de FCFA).



30. L'amélioration de la position extérieure nette des banques primaires (+246,4 milliards de FCFA), entre décembre 2019 et décembre 2020, est imputable également à celle de leurs « créances brutes sur l'extérieur » (+177,7 milliards de FCFA), du fait de l'augmentation de l'encours des bons et obligations qu'elles détiennent sur les autres Etats de l'Union, concomitamment à la réduction de leurs engagements extérieurs pour 68,7 milliards de FCFA.
31. L'encours des créances intérieures s'est chiffré à 3981,1 milliards de FCFA à fin 2021, en hausse de 606,9 milliards ou 18,0% par rapport à 2020, à la suite de l'augmentation du niveau des créances sur l'économie (421,8 milliards de FCFA) et des créances nettes sur l'Etat (185,1 milliards de FCFA).
32. L'encours des créances sur l'économie est évalué 3230,7 milliards de FCFA à fin décembre 2021, en hausse de 421,8 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2020 où il est évalué à 2.809,0 milliards de FCFA. Cette évolution s'explique par les mises en place de crédits en faveur d'opérateurs évoluant dans les domaines de l'industrie, des mines, des télécommunications et du commerce général.
33. Les créances nettes sur l'Etat sont ressorties à 363,5 milliards de FCFA à fin 2021, après 236,8 milliards de FCFA à fin 2020, soit une augmentation de 126,7 milliards de FCFA. Cette amélioration de la PNG s'explique essentiellement par la baisse des dépôts du Trésor dans ses livres à hauteur de 10,8 milliards de FCFA.

#### • Secteurs productifs

34. **Les productions céréalières de 2021** ont été estimées à 8 819 248 tonnes dont 7 758 152 tonnes pour le secteur traditionnel (environ 87,97%) et le secteur moderne pour 1 061 096 tonnes, soit environ 12,03% (les Offices et Agences). Les productions céréalières sont composées essentiellement de 40,85% de maïs et 27,44% de riz soit environ 68,3% de la production céréalière totale. Le mil et le sorgho représentent respectivement 16,87% et 14,06%.
35. La répartition de la production par région montre que celle-ci est concentrée dans les régions de Sikasso (43,2%), Ségou (18,4%) et Koulikoro (16,7%), soit un total de 78,4% pour les régions citées.
36. La production de céréales de la présente campagne 2021, comparée aux résultats des campagnes précédentes, est en baisse d'environ 15% par rapport à la campagne 2020 et de 10,2% par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années 2016-2020.
37. **Le coton** a enregistré une production supérieure à celle de 2020 et à la moyenne des cinq (05) dernières années. La production définitive est évaluée en 2021 à 773 322 tonnes contre 156 399 tonnes en 2020 et 650 992 tonnes pour la moyenne des 5 dernières années. Cette hausse s'explique par les facteurs suivants : la volonté des producteurs de prendre un nouveau départ après l'année de grève ; la disponibilité d'importants stocks d'engrais non utilisés à cause du boycott ; l'utilisation de la chaux agricole pour purifier les parcelles ; le respect du calendrier de semis du coton.
38. **Le bilan céréalier** dégage un excédent brut de 1 557,18 mille tonnes environ, toutes céréales confondues dont 2 095 793 tonnes pour les céréales sèches. Le riz et le blé enregistrent des déficits bruts respectifs de 336 993 tonnes et 201 620 tonnes.
39. Le niveau de mise en œuvre du Programme Gouvernemental d'Aménagement (PGA) au 31 décembre 2021 est de 35 994 ha aménagés, soit un taux de 51,42% dont 7 433 ha réalisés en 2021 (tous types d'aménagement confondus).

## • Productions animales

40. La production contrôlée de viande a atteint 77 194,48 tonnes sur une prévision de 110 032 tonnes, soit un taux de réalisation de 70,16% contre 93 247,33 tonnes en 2020, soit une baisse de 17%. Cette diminution s'explique par les prix élevés des animaux, de l'aliment bétail et la perturbation de certains marchés du fait de l'insécurité.
41. Sur une prévision de 113 046 tonnes de poissons de capture et de pisciculture, il a été enregistré aux débarquements contrôlés 120 855 tonnes, soit un taux de réalisation de 107%. Cette réalisation de 2021 est supérieure à celle de 2020 qui était de 117 690 tonnes.

## • La sécurité alimentaire et nutritionnelle

42. Les résultats définitifs de l'exercice du Cadre harmonisé de mars 2021 ont donné pour la période projetée (soudure Juin-août 2021) 61 504 personnes en phase urgence, soit 0,29% de la population totale et 1 245 569 personnes en phase crise, soit 5,89% de la population. Le nombre de personnes se trouvant dans la phase 2 est de 4 084 276 personnes, soit 19,84% de la population du pays.
43. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire à travers son Programme PRESA a réalisé le transfert monétaire à 1 792 ménages ciblés (dont 568 chefs de ménages femmes et 1 224 chefs de ménages hommes). Ces ménages, (soit 6 personnes par ménage), sont répartis entre 12 communes (Dianguirde, Dioumara Koussata, Gomitradougou, Baniere, Kore, Diabigue, Diarra, Tenenkou, Youwarou, Kola, Soumpi et Tombouctou).
44. L'assistance alimentaire et nutritionnelle (AAN) : Sur les 33 072 tonnes réalisées, 7 372 tonnes ont été empruntées à la Réserve Régionale de la CEDEAO pour combler le GAP dû à la défaillance de certains fournisseurs. Aussi, l'insuffisance du financement n'a pas permis d'atteindre les 43 000 tonnes prévues.
45. Sur une prévision de 43 000 tonnes, ce sont au final 37 266 tonnes de céréales qui ont pu être mobilisées et transportées par le CSA sur l'ensemble du territoire pour cause d'insuffisance de fonds pour compléter les quantités prévues dans le PNR 2021. Ce sont 1 088 206 personnes (83,25% des prévisions du CH) qui ont bénéficié de ces 37 266 tonnes de céréales sur une prévision de 1 307 073 personnes de la phase 3 à 5 identifiées par le Système d'Alerte Précoce 2021, puis réajustées à 1 458 576 par le CSA pour tenir compte des prévisions de multiples requêtes hors planification.

## • Secteur minier

46. Au cours de l'année 2021, le Mali a enregistré **une production d'or de 69,460 tonnes** (dont 6 tonnes pour l'orpaillage) contre 71,237 tonnes en 2020. Cette diminution est consécutive à des difficultés techniques à la carrière de SOMIFI, qui ont entraîné une baisse de sa production de 3 tonnes à 600 kg, combinées à une fluctuation plus ou moins marquée au niveau des autres sociétés minières.
47. L'apport agrégé du sous-secteur minier au Budget National est passé de 457 milliards 505 millions de FCFA en 2020 à 564 milliards 236 millions de F.CFA en 2021, soit une augmentation de 106 milliards 731 millions de F.CFA (23 %) imputable principalement à la grande performance de tous les services de recouvrement que sont les services des impôts (qui ont fait plus de 57,290 milliards de FCFA de recettes par rapport à 2020, les services des Douanes (plus de 27 milliards 500 millions de FCFA) et les Domaines (plus de 21, 800 milliards de FCFA). Cette situation dénote d'un regain d'intérêt des investisseurs pour le pays.

48. Le sous-secteur de l'or a contribué à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) à hauteur de 9,2% en 2021 contre 7,9% en 2017 ce qui dénote une amélioration positive et continue depuis 2017 de la part que représente le secteur des mines dans la formation de la richesse nationale, même si elle est un peu timide pour l'instant.
49. **Le nombre de projets industriels réalisés en 2021** (19 entreprises) est supérieur au nombre de projets industriels réalisés en 2020 (15 entreprises). Sur la même période, le nombre emplois créés par les nouveaux projets et entreprises industriels est de six cent soixante-quinze (675) en 2021 contre quatre cent quarante-cinq (445) en 2020, soit une hausse de 51,69%.
50. Le nombre total en 2021 des unités de transformation agro-alimentaires implantées à travers 09 régions du Mali est de 596 réparties comme suit : 238 unités en céréales, 165 unités en fruits et légumes, 17 unités en grignotages, 12 unités en miel, 70 unités en oléagineux, 80 unités en production animale (lait et viande) et 14 unités transformant autres produits alimentaires.
51. En 2021, le volume des dépôts pour les titres de propriétés industrielles connaît une croissance élevée par rapport à 2020 avec un taux de croissance de 70,25%, dû à la reprise progressive des activités. Les « Marques de produits et de services » sont ressorties à 151, suivies du « Nom commercial » 95, « Brevets » et « Dessins et Modèles industriels » 9 chacun et « autres Modèles » 5.
52. Le nombre de nouveaux emplois nets créés par les secteurs public et privé passe de 27 264 en 2020 à 52 903 en 2021, soit une hausse de 25 639 d'emplois. On constate également qu'en 2021 les taux de chômage des jeunes de 15 – 24 ans (13,5%) et des jeunes de 15 – 35 ans sont supérieurs à celui du niveau national (7,5%).
53. La valeur des exportations et des ventes des produits artisanaux a augmenté de 11 % entre 2020 et 2021, soit respectivement 4 287 millions de FCFA et 4 751 millions de FCFA qui s'explique principalement par l'allègement des restrictions liées à la crise sanitaire de la COVID 19 et des hausses constatées au niveau de l'Afrique (27,6%), l'Amérique (25,08%) et de l'Asie (2%). Toutefois, une baisse de (-32%) a été constatée au niveau de l'Europe.
54. Les recettes touristiques ont augmenté passant de 9 394 millions de FCFA en 2020 à 21 015 millions de FCFA en 2021 soit une croissance de 124%. Cette forte croissance est due à l'ouverture des frontières ayant entraîné la reprise du flux de voyageurs, suite à l'allègement des restrictions mises en place afin d'endiguer la propagation de la pandémie de la COVID 19. Au total, mille six cent trente-neuf (1 639) emplois directs ont été créés par les entreprises du tourisme en 2021 dont six cent soixante-seize (676) par les établissements d'hébergement ; sept cent vingt un (721) emplois par les entreprises de restauration ; cent quatre-vingt (180) par les agences de voyages et soixante-deux (62) par les entreprises de loisirs.
55. En 2021, au titre des indicateurs retenus dans le cadre de mesure de performance du CREDD, **13 825 km de routes du réseau prioritaire ont été entretenus** sur l'ensemble du territoire national dont 5 801 km de routes bitumées et 8 024 km de routes en terre. Le nombre de kilomètres de réseau entretenus a augmenté de 287 km (2,12%) en 2021 par rapport à 2020 en passant de 13 538 km à 13 825 km. Les constructions ont porté sur un linéaire total de 79,33 km, soit 69,97 km de moins qu'en 2020 (47%).
56. L'état du réseau routier s'est dégradé entre 2018 et 2021. En effet, le pourcentage de routes bitumées en bon état a diminué de 48% à 38%, soit de 10 points de pourcentage pendant la période. Par contre, ceux de routes bitumées en état passable et en mauvais état ont connu

une augmentation en passant respectivement de 35% à 37% et de 23% à 25% pendant la même période, soit une hausse de 2% de pourcentage chacun.

57. Au terme de l'année 2021, le nombre d'abonnés au téléphone est de 25 177 577 contre 25 597 236 en 2020. La téléphonie mobile représente plus de 90% des abonnés. Ce qui témoigne du dynamisme de ce segment du marché au Mali. Le nombre d'utilisateurs internet s'élève à 9 678 465 en 2021.
58. Le parc téléphonique global (mobile et fixe) à fin 2021 s'élève à 25 177 577 abonnés, contre 25 597 236 en 2020, soit une contraction de 1,64% relative à la résiliation de certaines lignes. Ce parc se répartit par type de lignes comme suit : 24 896 503 abonnés mobiles et 281 074 abonnés fixes.
59. Le pourcentage d'abonnés à une connexion à l'Internet à haut débit fixe, bien que très faible, est en progression continue de 2017 à 2020 avec une légère contraction de 0,06% entre 2020 et 2021, soit de 1,19% à 1,13% liée à la résiliation de certaines lignes. La proportion de la population utilisant l'Internet est en progression continue également de 2018 à 2021 avec des valeurs respectives de 30,36% à 45,48%.
60. La mise en œuvre des activités retenues dans le Plan Opérationnel (PO) 2021 du Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2017-2021 consacre la dernière année d'exécution dudit Plan. La dotation budgétaire retenue pour la mise en œuvre des cent quarante-six (146) activités programmées dans ce chronogramme s'élève à un montant total de 6,761 milliards de FCFA dont 3,100 milliards de FCFA financés sur le Budget National et 3,661 milliards de FCFA sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le Programme d'Appui à l'Amélioration des Finances Publiques du Mali (PAAMEFIP), incluant les reports budgétaires d'un montant total de 2,342 milliards de FCFA de l'exercice 2020.
61. L'état d'exécution des activités programmées au 31 décembre 2021 suivant les cinq (5) effets stratégiques du PREM est assez satisfaisant au regard des 93,84% d'activités ayant connu un début de réalisation dont 58,39% de réalisation effective. Ainsi, sur la base des données provisoires établies à la date du 31 décembre 2021, les encaissements effectués par les structures de recettes sont ressortis à 1 816,278 milliards de FCFA contre une prévision annuelle de 1 873,272 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 96,96% contre 100,23% pour la même période en 2020. En volume, le niveau de réalisation des recettes globales a augmenté de 180,509 milliards de FCFA par rapport à 2020, soit une hausse de 11,04%, légèrement au-dessus de la cible d'accroissement annuel minimum de 10%.
62. Au regard des résultats enregistrés en 2021, **le taux de pression fiscale est ressorti à 15,1%** contre des réalisations de 14,2% en 2020, 14,6% en 2019 et 11,8% en 2018. Ces niveaux restent en deçà de la norme communautaire de 20%.
63. Dans le cadre **du transfert des ressources aux CT**, 25,4% des recettes budgétaires ont été transférées aux CT en 2021 contre 24,9% en 2020. En dépit des progrès réalisés, la mise en œuvre des actions de réformes GFP est sujette à des difficultés d'ordre institutionnel ayant retardé la réalisation à bonne date de certaines activités structurantes du PREM, en témoigne la non-érection de la Section des Comptes de la Cour Suprême (SC-CS) en Cour des Comptes qui demeure un problème structurel depuis des années. En perspectives, les efforts consentis vont être soutenus dans le cadre de la consolidation des acquis en matière de réforme de la gestion des finances publiques et du démarrage de la mise en œuvre des activités structurantes retenues dans le nouveau PREM 2022-2026, en cours d'adoption par le Gouvernement.



64. Dans le cadre de la recherche de financements extérieurs, la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) a enregistré en 2021 la signature de 40 accords de prêts et dons pour un montant total de 625 711 855 422,68 FCFA contre 25 accords de prêts en 2020 pour un montant total d'environ 439,4 milliards de FCFA. Ce montant est destiné au financement d'importants projets dans différents secteurs comme le commerce, les changements climatiques, l'aménagement hydroélectrique, les routes, l'éducation, la sécurité alimentaire et l'emploi.

#### • Environnement et changement climatique

65. Les défis posés depuis l'Accord de Paris en 2015, en termes de réduction des gaz à effets de serre et de vulnérabilité des populations, de renforcement des capacités, de transfert des technologies et de la mobilisation des ressources financières restent entiers.

66. En 2021, la mise en œuvre des politiques et stratégies s'est concrétisée par la réalisation de plusieurs activités contribuant à l'atteinte des objectifs du CREDD et des ODD.

67. Dans le cadre de l'amélioration de la couverture végétale pour une gestion durable des forêts, les activités réalisées ont porté sur l'élaboration de 350 plans d'aménagement et de gestion des Aires Protégées (AP), des massifs forestiers classés et/ou protégés ; la mise en œuvre de 265 plans d'aménagement et de gestion des massifs forestiers protégés ; le reboisement de 23 903,1 ha et la mise sous aménagement de 215 960 ha de forêts ; la réalisation des travaux de prospection de 93 massifs forestiers et la forêt classée de Bagouko et de 20 hectares de plantation en Acacia Sénégal dans les cercles de Niore et Nara ; la production de 18 956 982 plants, 179 060 boutures, et la collecte de 625 000 noix de rônier ; la réduction des superficies brûlées de 60% soit 4 60 1541ha .

68. S'agissant de la gestion durable des terres pour lutter contre la désertification, les réalisations ont porté sur : la réalisation de 185 ha de Zaï, de 2 128 ha de demi-lunes, de 310 107ml de digues/ diguettes filtrantes, de 27,95 ha de protection biologique des berges, de 566 965 ml de cordons pierreux et de fascines et de 1 184 ha de régénération naturelle assistée (RNA) ; la mise en défens de 1 264,76 ha de terres dégradées ; la restauration de 14 ha de placers ; la stabilisation de 162 ha de dunes (fixation mécanique) et l'animation de 60 comités villageois.

69. En 2021, la part des véhicules de 16 ans et plus dans le parc de véhicules routiers est estimée à 65,54% contre 65,36% en 2020, soit une augmentation de 0,18 points de pourcentage, avec des incidences importantes sur l'environnement et la santé humaine en termes de pollution de l'air et d'augmentation des émissions de gaz à effets de serre.

70. Concernant la promotion des énergies renouvelables, leur taux de pénétration est tombé à 11% en deçà des prévisions de 23% préalablement établies. La contre-performance est due au ralentissement des investissements dans le sous-secteur des énergies renouvelables à cause en partie de la maladie à Covid 19, mais aussi aux retards pris dans l'établissement de convention avec les Partenaires privés qui veulent investir dans le secteur.

71. Au cours de l'année 2021, il faut noter la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) dans onze (11) régions ATPC, qui a permis d'obtenir les résultats suivants : 508 villages déclenchés, 250 villages FDAL et 250 villages certifiés et 279 779 populations déclenchées, 201 392 populations FDAL et 247 261 populations certifiées, contribuant à la réduction durable de l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement.



72. Pour réduire les pollutions et nuisances sur l'environnement, au niveau de 1 593 structures de santé, un nombre de 44 incinérateurs fonctionnels ont été réalisés sur une prévision de 181, soit un taux de 24%. Le nombre total d'incinérateurs fonctionnels dans ces structures de santé en 2021 s'élève à 1 138, soit un taux de couverture de 71%.
73. En 2021, dans le cadre de l'amélioration des services météorologiques, hydrologiques et climatiques en Afrique, la mise en œuvre du programme Hydromet au Mali a permis : la réalisation de 179 opérations de pluies provoquées ; la mise en place de 19 stations synoptiques classiques dont 13 en service composées de 3 Stations d'observations avec radiosondage, de 6 Stations d'observations avec sondage PILOT et de 10 Stations d'observations sans sondage ; l'installation de 25 stations agro-climatologiques classiques principales dont 18 en service ; l'installation de 5 radars météorologiques dont 4 en service, de 77 stations pluviométriques automatiques toutes en service ; de 214 postes pluviométriques classiques dont 92 en service.
74. La révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Mali, initiée depuis 2019 par le Gouvernement conformément aux orientations de l'Accord de Paris sur le climat s'est poursuivie en 2021, avec la validation du document de la CDN révisée, le renforcement des capacités des acteurs pour l'appropriation et la mise en œuvre de la CDN révisée et les ODD ; l'élaboration du plan stratégique d'engagement du secteur privé pour la mise en œuvre de la CDN révisée.
75. Dans le cadre de la promotion d'une planification orientée sur le développement durable, des efforts ont été faits pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les documents de planification du développement. Ainsi, le pourcentage de politiques sectorielles intégrant la dimension environnementale est passé de 45,63 % en 2019, à 51,18% en 2020 et 2021. Le pourcentage de PDESC intégrant la dimension environnementale est passé de 20,34% en 2019 à 36,98% en 2021, soit une augmentation de 1,29 point de pourcentage.

## Capital humain

### • Santé

76. Malgré le contexte sanitaire marqué par la Covid-19, les indicateurs de la Santé de la Reproduction (SR) ont favorablement évolué, par exemple, le taux de CPN4 qui était à 24,4% en 2020 a évolué à 27,6% en 2021. Cela s'explique par les efforts de sensibilisation et d'information menés par les autorités en faveur de l'offre et l'utilisation des services de la SR. Quant aux SONUB, les réalisations ont légèrement régressé passant de 669 en 2020 à 619 en 2021. Cette légère baisse s'explique par la mobilité du personnel formé en SONUB et aussi l'absence de matériel SONUB dans certaines structures de santé.
77. **Lutte contre le paludisme** : la réduction de la mortalité liée au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans du PRODESS IV et la possession de MILD pour les femmes enceintes au cours de la CPN n'ont pas été atteintes. La proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans a connu une baisse considérable passant de 73% en 2020 à 46,71% en 2021 grâce à la mise en œuvre de la Campagne de Chimio-Prévention (CPS) dans les zones de forte endémicité. En ce qui concerne les femmes enceintes, 81,3% ont reçu une MILD contre 80,3% en 2020. Si cette tendance se maintient, les dépenses de santé des ménages liées à cette maladie seront considérablement réduites.

78. **Lutte contre la tuberculose** : En 2021, 82% des cas de tuberculose confirmés par la bactériologie ont été traités avec succès. Cet indicateur est resté stationnaire entre 2020 et 2021. Le taux de perdus de vue est de 7% en 2021 contre 6% en 2020, celui des décès est resté également stationnaire avec 7% entre 2020 et 2021.
79. **PTME** : Parmi les 654 622 femmes enceintes ayant fait la consultation prénatale, 578 893, soit 88,43% ont pu effectuer le dépistage du VIH parmi lesquelles, 1 933 femmes enceintes ont été dépistées séropositives au VIH soit un taux de 0,33%. Sur les 1933 femmes enceintes séropositives, 1 573 ont reçu la thérapie antirétrovirale soit un taux de mise sous ARV de 81%.
80. **VIH/SIDA** : La campagne de sensibilisation couplée au dépistage du VIH s'est déroulée dans 5 régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti) et le district de Bamako avec comme taux de séropositivité 1,03%. Le taux le plus faible a été constaté à Bamako avec 1% et le plus élevé à Koulikoro 3,1%.
81. **Dépistage de l'Hépatite B & C** : Pour le dépistage de l'hépatite B & C, les plus forts taux de positivité ont été observés respectivement à Sikasso (9,14%) et la Commune IV du district de Bamako avec 18,18%.
82. **La Nutrition** : organisation des SIAN, lutte contre la malnutrition, TDCI : Sur un total de 4. 757.318 enfants dépistés, 99% avaient un statut nutritionnel normal, 0,65% souffrait d'une malnutrition aiguë modérée et moins de 0,40% d'une forme sévère.
83. Le taux de **couverture géographique en services de santé** dans un rayon de 5 km (58 contre 58,66) et le taux d'utilisation des services (nouveaux consultants /habitant / an) (0,43) entre 2020 et 2021 n'ont pas évolué.

#### • Education

84. Les activités réalisées au cours de l'année 2021 se sont focalisées sur la poursuite des objectifs fixés en lien avec la vision du PRODEC 2 à travers la tranche du plan d'action annuel du PAPB 2019 -2022. Ce plan intègre la poursuite de la mise en œuvre des politiques et stratégies spécifiques comme la politique nationale du manuel scolaire ; la politique nationale de la scolarisation des filles ; la politique malienne en matière d'Education Non Formelle ; la politique nationale de l'alimentation scolaire, la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) destinée aux enfants (garçons et filles) de 8 à 12 ans non scolarisés ou déscolarisés précoces etc.
85. **En termes d'accès**, une évolution positive est observée au niveau du 1er cycle du fondamental par rapport au Taux Brut de Scolarisation (TBS) passant de 76% en 2018 à 79% en 2021 et pour les filles il est passé de 70% en 2018 à 76% en 2021. Quant au Taux Brut de Scolarisation (TBS) au secondaire, une amélioration est enregistrée entre 2018 et 2021 avec respectivement 26,2% et 29,6% malgré une baisse en 2019 soit 22,6%. Par contre, le Taux Net de Scolarisation (TNS) au 1er cycle du fondamental, présentant 57,5% en 2018 et 54,7% en 2021, affiche plutôt une chute.
86. Au niveau de l'Enseignement Supérieur, en vue d'accueillir un nombre assez élevé d'admis au Baccalauréat, mais également de multiplier les offres de formation à court et moyen termes, parmi les avancées pour renforcer les structures existantes, le Gouvernement a adopté la création de 03 nouvelles Universités publiques, notamment à Sikasso, à Tombouctou et à Gao.

87. **Par rapport à la qualité**, le ratio élèves/maitres dans les écoles publiques du 1<sup>er</sup> cycle du fondamental, de 37% en 2018 s'est établi à 47% en 2021. Le taux d'achèvement au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental qui était de l'ordre de 47,0% dont 44,0% pour les filles en 2018 a connu une évolution favorable. Les scores atteints en 2021 sont respectivement de 51,6% dont 49,7% pour les filles du 1<sup>er</sup> cycle et 36,18% dont 33,27% pour les filles du second cycle du fondamental.
88. S'agissant de **la décentralisation et la déconcentration**, depuis quelques années l'Etat a transféré 19 sur 20 compétences aux collectivités territoriales. Dans le même registre, il faut souligner le rapprochement des centres de décision des administrés et l'implication de ceux-ci dans la prise de décision à travers l'existence de 26 Académies d'Enseignement (AE), 127 Centres d'Animation Pédagogique (CAP), 08 Inspections Pédagogiques Régionales de l'Enseignement Secondaire (IPRES) et 20 Instituts de Formation des Maîtres (IFM) dont 19 fonctionnels.
89. Le Taux d'achèvement au premier cycle de l'enseignement fondamental a évolué en dents de scie entre 2018 et 2021, passant de 47.0% en 2018 à 51,6% en 2021 avec une prédominance des garçons qui achèvent plus que les filles. Parmi les facteurs expliquant cette baisse, nous citons : la déperdition scolaire, l'abandon, le mariage précoce, l'exode rural, l'insécurité...
90. L'indice de parité filles/garçons des effectifs au premier cycle de l'enseignement fondamental se situe à 0,93 en 2021 dépassant du coup la cible 0,87.
91. **Au fondamental I** : Le Taux Brut d'Admission (TBA) a chuté passant de 71% en 2020 à 69% en 2021 et n'ayant pas atteint la cible de 95,40%. Cette régression soulève des questions d'accès et de maintien des enfants en âge scolaire à renforcer en termes de recrutement. En 2021, avec 71% pour les garçons et 67% pour les filles, l'accès au fondamental tourne, au mieux, autour de 70%. Ces chiffres montrent que jusqu'à présent environ 30% des enfants maliens n'accèdent pas à l'éducation, pourtant considérée par la Constitution comme un droit fondamental.
92. **Au fondamental II** : avec 39,5% pour les garçons et 37,5% pour les filles, le TBA reste faible. Ce faible accès au second cycle de l'enseignement fondamental traduit un taux élevé de redoublement et une inefficacité interne. Ce taux est particulièrement faible au secondaire où il est de 19,20% au secondaire général, 0,74% au secondaire technique, 1,73% au CAP et 5,56% pour le BT.

#### • Eau potable

93. Le taux d'accès à l'eau potable connaît une hausse en passant de 65,6% en 2020 à 66,8% en 2021 en milieu rural, avec un écart de 1,2 point en pourcentage. En milieu urbain et semi urbain, le taux d'accès passe de 79,7% en 2020 à 81,1% en 2021, soit une augmentation de 0,4 points en pourcentage. Au niveau national, le taux d'accès s'améliore en passant de 69,6% en 2020 à 70,9% en 2021, soit une augmentation de 1,3 point en pourcentage.
94. Dans le domaine de la réduction durable de **l'insalubrité du milieu de vie des populations** par des changements de comportement : la mise en œuvre de l'ATPC dans les dix (10) régions ATPC a permis d'obtenir les résultats suivants : 508 villages déclenchés, 250 villages FDAL et 250 villages certifiés et 279 779 populations déclenchées, 201 392 populations FDAL et 247 261 populations certifiées. Quant à l'accès à un service durable de l'assainissement, sur une production moyenne annuelle de 5 142 855 m<sup>3</sup> de déchets solides, 3 343 199 m<sup>3</sup> ont été évacués vers les dépôts de transit ou vers la décharge, soit un taux d'évacuation annuelle de 65%, (source CPS SEEUDE).

95. Dans le domaine de la réduction des **pollutions et nuisances sur l'environnement**, la gestion des déchets spéciaux, 1 593 structures de santé, et 44 incinérateurs fonctionnels ont été réalisés sur une prévision de 181, soit un taux de 24%. Le nombre total d'incinérateurs fonctionnels dans ces structures de santé en 2021 s'élève à 1 138, soit un taux de couverture de 71%.

• **Genre/Autonomisation de la femme**

96. La participation effective des femmes aux fonctions de direction et dans la vie politique, économique et publique a été améliorée. Ainsi, la proportion de femmes dans le Parlement national (actuel Conseil National de la Transition "CNT") se rapproche nettement des 30%, seuil minimum réglementaire conformément à la Loi N°052 sur le genre dans l'accès aux fonctions nominative et élective. En 2020, ce taux était de 28,57%, contre seulement 9,52% en 2013. S'agissant de la représentativité aux fonctions nominatives des services publics de l'Etat, 16.4% en moyenne des hautes fonctions nominatives sont occupées par les femmes. Sur cette moyenne, les ministres présentent les plus fortes proportions avec 33.3%, taux supérieur au taux cible dans la Loi N°2015-052. Aussi, près d'un quart des postes de présidents et vice-présidents de services et de chargés de mission sont occupés par les femmes (25%). A ce niveau, des efforts importants restent à faire afin de favoriser la promotion des femmes aux postes de gouverneurs (0% de femmes), des préfets, des chefs de cabinets ou encore d'ambassadeurs (2.3%, 9.5% et 11.1%).

97. Dans le cadre de la promotion du genre dans les fonctions électives, les données recueillies montrent que 19.3% des élus sont des femmes au Mali avec une plus grande proportion au niveau du CNT pour 29.7% et du Conseil communal pour 24%. Les femmes sont fortement représentées au sein des commissions de travail de ces entités surtout au niveau du HCC avec 33.3% pour une moyenne de 29.9%. Au Mali, les femmes représentent 21.7% des élus simples, avec une plus grande part pour le conseil communal 28.6% contre seulement 4.5% au niveau du conseil de cercle. Les femmes sont encore moins représentées au niveau des bureaux des différentes entités avec seulement 8.7%. Malgré cette faible représentativité, les femmes sont à près d'un tiers (28.6%) dans le bureau du CNT contre aucune dans ceux du Haut conseil des collectivités ou encore du Conseil régional.

98. La mise en œuvre du « Projet d'Emergence des Compétences Féminines » a été appuyée par l'octroi de financement afin de produire les répertoires pour permettre de : (i) renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées ; (ii) fournir des informations utiles et en temps opportun aux décideurs pour la prise de décisions concernant le recrutement, la nomination ou la représentation des femmes dans les différents secteurs d'activités ; (iii) identifier les secteurs où les femmes sont sous représentées afin d'inciter à la prise de mesures correctives dans le sens de l'équité et de la justice sociale ; et (iv) favoriser le réseautage entre les compétences féminines.

99. Dans le cadre de l'apprentissage et l'autonomisation économique des filles et des femmes, 2 791 filles/femmes de 15 à 24 ans ont été formées et installées dans les opportunités économiques, permettant de générer 2 059 468 895 FCFA de chiffre d'affaires, de créer 7 232 emplois et de toucher 34 784 membres de ménages bénéficiaires directs.

100. Pour accélérer **la transition démographique**, les actions en matière de population ont porté sur : (i) l'appui au projet Autonomisation des Femmes et Dividende démographique au Sahel (SWEDD- Mali) ; (ii) l'organisation des sessions de formation de plaidoyer et d'appropriation de la PNP et de la Feuille de Route nationale (FRN) sur le dividende démographique, (iii) la dissémination de la PNP et son mécanisme de coordination axé sur la capture du dividende



démographique dans les régions de Kayes, Gao et Mopti et (iv) la célébration de la Journée mondiale de la Population, 11 juillet 2021.

101. Au Mali, entre 2019 et 2020, l'Indice synthétique de suivi du dividende démographique (DDMI) est passé de 0,367 à 0,380 (sur une échelle de 0 à 1) soit une augmentation de 0,013 point. Malgré cette amélioration, ce score indique que le Mali n'exploite pas son dividende démographique. Le DDMI est tiré vers le haut par les performances dans la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté (Indice de dimension « sortie de la pauvreté » = 0,57) et d'amélioration de qualité du cadre de vie (Indice « qualité du cadre de vie » = 0,58). A l'inverse, les faibles scores des indicateurs sont constatés au niveau de la couverture de la dépendance économique (Indice « couverture de la dépendance économique » = 0,46), de l'indicateur de développement humain étendu (Indice « développement humain élargi » = 0,40) et de l'indicateur réseau et territoire (Indice « réseau et territoire » = 0,13). Ces 3 derniers indicateurs indiquent les domaines dans lesquels il urge d'investir massivement.
102. La mise en œuvre de la **Politique Nationale de Migration** a permis de promouvoir la migration légale tout en mettant l'accent sur les risques et dangers de la migration irrégulière, de valoriser la compétence des migrants. Le montant de transfert d'argent des migrants maliens en 2021 s'élève à 519 006 000 000 F CFA, selon les données de la Cellule de Planification de la Statistique du secteur Coopération et Intégration (CPS/CI). Aussi, dans le cadre de l'assistance aux migrants en détresse, la synergie d'action mise en place par le gouvernement et ses partenaires, notamment l'OIM, a permis de rapatrier au Mali au cours de l'année 2021 environ 5 307 maliens.

#### • Protection Sociale

103. Concernant le **Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU)**, les activités phares réalisées en 2021 ont porté sur : (i) l'organisation des journées d'information pour l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle dans les régions ; (ii) l'adoption du décret d'application du RAMU ; (iii) la mise en place d'un comité restreint pour accélérer l'opérationnalisation du RAMU et (iv) la tenue d'un atelier de concertation des acteurs sur l'intégration des gratuits au RAMU. En termes de statistiques, le nombre total de personnes couvertes par les trois dispositifs de prise en charge du RAMU (AMO, RAMED et mutuelles de santé) s'élevait en 2021 à 2 969 285 sur une cible de 21 112 000 (population totale du Mali en 2021 suivant Estimations RGPH 2009), ce qui correspond à un taux de 14,06%.
104. Par rapport à l'**Assurance Maladie Obligatoire (AMO)**, il y a eu l'immatriculation de 149 802 nouveaux assurés (CMSS : 71 681, INPS : 78 121) portant ainsi le nombre total des personnes immatriculées au 31 décembre 2021 (y compris les ayants droits) à 1 576 510 (CMSS : 771 641, INPS : 804 869). Ce chiffre représente 43,93 % de la population cible soit 7,47% de la population totale. Ce taux est en baisse comparé à celui de 2020 (8,27%). Cette baisse s'explique par la suppression des doublons lors de la bascule d'Esquif vers le nouveau système ACTIV PREMIUM.
105. Le **Régime d'Assistance Médicale (RAMED)** a enregistré 114 074 nouveaux immatriculés au cours de 2021. Ainsi le cumul des immatriculations est passé de 823 209 en 2020 à 937 283 au 31 décembre 2021). Le nombre de bénéficiaires servis a connu une nette régression en 2021 par rapport à l'année précédente avec seulement 35 780 prises en charge effectuées contre 52 506 en 2020. Cette baisse s'explique par les raisons suivantes : (i) la faible fréquentation des établissements de santé à cause de la pandémie à coronavirus et (ii) la réticence de certaines structures de santé à prendre en charge les indigents en raison de factures impayées.



106. Les efforts fournis au niveau de la mise en œuvre du **Registre Social Unifié** (RSU) ont consisté à : (i) l'organisation d'un atelier résidentiel de renforcement des capacités des membres du comité de pilotage sur le RSU à Fana et (ii) l'adoption du Décret N°2022-0276/PT-RM du 09 mai 2022 instituant le Registre Social Unifié.
107. Le « **nombre de ménages les plus démunis couverts par les programmes de transferts sociaux** » est passé de 1 937 698 à 2 316 654 entre 2020 et 2021. La cible (1 196 726 transferts) a été largement dépassée. Comme indiqué plus haut, les différentes crises (coronavirus, déplacements massifs des populations) que le pays a connues explique en grande partie cette hausse.

## INTRODUCTION

108. L'année 2021 est la troisième année de mise en œuvre du CREDD 2019 - 2023. Tirant les leçons de plusieurs années de mise en œuvre du CSCRP et du CREDD, et conformément à la Gestion Axée sur les Résultats, les autorités doivent s'assurer que les politiques et stratégies gouvernementales de transformation structurelle de l'économie sont mises en œuvre de façon satisfaisante et permettent de réduire la pauvreté et les inégalités. Une revue du CREDD et des ODD est organisée chaque année à laquelle participent toutes les parties prenantes au processus (Administration, Société civile, Secteur privé, Collectivités territoriales, Syndicats, Partenaires techniques et financiers).
109. Celle de cette année se tient dans un contexte marqué par une crise multidimensionnelle à la fois institutionnelle, sécuritaire et sanitaire. En effet, la profonde crise socio sécuritaire et de gouvernance que traverse le Mali a conduit à de profondes mutations institutionnelles dans la gestion du pouvoir d'Etat le 18 août 2020, avec l'instauration d'une période de transition, l'adoption d'une Feuille de Route et d'une Charte, qui définissent les grandes priorités de la Transition. Après huit mois de mise en œuvre de la feuille de route, des événements socio-politiques ont conduit à une rectification dans la gouvernance de la Transition le 24 mai 2021 avec l'investiture du Président de la Transition et la nomination du Premier Ministre et les membres de son Gouvernement.
110. Le Président de la Transition a ensuite instruit le Premier Ministre les missions de la Transition recentrées autour des points suivants : (i) l'amélioration de la sécurité sur l'ensemble du territoire, (ii) les réformes politiques et institutionnelles, la bonne gouvernance, la transparence et la réduction du train de vie de l'Etat, (iii) la mise en œuvre intelligente et efficiente de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et (iv) l'organisation d'élections crédibles et transparentes aux échéances prévues.
111. Les nouvelles orientations et priorités du Gouvernement sont définies dans le Plan d'Action du Gouvernement de Transition (PAGT 2021-2022) présenté par le Premier ministre, le 30 juillet 2021 et approuvé, le 02 août 2021 par le Conseil National de Transition (CNT). Le PAGT est bâti autour de quatre (4) axes prioritaires à savoir : (i) le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (ii) les réformes politiques et institutionnelles ; (iii) l'organisation des élections générales et (iv) la promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.
112. Ces axes sont en cohérence avec les cinq (5) axes stratégiques du CREDD (2019-2023) que sont : (i) Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance ; (ii) Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble ; (iii) Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie ; (iv) Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique ; (v) Développement du capital humain.
113. A la suite de la reprise en 2021 avec 3,1% de croissance contre -1,2% en 2020, les perspectives de l'économie malienne s'annoncent sous de bons auspices en dépit des sanctions économiques et financières décrétées par la CEDEAO et l'UEMOA à partir du 09 janvier 2022 contre le Mali doublées de la crise Russie-Ukraine ayant néanmoins conduit à une révision à la baisse du taux qui ressortirait à 4,2% contre 5,3% initialement prévu en 2021.
114. Le présent rapport est structuré autour des cinq axes stratégiques du CREDD 2019-2023. Dans chaque axe, le rapport traite du bilan de la mise en œuvre du CREDD et des ODD en 2021 ; évalue les résultats atteints par axe, objectifs globaux et objectifs spécifiques, à travers

notamment l'évolution des indicateurs du Cadre de mesure des performances ; fait le point de l'exécution budgétaire selon les axes du CREDD ; identifie les contraintes et les difficultés rencontrées et formule des recommandations dans la perspective d'une croissance économique durable.

## I. AXE STRATEGIQUE 1 « CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE ET AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE »

### Objectif global 1.1. Consolider la démocratie malienne

#### Objectif spécifique 1.1.1 : Reformier les institutions et renforcer la démocratie

115. Sur le plan institutionnel, l'année 2021 a été marquée par une nouvelle dynamique politique enclenchée à la suite de la rectification de la trajectoire de la Transition à partir du 24 mai 2021, après les changements politiques et institutionnels du 18 août 2020.
116. C'est ainsi que la Cour Constitutionnelle, à travers l'Arrêt N°2021-02/CC du 28 mai 2021 relatif à la vacance de la Présidence de la Transition, a reconnu le Colonel Assimi GOITA précédemment Vice-Président, Président de la Transition, Chef de l'Etat, qui fut investi le 07 juin 2021. A la suite de cette investiture, un nouveau Premier ministre suivant Décret N°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021, et les membres de son Gouvernement par Décret N°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 ont été nommés.
117. Les nouvelles orientations et priorités du Gouvernement issues de cette rectification sont définies dans le Plan d'Action du Gouvernement de Transition (PAGT 2021-2022) présenté par le Premier ministre, le 30 juillet 2021 et approuvé, le 02 août 2021 par le Conseil National de Transition (CNT). Le PAGT est bâti autour de quatre (4) axes prioritaires à savoir : (i) le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (ii) les réformes politiques et institutionnelles ; (iii) l'organisation des élections générales et (iv) la promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.
118. La Refondation de l'Etat est au cœur des activités de réformes du Gouvernement de la Transition. La création du Ministère de la Refondation de l'Etat est illustration de la volonté des autorités maliennes. Dans ce cadre, il a été organisé en décembre 2021 les Assises Nationales de la Refondation (ANR) dont l'objectif est de faire l'état de la Nation et engager un véritable processus de refondation de l'Etat. Elles ont été l'occasion pour établir un diagnostic sans complaisance de la gravité et de la profondeur de la crise et ses enjeux et proposer les pistes de solution appropriées. A l'issue de plusieurs journées de réflexion et d'échanges 517 recommandations et résolutions ont été formulées pour traduire les aspirations profondes du plus grand nombre des populations à aller vers un Mali nouveau.
119. Dans la perspective des futures élections au Mali, le Conseil des ministres a adopté, un projet de loi électorale, le 24 novembre 2021. En plus de consacrer la création de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE), chargée de l'organisation et de la gestion de toutes les opérations électorales et référendaires, ce projet de loi apporte des innovations relatives, entre autres : (i) à la fixation des circonscriptions électorales pour les élections législatives, à savoir la Région et le District de Bamako pour le territoire national et les zones géographiques pour la diaspora ; (ii) au scrutin de liste à la représentation proportionnelle sans panache ni vote préférentiel comme mode de désignation des députés à l'Assemblée nationale ; (iii) à l'introduction du parrainage citoyen à côté du parrainage des élus ; (iv) à l'introduction du bulletin de vote unique ; (v) à l'affirmation du principe du vote

électronique, sous réserve de l'adoption d'une loi spécifique et (vi) au plafonnement et au contrôle des dépenses de campagne électorale.

120. Enfin, au cours de l'année 2021, le Conseil économique, social et culturel a été renouvelé par Décret N°2021-0408/PT-RM du 30 juin 2021 fixant la liste des membres de ladite Institution.

**Tableau 1 : Evolution des indicateurs de participation aux élections**

N°	Intitulé des indicateurs		Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable / Source	Périodicité	Valeur de référence 2018		Réal 2019	Valeur cible 2020	Réal 2020	Valeur cible 2021	Réal 2021
4	Taux de participation aux élections (%)	16.7	16.7.2	CPS ATFPSI	Quinquennale	-	-	51		51			
4a	Présidentielles	16.7	16.7.2	CPS ATFPSI	Quinquennale	42,70 1 <sup>er</sup> tour	-	-		-			
						34,42 2 <sup>ème</sup> tour							
4b	Législatives	16.7	16.7.2	CPS ATFPSI	Quinquennale	38,6 1 <sup>er</sup> tour	-	-		1 <sup>er</sup> tour 35,58%			
						33,8 2 <sup>ème</sup> tour (Réf 2013)				35,25% 2 <sup>ème</sup> tour			
4c	Locales	16.7	16.7.2	CPS ATFPSI	Quinquennale	52,22 (Réf 2016)	-	-		-	-		

Source : CPS ATFPSI

121. En 2021, il n'y a pas eu d'élections. Les mandats des Conseils communaux élus le 20 novembre 2016 qui devraient prendre fin en 2021 ont été prorogés de six (06) mois par Décret N°2021-0804/PT-RM du 17 novembre 2021. Cette prorogation, selon le Gouvernement vise à préserver la stabilité afin d'assurer la continuité du service public.

122. En termes de contraintes, on peut retenir, entre autres : (i) la crise socio-politique et institutionnelle ; (ii) le déficit de communication entre les gouvernants et les gouvernés et (iii) la dégradation de la situation sécuritaire.

123. Les perspectives pour 2022, 2023 et 2024 porteront sur : l'adoption de la loi électorale ; l'opérationnalisation de l'Autorité Indépendante des Gestion des Elections ; la relecture de la charte des partis politiques ; l'élaboration d'une nouvelle constitution ; la mise en place d'un nouveau système d'établissement et de contrôle du fichier électoral et l'organisation des élections.

124. Afin de servir d'outil de mise en œuvre des recommandations des ANR, le Gouvernement élaborera et mettra en œuvre le Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat et son Plan d'Action 2022-2026.

## Objectif spécifique 1.1.2 : Renforcer la citoyenneté et le civisme

125. Dans le cadre de la consolidation des actions de veille citoyenne, le Conseil National de la Société Civile (CNSC), à travers ses Comités de Veille Citoyenne, a procédé à la collecte de données thématiques au niveau de quarante-deux (42) communes (7 communes par région concernant les régions de Kayes, Koulikoro et Ségou soit 21 communes, 8 communes pour la région de Sikasso et 6 communes du District de Bamako) sur la mise en œuvre des programmes de développement ayant des impacts sur la vie des citoyens dans plusieurs domaines (Investissements publics, Education, cantines scolaires, Santé, Infrastructures du secteur productif et sécurité alimentaire, volet gouvernance, paix et sécurité, eau/hygiène/assainissement, protection sociale, prévention de la vulnérabilité et l'exclusion sociale, participation de la société civile). Les informations ainsi collectées ont permis de produire 42 rapports thématiques et un (01) rapport alternatif qui ont servi de supports de plaidoyer dans les sessions d'interpellation des Collectivités territoriales et de l'Etat par rapport à la mise en œuvre de leurs engagements respectifs. Le CNSC a réalisé une étude sur l'identification des facteurs favorisant la délinquance financière et la mise en œuvre des mesures incitatives, préventives, et coercitives contre ce fléau a été réalisée par l'Observatoire Citoyen contre la Corruption et la Délinquance Financière «OC.DeLFin ».
126. Au titre de la sensibilisation et de l'information des citoyens pour un suivi efficace et un contrôle de l'utilisation des finances locales, le CNSC a aussi organisé: (i) des journées citoyennes au niveau de cinquante (50) communes dans les régions de Koulikoro, Kayes, Ségou et Sikasso sur l'importance du paiement de la Taxe de Développement Régional et Local (TDRL) et le rehaussement du taux de recouvrement des taxes et impôts et (ii) la restitution des rapports thématiques du Vérificateur Général de cinquante (50) communes dans les régions de Koulikoro, Kayes, Ségou, Sikasso et dans le District de Bamako. Vingt-cinq 25 budgets citoyens de 25 communes ont été élaborés afin de pérenniser la production du budget citoyen et aussi les utiliser comme supports de sensibilisation.
127. En matière d'interpellations, plusieurs campagnes d'interpellations des élus et des Administrations ont été réalisées. A ce titre : (i) le CVC de Sirakorola a interpellé l'Association de Santé Communautaire (ASACO) et la Mairie de la Commune pour une meilleure prise en charge médicale des femmes pour les évacuations étant donné que selon une enquête du CVC, sur dix (10) évacuations de femmes en travail, six (06) ont accouché en cours de route, dans des conditions difficiles; (ii) le même CVC a aussi interpellé la Mairie pour une meilleure gestion des fonds alloués à l'entretien des écoles dans la commune ; (iii) le CVC de Sébougou a réalisé des sessions d'interpellation relatives aux difficultés liées à l'obtention des actes d'état civil, à l'absence de points d'eau au niveau du marché, au recouvrement de taxes hors normes et (iv) le CVC de Touna a interpellé la Mairie sur la disparition des batteries de la maternité, le vol du ciment destiné à la construction du marché, le manque d'eau et d'électricité au CSCOM de Touna, l'absence de restitution aux citoyens de la gestion faite par les Comités de Gestion Scolaire (CGS) et les ASACO, les absences du personnel sanitaire à leur poste.
128. A l'issue de ces différentes interpellations, les mesures prises ont permis de régler beaucoup de ces situations anormales et nuisibles au respect des biens publics et au droit des personnes. Enfin, pour favoriser l'accessibilité de l'information aux citoyens, le CNSC a mis en ligne sur son site internet ([www.cnscmali.org](http://www.cnscmali.org)) plusieurs documents financiers de l'Etat et des CT. Les budgets communaux et les comptes administratifs des Communes sont aussi régulièrement mis à la disposition du public pour information.



129. Dans le cadre de la refondation de la citoyenneté, l'élaboration d'un Programme National d'Education aux Valeurs a été lancée. L'avant-projet dudit Programme a été remis au Comité de pilotage interministériel par le Comité d'Experts ad hoc.
130. Il faut aussi noter que la journée du 11 novembre a été instituée « Journée des légitimités traditionnelles » lors du Conseil des ministres du 17 novembre 2021.

**Tableau 2 : Evolution des indicateurs de citoyenneté/civisme**

Intitulé des indicateurs	Structure responsable / Source	Périodicité	Réal 2018	Réal 2019	Real 2020	Cible 2021	Réal 2021
Nombre d'actions de contrôle citoyen organisées par la société civile	CNSC	Annuelle	45	52	97	70	<b>42</b>
Taux de recouvrement des impôts locaux (TDRL) (%)	DGCT/ DNTCP/DGI	Annuelle	39	31	20	45	<b>24,54</b>

Source : DNTCP/CNSC

131. Au cours de l'exercice 2021, les prévisions de la TDRL se chiffrent à 10 800 900 774 FCFA pour une émission de l'ordre de 2 650 683 523 FCFA, soit un taux de recouvrement de 24,54% (faible). Sur la base des émissions reçues par les comptables publics, le taux de réalisation s'élève à 99,93% correspondant à un montant de 2 648 919 382 F CFA en valeur absolue. Ce phénomène s'explique par le fait que les comptables procèdent rarement aux émissions avant le recouvrement des impôts et taxes de façon générale. Ils se contentent des montants recouverts pour émettre des ordres de recettes correspondants.
132. En termes de perspectives, il est particulièrement attendu de 2022 à 2024 : (i) la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Citoyenneté et du civisme ; (ii) l'institutionnalisation des Vacances Citoyennes ; (iii) l'adoption et la mise en œuvre du Programme National d'Education aux Valeurs et (iv) le renforcement du cadre de concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

## **Objectif global 1.2. Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable**

### **Objectif spécifique 1.2.1 : Moderniser l'administration publique**

133. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel 2<sup>ème</sup> génération (PDI II), la loi instituant le Vérificateur Général a été relue, ce qui lui permet de mener à bien ses missions et l'audit organisationnel de trois institutions à savoir l'Assemblée Nationale, la Haute Cour de Justice et le Haut Conseil des Collectivités Territoriales en vue de la rationalisation des Institutions de la République.
134. En plus, diverses activités ont été réalisées, dont entre autres : (i) la tenue de l'atelier de dissémination des conclusions de l'étude sur la sous représentativité des femmes dans les fonctions publiques maliennes à Kayes et à Mopti ; (ii) la tenue de l'atelier de partage du cadre organique de deuxième génération avec les acteurs du secteur de la Santé en vue de son expérimentation dans ledit secteur dans le cadre des reformes sectorielles intégrées ; (iii) la finalisation des études (trois études) sur le cadrage méthodologique et l'évaluation des besoins des secteurs de la Fonction publique, de la Santé et de l'Education ; (iv) la réalisation de trois

(03) sessions de formation sur les réformes sectorielles intégrées (RSI) à l'intention des acteurs des secteurs de la santé, de l'Education et de la Fonction publique et (v) la finalisation de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers des services publics portant sur l'année 2020.

135. La Politique Nationale de Gestion axée sur les Résultats (PN-GAR) et la Politique Nationale de Transparence (PN-T) sont les socles du Programme de Développement Institutionnel 2<sup>ème</sup> génération (PDI II). Cependant, l'évaluation de l'ancien plan et l'élaboration du nouveau Plan d'action de la Politique nationale de transparence et celle de la Politique nationale de gestion axée sur les résultats, ont accusé du retard en raison des difficultés de passation des marchés.
136. L'enquête de satisfaction des usagers du service public n'a pas été organisée en 2021. Celle portant sur 2020 qui a été validée en 2021, avait évalué le « taux de satisfaction des usagers des services publics » à 25%. Ce taux avait été estimé à 44% lors de l'enquête réalisée en 2010. A cet effet, il ressort que le niveau de satisfaction des usagers des services publics a régressé de 19 points de pourcentage, sur la période 2010-2020. La dégradation du niveau de satisfaction des usagers des services publics entre 2010 et 2020 pourrait s'expliquer par l'absence des services de l'Etat dans des localités affectées par la crise sécuritaire et également par l'augmentation des ressources affectées au financement du secteur de la défense et de la sécurité au détriment d'autres secteurs, notamment les secteurs sociaux de base.
137. Les contraintes qui entravent la mise en œuvre du PDI sont entre autres : le retard dans l'évaluation du Plan Opérationnel 2017-2021 et l'élaboration du nouveau Plan Opérationnel ; la non tenue des sessions du Comité d'Orientation de la Réforme de l'Etat (CORE) et du Comité de Pilotage Stratégique de la Réforme de l'Etat (CPSRE) ; la suspension du financement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).
138. Les perspectives porteront sur l'évaluation du Plan Opérationnel 2017-2021 du PDI 2 et l'élaboration du nouveau Plan Opérationnel 2023-2027 ainsi que sa mise en œuvre. Aussi, les processus de finalisation de l'évaluation des plans d'actions de la PN-GAR et de la PN-T et l'élaboration ainsi que la mise en œuvre des nouveaux plans d'actions vont se poursuivre.
139. Il faut aussi noter la finalisation des actions en cours de réalisation relatives entre autres à : la rationalisation des structures administratives et institutionnelles ; l'élaboration du Programme national d'Education aux Valeurs ; l'élaboration de la Stratégie nationale garantissant la dépolitisation de l'Administration ; l'élaboration de la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ; la réalisation de l'audit des autres Institutions de la République et la mise en place du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) des fonctions publiques de l'Etat et des Collectivités territoriales .

### **Objectif spécifique 1.2.2 : Renforcer le système de planification et de gestion du développement**

140. En vue de mieux coordonner et planifier les politiques publiques et les stratégies, le Gouvernement a mis en place, en rapport avec les Partenaires Techniques et Financiers, le Calendrier Harmonisé des Revues (CHR) qui précise l'articulation entre les différentes revues. En 2021, le processus d'organisation et de tenue des revues du Calendrier harmonisé des revues, après le démarrage avec la transmission de la Lettre Circulaire N°01065-MEF-SG du 11-03-2021 du Ministre de l'Economie et des Finances aux membres du Gouvernement

et aux Présidents des institutions, a été fortement perturbé à la suite de la rectification de la trajectoire de la Transition à partir du 24 mai 2021. Sur les onze (11) Cellules de planification et de Statistique, seule la CPS Justice a tenu sa revue sectorielle le 29 avril 2021 qui respecte le délai (30 juin) fixé par la lettre circulaire. La session technique de la revue du CREDD et des ODD s’est tenue les 29 et 30 juillet 2021.

141. Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget Spécial d’Investissement (BSI) en 2021, les projets et programmes ont été financés à hauteur de 331,288 milliards de FCFA pour une prévision de 570,944 milliards de FCFA. Le financement intérieur constitué essentiellement du budget d’Etat s’est élevé à 184,555 milliards de FCFA, soit 57% du BSI contre un financement extérieur de 143,733 milliards de FCFA composé des prêts et subventions.
142. La mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS 2020-2024) s’est poursuivie en 2021 et a permis la réalisation, entre autres, des activités ci-dessous : la tenue des réunions statutaires des organes de coordinations administratives du Système Statistique National (SSN) (Conseil National de la Statistique et ses commissions spécialisées, Comité de coordination des CPS) ; la formation/renforcement des capacités des acteurs du SSN sur les concepts, nomenclatures, et logiciels de collecte (Cspro) et d’analyse statistique (SPSS, Stata) ; l’élaboration des rapports de suivi et de programmation des activités statistiques ; l’élaboration des annuaires statistiques (national, régional et sectoriel) ; le dénombrement des Unités Economiques repérées (RGUE) ; la réalisation des Enquêtes sur : les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM , EMOP), le Paludisme au Mali (EIPM), l’Agriculture (EAC) , la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN), la Nutrition Anthropométrie, la Mortalité rétrospective (SMART), l’évaluation de la Production maraichère ; l’élaboration et la publication des indicateurs sur le changement climatique ; la réalisation des comptes : de la santé , économiques nationaux selon SCN 2008 ; la mise à Jour de la Base de données : Socio-économique (Malikunnafoni) , sur la migration , l’étude sur la problématique de la production statistique dans un contexte sécuritaire et l’étude de base sur les personnes vivant avec un handicap au Mali.
143. Dans le cadre de l’Aménagement du Territoire, le rapport du Schéma National d’Aménagement du Territoire (SNAT) a été validé en atelier national les 05 et 06 août 2021. Il a fait l’objet de réunion interministérielle le 07 décembre 2021. Son processus d’approbation en Conseil des Ministres est en cours. Un plan d’actions 2021-2025 de la PNAT a aussi été élaboré. Il faut aussi noter la tenue des sessions de validation des rapports provisoires d’évaluation des SDAU/SDU et les documents de SDU élaborés (le CNET a validé le rapport provisoire du SDU de la ville de Sandaré et environs le 06 avril 2021).
144. Les travaux de renforcement de la connaissance du territoire national ont permis l’élaboration suite à la mission de géo référencement de 26 cartes thématiques communales et d’une carte locale (cercle de Bougouni) sur les infrastructures sanitaires sur la base de la nouvelle cartographie de base du Mali au 1/200000.

**Tableau 3** : Evolution de l’indicateur de réalisation des activités hors programme du SDS

N°	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable / Source	Périodicité	2018	2019	2020	Cible 2021	Réal 2021
8	Taux de réalisation des activités hors programme (SDS) (%)	16.7	16.7.1	INSTAT	Annuelle	9,6	6,9	10   12,1	10	5

Source : Rapport d’activités 2021 de l’INSTAT.

145. Sur 214 activités réalisées, 204 sont programmées (95%), 10 sont non programmées (5%), ce qui correspond au taux de réalisation des activités non programmées. 91 activités programmées au titre de l'année 2021 n'ont pas pu être réalisées pour des raisons de problème de financement (44%), maladie à corona virus (13%), organisationnel 18%, situation Politique et sécuritaire du pays (13%). En 2021, une amélioration de la qualité de la planification avec seulement 5% d'activités réalisées non programmées est à noter, contre 12% en 2020. Cette amélioration s'explique principalement par les renforcements des capacités des points focaux et leur suivi dans le processus de collecte de données de la revue du SDS 2022.
146. En 2021, le coût de réalisation des activités s'élève à 7 077 millions de FCFA contre 10 174 millions de FCFA soit une diminution de 43,76%. Ce financement se répartit entre activités programmées et non programmées comme suit : 6 925 millions de FCFA pour les activités programmées, soit 92% et 152 millions de FCFA pour les activités non programmées soit 2%. Cette diminution du financement s'explique en partie par le décalage de la phase de dénombrement du RGPH5.
147. La contribution des Partenaires Techniques et Financiers est la plus importante avec 62% des dépenses totales (financement des deux principaux recensements généraux RGPH5 et RGUE), soit 4 357 millions de F CFA contre 69% en 2020 suivie de celle de l'Etat avec 38% soit 2 570 millions de F CFA contre 28% en 2020. La contribution des collectivités territoriales est de 3 millions de FCFA et ne représente que 0,035% contre 0,29% en 2020 du financement total. La part du financement non déterminé (source de donnée non précisée par les structures) a représenté 2% soit 147 millions de FCFA. Les principaux PTF intervenus dans le soutien de la Statistique sont la Banque Mondiale (65%), la Suède/Asdi (8%), le Japon (7%), le PNUD (5%), le PAM (3%) et le FNUAP (3%).
148. Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2021 sont de plusieurs natures. Il s'agit des difficultés d'ordre : (i) financier (38%) contre 47% en 2020 ; (ii) sanitaire COVID-19 (15%) ; (iii) sécuritaire (11%) ; (iv) technique (10%), matériel (8%) contre 7,5% en 2020 ; (v) humaine (5%) contre 6,9% en 2020 et (vi) autres types de difficultés (13%). Au titre des autres difficultés nous notons la suspension des activités de la Banque Mondiale, des difficultés organisationnelles et l'absence de plan d'action.
149. Pour ce qui est de l'Aménagement du territoire, la mobilisation des ressources pour la réalisation des activités reste la principale difficulté rencontrée au cours de l'année 2021. Aussi l'année 2021 a été marquée par la crise multidimensionnelle se manifestant par une instabilité de l'ancrage institutionnel de la structure.
150. En termes de perspectives, l'accent sera mis sur la reprise de l'Etude Nationale Prospective Mali 2040. L'année 2022 étant la troisième année de mise en œuvre du SDS 2020-2024, elle est particulière en ce sens que les acteurs du SSN doivent réaliser d'importantes activités afin de répondre aux différentes recommandations issues du diagnostic du SSN. Ces activités sont, entre autres, le dénombrement du RGPH 5 et activités connexes ; la réalisation de : l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP), l'Enquête Nutritionnelle Anthropométrique, de Mortalité Rétrospective (SMART) ; l'élaboration des statistiques d'Etat civil ; la Production des comptes régionaux 2019 ; le Recensement Général Agricole ; la Réalisation de l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle ; la Réalisation de l'Enquête Agricole de Conjoncture ; l'Inventaire des superficies des terres forestières ; l'Elaboration /Révision/SDU/PUS ; l'Inventaire des superficies à reboiser ; l'Etude et l'élaboration du plan de mobilité de la ville de Bamako.

### Objectif spécifique 1.2.3 : Gérer efficacement les finances publiques et lutter contre la corruption et la délinquance financière

151. La mise en œuvre des activités retenues dans le Plan Opérationnel (PO) 2021 du Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2017-2021 consacre la dernière année d'exécution dudit Plan.
152. En matière d'optimisation des recettes fiscales, douanières et domaniales, des dispositions ont été prises pour assurer la mise en œuvre des recommandations pertinentes des études réalisées en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale dans les secteurs agricole, informel et des nouvelles économies et pour lesquels les contributions actuelles aux recettes fiscales restent limitées.
153. Pour ce qui concerne le secteur informel, les propositions de fiscalisation formulées par le consultant ont été validées par la Direction Générale des Impôts (DGI) après amendement suivant la lettre n°0128/MEF-DGI du 25 janvier 2021 relativement à l'orpaillage traditionnel et semi-mécanisé. Le projet de loi y afférent, qui modifie certaines dispositions du Code Général des Impôts (CGI), est en attente de son introduction dans le circuit d'adoption.
154. S'agissant de la fiscalisation du secteur agricole, des projets de texte ont été élaborés à la suite de l'étude sur la détermination des marges bénéficiaires et des huit (8) filières porteuses dans ce secteur.
155. Dans le cadre de la modernisation des systèmes d'informations, l'amélioration du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilées (SIGTAS) s'est poursuivie à travers notamment, le lancement officiel des télépaiements des impôts et taxes, le 6 décembre 2021. La finalisation du développement de la plateforme des télépaiements s'étendra en 2022 à d'autres canaux de paiement par voie électronique à travers non seulement l'intégration des solutions bancaires propriétaires mais aussi la prise en charge des paiements par carte.
156. Dans le cadre de la dématérialisation des procédures de passation de marchés pour l'ensemble des structures concernées, le déploiement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) s'est étendu à vingt et un (21) nouveaux Établissements Publics (EP), durant la période sous revue. Cela porte à cent-vingt et un (121) le nombre d'EP connectés au SIGMAP sur les cent trente-cinq (135) EP identifiés, soit un taux de couverture de 89,63%.
157. Avec l'opérationnalisation du site web de la DGB, la dynamique d'accès aux informations financières s'est encore améliorée en 2021. Le budget est devenu plus exhaustif, en termes d'informations sur les plans quantitatif et qualitatif pour l'Assemblée Nationale (CNT), la société civile et le citoyen de façon générale. De même, le budget citoyen 2021 a été élaboré et publié sous divers formats à l'endroit du grand public sur ledit site web. Ce partage d'informations permet aux acteurs de la société civile, aux étudiants et aux communautés de mieux comprendre les informations sur la gestion des finances publiques et de se mobiliser pour une participation accrue dans des activités de veille citoyenne.
158. En plus des progrès enregistrés dans la publication régulière des documents administratifs à caractère financier sur les différents sites internet dédiés, la DGB a poursuivi l'exécution des dix-sept (17) recommandations formulées à l'issue de l'enquête sur le budget ouvert de l'International Budget Partnership (IBP) réalisée en 2019 afin d'améliorer le score du Mali pour les prochaines enquêtes. Les actions menées ont porté essentiellement sur : (i) la publication



et la mise en ligne à bonne date de certains documents budgétaires clés, à savoir, la déclaration de projets de budget, la revue semestrielle, le rapport de fin d'exercice et le rapport d'audit ; (ii) le renforcement de la participation citoyenne au processus budgétaire à travers notamment, une forte implication des communautés vulnérables et sous-représentées et la mise en place de mécanismes formels permettant au public de participer à la programmation des missions d'audit et de contribuer si nécessaire, aux différentes enquêtes qui en découleront ; (iii) le renforcement du contrôle budgétaire effectué par l'Assemblée Nationale (CNT) au cours des phases planification et exécution du budget d'Etat et (iv) l'évaluation des processus d'audit par une autorité indépendante.

159. Enfin, la DGB a participé à l'Enquête Budget Ouvert 2021 dont les résultats sont attendus au cours de l'année 2022.
160. **Dans le cadre de la lutte contre la corruption**, le renforcement du cadre normatif de la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière a été poursuivi à travers l'élaboration des avant-projets de textes en vue de la modification du Code pénal, du Code de procédure pénale, des textes portant création du Pôle National Economique et Financier (PNEF), et de l'Agence de recouvrement des avoirs saisis et confisqués.
161. Concernant le BVG, la situation des missions effectuées au cours de l'année 2021 par rapport aux missions programmées, se présente comme suit : (i) vingt (24) réalisées sur les seize (16) missions de vérifications financières prévues ; (ii) quatre (4) réalisées sur les sept (7) missions de vérification de performance/conformité prévues ; (iii) huit (8) réalisées sur les sept (7) missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations prévues et (iv) deux (2) missions d'évaluation de politiques publiques réalisées sur les deux (2) programmées.
162. Au total, le BVG a réalisé trente-huit (38) missions sur les trente-deux (32) programmées en 2021, soit un taux de réalisation de 118,75%.
163. Par Loi N°2021-069 du 23 décembre 2021, le Gouvernement a institué une autorité administrative indépendante dénommée Vérificateur Général. Par ailleurs, durant la période sous revue, le Bureau du Vérificateur Général (BVG) et la Section des Comptes de la Cour Suprême (SC-CS) ont produit et disséminé leurs rapports annuels 2020.
164. S'agissant de la Section des Comptes de la Cour Suprême (SC-CS), elle a réalisé le jugement de 3 016 comptes dont 19 pour les comptables supérieurs du Trésor des exercices budgétaires 2018 et 2019 et 2 997 pour les comptables publics des Collectivités territoriales de cercle et de commune des exercices budgétaires 2014 à 2017 sur une prévision annuelle de 1 572, soit un taux de réalisation de 192%. En matière d'activités non juridictionnelles, la section des comptes a mené 10 missions d'Audit de gestion financière et 01 mission d'Audit de performance et contrôle de 168 investissements dans 96 collectivités territoriales. Elle a aussi vérifié les comptes de 2020 de 80 partis politiques, certifié la conformité des revenus miniers de 2019 versés par 24 sociétés. Par ailleurs, elle a élaboré le rapport sur l'exécution de la loi des finances de 2018.
165. Au titre du jugement des infractions financières et budgétaires relevées à l'occasion des missions de contrôle du BVG, la SC-CS a adressé 20 déférés au Parquet général de la Cour Suprême sur les 50 dossiers transmis par le BVG. Sur ces 20 dossiers transmis, 19 sont en cours d'instruction au niveau de la SC-CS aux fins de jugement.

166. Au niveau du Contrôle Général des Services Publics (CGSP), sur un total de 35 missions programmées au titre des activités de l'année 2021, 30 ont été effectivement réalisées soit un taux de réalisation de 86%. Cinq (05) missions n'ont pas été réalisées.
167. Les 30 missions réalisées se décomposent ainsi : 14 missions de vérification de la gestion, 6 missions d'audit de performance/conformité, 1 mission d'investigations (vérification de faits signalés), 9 missions de suivi des recommandations. Le principe du contradictoire a été respecté pour toutes les missions.
168. En outre, l'évaluation des systèmes de contrôle interne lors des missions a fait ressortir la récurrence des insuffisances ci-après : (i) l'inexistence de manuels de procédures formalisés et validés par la commission de suivi des systèmes de contrôle dans les services et organismes publics ; (ii) l'insuffisance dans l'application des textes réglementaires ; (iii) la faiblesse des contrôles hiérarchiques, notamment au niveau des régies ; (iv) le cumul de fonctions incompatibles d'ordonnateur et de comptable ou de régisseur d'avance et de comptable.; (v) l'occupation de fonctions ou l'exécution de tâches par des agents non autorisés (existence de comptables et de régisseurs de fait) ; (vi) l'inadéquation des profils des personnels à ceux prévus par les cadres organiques et (vii) la faiblesse du système d'information et de communication. Des recommandations ont été formulées à l'attention des entités auditées en vue de corriger ces faiblesses.
169. Au niveau de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), la mise en œuvre des activités de lutte contre le blanchiment des capitaux (BC) et de financement du terrorisme (FT) a été affectée par la crise multiforme que le Mali a connue en 2020. Les déclarations d'opérations suspectes des assujettis ont connu une baisse drastique. Au cours de l'année 2021, les activités de la CENTIF ont essentiellement porté sur la collecte et le traitement des informations financières suspectes, l'organisation des actions de formation et de sensibilisation à l'endroit des assujettis sur leurs obligations en matière de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le renforcement de la coopération internationale et la coordination nationale, notamment dans le cadre des échanges d'informations avec les Cellules de renseignement homologues et des enquêtes auprès des entités nationales.
170. Les principaux résultats obtenus ont porté notamment sur, la validation du rapport de l'évaluation nationale des risques (ENR) de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) du Mali et l'adoption de son plan d'action triennal (2021-2023) ainsi que la mise en place du Comité interministériel de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

**Tableau 4** : Evolution des indicateurs de gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption et la délinquance financière

Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable / Source	Périodicité	2018	2019	2020	Cible 2021	Réal 2021
Délai moyen de traitement des dossiers de passation des marchés publics (en jours)	16.6	16.6.2	CARFIP, DGMP, ARMDS	Annuelle	79	83	88	75	<b>89</b>
Indice du budget ouvert (IBP/100) Score	16.6	16.6.1	CARFIP/DGB	Biannuelle	39	38	38	65	<b>38</b>
Classement de Transparency International sur la perception de la corruption	16.5	16.5.1	CPS/ Justice (Site web Transparency International)	Annuelle	120/180	130/180	129/180	< 96	<b>129/180</b>
Taux de mise en œuvre des recommandations du BVG (%)	16.5	16.5.1	CPS Justice	Annuelle	44	49	30	53	<b>52</b>
Pourcentage des assujettis ayant déposé leurs déclarations de biens	16.5	16.5.1	OCLEI/CPS Justice	Annuelle	68	22,65	17,30	100	<b>7,51</b>

171. Le délai de passation des marchés continue de se dégrader. Il est ressorti à 89 en 2021 contre 88 en 2020 et 83 jours en 2019. Cette détérioration pourrait s'expliquer par les effets liés aux différentes crises sanitaire et socio-politique que traverse le pays.

172. En 2021, l'indice du budget ouvert du Mali est stabilisé à 38 par rapport à 2019 car le Mali a réduit la disponibilité des informations budgétaires suite :

- à la non publication des rapports, en ligne, en cours d'année dans les délais ;
- au défaut de production du Projet de budget de l'exécutif (PBE) à l'attention du Parlement car n'existant pas. Selon la méthodologie de l'EBO, le PBE est considéré comme non produit dans le cas où l'organe législatif a été dissout.

173. Dans le cadre du Classement de Transparency International sur la perception de la corruption, le Mali conserve le 129<sup>ème</sup> rang mondial qu'il occupait en 2020 contre le 130<sup>ème</sup> rang en 2019. Sur le continent africain, sa place reste aussi inchangée par rapport à 2020 occupant la 29<sup>ème</sup> place sur 54 Etats.

## Taux de mise en œuvre des recommandations du BVG

174. Le BVG a, au cours de l'année 2021, exécuté huit (8) missions de suivi des recommandations issues des vérifications réalisées en 2017 et 2019. Ces missions totalisent 122 recommandations sur lesquelles 25 sont non applicables. Une recommandation est classée non applicable lorsque les raisons qui lui ont donné lieu n'existent plus ou parce que la question a été remplacée par un nouveau processus ou programme.
175. Ainsi, l'évaluation des 97 recommandations applicables a donné les résultats ci-après : (i) 51 entièrement mises en œuvre, soit 52% ; (ii) 24 partiellement mises en œuvre, soit 25% et (iii) 22 non mises en œuvre, soit 23%.
176. Au titre des recommandations entièrement mises en œuvre, le taux moyen est de 52% pour les huit (8) entités suivies. Toutefois, l'analyse par entité révèle que la Commune Urbaine de Ségou, l'Agence Malienne de Radioprotection et le Ministère de l'Education Nationale (Etablissements privés d'enseignement fondamental et secondaire dans le District de Bamako et la Région de Koulikoro) ont réalisé des taux inférieurs à cette moyenne avec respectivement 44%, 34% et 27%. Par contre, la Collectivité Cercle de Ségou et la Commune Urbaine de Kayes ont réalisé des taux satisfaisants supérieurs à la moyenne.

## Pourcentage de personnes ciblées par la loi contre l'enrichissement illicite qui déclarent leurs biens

177. Cet indicateur enregistre une très forte régression entre 2020 et 2021, passant de 17,30% à 7,51%, soit 256 déclarations déposées à la Cour Suprême contre 111 en 2021. Cette situation peut être expliquée par l'instabilité politico institutionnelle que le Mali a traversée sur la période.
178. Le budget du PREM a été exécuté en termes d'engagement à 2,723 milliards de FCFA, soit 87,85% des 3,100 milliards de FCFA notifiés et mis à la disposition des structures opérationnelles contre 84,56% à fin 2020.
179. Le Vérificateur Général a reçu en 2021 une allocation budgétaire initiale de 3 836 843 000 FCFA qui a été réajustée à 3 529 466 000 FCFA. A la fin de l'année, le montant réellement exécuté s'élève à 3 529 462 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 92%.
180. En ce qui concerne la CENTIF, la dotation budgétaire au titre de l'exercice de 2021 s'élevait à 587 108 000 FCFA pour la participation au fonctionnement et 400 000 000 FCFA pour le personnel. La CENTIF ne génère pas de ressources propres et ne bénéficie pas d'appui financier des PTF.
181. Dans l'exécution de ses missions, le Vérificateur Général a été confronté à des contraintes budgétaires et à d'autres difficultés majeures dont notamment : (i) la faiblesse de l'archivage au sein des entités vérifiées, rendant délicate la collecte des documents ; (ii) les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations issues des missions de vérification et (iii) la situation sécuritaire qui a amené le Bureau du Vérificateur Général à programmer essentiellement la réalisation des missions dans le centre, l'ouest et le sud du pays.
182. Pour résoudre ces contraintes, le Bureau du Vérificateur Général a entrepris l'organisation d'ateliers d'échanges avec les entités vérifiées qui visent, entre autres, à sensibiliser les responsables sur la valeur ajoutée des vérifications et la mise en œuvre des recommandations. Cette approche a été inscrite comme axe majeur de la vision du Vérificateur Général

qui entend étendre les concertations avec les entités publiques au niveau régional. Ces rencontres permettent également de partager avec les services, la nécessité de l'archivage correcte des documents notamment en utilisant les TIC. Le Vérificateur Général préconise également la dotation et la stabilisation des crédits budgétaires afin que l'Institution fonctionne normalement.

183. S'agissant de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), il faut retenir que le concept de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme est très mal compris dans notre société. Les acteurs en ligne pour ce combat ne se sont pas encore appropriés les contours de la question. A cela, il faut ajouter, entre autres : le faible taux de bancarisation de l'économie qui rend les opérations financières peu traçables ; la lenteur récurrente dans le traitement des rapports d'enquête que la CENTIF transmet à la juridiction compétente (le Pôle Judiciaire Spécialisé) ; l'insuffisance de ressources financières allouées à la Cellule pour réaliser ses missions.
184. Au titre des perspectives pour l'année 2022, 2023, 2024, les efforts porteront sur la consolidation des acquis, le parachèvement des actions entamées et la mise en œuvre de nouvelles activités structurantes retenues dans le nouveau PREM 2022-2026 en cours d'adoption par le Gouvernement.
185. L'année 2022 verra la poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique du Vérificateur Général qui est de faire du Bureau du Vérificateur Général une Institution de Contrôle des finances publiques reconnue comme un professionnel avéré d'une grande exemplarité, plus proche des citoyens, contribuant de manière forte et visible à une gestion des ressources publiques plus saine et performante au bénéfice des citoyens. Il s'agira de continuer l'exécution des missions de vérification et des évaluations de politiques publiques dans le respect des normes nationales et internationales de vérification et de renforcer le partenariat et la synergie d'actions avec les autres parties prenantes.
186. De même, des vérifications de performance seront poursuivies et renforcées dans le cadre de l'accompagnement des services publics dans la mise en œuvre du budget en mode programmes.
187. Avec l'inscription formelle des suivis de recommandations dans les missions du Vérificateur Général par Loi N°2021-069 du 23 décembre 2021, l'instituant, ce type de vérification sera accentué en vue de s'assurer que des actions efficaces ont été mises en œuvre par les entités pour corriger les manquements constatés par les vérifications précédentes.
188. La loi susmentionnée ayant donné des prérogatives au Vérificateur Général de conduire des Evaluations des Politiques Publiques de sa propre initiative, des missions d'Evaluation de celles ci seront conduites au titre de l'année 2022.
189. Dans la mesure des moyens dont elle dispose, la CENTIF poursuivra ses efforts de redynamisation de la coopération avec les banques de la place, au moyen de rencontres régulières suivies d'une démarche de sensibilisation à l'endroit des autres catégories d'assujettis.

### **Objectif spécifique 1.2.4 : Assurer une gestion transparente des affaires foncières**

190. La période sous revue a été marquée par des actions visant à poursuivre la mise en place d'un système d'archivage (physique et numérique) moderne, performant et sécurisé et l'informatisation des services des Domaines.



191. La dématérialisation des archives des conservations foncières de Bamako et Kati, s'est poursuivie à travers les travaux de numérisation des nouvelles créations de Titres Fonciers (TF) et de mise à jour (transactions sur un TF existant). Ainsi, au 31 Décembre 2021, un total de 274.360 dossiers de Titres Fonciers ont été numérisés, contrôlés et indexés dans la base de données du Module Documentaire Numérisé (MoDoNum). Ces dossiers dématérialisés sont accessibles à l'ensemble des acteurs intervenants dans la gestion foncière ayant un accès autorisé et sécurisé sur le réseau informatique de la DND.
192. En outre, des équipes de dématérialisation ont été mises en place au niveau de ces deux conservations pour la prise en charge des nouveaux dossiers fonciers ainsi que les mises à jour de ceux existants.
193. Dans le cadre de l'informatisation et de l'interconnexion, l'ensemble des services des Domaines et du Cadastre du District de Bamako (14) et de la Direction Régionale des Domaines et du Cadastre de Koulikoro (07) ont été interconnectés au Datacenter par le biais de la Liaison Boucle Radio Locale (LBR) et d'un réseau privé virtuel (VPN), en vue de permettre à ceux-ci l'accès aux applications déployées.
194. Par ailleurs, la finalisation du développement du Système d'Informations sur les Titres Fonciers et l'Immobilier (SITFI) et le déploiement de l'ensemble de ses modules ne sont toujours pas effectifs en raison notamment de certaines difficultés rencontrées par l'éditeur.
195. Toutefois, des alternatives de développement ont été initiées pour permettre de finaliser le développement des modules restants, à savoir la formation de trois (03) agents des domaines en développement web et Jasper Reporting ainsi que de deux (02) agents sur la modélisation des workflows BPMN 2.0 afin d'avoir les compétences requises pour pouvoir développer à l'interne lesdits modules.
196. A fin décembre 2021, le module de saisie des données attributaires « Fastrack » des historiques des transactions antérieures sur les Titres Fonciers numérisés et sauvegardés dans la base de données du MoDoNum est déployé ainsi que la prise en charge des processus de gestion des flux de travail (workflows) y afférents.
197. Par ailleurs la nouvelle loi domaniale et foncière suivant l'Ordonnance N°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020 a été modifiée et ratifiée par la Loi N°2021-056 du 07 octobre 2021.

**Tableau 5 : Evolution des indicateurs Gestion affaires foncières**

N°	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable / Source	Périodicité	Valeur Année de référence 2018	Réal 2019	Réal 2020	Cible 2021	Real 2021
14	Nombre de communes disposant d'un plan cadastral	1.4.	1.4.2	DNC/SP-PDF	Annuelle	14	38	42	43	0

Source : Rapport de la revue sectorielle CPS SEEUDE

198. Aucune réalisation n'a été faite en 2021 due au retard accusé dans la mise en œuvre du projet pilote de Diatoula.

199. Les contraintes auxquelles la gestion de la réforme foncière a été confrontée en 2021 sont, pour les domaines: (i) ) la non opérationnalisation de la Division Cadastre dans certaines localités (DRDC-Gao) ; (ii) les difficultés liées au fonctionnement des BSDC auprès des Collectivités Territoriales ; (iii) les difficultés de recouvrement des recettes domaniales (concession ordinaires, redevances domaniales), faute de législation répressive en la matière ; (iv) le non-paiement des dividendes par des sociétés minières et non minières dans lesquelles l'Etat a des participations. Pour le Cadastre, les principales difficultés sont : (i) le manque de financement pour la fonctionnalisation des Commissions de recensement, de délimitation et d'évaluation des réalisations et aménagement à caractère immobilier compris dans l'emprise et les servitudes des travaux déclarés d'utilité publique ; (ii) l'absence de Partenaire Technique et Financier pour accompagner la Direction Nationale du Cadastre (DNC) ; (iii) l'insuffisance de textes régissant le cadastre ; (iv) la non ratification de l'ordonnance portant création de la Direction nationale du Cadastre et (vi) la faible densité du réseau cadastral.
200. Les perspectives pour les domaines vont concerner : (i) la poursuite de l'opération de dématérialisation des archives des conservations foncières ; (ii) l'informatisation des procédures de la gestion foncière et domaniale à travers l'implantation du SITFI et (iii) le renforcement de la communication par l'interconnexion des services des Domaines et du Cadastre, pour un meilleur partage des informations. Pour le Cadastre, il s'agira de : (i) la ratification de l'ordonnance (promulgation de la loi) portant création de la Direction Nationale du Cadastre ; (ii) l'adoption d'un 3<sup>ème</sup> décret d'application de la loi portant code domanial et foncier ; (iii) la fonctionnalisation des Divisions Cadastre des Directions Régionales des Domaines et du Cadastre ; (iv) l'élaboration de manuel de procédures et informatisation des procédures (modernisation de la DNC) ; (v) l'intégration des concessions dans la base de données cadastrale tout comme le titre foncier et (vi) l'adoption de la loi régissant la profession de Géomètre-Expert.

### Objectif spécifique 1.2.5 : Renforcer le partenariat pour le développement durable

201. Les activités protocolaires ont pu être réalisées à travers les actions suivantes : l'accueil de 803 hautes personnalités, le traitement de 8 452 dossiers d'immunités et de privilèges, l'assistance apportée à 710 hautes personnalités maliennes en déplacement à l'extérieur et l'organisation de 96 conférences et cérémonies officielles. La Direction du Protocole de la République a eu à entreprendre les actions suivantes : la présentation de 19 lettres de créance, la réception de 3 officiels. Elle a aussi accordé 3 522 exonérations douanières, 1 107 exonérations d'impôts et établi 3 823 passeports et visas.
202. Le Gouvernement a fourni des efforts pour affirmer la présence du Mali sur la scène internationale. Dans le cadre de la coopération bilatérale, neuf (09) réunions préparatoires de commissions mixtes ont été organisées, mais lesdites commissions n'ont pas pu être tenues à l'exception de celle avec le Sénégal. Pour la coopération multilatérale, deux (2) réunions préparatoires de la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe de suivi et de soutien à la transition de l'Union Africaine ont été tenues.
203. Le placement des cadres maliens dans les organisations internationales demeure très faible par rapport aux ambitions des autorités. A ce niveau, malgré les efforts déployés, le pays n'a pas pu placer de cadre malien dans les organismes. La situation économique déjà fragilisée par le climat politique du pays depuis le 18 août 2020 qui a entraîné la suspension de l'aide bilatérale de certains partenaires et la suspension du Mali des instances de la CEDEAO et

de l'Union Africaine ont fait que le Mali n'a pas pu participer aux réunions statutaires de ces organisations africaines. Elle a également joué négativement sur la présence du Mali sur la scène sous régionale et africaine.

204. Par ailleurs, l'alignement édicté par la déclaration de Paris et d'autres fora internationaux sont des principes de l'efficacité de l'aide. Ainsi, l'appui de la communauté internationale à notre pays a été globalement exécuté conformément aux procédures nationales. Des actions diplomatiques devront être menées auprès des pays encore réticents à observer ces dispositions. Le retour à l'ordre constitutionnel normal et l'amélioration de la situation sanitaire rentrent dans les perspectives pour la relance des activités de coopération et de financement du développement.
205. Concernant la formulation, les négociations, le suivi des accords internationaux et l'effort de sécurisation du pays en rapport avec les partenaires, plusieurs accords ont été conclus avec différents partenaires contribuant ainsi au développement socioéconomique de notre pays. Les activités menées, notamment dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) du comité interministériel d'appui à l'élaboration des Rapports Initiaux et périodiques de la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Mali (CIMERAP) ont permis l'organisation du 06 au 08 juillet 2021 de la session de formation pour la finalisation et la validation des projets de rapport sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et de celui concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Les dispositions sont en cours pour leur introduction dans le circuit d'approbation en vue de leur transmission au Comité des droits de l'Enfant. L'année 2021 a été également marquée par l'organisation de la cérémonie de remise de l'Euro symbolique par le Fonds au profit des victimes de la Cour Pénale Internationale (CPI) au Gouvernement du Mali et à l'UNESCO, le 30 mars 2021, au titre de la réparation du préjudice moral dans l'affaire Al Mahdi Al Faqi.
206. Concernant la gestion du contentieux impliquant l'Etat du Mali et celle relative aux affaires consulaires, l'ensemble des dossiers reçus ont fait l'objet de traitement et/ou de suivi en rapport avec les structures concernées. La plupart des dossiers de nomination de consuls honoraires reçus ont connu un aboutissement.
207. La coopération transfrontalière a été promue à travers, entre autres, la tenue de : (i) rencontres périodiques entre autorités administratives frontalières du Mali et de la Guinée (Gouverneurs de Koulikoro et Sikasso avec leur homologue de Kankan et les Préfets de Yanfolila et Kangaba et leurs homologues de Mandiana et Siguiri) ; (ii) rencontres des Comités Inter Régionaux de pilotage entre des Gouverneurs des régions de Koulikoro et Sikasso avec leur homologue de Kankan (Guinée) et du Gouverneur de la région de Gao avec son homologue de Tillabéry (Niger). Il faut aussi noter l'élaboration et la validation de la Convention de Réseau Ouest-africain des Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière en décembre 2021.
208. Dans le cadre du renforcement du dialogue PTF/Gouvernement, le MEF à travers le SHA a organisé la Revue Budgétaire Conjointe (RBC) le 28 juillet 2021 pour la session technique. La session politique n'a pu être tenue à cause de la pandémie de la Covid-19. Les recommandations formulées lors de la session technique sont les suivantes : (i) renforcer les actions en vue de réduire substantiellement les exonérations octroyées à travers le Code des investissements et le Code minier ; (ii) limiter substantiellement les exonérations dans les nouveaux code minier et le nouveau Code des investissements en relecture ; (iii) prioriser les

défis majeurs dans un cadrage cohérent et se rassurer de la disponibilité des ressources pour leur prise en charge, notamment les dépenses sécuritaires, la masse salariale ; (iv) prendre des mesures pour contenir l'évolution de la masse salariale (ratio masse salariale sur les recettes fiscales déjà supérieur à la norme communautaire), suite à la tendance assez haussière liée aux revendications syndicales de ces dernières années ; (v) accélérer la mise en œuvre des réformes visant à élargir, mobiliser et sécuriser les ressources internes à travers une simplification et une digitalisation renforcées des procédures de déclaration, de paiement et de comptabilisation des impôts et taxes, ainsi que l'interfaçage des systèmes métiers des services (DGI, DGD, DND, DNTCP, DGCC, DGB, DGMP) ; (vi) prendre des mesures en vue d'améliorer les montants des dividendes distribuées de toutes les sociétés minières et (vii) instaurer un cadre de dialogue entre le Gouvernement et les PTF pour leur retour dans les appuis budgétaires et l'élaboration d'une matrice conjointe de réformes ambitieuses.

209. Aussi dans le cadre du Dialogue et de l'Alignement, les PTF ont procédé en 2020 à une restructuration de leurs Groupes Thématiques en les rationalisant (passant de 12 à 5 Groupes thématiques) et en les arrimant à ceux du CREDD. Dans cette optique, la CT-CSLP, le SHA et le Secrétariat Exécutif du Groupe Exécutif de Coopération des PTF du Mali (SEG) ont organisé le jeudi 08 juillet 2021, la première réunion de réseautage entre les groupes thématiques du CREDD et les groupes de dialogue des PTF. L'objectif général de cette rencontre était de contribuer à relancer et redynamiser le dialogue entre les structures des PTF et celles du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation du CREDD et des ODD et l'animation des différents cadres prévus par le Décret N°0623/PM-RM du 8 août 2018.
210. Dans le cadre de l'élaboration et la diffusion du Cadre de ressources externes à moyen terme (CRMT), la première phase du CRMT 2022-2024 (collecte des données passant par les structures nationales impliquées dans la gestion de l'aide) a été bouclée en octobre 2021. Toutefois, l'atelier de validation avec les structures n'a pu être fait faute de ressources financières.
211. En ce qui concerne la formation de nouveaux agents à l'élaboration et l'actualisation des budgets-programmes, deux sessions ont été organisées au cours desquelles 67 agents des Directions des Finances et du Matériel, des Cellules de Planification et de Statistique, de la DGMP, de la DNCF et de la DRH-SDEF ont été formés.
212. Concernant le développement d'un système intégré de gestion de l'aide, à la fin du contrat du prestataire Tunisien en charge du développement du Système Intégré de Gestion de l'Aide (SIGAP), la qualité du logiciel n'était pas satisfaisante. C'est ainsi que le SHA et la CAISFF ont entrepris la réécriture du SIGAP sous une architecture micro-service utilisant des technologies modernes de développement tels les Framework « Angular » et « Spring boot ». Cela devrait aboutir à une application performante, optimisée, ergonomique, conviviale, facile à maintenir et adaptable à plusieurs écrans pour les utilisateurs.

**Tableau 6** : Evolution des indicateurs de la coopération, l'intégration et de l'efficacité de l'aide

Intitulé des indicateurs	Structure responsable / Source	Périodicité	Valeur Année de référence 2018	Réal 2019	Real 2020	Valeur cible 2021	Réal 2021
Volume d'aide publique au développement (milliards de FCFA)	SHA	Annuelle	874,1	ND	751,1	1194	<b>771</b>
Nombre d'accords de coopération signés	DCM/CPS-CI	Annuelle	34	33	53	36	<b>44</b>
Montants des accords de financement signés (en millions de FCFA)	CPS-CI	Annuelle	182 186	361 169	360 737	902 718	<b>538 277</b>
Nombre de ressortissants maliens placés dans les organismes sous régionaux et internationaux par an	DCM/CPS-CI	Annuelle	4	6	2	10	<b>0</b>

Source : CPS/SCI/SHA

213. En 2021, le volume d'aide mobilisé a été de 771 milliards de FCFA . Cette augmentation par rapport à 2020 est due essentiellement à un fort soutien des PTF contre la pandémie de la Covid 19, à l'ABG du FMI et le maintien du financement des projets de développement.

214. Le nombre d'accords de coopération signés a été de 44 contre une prévision de 36, soit un taux de réalisation de 122,22%. Ce nombre est en diminution par rapport à celui de 2020 qui était de 53, soit un taux de diminution de 16,18%.

215. Le montant des accords de financement signés a été de 538 277 millions de F CFA contre une prévision de 902 718 millions de F CFA en 2021, soit un taux de réalisation de 59,63%. Ce montant est en augmentation par rapport à celui de 2020 qui était de 526 188 millions de FCFA, soit un taux d'augmentation de 2,30%.

216. Quant au nombre de ressortissants maliens placés dans les organismes sous-régionaux et internationaux par an, en 2021, il est de zéro (0) malien placé contre une prévision de dix (10). Ce résultat est en deçà de celui de 2020 qui était de deux (2) personnes placées. Le faible résultat atteint à ce niveau s'explique d'une part, par le gel du recrutement au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA, le manque d'un mécanisme de placement des nationaux et d'autre part par les crises politico-sécuritaires et sanitaires. Ce résultat demeure très faible par rapport aux ambitions des autorités. A ce niveau, des efforts doivent être fournis pour améliorer le nombre de cadres à placer dans les organismes.

217. Dans le secteur de la Coopération et Intégration, les difficultés rencontrées sont liées à la collecte des données des projets/programmes ; à l'insuffisance de financement pour le suivi physique des projets/programmes et à la faible mobilisation des crédits pour la mise en œuvre des activités.

218. En matière d'efficacité de l'aide, des obstacles demeurent notamment la résistance au changement tant du côté de la partie nationale que des PTF, la lenteur observée par les PTF à fournir les données de l'aide à temps, la complexité et la diversité des procédures des PTF.



219. La coopération frontalière a été, quant à elle, confrontée à : (i) la situation sécuritaire dans certaines zones frontalières du pays ; (ii) la pandémie de la maladie COVID 19 ; (iii) l'insuffisance de financement pour la mise en œuvre diligente de la Politique Nationale des Frontières (PNF) et (iv) l'absence de l'administration dans les circonscriptions frontalières touchées par l'insécurité.
220. Les perspectives pour la Coopération Intégration seront focalisées sur la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Coopération au Développement ; le renforcement des capacités des cadres et agents du secteur ; la poursuite des activités diplomatiques et consulaires ; la numérisation des accords ; l'élaboration régulière des rapports annuels sur la coopération au développement et la relecture de la carte diplomatique.
221. En matière d'efficacité de l'aide, les efforts porteront notamment sur la finalisation du Système Intégré de Gestion de l'Aide (SIGAP), la poursuite de la mise en œuvre de la PONAGA et de la PNCD et le suivi de la matrice gouvernance etc.
222. S'agissant de la Coopération transfrontalière, l'accent sera mis sur le retour de l'administration dans les circonscriptions frontalières touchées par l'insécurité ; le renforcement du portage politique de la PNF ; la préservation et la sauvegarde de l'intégrité territoriale, la paix et la concorde entre le Mali et ses voisins ; la création des Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière Kayes-Bakel et Saraya-Kéniéba ; la conclusion des Accords-Cadres de Coopération Transfrontalière Mali-Niger et Mali-Cote d'Ivoire et; l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation des zones frontalières.

## Objectif global 1.3. Renforcer la décentralisation

### Objectif spécifique 1.3.1 : Améliorer la gouvernance locale

223. Dans le cadre du Développement des capacités des ressources humaines des Collectivités territoriales (CT), en 2021, 1 188 fonctionnaires ont été intégrés dans la fonction publique des CT dont 129 enseignants-formateurs du secteur emploi et formation professionnelle, 600 enseignants des écoles communautaires, 445 enseignants contractuels (Fonds PPTÉ) et 14 agents du secteur de la Santé et du développement social. Des sessions de formation ont été organisées au profit des Collectivités Territoriales sur la maîtrise d'ouvrage des investissements notamment les dispositifs de gestion et d'entretien des infrastructures et équipements, les finances des CT, l'élaboration du budget dans le cadre des normes communautaires de l'UEMOA et la gestion financière et comptable des CT.
224. Pour l'exercice budgétaire 2021, le pourcentage de Recettes-perceptions appliquant la comptabilité à partie double n'a pas connu d'évolution et est resté à 79% comme en 2020. Il reste en deçà de la cible annuelle 2021 de 100%, en raison notamment de la non-teneur de ladite comptabilité dans les Recettes-perceptions des zones d'insécurité.
225. La comptabilité à partie double est utilisée dans toutes les Recettes-perceptions, à l'exception de celles des zones d'insécurité, à travers l'application COLLOC. Cela permet de réduire considérablement les délais de production des comptes de gestion en fin d'exercice et d'améliorer la qualité des documents produits par les Receveurs-percepteurs.
226. Dans la perspective d'assurer une gestion informatique efficace de toute la chaîne de la dépense au niveau des CT, le logiciel « Ressources des Collectivités Décentralisées ReCoDe » a été déployé dans quatre cent quatre-vingt-quatre (484) CT contre 413 CT en 2020.

227. Par ailleurs, en matière de formation des élus et fonctionnaires des CT sur les thématiques et outils de gestion des finances locales, le Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT) a formé un total de 566 acteurs locaux.
228. Dans le cadre de l'état civil, les réalisations sont, entre autres : l'élaboration du projet de loi de création de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ; l'acquisition de matériels informatiques et installation des Cellules Techniques d'Accueil Citoyen (CTAC) ; la construction de centres d'état civil ressortie à 79%. Le taux d'enregistrement des naissances a atteint 87%.

### Objectif spécifique 1.3.2 Assurer la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et accélérer le transfert des compétences et des ressources

229. Le transfert des crédits budgétaires de l'Etat aux CT trouve son fondement dans la Loi N°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales qui dispose en son article 4 : « Tout transfert de compétence à une collectivité doit être accompagné du transfert concomitant par l'Etat à celle-ci des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de ces compétences ».
230. Aussi, en plus de cette disposition législative, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger consacre l'accroissement du volume des transferts de ressources aux Collectivités Territoriales en son article 14 : « l'Etat s'engage à transférer 30% des recettes budgétaires aux collectivités territoriales d'ici 2018 ». L'article 29 de la Loi N°2017-052 du 02 octobre 2017 prévoit également cette disposition.
231. Le transfert des crédits budgétaires de l'Etat aux Collectivités Territoriales se fait essentiellement à travers deux mécanismes (i) les transferts effectués par les départements ministériels et (ii) les transferts effectués à travers le Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT).
232. Au titre de l'exercice 2021, il est inscrit dans la loi de finances un montant de 457, 671 milliards de FCFA au titre des crédits transférés dont 237,287 milliards de FCFA constituent des dépenses de salaire, soit une part de 52%, contre respectivement 243,024 milliards de FCFA en 2020 (65%), 190,847 milliards de FCFA en 2019 (64%) et 178,066 milliards de FCFA en 2018 (70%).

**Tableau 7** : Situation d'exécution de la subvention de l'Etat au titre du FNACT de 2018 à 2021 (En Milliers de FCFA)

Années	Dotation révisée	Exécution
2018	18 470 827	10 240 464
2019	19 000 784	19 000 784
2020	21 000 784	21 000 784
2021	23 000 784	23 000 784
<b>Total</b>	<b>58 472 395</b>	<b>42 032</b>

Source : DGB

### Objectif spécifique 1.3.3 : Promouvoir les économies régionales et locales

233. En 2021, le Contrat plan Etat/Région (CPEP) de Ménaka a été signé, ce qui amène le nombre total de CPEP signés à neuf (9). Seuls le District de Bamako et la région de Taoudénit n'ont pas encore signé leur CPEP. La préparation de la nouvelle génération de CPEP/D est en cours pour Ségou et Tombouctou.
234. Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des Régions dans la mise en œuvre des Contrats Plans Etat-Régions (CPEP), des missions de suivi ont été menées dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti et Tombouctou pour un total de neuf (9) projets structurants. Ces différentes missions de suivi ont permis non seulement de s'assurer de l'application effective des procédures de passation et d'exécution des CPEP dans les cinq (5) Régions mais aussi de faire le point sur le niveau de réalisation des investissements et l'état de mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des missions réalisées en 2020. Elles ont, en outre, renforcé les capacités techniques des acteurs régionaux dans la mise en œuvre efficiente des contrats plans et formulé des recommandations visant à améliorer le système de gouvernance locale.

**Tableau 8** : Evolution des indicateurs de la décentralisation

Intitulé des indicateurs	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence 2018	Réalizations			Valeurs cibles 2021
				2019	2020	2021	
Taux d'enregistrement des Naissances	DNEC	Annuelle	70	64	79	<b>87</b>	90
Taux de transfert des recettes budgétaires aux CT (%)	DGCT-DGB	Annuelle	21,6	19,1	24,9	<b>25,4</b>	25
Nombre de Contrats plans Etat / Régions – District signés	DGCT	Annuelle	2	0	0	<b>1</b>	2
Niveau d'exécution des Contrats plans Etat / Régions – District	DGCT	Annuelle	-	-	60		-
<i>Niveau d'exécution physique des Contrats plans Etat / Régions – District</i>	DGCT	Annuelle	30	40	60		70
<i>Niveau d'exécution financière des Contrats plans Etat / Régions – District</i>	DGCT	Annuelle	25	25	55		60

Source : CPS ATFPSI / DGB

235. Au terme de l'exercice 2021, on note un taux satisfaisant d'enregistrement des naissances de 87% contre 79% en 2020, grâce aux dispositions prises dans toutes les régions en vue d'assurer la fonctionnalité de tous les centres d'état civil et la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil, à travers la réalisation des activités suivantes : (i) l'organisation des sessions de formation des animateurs des dialogues communautaires, (ii) la production et la diffusion d'un film sur les procédures d'enregistrement des faits d'état civil et les avantages liés aux actes d'état civil et (iii) la production et la diffusion des messages télévisés et radiophoniques.
236. En 2021, seul le CPEP de Ménaka a été signé, ce qui fait au total neuf (09) CPEP/D signés depuis 2015. Il s'agit des régions de Sikasso, Ségou, Koulikoro, Gao, Tombouctou, Mopti, Kidal, Kayes et Ménaka.

237. Le Taux de transfert des recettes budgétaires aux CT a atteint 25,04% en 2021 contre respectivement 24,9% en 2020 et 19,1% en 2019. En effet, sur un montant de 457,671 milliards de FCFA pour une prévision de 1 757, 4 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale, il a été effectivement réalisé 375,9 milliards de FCFA sur 1 508,7 milliards de FCFA de recettes budgétaires mobilisées, soit 25,4%.
238. En 2021, la mise en œuvre de la politique de décentralisation a été confrontée aux difficultés ci-après : l'insécurité ; le transfert timide des compétences et des ressources de l'Etat aux CT; la lenteur dans la mise à disposition des ressources financières aux CT ; l'insuffisance de ressources humaines et financières pour réaliser les activités de formation du CFCT ; l'insuffisance des moyens logistiques (auto) handicape l'exécution des missions de supervision et de suivi post des activités de formation sur le terrain ; la crise sanitaire (COVID19) ; l'absence de partenaires techniques et financiers pour appuyer la DNFPCT ; la concentration des actes d'administration au niveau du Ministre chargé des collectivités territoriales : le principe de délégation de compétences ou de signature n'est consacré ni dans le statut ni dans ses décrets d'application ; la non fonctionnalité des organes consultatifs de gestion de la fonction publique des collectivités territoriales ; la faiblesse de la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales.
239. Les perspectives seront focalisées sur, entre autres : l'évaluation du plan d'action 2017-2021 du DCPND et l'élaboration d'un nouveau plan d'action du DCPND ; le renforcement de la qualité de l'offre de formation et le suivi de la performance des collectivités territoriales formées ; la révision du plan stratégique de développement du CFCT ; la consolidation des partenariats existants ou enclenchés notamment avec la DNEC, le PAECSIS, le PDREAS, la CT Région de Sikasso, le CFD, l'IAM, l'ENA, le PROJES, le PDIDS, l'EMP ABB, etc ; la mise en place des outils innovants de formation ; l'amélioration de la capacité d'autofinancement du CFCT ; la révision du plan stratégique de développement du CFCT ; la redéfinition des clés de repartition des enveloppes A, B et C de la DAT afin d'allouer plus de ressources à l'enveloppe A pour le renforcement des capacités des collectivités territoriales ; le renforcement des transferts des ressources et des compétences aux CT ; l'évaluation des premières générations des CPER et la signature de nouveaux CPER.

## Objectif global 1.4. Promouvoir l'Etat de droit

### Objectif spécifique 1.4.1 : Accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale

240. En 2021, deuxième année de la LOPJ 2020-2024, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, malgré la relative persistance des crises de 2020, a, de façon volontariste, avec les appuis des partenaires gouvernementaux au développement et sociaux, posé les jalons de son opérationnalisation par l'organisation en janvier 2021 à Ségou d'un atelier de suivi des activités réalisées en 2020 et de programmation de celles de 2021 et la mise en place du Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE) de la LOPJ en février 2021.
241. La première réunion du CSE s'est tenue le 10 mars 2021 et a permis l'approbation des résultats obtenus en 2020, la validation de la programmation des activités de l'année 2021 et l'adoption des orientations stratégiques nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés.
242. Aussi, l'un des constats au sortir de l'atelier de Ségou du 25 au 29 janvier 2021 est la possibilité d'une révision de la LOPJ 2020-2024 pour tenir compte des gaps (écarts) survenus suite à l'évolution de certains paramètres conditionnant sa mise en œuvre optimale.

243. Dans la foulée, une réunion extraordinaire du CSE a été organisée le 25 août 2021 afin de suivre notamment l'évolution de la mise en œuvre des 12 réformes dont la réalisation conditionne la libération de la tranche additionnelle du budget de la LOPJ.
244. En vue d'adapter le cadre juridique et réglementaire aux missions assignées à la justice, la production législative a été très riche et s'est caractérisée outre par l'enclenchement du processus de renforcement institutionnel et opérationnel des services centraux (textes tendant à l'érection de la DNAJ, de la DNAPES et de la DNAJS en directions générales), préconisé par la LOPJ, grâce à l'élaboration des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la Direction Générale de l'APES et au démarrage des travaux concernant la nouvelle DNAJS.
245. Egalement, la volonté politique visant à contextualiser l'arsenal juridique et réglementaire a été entamée à travers l'examen de nombreux textes en Commission Législative Permanente (CPL) en vue de la production des projets de textes y afférents. Il s'est agi notamment du Code pénal, du Code de procédure pénale, des tarifs des frais de justice en matière pénale, civile et commerciale, des textes relatifs à l'Assistance juridique et judiciaire, des textes portant création du Pôle National Economique et Financier (PNEF) et de l'Agence de recouvrement des avoirs saisis et confisqués etc.
246. **La gouvernance et la transparence dans le milieu judiciaire ont été suivies** en vue de l'amélioration du service public de la justice grâce à la vérification de conformité et de gestion de 39 juridictions et maisons d'arrêt des localités de Bamako, Kayes, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, San, Tominian, Bla, Nara, Bandiagara, Koro, Bankass, Djenné, Goundam, Niafunké, Rharous, Diré et Ménaka.
247. **L'accès à la justice a connu des améliorations encourageantes** à travers la progression du niveau de réalisation des infrastructures de la Carte judiciaire, de l'administration pénitentiaire et des services. En effet, pour la carte judiciaire seuls les travaux déjà en cours en 2020 ont été soit achevés ou poursuivis sur budget national au niveau du Tribunal d'Instance (TI) de Toukoto et de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Bamako. Il faut retenir en sus les travaux de réhabilitation de la Cour d'Appel et du Tribunal de commerce de Bamako.
248. Egalement, les travaux de construction et d'équipement de la nouvelle Maison centrale d'arrêt de Bamako à Kéniéroba ont été achevés et les travaux de construction de murs de clôture surmontés de concertinas et de miradors, de bureaux, de toilettes externes, de postes de garde des maisons d'arrêt de Kimparana, Markala, Diéma et Banamba ont été presque terminés sur budget national.
249. Dans le cadre de la Modernisation et relèvement du niveau de performance des services judiciaires, les avancées ont porté sur le renforcement des capacités institutionnelles des structures judiciaires par des actions notables.
250. Le secteur de la justice a bénéficié d'un appui de la MINUSMA dans le cadre de la réalisation d'une étude dans les régions du centre et du nord pour la mise en place d'un tableau de bord de gestion des données et indicateurs statistiques. Une fois fonctionnel, il permettra une meilleure sauvegarde et diffusion des informations du Secteur.
251. En partenariat avec le PNUD et la MINUSMA, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a enclenché le processus d'informatisation et de digitalisation du système judiciaire par l'organisation des journées sur l'informatisation de la justice et sur les statistiques



judiciaires. Toute chose devant à terme normaliser le traitement des dossiers judiciaires et régulariser la production de l'annuaire statistique de la justice. A ce titre, une Commission pour l'informatisation de la justice a été mise en place par le Garde des Sceaux.

252. Les interventions du **Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED)** du **PNUD Mali**, ont permis de renforcer la présence et l'efficacité des acteurs de la sécurité et de la justice notamment dans le cercle de Djenné, avec la construction d'un commissariat de police et d'un tribunal d'instance, et dans 13 autres cercles des régions du Centre et du Nord.
253. Le déploiement des acteurs de la sécurité et de la justice a été accompagné par le renforcement des capacités techniques des 576 agents (dont 64 personnels de sécurité, 115 personnels judiciaires et 397 personnels pénitentiaires) et la mise en place de 12 comités consultatifs de sécurité régionaux et communaux additionnels pour un total de 26 comités fonctionnels qui contribuent à reconstruire la confiance des populations avec les acteurs de la sécurité.
254. Trente-trois (33) établissements pénitentiaires ont connu la modernisation accrue de leur fonctionnement en plus de la gestion de la détention par l'implémentation du logiciel AGIDERM conçu à cet effet grâce au PNUD Mali. En outre, dix (10) d'entre eux ont été interconnectés avec la Direction nationale et 99 agents ont également reçu une formation à l'utilisation du Système informatisé.
255. L'accessibilité des populations à la justice et au droit a enregistré des avancées très satisfaisantes à travers de nombreuses initiatives telles que l'affichage des tarifs de frais de justice au niveau des juridictions, l'assistance juridique et judiciaire, la formation et la sensibilisation des populations sur le retour des services publics, la dynamisation des cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale, l'organisation d'audiences délocalisées dans les zones affectées par l'insécurité, l'organisation d'atelier d'appropriation du Guide judiciaire et l'appui aux missions d'inspection dans le centre et le nord du pays.

### Objectif spécifique 1.4.2 : Garantir les droits fondamentaux des citoyens

256. L'humanisation des conditions de détention a enregistré des progrès substantiels vers l'atteinte des normes internationalement admises notamment par l'élaboration et l'incorporation des textes sur le Régime pénitentiaire dans l'Avant-projet de loi portant code de procédure pénale, l'élaboration des Avant projets de textes relatifs à l'Administration Pénitentiaire et à l'Education Surveillée qui intègrent la mise en place d'une Brigade spéciale d'intervention rapide et l'élaboration des avant projets de textes portant création de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire.
257. **La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)** a organisé une table ronde de plaidoyer pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
258. Le projet **Global Focal Point (GFP) Prisons Mandela** du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a permis de renforcer les capacités techniques de 397 personnels pénitentiaires. Des appuis spécifiques au secteur pénitentiaire ont en outre permis d'améliorer les conditions de détention de plus de 1129 détenus (dont 162 femmes et 20 mineurs) à travers l'assainissement des cellules et la fourniture de kit de dignité pour les femmes. Près de 189 détenus ont en outre bénéficié de formations professionnelles pour préparer leur prochaine réinsertion socioéconomique.

259. Les actions de communication et de diffusion du Guide des droits et des obligations des personnes détenues ont été définies par la Stratégie de communication et le plan d'action de l'APES.
260. A noter en particulier, la mise en place d'une Brigade d'intervention pénitentiaire en septembre 2021 pour renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires et gérer les incidents majeurs en milieu carcéral dans le respect des principes des droits de l'homme. Elle assurera également le transfert des détenus à haut risque et l'escorte des hautes personnalités.
261. A cela, il faut retenir la réhabilitation des maisons d'arrêt de Ségou, San, Niono, Markala, Yanfolila, Kolondièba, Kignan, Toukoto et Kadiolo, l'installation du logiciel AGIDERM au niveau de 33 centres de détention pour la gestion informatisée des détenus en conformité avec les Règles Mandela, la mise en place d'ateliers de formation dans les 33 centres concernés par le projet GFP/PNUD et la dotation de tous ces centres de détention en équipements informatiques (ordinateur, imprimante multifonction, appareil photo numérique) avec le système de logiciel AGIDERM. Notons également la formation de 150 agents sur l'utilisation du logiciel AGIDERM.
262. En outre, le Projet Global Focal Point (GFP) - Prisons Mandela a fortement contribué à l'amélioration des performances du système pénitentiaire et des capacités de production des pénitenciers agricoles à travers 458 agents (dont 79 femmes) sont formés, équipés, outillés et assurent efficacement leurs missions, 198,1 tonnes de denrées alimentaires produites, 13 établissements réhabilités avec 11 forages installés et, la formation (Création de 8 nouvelles unités de formation professionnelle des détenus dans 8 EP) en vue d'une réinsertion sociale pour plus de 1194 détenus condamnés soit 67,25% dans 18 établissements.
263. Le Projet Global Focal Point (GFP) a par ailleurs financé les travaux de construction de la Maison d'arrêt de Tominian encore en cours.
264. Dans le cadre du renforcement du dispositif sécuritaire des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée, l'appui de la MUNISMA a permis le démarrage des travaux de construction de quartiers de haute sécurité à la maison d'arrêt de Dioïla pour la détention sécurisée des personnes suspectées et/ou condamnées pour faits de terrorisme, travaux en cours évalués à environ 20%. Un autre à Koulikoro a été programmé.
265. Grâce à l'USAID MJP, s'est tenue la première formation conjointe des acteurs étatiques et non étatiques de lutte contre la traite des personnes : 45 personnels magistrats, inspecteurs du travail, syndicalistes, ONG, avocats, ont été formés sur les fondamentaux de la traite des personnes et la coordination multi acteurs. Aussi, une assistance a été accordée au Comité national de coordination de lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées pour la tenue de réunions mensuelles afin de faire avancer l'agenda politique de la lutte contre la traite des êtres humains. Sept réunions organisées en 2021 avec pour résultats entre autres l'adoption du plan de travail 2021 et la rédaction du rapport 2020 de lutte contre la traite au Mali.
266. Dans le cadre de la Protection des Données à Caractère Personnel, les actions inscrites dans le PSD 2020-2023 sont mises en œuvre à travers le Programme N°2095 "Protection des Données à caractère Personnel". Au titre de l'exercice 2021, les activités phares réalisées par l'APDP ont porté notamment sur : la relecture des textes (la loi, le règlement intérieur) et l'élaboration et l'adoption des guides et des délibérations, l'organisation d'une table ronde

avec les structures techniques de l'Etat et les organisations nationales et internationales pour la promotion des libertés fondamentales « en cours » ; l'application de l'article 34 de la loi portant création de l'APDP (vulgarisation des délibérations adoptées « référentiel relatif aux mesures de sécurité et de confidentialité des données à caractère personnel » etc.) ; l'organisation d'ateliers avec les structures techniques évoluant dans le domaine numérique et les acteurs de la justice et l'acquisition d'outils matériels et de logiciels d'investigation numérique et la formation.

267. En outre, il ressort du rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan Stratégique de Développement, que sur les 13 résultats attendus 8 sont favorables, soit un taux d'atteinte de 61,53%.

268. Au titre des sanctions prononcées par l'Autorité suite aux violations des données personnelles, il a été prononcé des sanctions pécuniaires à l'encontre de deux (02) sociétés de la place pour une amende totale de 38 000 000 F CFA.

**Tableau 9:** Indicateurs du secteur de la justice

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020	2021
Taux de couverture de la Carte Judiciaire	%	42	42	42	<b>56,92</b>
Ratio juge/habitants	Nombre	1/36 523	1/39 335	1/38 339	<b>1/38 197</b>
Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux	%	28,81	60	37,28	83
Proportion de la population carcérale en instance de jugement	%	49,28	70,73	69,13	<b>67,62</b>

Source : CPS Justice

### Taux de couverture de la Carte Judiciaire

269. Cet indicateur n'a pas évalué depuis 2018 suite à la réalisation de 09 juridictions par le PAJM et financées par l'Union Européenne. Toutefois, à la faveur du démarrage de la mise en œuvre de la Loi d'orientation et de programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024), les constructions en cours sur budget national, à savoir la Cour Administrative d'Appel et le TI de Toukoto et celles prévues dans la Loi d'Orientation et de Programmation pour le secteur de la Justice ont fait évoluer à la hausse cet indicateur en 2021.

### Ratio juge/habitants

270. Ce ratio connaît une légère régression due au retard pris dans le recrutement en 2020 des auditeurs de justice dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice qui prévoit un recrutement total de 249 nouveaux magistrats sur la période 2020-2024 pour actuellement 546 magistrats en service, toute chose devant sensiblement améliorer ce ratio, si l'augmentation de la population (estimée à 20 885 735 en 2021) arrivait à être maîtrisée par ailleurs.

### Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux

271. L'indicateur a connu une grande évolution grâce aux efforts de l'Etat de ses partenaires notamment le Projet GFP Prison Mandela mis en œuvre par le PNUD au bénéfice de l'Administration pénitentiaire.

## Proportion de la population carcérale en instance de jugement

272. Cette légère amélioration concernant la proportion de la population carcérale en instance de jugement, qui est passée de 69,13% à 67,62% malgré les effets de la crise de la COVID 19, s'explique par l'organisation de procédures accélérées aux fins de désengorger les maisons d'arrêt dans le but d'éviter la propagation du virus en milieu carcéral.
273. Cet indicateur enregistre néanmoins un niveau de 78,33% à Bamako malgré les efforts de désengorgement entrepris par le Département. En effet, la forte multiplicité des mandats de dépôt (4 197 restés incarcérés en 2021) pour seulement 439 détenus condamnés.
274. Les contraintes du secteur de Justice sont notamment : (i) la faible capacité des responsables des programmes et de la CPS SJ en montage de projets pour le PTI/BSI ; (ii) la législation non adaptée au contexte actuel surtout à l'ère du numérique et (iii) l'animation encore moyenne des cadres de concertation entre les PTF et le Département.
275. Dans le cadre de la protection des données à caractère Personnel, une des contraintes est l'inadaptation des législations au contexte actuel surtout à l'ère du numérique.
276. Afin de remédier à ces contraintes et difficultés, il serait nécessaire de : renforcer les capacités des responsables des programmes et de la CPS SJ en montage de projets et en informatique ; promouvoir la culture du respect de la vie privée au niveau de la jeunesse ; renforcer une synergie d'action entre jeunes, autorités et leaders d'opinion dans la conduite d'actions de sensibilisation en matière de protection des données à caractère personnel ; instituer les frais de dossiers de formalités déclaratives et des demandes de certification et l'agrément dans le cadre de la Protection des Données à caractère Personnel en République du Mali comme dans d'autres pays de l'Afrique ; de motiver les structures d'appui et de conseil pour éviter la mobilité par l'amélioration des conditions de travail ; d'intensifier les rencontres entre le Chef de file des PTF, le MJDH et la CPS SJ afin de pallier les difficultés et contraintes inhérentes à la coordination et au suivi de la mise en œuvre des activités du secteur de la justice.
277. Les perspectives du Secteur se résument à la poursuite de la mise en œuvre des différents axes du Plan d'actions de la Loi N°072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice 2020-2024. Pour les trois prochaines années, le Secteur de la Justice ne devrait pas bénéficier de nouveaux projets programmes sur le BSI en raison de l'opérationnalisation en cours de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice et son Plan d'Actions (LOPJ 2020-2024). Néanmoins, deux (02) nouveaux projets sont en voie de démarrage du côté des PTF, à savoir : (i) le Programme d'Appui à la Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite au Mali (LucCEI) - Coopération des Pays-Bas et (ii) le Projet d'Appui au Secteur de la Justice au Mali (PASJ) - Coopération française.
278. S'agissant de la protection des données à caractère personnel, les perspectives porteront notamment sur la promotion de la culture du respect de la vie privée au niveau de la jeunesse ; le renforcement de l'accompagnement stratégique des partenaires pour la mise en œuvre du PSD 2020-2023 ; et le renforcement d'une synergie d'action entre jeunes, autorités et leaders d'opinion dans la conduite d'actions de sensibilisation en matière de protection des données à caractère personnel.

## Objectif global 1.5. Promouvoir le dialogue social

### Objectif spécifique 1.5.1. : Mettre en place le cadre institutionnel de dialogue social

279. Dans le cadre de la promotion du dialogue social deux ateliers ont été tenus : l'atelier national de réflexion sur les conditions de vie et de travail dans les secteurs public et privé du 29 au 31 mars 2021 et l'atelier national d'échanges sur le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des conflits de travail au Mali du 17 au 20 décembre 2021.
280. Il faut aussi noter l'introduction dans le circuit d'approbation, des projets de texte portant création du Conseil National du Dialogue Social, de la Cellule Nationale du Dialogue Social et l'adoption du décret d'application du Code du travail.

### Objectif spécifique 1.5.2. : Renforcer les capacités des acteurs du dialogue social

281. Au titre du renforcement du dialogue social, sur 1 445 conflits de travail soumis aux Services du Travail dont 54 conflits collectifs et 1 391 conflits individuels, 880 ont été gérés avec succès, soit 61%.
282. Sur 21 conventions collectives de travail et accords d'établissement soumis aux Services du Travail durant l'année 2021, dix-neuf (19) ont été relus et adoptés, soit un taux de 90% sur une projection de 100%. Les travaux de relecture de deux (02) conventions collectives sont en cours. Il s'agit de la convention collective des Banques, assurances et établissements financiers et de la convention collective des Systèmes financiers Décentralisés.
283. Les Services du Travail ont également assisté et conseillé 8 235 usagers contre 7 727 en 2020 soit un taux de progression de 7% sur une projection de 13%. Aussi, 941 établissements ont été contrôlés en 2021 contre 803 en 2020 soit un taux de progression de 17% sur une projection de 10%. Ce taux élevé s'explique en partie par le fait que certaines inspections régionales du travail ont dépassé les objectifs de contrôle prévus. Ils ont aussi visé 42 360 contrats de travail contre 35 209 en 2020 soit un taux de progression de 20% sur une prévision de 11%. Ce taux élevé s'explique aussi par la reprise des activités économiques intervenues après une année 2020 marquée par une récession.
284. Dans le cadre de la promotion du dialogue social, des TDR pour la formation en dialogue social des points focaux avaient été élaborés, mais aucune formation n'a été exécutée.
285. Dans le cadre de l'exécution du procès verbal de conciliation du 5 février 2021 signé entre le Gouvernement, le CNPM et l'UNTM en vue d'apaiser le climat social, le Gouvernement a adopté l'Ordonnance N°2021 003 16 juillet 2021 fixant la grille indiciaire unifiée des personnels relevant des statuts des fonctionnaires de l'Etat, des Collectivités territoriales, des statuts autonomes et des militaires et le Décret N°2021-0687/PT-RM du 28 septembre 2021, déterminant les modalités de transposition dans la grille unifiée.



### Objectif spécifique 1.5.3. : Créer les conditions d'une meilleure représentativité des syndicats

286. La création de plusieurs Centrales syndicales et syndicats autonomes a multiplié les interlocuteurs de l'État et ceux des organisations patronales. D'où la nécessité d'identifier les organisations syndicales les plus représentatives, pour assurer l'équité de traitement des Centrales syndicales, et renforcer par la même occasion le dialogue social.

**Tableau 10** : Evolution des indicateurs du dialogue social

Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable / Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations			Valeurs cibles		
					2018	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Taux d'exécution des accords conclus avec les centrales syndicales	8.8	8.8.2	Cabinet /MTFP	Annuelle	70	35,61	40	<b>42,55</b>	80	90	95
Pourcentage des préavis de grève gérés	<b>8.8</b>	8.8.2	Cabinet /MTFP	Annuelle	86	63,33	56	<b>60</b>	75	80	85

Source : CPS ATFPSI

287. La gestion des grèves et les accords entre les centrales syndicales sont jugés satisfaisants par rapport à leur prévision. Les efforts du gouvernement dans le cadre de la préservation et la consolidation de la paix sociale ont permis de lever 30 mots d'ordre de grève sur 50 préavis déposés. Cependant, 20 mots d'ordre de grève ont été observés. Les dossiers du cahier de doléances sont au nombre de 2.

288. Les prévisions n'ont pas été atteintes dans la mesure où la majeure partie des revendications étaient axées sur les primes et indemnités ainsi que les grilles de salaire. Aussi, faut-il souligner que certains syndicats ont déposé plus de 2 préavis de grève sur les mêmes revendications.

289. Sur 94 accords conclus par l'Etat avec les centrales syndicales (UNTM = 29 ; CSTM = 29 ; CDTM = 36), 40 accords ont été exécutés (UNTM = 5 ; CSTM = 19 ; CDTM = 16). Il faut noter que 43 accords sont en cours d'exécution (UNTM = 21 ; CSTM = 4 ; CDTM = 18). Au regard de la situation économique du pays, le Gouvernement et les partenaires sociaux n'ont pas eu un consensus autour des autres accords. Le Gouvernement a fait des propositions soutenables par le budget d'Etat qui ont été rejetées par les syndicats.

290. Les contraintes qui ont émaillé l'exécution correcte de la promotion du dialogue social sont entre autres : la faible capacité des acteurs à appréhender les questions essentielles en matière de négociation et de gestion des conflits ; l'instabilité institutionnelle occasionnant des changements d'interlocuteurs des syndicats ; l'insuffisance des ressources financières entraînant la non réalisation de certaines activités et le problème relevant du dispositif administratif.

291. Les perspectives pour les prochaines années mettront l'accent sur : (i) l'harmonisation des primes et indemnités ; (ii) la création des cadres de dialogue au niveau de chaque département ministériel ; (iii) la création d'un conseil national de dialogue social et de la Cellule Nationale du Dialogue Social ; (iv) l'organisation de la conférence sociale ; (v) la relecture du décret sur le service minimum en cas de grève dans les services publics et (vi) la tenue des élections professionnelles.

## II. AXE STRATEGIQUE 2 « RESTAURATION DE LA PAIX, DE LA SECURITE ET RENFORCEMENT DU VIVRE ENSEMBLE »

292. La restauration de la paix et de la sécurité et le renforcement du vivre ensemble constituent l'axe de stabilisation du Mali dans le contexte de la crise multidimensionnelle. Il vise à instaurer la paix, assurer la sécurité des personnes et de leurs biens à travers la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

### Objectif global 2.1. Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens

#### Objectif spécifique 2.1.1 : Appliquer de manière consensuelle l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

293. La mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger s'est poursuivie malgré le contexte sociopolitique du pays. En dépit des difficultés, des progrès ont été enregistrés dans les différents volets de l'Accord.

294. Sur les Questions Politiques et Institutionnelles, il est à noter entre autres : la poursuite du processus de mise en place des autorités intérimaires et collèges transitoires dans les Régions de Taoudenit et de Ménaka ; la création de la commission technique de relecture des lois en lien avec le processus électoral (Référence Décision n°2021-0246/PM-RM du 08 décembre 2021). Cette commission est notamment chargée de relire : (i) la Loi N°93-001 du 06 janvier 1993 portant loi organique relative à la création du comité national de l'égal accès aux Media d'Etat ; (ii) la Loi N°97-010 du 11 février 1997, modifiée portant loi organique fixant le nombre, les conditions de remplacement des membres de l'Assemblée Nationale en cas de vacance de siège, leurs indemnités et déterminant les conditions de la délégation de vote ; (iii) la Loi N°05-047 du 18 août 2005 portant charte des partis politiques. Le projet de loi portant loi électorale a été adopté par le Conseil des ministres du 24 novembre 2021. Aussi, les travaux de la commission de synthèse chargée de la réorganisation territoriale ont été transmis au Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation pour sa validation par le Gouvernement.

295. Par ailleurs, un document de réflexion sur la gouvernance de l'Accord proposant entre autres des options permettant l'optimisation du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi de l'Accord a été élaboré.

296. Les réflexions autour de la relecture de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ont été menées par le Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord conformément aux recommandations du Dialogue National Inclusif (DNI) de décembre 2019 . Il est à rappeler, que les modalités de ladite relecture sont fixées par l'article 65 de l'Accord. Le Bureau du Haut Représentant a déjà élaboré un projet de Termes de référence sur la relecture de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

297. Les autorités de la Transition ont entrepris d'élaborer une stratégie globale axée sur les aspects politiques pour le centre du Mali, coordonnée par le Secrétaire permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali.
298. **La mise en œuvre du plan d'Action national de la résolution 1325** s'est poursuivie en 2021. La décentralisation du PAN R1325 est consolidée avec 7 nouveaux plans régionaux ( Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou), et 17 nouveaux plans locaux et communaux (Gao, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Diré, Goundam, Niafunké, Kidal et Tessalit). Cet exercice est d'autant plus important pour l'appropriation régionale et locale du plan d'action, mais aussi pour apporter une réponse adéquate aux besoins des femmes et des populations affectées par les conflits et autres menaces telles que l'extrémisme violent et le terrorisme.
299. Aussi, 455 femmes membres de 62 organisations et 6 réseaux ont accru leurs connaissances en médiation, gestion des conflits, communication sociale, sur l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, le plan d'action national de la résolution 1325 dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Parmi elles, 61 femmes sont spécifiquement renforcées en tant que des ambassadrices en médiation. Elles ont activement participé à la résolution de 95 conflits communautaires et familiaux et dans 154 médiations dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.
300. En matière de Défense et de Sécurité, l'année 2021 a été marquée par une faible densité en termes d'activités liées au volet Défense et Sécurité de l'Accord. Cette situation reflète du reste une certaine léthargie constatée dans le processus de paix depuis la 45<sup>ème</sup> Session du Comité de Suivi de l'Accord (CSA). Au demeurant, au-delà du travail quotidien des différentes commissions et structures en charge de la mise en œuvre de l'Accord, il convient de consigner deux activités majeures au compte du volet défense et sécurité. Il s'agit : (i) du déploiement, après la présentation au Drapeau national, de la 3<sup>ème</sup> vague de 422 nouveaux militaires FAMA dont 45 officiers et 6 personnels féminins, issus du processus de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion/Intégration (DDR/I) accéléré. Cet effectif de militaires intégrés va renforcer les différents bataillons des forces armées reconstituées (BATFAR) déployés dans les régions du nord du pays en vue de la sécurisation des personnes et des biens, ainsi que la lutte contre le terrorisme ; et (ii) de l'annonce du quota de 13 000 ex-combattants à intégrer dans les corps constitués de l'Etat, y compris dans les Forces Armées et de Sécurité, lors de la 45<sup>ème</sup> Session du CSA, tenue à Bamako le 5 octobre 2021. La concrétisation de cette déclaration doit permettre de relancer le processus DDR/Intégration tout en rendant possible le démarrage du DDR/Intégration de grande masse après le parachèvement du DDR-acceléré.
301. En outre, le projet de loi portant institution de la police territoriale et du projet de décret fixant les conditions d'emploi et de gestion du personnel de la police territoriale adoptés en 2020 par le Gouvernement ont été renvoyés par le Conseil National de la Transition (CNT) pour relecture. Aussi, il a été mis en place 11 Comités Consultatifs Locaux de Sécurité (CCLS) dans les Régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka, Taoudénit) et dans le District de Bamako.
302. Par ailleurs, en 2021, la montée en puissance des forces armées et de sécurité s'est poursuivie à travers la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire et de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI). Cette dernière met en œuvre un immense plan d'investissement pour la sécurité et la protection civile, d'un montant de 446 milliards de FCFA sur la période de 2017-2021. Les efforts consentis dans le cadre desdites lois ont permis (i) l'acquisition de moyens roulants (véhicules d'intervention,

véhicules blindés etc.) et de matériels de maintien d'ordre, de transmission et accessoires, (ii) le recrutement massif et la formation et (iii) la construction et la réhabilitation d'infrastructures.

303. Enfin des Pôles Sécurisés de Développement et de Gouvernance (PSDG) ont été mis en place à Tominian, Timisa et Say (San) par le Gouvernement avec l'appui de l'Union Européenne.
304. En vue d'assurer un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble des régions du Mali, la 2<sup>ème</sup> session du Comité de pilotage du Fonds de Développement Durable (FDD), sous la présidence effective du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Moctar OUANE a validé les 16 projets et programmes présentés par les Collectivités territoriales et soumis par le Comité de Gestion du FDD.
305. Dix (10) conventions ont été signées, le 21 octobre 2021, entre le Ministre de l'Economie et des Finances et les Présidents des Collectivités des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka pour le financement desdits projets pour un montant total de 38,450 milliards de FCFA.
306. Par ailleurs, le Bureau du Haut Représentant du Président de la République a initié des rencontres d'identification et de formulation des indicateurs de suivi de la Stratégie Spécifique de Développement des régions du Nord du Mali (SSD/RN). Ce processus doit aboutir à l'organisation d'un atelier d'examen et de finalisation desdits indicateurs avec tous les acteurs concernés.
307. Dans le cadre de la Réconciliation, Justice et Questions humanitaires, une Politique Nationale de Réparation en faveur des Victimes des crises au Mali depuis 1960 et son plan d'actions 2021 – 2025 pour un montant de 65,467 milliards de francs CFA ont été approuvés suivant Décret N°2021-0591/PT-RM du 10 septembre 2021. Le Conseil des ministres a en outre adopté les projets de textes fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme. Aussi, les projets de textes de loi et de décret relatifs à la création et l'organisation de l'Agence Nationale de Gestion des Réparations en faveur des victimes (ANGRV) ont été examinés et validés.
308. Il faut aussi noter la tenue des troisième et quatrième Audiences publiques, respectivement sur les thèmes : « les atteintes aux droits à la liberté », « les atteintes aux droits à la vie et à l'intégrité physique » et les « disparitions forcées ». La CVJR a enregistré à la date du 31 décembre 2021, un nombre de 24 092 dépositions des victimes des différentes crises.
309. La difficulté majeure dans la mise en œuvre de l'Accord est l'insuffisance d'engagement des mouvements signataires qui entraîne le plus souvent des lenteurs voire des blocages dans le déroulement des différents processus. Ainsi, le volet Défense et Sécurité a souffert du fait que les mouvements lient parfois la réalisation de certaines actions dans ce domaine aux avancées des questions politico-institutionnelles. La mise en œuvre de l'Accord ne pouvant s'opérer que dans un environnement sécuritaire apaisé, la réalisation du DDR est une condition nécessaire à la poursuite du processus.
310. En outre, la création du Cadre Stratégique Permanent (CSP) en avril 2021 a entraîné des divergences entre les Parties à l'Accord. Cette situation a engendré, à l'issue de la 45<sup>ème</sup> session du CSA, la suspension de la participation de certains mouvements signataires aux travaux du cadre de concertation inter maliens, paralysant ainsi le processus de mise en œuvre de l'Accord. Face à cette situation de blocage, la Médiation internationale devrait mieux jouer son rôle d'arbitre entre les Parties à l'Accord.

311. Les questions de Défense et de Sécurité sont essentielles et conditionnent le déroulement de toutes les activités liées aux autres grandes thématiques de l'Accord. Ainsi, au-delà des activités envisagées pour l'avènement d'un environnement sécuritaire apaisé, d'autres mesures sont fortement attendues pour faire avancer le processus dans son ensemble, parmi lesquelles on retiendra : (i) le parachèvement du DDR accéléré à travers la fourniture par les mouvements armés des listes additives de leurs ex-combattants (1 160) pour atteindre l'objectif des 3 000 éléments intégrés, fixé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ; (ii) l'implémentation du DDR de grande masse suite à l'annonce par le Gouvernement du quota de 13 000 places pour les ex-combattants des mouvements signataires et de l'inclusivité, lors de la 45<sup>ème</sup> session du CSA (le 5 octobre 2021) ; (iii) l'opérationnalisation des Bataillons de l'Armée reconstituée, déployés à Gao, Tombouctou, Kidal et Ménaka ; (iv) l'appui et le suivi des activités relatives à la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord (SSD/RN), à la Zone de Développement des régions du Nord du Mali (ZODEREN) ainsi qu'au Fonds pour le Développement Durable (FDD) ; (v) la prise du décret d'application de la Loi N°2019-042 portant Loi d'Entente Nationale du 27 juin 2019 promulguée le 24 juillet 2019 ; (vi) la mise en œuvre de la politique nationale de réparation en faveur des victimes des crises au Mali et son plan d'actions 2021-2025, adoptée en Conseil des ministres le 23 juillet 2021 ; (vii) l'opérationnalisation des structures chargées de la réparation des préjudices causés par les différentes crises et violations des droits de l'Homme, adoptées par le Conseil des Ministres du 29 décembre 2021 ; (viii) la révision de la Constitution du 25 février 1992 prenant en compte notamment la création de la 2<sup>ème</sup> Chambre du Parlement conformément à l'Accord ; (ix) l'examen et l'adoption par le Conseil National de Transition, des textes de création de la police territoriale et (x) la poursuite des travaux de la réorganisation territoriale conduisant à la création de circonscriptions administratives et des collectivités territoriales.

### **Objectif spécifique 2.1.2 : Assurer la protection des citoyens et prévenir et gérer les conflits intercommunautaires en vue d'améliorer la cohésion nationale.**

312. Les efforts visant à faire reculer la violence au sein de la collectivité, à favoriser la réconciliation et à rétablir la confiance au niveau local dans plusieurs zones ciblées se sont poursuivis avec l'appui des partenaires. De concert avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation de Mopti et celle de Ségou, la MINUSMA a soutenu entre autres, la création de trois comités de réconciliation, organisé 11 dialogues intercommunautaires et facilité la mise en œuvre de cinq accords de paix écrits et verbaux aux fins de la réconciliation des communautés et du renforcement de la cohésion sociale. Le dialogue intercommunautaire a été promu grâce à des programmes d'information radiophoniques adaptés en plusieurs langues.

313. Au cours de l'année 2021, l'Office Central des Stupéfiants a mené des activités de prévention, de sensibilisation, de contrôle et de répression en matière de trafic illicite des stupéfiants. Ces activités ont abouti à l'interpellation des narcotrafiquants, à la saisie des produits prohibés et surtout à la formation des acteurs de la société civile impliqués dans la sensibilisation contre l'abus des produits prohibés

314. Les différentes activités de renseignement, de patrouilles et d'opérations ont permis d'importantes saisies de stupéfiants et de produits pharmaceutiques contrefaits soit pour des fins de consommation, soit pour la vente ou autres transactions sur le territoire national, mais aussi en provenance de l'extérieur. Il s'agit entre autres de plus de 08,662 tonnes de Cannabis et 37,568 Kg de Cocaïne. Par ailleurs, l'OCS a procédé à l'incinération d'environ dix-sept (17) tonnes de drogues saisies par ses unités et celles de la Police et de la Gendarmerie courant la période 2020 – 2021.



315. Dans le cadre de la gestion des frontières, le climat d’entente au sein des zones frontalières a été renforcé à travers l’organisation de rencontres régulières entre autorités frontalières, afin de prévenir ou de gérer les conflits entre les communautés. Une rencontre de la Commission Technique Mixte Mali- Mauritanie à Aïoun El Atrouss en Mauritanie sur les questions de délimitation et démarcation de la frontière commune aux deux pays s’est tenue.

316. En vue de contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurisation des zones frontalières, les réalisations ont porté sur la validation des TdR de la stratégie de sécurisation des zones frontalières ; l’élaboration et validation de la Note de Cadrage pour l’élaboration de la stratégie de sécurisation des zones frontalières ; la tenue de deux (02) sessions de formation des acteurs des GLCT Kangaba-Siguiri, Mandiana-Yanfilila en gestion de conflits, tenues respectivement en Mars 2021 à Yanfolila et la tenue de deux (02) rencontres des Commissions Techniques Mixtes du GLCT Yanfolila - Mandiana du 09 au 11 Novembre et du GLCT Siguiri-Kangaba du 05 au 07 Novembre entre le Mali et la Guinée Conakry.

**Tableau 11** : Indicateurs de sécurité

Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable / Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations			Valeurs cibles
					2018	2019	2020	2021	2021
Taux du retour de l'administration dans les régions du nord et du centre (%)	16.6	16.6.2	DGAT	Annuelle	74	58,82	55	<b>65</b>	90
Taux de décaissements du Fonds de Développement Durable (%)	16.6		DGB	Annuelle	0	0	0	<b>0</b>	100
Pourcentage de Km de frontière bornés (en %)	16.4	16.4.1	<i>DNF</i>	<i>Annuelle</i>	34	34	34,43	<b>37,04</b>	54

Source : CPS ATFPSI-DNPD

317. S’agissant du taux du retour de l’administration dans les circonscriptions du nord (Cabinets des Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets), le bilan est satisfaisant. En effet, l’engagement pris au titre du PAP 2021 était de rendre toutes les régions opérationnelles. Au terme de l’exercice 2021, les nouvelles régions créées ont toutes été rendues opérationnelles à travers la nomination des Gouverneurs et de leur cabinet. Il est à noter aussi un taux de retour satisfaisant de l’administration dans les régions du nord et du centre, à la faveur d’une amélioration de la situation sécuritaire et d’investissements réalisés.

318. En 2021, aucun décaissement n’a été effectué au niveau du FDD. Toutefois, dix (10) conventions de financement des projets pour un montant total de 38,450 milliards de FCFA ont été signées, le 21 octobre 2021, entre le Ministre de l’Economie et des Finances et les Présidents des Collectivités des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka.

319. En 2021, les réalisations au compte du bornage des frontières ont été axées sur (i) la sensibilisation des populations le long de la frontière Mali-Sénégal et (ii) le bornage du premier segment de la ligne frontière Mali - Sénégal, environ 200 kilomètres bornés.

320. Les contraintes sont entre autres liées à la situation d'insécurité, la précarité des conditions de vie des populations et la timidité des investissements dans les zones frontalières, le faible financement des questions de frontière, l'insuffisante implication des différents acteurs au niveau central, déconcentré et décentralisé.
321. Les perspectives en matière de défense et sécurité s'inscrivent dans la mise en œuvre de la LPSI. Il s'agira notamment de (i) opérationnaliser toutes les 4 composantes du PSIRC (sécurité, gouvernance, développement socio-économique, communication), dans toutes les régions du centre ; (ii) créer une cohérence entre la politique du secteur et les autres politiques du gouvernement ; (iii) mutualiser les actions avec les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du PSIRC dans toutes ses composantes et dans toutes les régions (iv) élaborer une politique nationale dans le secteur de la Sécurité et (v) adopter la politique nationale des Drogues (stratégie nationale et plan d'actions). Un accent sera mis sur l'élaboration et la mise en œuvre de la LOPM 2<sup>ème</sup> génération.

## Objectif global 2.2. Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent

### Objectif spécifique 2.2.1 : Détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

322. Pour faire face à la montée de l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme, le Gouvernement du Mali a adopté en 2017 une Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT) et son plan d'action 2018-2020.
323. Cette politique vise à mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination inter sectoriel pour la mise en œuvre des actions du gouvernement et de ses partenaires en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Sa mise en œuvre est assurée par un Comité de Pilotage présidé par le Premier Ministre et par un Comité de Coordination et de Suivi-évaluation placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes (MARCC) à travers un Secrétariat Permanent placé sous son autorité.
324. Après trois années de mise en œuvre, le plan d'action 2018-2020 a été évalué avec l'appui du PNUD. Il ressort du rapport d'évaluation les conclusions ci-dessous :
- Le Plan d'action, dans son ensemble, est pertinent à plus d'un titre par rapport aux priorités nationales (programme national de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme; PEVT), par rapport aux priorités des régions bénéficiaires (ciblage géographique), des populations cibles (choix stratégique des bénéficiaires), par rapport aux priorités conjointes (partie nationale, PTF et partenaires), par rapport à la théorie de changement préconisée et la cohérence d'ensemble de la politique.
  - En ce qui concerne la chaîne des résultats, l'analyse montre qu'au niveau stratégique, il y a très peu de capacité au niveau interministériel pour suivre la chaîne de résultats, une faible connaissance des activités mises en œuvre, ainsi que des preuves très limitées que les activités sont mises en œuvre conformément au cadre du Plan d'Action (PA).

- En l'absence d'un cadre de suivi interministériel et des modalités de mise en œuvre efficace, il ressort qu'une majorité des activités citées dans la cartographie sont en grande partie dirigées et soutenues financièrement par les donateurs/PTF en collaboration avec l'OSC avec une référence limitée ou sporadique à l'Etat ou à ses agences alors que la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme sont définies comme une priorité nationale.
325. L'impact réel du Plan Action 2018-2020, par rapport aux objectifs de départ et aux besoins est assez faible. Globalement, l'ensemble des résultats attendus et qui, de toute manière, n'avaient pas été clairement fixés dans un cadre de suivi bien défini laisse à désirer. Les interventions des PTF et OSC en lien avec la PNLEVT seront relativement plus appréciées et auront certes un impact plus palpable mais ces résultats ne sont pas cohérents par rapport au Plan Action et ses orientations.
326. L'évaluation de l'ancien plan d'action a servi de baromètre pour le Secrétariat Permanent du Comité de Coordination et de Suivi-Evaluation de la PNLEVT, pour élaborer le nouveau Plan d'Action 2021-2025.
327. Par ailleurs, des activités de renforcement des capacités des jeunes et des femmes qui sont les couches vulnérables à l'extrémisme violent et au terrorisme ont été organisées à Gao, Mopti et Ségou. Aussi, des centres de formation des jeunes ont été construits et équipés à Gao, Mopti et Ségou. Lesdits centres serviront de cadre pour la formation des jeunes sur leur rôle à jouer dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.

### **Objectif spécifique 2.2.2 : Lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme.**

328. La lutte contre l'impunité en matière de terrorisme, de drogue, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité a enregistré une avancée avec notamment la réalisation de la première phase de formation de 20 formateurs (psychiatres et psychologues) en traitement de la toxicomanie au Programme Universel de traitement (UTC). Sur une prévision de 98%, le pourcentage des acteurs concernés de la justice formés dans les domaines de lutte contre la corruption, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée a atteint 93% en 2021.
329. La MINUSMA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont continué d'apporter un appui au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment en organisant, les 21 et 22 juin, des activités de renforcement des capacités des magistrats d'instance et d'appel afin d'améliorer le traitement des affaires de terrorisme.
330. Sur les fonds programmatiques de la MINUSMA, un appui technique via une consultance a été également apporté au développement d'une politique pénale et une stratégie des poursuites en matière de lutte contre les crimes de terrorisme et crimes internationaux est en cours de réorientation. Les fonds programmatiques ont également permis de financer le recrutement d'un consultant pour la relecture du Code de justice militaire conjointement avec le PNUD.
331. L'autorité judiciaire a mené à bien une session spéciale de justice pénale au cours de laquelle 41 procès concernant 53 personnes accusées de faits terroristes se sont tenus, à la suite desquels 46 personnes ont été reconnues coupables. Cela porte à 229 le nombre de personnes soupçonnées de terrorisme depuis la mise en place en 2017 du Pôle judiciaire spécialisé, 189 ayant été condamnées et 40 acquittées. Le Tribunal de justice militaire a tenu sa première session pénale en 2021 à Bamako.

**Objectif spécifique 2.2.3 : Apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent.**

332. La situation sécuritaire du pays est restée préoccupante en 2021 notamment dans les régions du centre et du nord. Plusieurs localités ont été le théâtre d'attaques par des groupes armés terroristes, poussant l'Etat et ses partenaires à prendre des mesures urgentes pour contrer les menaces et apporter assistance aux victimes.

**Tableau 12 : Evolution des indicateurs de lutte contre le terrorisme**

Intitulé des indicateurs	Structure responsable /Source	Périodicité	Valeur Année de référence 2018	Réal 2019	Réal 2020	Valeur cible 2021	Réal 2021
Nombre d'attaques terroristes	Rapports MDAC/ MSPC/Rapport SGNU	Annuelle	237	269	389	<237	
Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires	CPS Justice	Annuelle	75	100	86,51	100	100
Nombre de personnes déplacées internes	CPS SSDSPF HCR/OCHA	Annuelle	120 298	207 751	311 193	<120 298	<b>110</b>

333. **Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires** : la performance de 100% est à saluer et demeure un objectif constant. En effet, toute affaire dont est saisi le Procureur du PJS fait systématiquement l'objet de suite judiciaire. Les partenaires techniques et financiers appuient fortement les activités à ce niveau en accompagnement la forte volonté politique imprimée par le Gouvernement dans le domaine. C'est ainsi qu'une session spéciale de la Cour d'Assises de Bamako a été dédiée aux dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale.

334. Il a été enregistré 350 110 personnes déplacées internes (PDI) en fin décembre 2021 contre 311 193 en 2020. Ce nombre est réparti entre 62 088 ménages constitués de 55% de femmes et 45% d'hommes. Par ailleurs, 64% des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), la population active représente 34% de la population déplacée et les 60 ans et plus représentent 2%. Les régions qui abritent le plus grand nombre de PDI sont celles de Mopti (163 496 contre 131 150 en 2020), Ségou (56 481 contre 35 336 en 2020), Gao (49 803 contre 63 315 en 2020), Tombouctou (48 529 contre 43 180 en 2020), et Ménaka (12 995 contre 21 144 en 2020).

335. Le premier semestre de l'année 2021 avait été marqué par une recrudescence des violences dans les régions du Centre et du Nord. Le nombre de PDI avait atteint 401 736 individus en septembre 2021. A partir d'octobre 2021 avec la pacification progressive de certaines localités du Centre et du Nord et suite à des mises à jour dans différentes localités du pays, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre, à travers des visites porte à porte par les agents des services déconcentrés du Ministère de la Santé et du Développement Social, pour vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM, il a été constaté une tendance à la baisse pour atteindre 350 110 individus en décembre 2021, soit une réduction de 51 626 personnes déplacées(13%). Le nombre de PDI retournées est

passé de 606 617 personnes au mois de septembre à 659 005 personnes en fin décembre 2021.

336. **Les difficultés** enregistrées dans la mise en œuvre de la lutte PNLEVT sont, entre autres : le faible niveau de vulgarisation de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme et son Plan d'action ; le faible niveau de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des programmes et sous programmes du plan d'action ; le dysfonctionnement dans la mise en place, l'opérationnalisation et la redynamisation des mécanismes clés pour la mise en œuvre du Plan d'actions , à savoir le Comité de pilotage, instance d'orientation et de décision, placé sous l'autorité du Premier Ministre, ainsi que le Comité de coordination et de suivi-évaluation placé sous la tutelle du MARCC et piloté par le Secrétariat Permanent.
- **En perspectives** il faut noter l'approbation du nouveau Plan d'actions de la PNLEVT et sa mise en œuvre, l'organisation d'une table ronde avec les bailleurs autour du financement de la PNLEVT et son plan d'action. Les efforts permettront également de rendre fonctionnel le comité de pilotage, de coordination et de suivi évaluation de la PNLEVT.

### III. AXE STRATEGIQUE 3 « CROISSANCE INCLUSIVE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE »

337. La transformation structurelle de l'économie nécessite de créer un environnement favorable à la diversification en renforçant la stabilité du cadre macroéconomique, en promouvant le secteur privé et en améliorant le climat des affaires. Les efforts visent à promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif, à développer une industrie intégrée à l'économie compétitive et créatrice d'emplois et à promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités.

#### Objectif global 3.1. Créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive

338. Le cadre macroéconomique connaît toujours des difficultés pour son épanouissement en 2021 lié aux effets négatifs de la pandémie de la COVID-19, à des crises sécuritaire, politique, sociale, humanitaire, institutionnelle et économique, impactant ainsi les objectifs fixés dans le CREDD 2019-2023. De ce fait, l'économie a connu une accélération en passant de -1,2% en 2020 à 3,1% en 2021.
339. L'incidence de la pauvreté reste encore élevée (44,6% en 2021) malgré la légère baisse constatée avec 41,9% en 2020 contre 42,3% en 2019. Elle est aussi marquée par de fortes disparités entre zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre les régions, sans oublier les inégalités de genre.

#### Objectif spécifique 3.1.1. Renforcer la stabilité du cadre macroéconomique.

##### 3.1.1.1. SECTEUR REEL

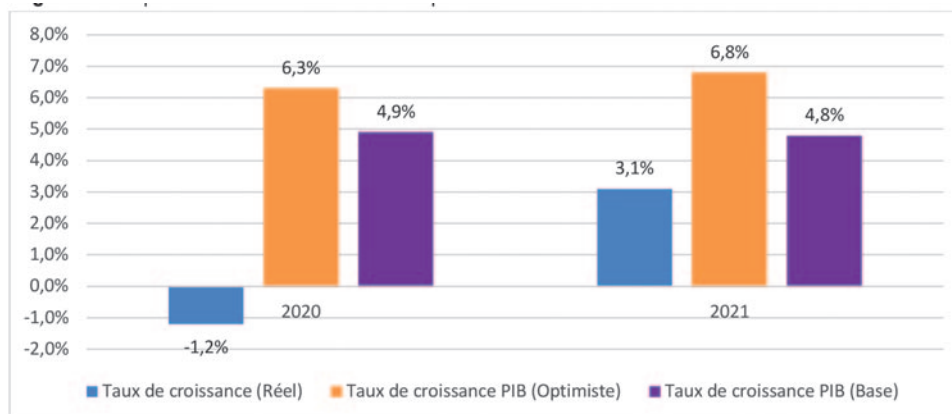
##### **CROISSANCE GLOBALE DU PIB**

340. La croissance du PIB réel est ressortie à **3,1% en 2021 contre -1,2% en 2020 et 4,8% en 2019.**



341. La croissance économique de 2021 reste inférieure aux prévisions du CREDD 2019-2023 (6,8%). Cette évolution est due essentiellement à la hausse enregistrée au niveau du secteur primaire (2,4% en 2021 contre -4,3% en 2020). La structure de l'économie malienne reste dominée par les secteurs primaire (35,9%) et tertiaire (35,2%).

**Figure 1 :** Comparaison des taux de croissance prévus dans le CREDD avec les réalisations du PIB



Source : INSTAT/DNPD

### CROISSANCE DU PIB PAR SECTEUR

342. Le taux de croissance du **secteur primaire** a connu une forte hausse (2,4% en 2021 contre -4,3% en 2020) avec un écart entre les prévisions du CREDD (5,4%) et les réalisations.

343. Cette performance du secteur primaire est en lien principalement avec le niveau de production cotonnière réalisée en 2021, soit 780 000 tonnes contre 156 822 tonnes en 2020, soit une augmentation considérable de 397,37%. Ce niveau de production est dû à la reprise de la culture du coton par les cotonculteurs suite à l'accord sur le prix d'achat du Kilogramme proposé par le Gouvernement aux producteurs et au prix de cession des engrais subventionnés par l'Etat.

344. Le record du secteur primaire est atténué par la baisse de l'agriculture vivrière dont la production passe de 10 217 286 tonnes en 2020 à 8 819 248 tonnes en 2021. Cette décélération du sous-secteur agriculture vivrière est liée aux conditions de démarrage difficile dû à des poches de sécheresse observées en début de campagne entraînant des ré-semis ; à la mauvaise répartition des pluies dans le temps et l'espace et à la mise à disposition des intrants en retard et au faible taux de couverture en engrais minéraux subventionnés.

345. La branche « Élevage et Chasse » a enregistré un taux de croissance de 2,0% en 2021 contre 3,0% en 2020 sur une prévision de 4,7% inscrite dans le CREDD 2019-2023. S'agissant de la pêche, son taux de croissance est ressorti à 2,8% en 2021 contre 2,5% en 2020 sur une prévision de 4,7%. La branche « activités extractives » quant à elle, est ressortie à 4,0% en 2021 contre -3,0% en 2020.

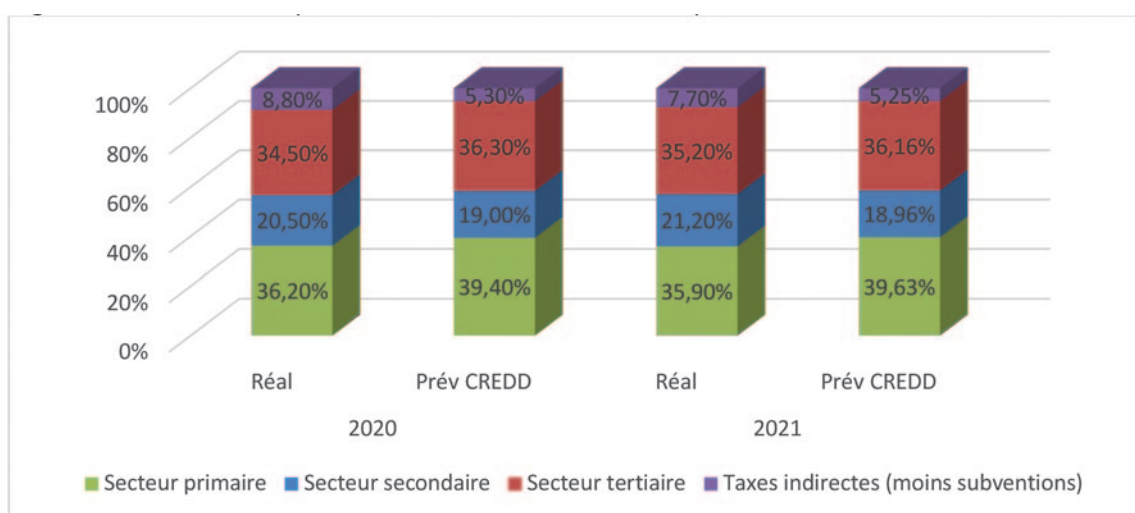
346. Le **secteur secondaire** a stagné avec une croissance de -0,1% en 2021 comme en 2020 contre une prévision de 7,2% dans le CREDD 2019-2023 malgré la relance de la sous-branche BTP (de -3,0% en 2020 à 4,0% en 2021). Cette contre-performance est principalement liée aux branches Métallurgie Fonderie (or) et les industries textiles qui sont respectivement passées de 0,1 % et -5,6% en 2020 à -3,4% et -8,5% en 2021. L'activité du textile est plombée essentiellement par la contre-performance de la filière cotonnière au cours de la campagne précédente et l'arrêt de production de la COMATEX.

347. Les sous-secteurs des industries agroalimentaires, électricité-eau et BTP ont enregistré des croissances importantes par rapport aux autres branches en 2021. Ils sont respectivement passés de 4,1% , 8,0% et - 3,0% en 2020 à 5,0%, 8,4% et 4,0% en 2021.
348. Le taux de croissance du **secteur tertiaire** est passé de 1,6% en 2020 à 5,3% en 2021, soit une augmentation de 3,7 points de pourcentage. La prévision pour ce secteur était de 6,8% dans le CREDD 2019-2023.
349. Cette performance est essentiellement imputable au dynamisme retrouvé des branches « commerce » (de -3,6% en 2020 à 5,2% en 2021), « activités financières » (de 0,5% en 2020 à 5,5% en 2021), « activités de l'administration publique » (de 4,5% en 2020 à 5,6% en 2021) et « transports et communication » ( de 4,5% en 2020 à 7,5% en 2021).
350. L'embelie de l'activité de transport est en rapport avec la forte hausse de la production cotonnière. Quant aux activités des administrations publiques, elles bénéficient des retombées de l'adoption des mesures de modernisation de la législation fiscale et de l'élargissement de l'assiette.

### STRUCTURE DU PIB

351. En 2021, les parts des secteurs primaire et tertiaire restent prédominantes dans le PIB. Elles sont passées respectivement de 36,2% et 34,5% en 2020 à 35,9% et 35,2% en 2021. Celle du secteur secondaire est ressortie à 20,5% contre 21,2% en 2020.

**Figure 2 :** Évolution de la part des secteurs dans le PIB versus prévison CREDD de 2020 à 2021



Source : INSTAT, Comptes Nationaux/MME-DNPD

### CONTRIBUTIONS DES SECTEURS À LA CROISSANCE

352. En 2021, la contribution du secteur primaire a été de 0,9%, 0,0% pour le secteur secondaire et 1,8% pour le secteur tertiaire contre respectivement -1,6%, 0,0% et 0,5% en 2020.
353. Le secteur tertiaire a le plus contribué à la croissance globale en 2021 pour 1,8%, dont la branche transports et communication (0,4%), Activités d'administrations publiques (0,4%) et (5,5%) pour les Autres Services.

**Tableau 13** : Comparaison sectorielle des contributions à la croissance (réalisations/prévisions CREDD)

Contribution du PIB	Primaire		Secondaire		Tertiaire		PIB	
	Réal (%)	Prév (%)	Réal (%)	Prév (%)	Réal (%)	Prév (%)	Réal (%)	Prév (%)
<b>2020</b>	-1,6	1,7	0	1,3	0,5	2,7	-1,2	6,3
<b>2021</b>	0,9	2,8	0	0,0	1,8	1,2	3,1	4,3

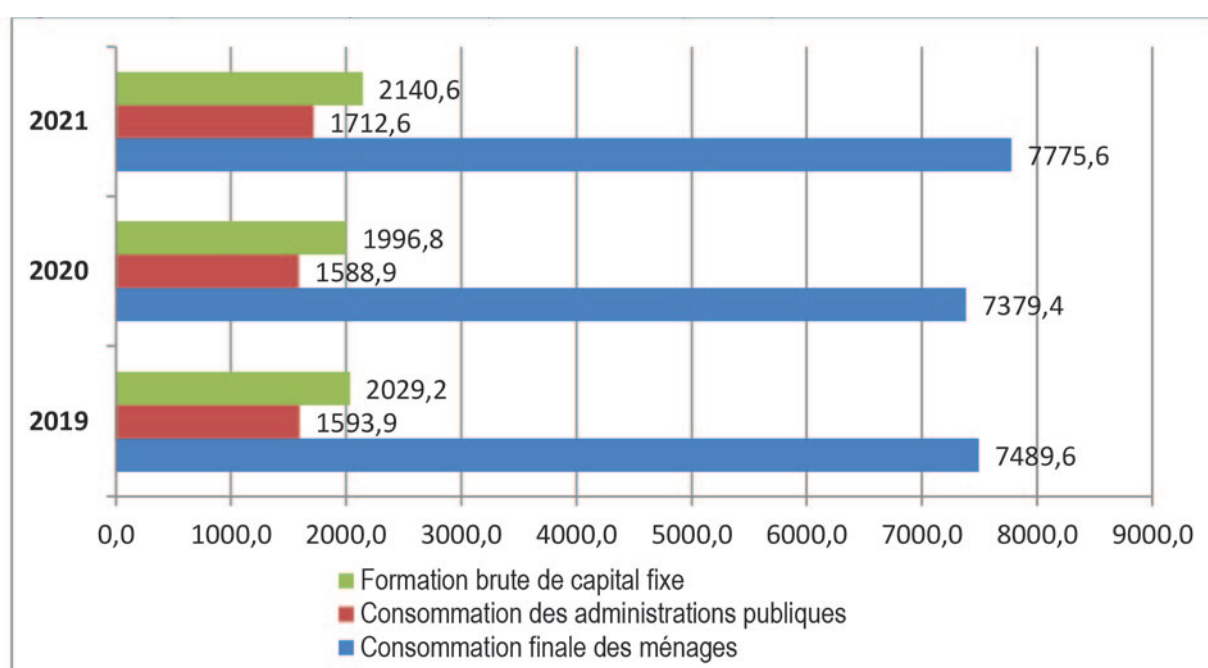
Source : MME\_DNPD, INSTAT-Comptes nationaux, juin 2021

### CONSOMMATION ET INVESTISSEMENT

354. Le taux d'accroissement de la consommation finale des ménages est passé de -1,5% en 2020 à 5,4% en 2021, soit une augmentation de 3,9 points de pourcentage. Pour les Administrations publiques, le taux a connu une forte augmentation. Il est passé de -0,3% en 2020 à 7,8% en 2021.

355. La demande d'investissement a suivi la dynamique observée au niveau de la consommation finale. La Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) a enregistré une relance en affichant 4,8% en 2021 contre -1,2% en 2020.

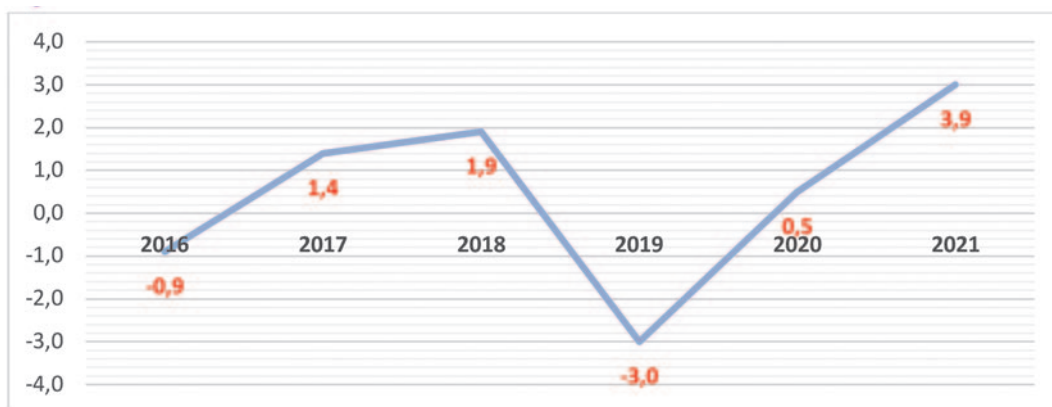
**Figure 3** : Comparaison des emplois du PIB (milliards de FCFA) et des prévisions 2019-2021



Source : INSTAT, comptes nationaux, MME-DNPD

## INFLATION

Figure 4 : Evolution du taux d'inflation de 2016 à 2021



Source : INSTAT

356. L'inflation mesurée par la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est de 3,9% en 2021 contre 0,5% en 2020. Elle est au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA qui est de 3%. Cette augmentation est principalement liée au renchérissement de prix de certains produits de grande consommation notamment les céréales, la viande, le poisson et l'huile raffinée de coton. En effet, la contribution des prix de ces produits à la hausse de l'inflation est liée à plusieurs facteurs dont la perturbation du circuit d'approvisionnement des marchés de production du fait de la crise multidimensionnelle (sécuritaire, sanitaire et sociopolitique), la mauvaise campagne agricole (-11,0% de croissance en 2021 contre -1,0% en 2020), la forte diminution de l'offre du bétail, la baisse de la production cotonnière de 2020.

### 3.1.1.2. FINANCES PUBLIQUES

#### RECETTES ET DONS

357. Au 31 décembre, la situation de l'exécution du budget 2021 se chiffre à 2 348,1 milliards de FCFA de « recettes et dons » sur une prévision de 2 352,1 milliards de FCFA dans le CREDD 2019-2023 et à 2 868,4 milliards de FCFA de « dépenses et prêts nets » contre une prévision de 2 710,1 milliards de FCFA dans le CREDD.

358. L'agrégat « Recettes et dons » est ressorti à 2 281,2 milliards de FCFA, dont 1 886,3 milliards de FCFA de recettes totales et 66,9 milliards de FCFA de dons. Cet agrégat a connu une augmentation par rapport à l'année 2020 qui était de 2 072,2 milliards de FCFA soit une augmentation de 13,31 % due à la reprise des activités économiques liée à la levée des restrictions de la Covid-19. En 2021, il était prévu 2 352,1 milliards de FCFA de recettes totales et dons dans le CREDD 2019-2023, soit un taux de réalisation de 96,98%.

359. Les recettes totales réalisées en fin décembre 2021 sont ressorties à 2281,2 milliards de FCFA contre 1958,80 milliards de FCFA à la même période en 2020, soit une augmentation de 16,46 %, due à la reprise des activités économiques liée à la levée des restrictions de la Covid-19.

360. Les recettes budgétaires ont atteint 1736,7 milliards de FCFA en 2021 contre 1510,0 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 15,0 % en lien avec les niveaux des recettes fiscales et non fiscales. Il était prévu 1 912,0 milliards de FCFA dans le CREDD en 2020, soit

un taux de réalisation de 79,0%.

361. Les recettes fiscales nettes sont passées de 1442,4 milliards de FCFA en 2020 à 1641,2 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 13,8 %. Quant aux recettes non fiscales, elles sont ressorties à 94,1 milliards de FCFA en 2021 contre 66,3 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 49,1%.
362. Les Dons mobilisés en 2021 sont ressortis à 66,9 milliards de FCFA contre 113,4 milliards de FCFA en 2020 soit une baisse de 41,0 %. Les Dons projets ont atteint 48,9 milliards de FCFA en 2021 contre 64,6 milliards de FCFA en 2020. S'agissant des Dons budgétaires, ils se sont établis à 17,4 milliards de FCFA en 2021 contre 35,6 milliards de FCFA en 2020.
363. Au 31 décembre 2021, les encaissements effectués par les structures de recettes sont ressortis à 1 636 milliards de FCFA contre une prévision annuelle de 1545 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 105,88 % contre 93,70% pour la même période de 2019.
364. Les recettes fiscales collectées ont abouti à un taux de pression fiscale de 15,2% à fin 2021 contre une cible de 15,1% et une réalisation de 14,2% en 2020. Ce niveau reste en deçà des normes communautaires fixées à 20% et des besoins de financement sans cesse croissants du développement du pays.

**Tableau 14** : Évolution des recettes et dons en milliards de FCFA

	Réalizations 2019	2020		2021	
		Réal	Prév.	Réal	Prév.
<b>Total des recettes et dons</b>	1 761,9	2 072,2	2 260,4	2 343,3	2 575,3
Recettes totales	1 570,7	1 648,4	1 864,5	1 819,4	2 334,5
Recettes budgétaires	1 570,7	1 510,0	1 467,7	1 736,7	2 097,8
Recettes fiscales	1 495,5	1 442,4	1 382,5	1 641,2	2 006,3
Recettes non fiscales	67,2	66,3	66,8	94,1	91,5
Recettes fonds spéciaux et budgets annexes	0,0	138,4	221,1	82,7	236,7
Dons totaux	191,3	113,4	395,9	66,9	240,0
Dons pour projets	79,0	64,6	163,4	48,9	125,1
Dons budgétaires	104,2	35,6	205,7	17,4	64,9

Source : DNTCP\_TOFE\_2020/DNPD\_MME/DNPD

### DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS

365. Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés en 2021 à hauteur de 2 851,4 milliards de FCFA dont 2 856,5 milliards de FCFA de dépenses définitives et -5,1 milliards de FCFA en prêts nets. Il était prévu 2 710,1 milliards de FCFA dans le CREDD 2019-2023, soit un taux d'exécution de 85,4%.
366. Les dépenses du budget général de 2 856,5 milliards de FCFA sont réparties en dépenses courantes pour 1 732,1 milliards de FCFA et en dépenses en capital pour 867,9 milliards de FCFA.
367. Les dépenses courantes ont enregistré une augmentation de 7,12 % en 2021 avec 1681,6 milliards de FCFA contre 1 569,7 milliards de FCFA en 2020 sur une prévision de 1 628,8



milliards de FCFA en 2020. L'accroissement des dépenses courantes s'explique principalement par l'augmentation des dépenses du personnel (25,1%) et la baisse des subventions (-35,1 %). Ces augmentations sont dues à la prise en charge de l'incidence des accords avec les syndicats des travailleurs et des transferts monétaires à travers le filet social JISEME JIRI aux ménages vulnérables à cause de l'insécurité et de la pandémie de la COVID-19.

368. S'agissant des dépenses en capital, elles sont ressorties à 867,9 milliards de FCFA en 2021 contre 613,8 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 2,67%. Cette augmentation est liée au financement extérieur précisément les emprunts avec 9,45%. Par contre, le financement intérieur a connu une légère augmentation passant de 468,3 milliards de FCFA en 2020 à 495,2 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 5,7%. Pratiquement le Budget Spécial d'Investissement et les équipements sont presque dans ce même ordre.

369. Le financement intérieur des dépenses en capital a atteint à 495,2 milliards de FCFA en 2021 contre 468,3 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 5,7%. En 2021, il était prévu 709,8 milliards de FCFA dans le CREDD 2019-2023, soit un taux d'exécution de 66,0%.

370. S'agissant du financement extérieur, il s'est établi à 135 milliards de FCFA en 2021 contre 145,5 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 7,21%. Ce financement était prévu en 2021 pour un montant de 335,9 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 40,19%.

**Tableau 15 : Évolution des dépenses et prêts nets en milliards de FCFA**

	Réal 2019	2020		2021	
		Réal	Prév.	Réal	Prév.
Dépenses et prêts nets	1 932,8	2 625,3	2 911,2	3 134,5	2 868,4
Dépenses budgétaires	1 754,3	2 043,2	2 244,8	2 275,8	2 185,2
Dépenses courantes	1 280,6	1 569,7	1 628,8	1 732,1	1 686,8
Salaires	516,7	620,0	641,3	758,0	775,4
Biens et services	293,4	320,5	393,9	436,0	436,3
Transferts et subventions	366,4	505,5	473,1	396,8	328,4
Intérêts dus	104,0	123,6	120,4	141,2	146,7
Dépenses en capital	658,0	613,8	891,6	867,9	642,2
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	81,4	138,4	221,1	82,7	221,1
Prêts nets	-5,8	-7,0	6,0	-5,1	-5,1

Source : DNTCP\_TOFE/ DNPD-MME

### **SOLDES BUDGETAIRES**

371. Le solde budgétaire global (base ordonnancement) dons compris s'est établi à -503,4 milliards de FCFA en 2021 contre -553,1 milliards de FCFA en 2020. En termes de pourcentage du PIB, il a été de - 4,7 % en 2021 contre -5,5% en 2020.

372. Par ailleurs, le déficit budgétaire global hors dons est ressorti à -570,2 milliards de FCFA en 2021 soit -5,3% du PIB contre -666,5 milliards de FCFA en 2020 soit -6,6% du PIB.

### **FINANCEMENT**

373. Le financement global destiné à couvrir le déficit de l'Etat, a été de 342,5 milliards de FCFA en 2021 contre 563,8 milliards de FCFA en 2020. Ce financement est composé de ressources extérieures à hauteur de -11,1 milliards de FCFA et de 353,6 milliards de FCFA de ressources intérieures contre 71,3 milliards de FCFA et 492,6 milliards de FCFA en 2020.

374. Le financement extérieur net est composé essentiellement d'emprunts 101 milliards de FCFA, dont 82,9 milliards de FCFA d'emprunts projets, 18,1 milliards de FCFA d'emprunts budgétaires et -103,3 milliards de FCFA d'amortissement en 2021, contre respectivement 139,6 milliards de FCFA d'emprunts composés de 75,7 milliards de FCFA d'emprunts projets, 63,9 milliards de FCFA d'emprunts budgétaires et -88,4 milliards de FCFA d'amortissement en 2020.
375. Quant au financement intérieur, il est ressorti à 353,6 milliards de FCFA en 2021 et est composé entre autres de la banque Centrale pour 250 milliards de FCFA, des ajustements de la position nette du gouvernement 185,1 milliards de FCFA, des participations financières pour -11,8 milliards de FCFA et des autres financements pour 180,2 milliards de FCFA.
376. La Position Nette du Gouvernement (PNG) à fin 2021 est ressortie à 185,1 milliards de FCFA contre 236,63 milliards de FCFA en décembre 2020.

### **SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE**

377. Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 5 521,8 milliards de FCFA, contre 4757,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2020. Il comprend la dette intérieure pour 2 272,2 milliards de FCFA, soit 41,1% de l'encours total de la dette publique et la dette extérieure pour un montant de 3249,6 milliards de FCFA, soit 58,9% du total.
378. L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2021 est estimé à 2 272,2 milliards de FCFA, contre 1 763,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, soit une hausse de 28,9% qui s'explique surtout par un accroissement des interventions de l'Etat sur le marché régional de capitaux.
379. Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2021 s'élève à 504,8 milliards de FCFA, contre 676,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, soit une baisse de 25,4%. Il comprend 396,1 milliards de FCFA en principal et 108,7 milliards de FCFA en intérêts. Cette baisse est due essentiellement à la diminution du montant des remboursements et des paiements d'intérêts effectués au titre des obligations du Trésor.
380. Au 31 décembre 2021, l'encours total de la dette publique extérieure à moyen et long termes est estimé à 3 249 ,6 milliards de FCFA, contre 2 993,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, soit une hausse de 8,5%. Il comprend la dette multilatérale pour 2 513,0 milliards de FCFA, soit 77,3% de la dette extérieure totale et la dette bilatérale pour un montant de 736,6 milliards de FCFA, soit 22,7% du total.
381. Le service total réglé de la dette extérieure avant allègement au 31 décembre 2021 est estimé à 136,3 milliards de FCFA, contre 121,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 12%. Après allègement, le service réglé est de 127,5 milliards de FCFA qui se décompose en principal pour 95,1 milliards de FCFA et en intérêts pour 32,4 milliards de FCFA. Au 31 décembre 2021, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali.
382. En 2021, au titre du recouvrement des prêts rétrocédés par l'État aux sociétés et entreprises publiques, un montant de 5,0 milliards de FCFA a été recouvré pour une prévision annuelle de 5,1 milliards de FCFA.

**Tableau 16** : Situation de l'encours total de la dette publique de 2017 à 2021 (en milliards de FCFA)

Années		2017	2018	2019	2020	2021
Multilatérale	Encours (milliards FCFA)	1 753,6	1 833,2	2 043,8	2312,1	2513,0
	Poids (%)	80,4	80,1	80,1	77,2	77,3
Bilatérale	Encours (milliards FCFA)	428,6	454,9	637,8	681,6	736,6
	Poids (%)	19,6	19,9	19,9	22,8	22,7
Encours total de la dette extérieure		2182,2	2 288,1	2 681,6	2 993,6	3249,6
Encours de la dette intérieure		985,5	1 208,7	1 424,4	1 763,3	2272,2
Encours total de la dette publique		3167,7	3 496,8	4 106,0	4 757,0	5521,8
Produit Intérieur Brut (PIB)		8922,2	9 482,0	10 124,7	10 052,8	10 623,8
Ratio encours de la dette/PIB		35,5%	36,9%	40,6%	47,5%	52,0%

Source : DGDP

### POSITION DU MALI PAR RAPPORT AUX CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA

383. En 2021, le Mali a respecté un (01) critère de convergence sur les cinq (5) : Un (01) du 1<sup>er</sup> rang et aucun du second rang<sup>1</sup>. Cette situation est illustrée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 17** : Situation des critères de convergence de 2016 à 2021

Critères de convergence	Norme UEMOA	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Etat de la convergence
<b>Critères de 1<sup>er</sup> rang</b>								
Solde global avec dons / PIB nominal (%)	≥ -3%	-3,9	-2,9	-4,4	-1,7	-5	-4,2	Non respecté
Taux d'inflation annuel moyen (%)	≤ 3%	-1,8	1,8	1,9	-0,5	0,7	3,9	Non respecté
Encours de la dette publique sur le PIB nominal (%)	≤ 70%	35,9	35,5	36,9	40,6	47,5	52,0	Respecté
<b>Critères de 2<sup>ème</sup> rang</b>								
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35	32,3	31,9	41,8	34,5	43,0	47,2	Non respecté
Taux de pression fiscale (%)	≥ 20%	14,9	15,3	11,9	14,8	14,4	15,5	Non respecté

Source : INSTAT/ DNP/CNPE/BCEAO/UEMOA

384. La situation du Mali par rapport aux critères de convergence se présente comme suit :

#### Critères de 1<sup>er</sup> rang

- Le solde budgétaire de base/PIB nominal a été évalué à -4,2% en 2021 contre -5% en 2020, la norme communautaire de -3% minimum n'a pas été respectée en 2021 :
- le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 3,9% en 2021 contre 0,7% en 2020 la norme communautaire de -3% minimum n'a pas été respectée en 2021 ; le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal a été respecté et est ressorti à 52,0% en 2021 contre 40,6% en 2019.

<sup>1</sup> La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réunie en sa session extraordinaire, en visioconférence, le 27 avril 2020, a décidé de suspendre temporairement l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité à cause de la crise sanitaire.

## Critères de 2<sup>ème</sup> rang

- le critère du ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales n'a pas été respecté en 2021. Il s'est établi à 47,2% contre une norme de 35% maximum ;
- le taux de pression fiscale s'est situé à 15,5% en 2021 contre une norme communautaire de 20% minimum. Ce critère n'a pas été respecté.

### 3.1.1.3. BALANCE DES PAIEMENTS

385. En 2021<sup>2</sup>, les comptes extérieurs du Mali devraient enregistrer un solde global déficitaire de 96,2 milliards FCFA après un solde de + 450,8 milliards de FCFA enregistré une année plus tôt.

### COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

386. En 2021, la balance courante ressortirait déficitaire de 894,1 milliards de FCFA, en détérioration considérable de - 675,6 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente où elle est ressortie à -218,6 milliards de FCFA. Cette dégradation découle essentiellement de la détérioration du solde de la balance commerciale et de la balance du revenu primaire.

387. L'année 2021 serait caractérisée par une détérioration du solde de la balance commerciale qui devrait se situer à -395,7 milliards de FCFA après +290,1 milliards de FCFA en 2020, du fait essentiellement d'une augmentation des importations (+616,2 milliards de FCFA ou 25,0%) concomitamment à la baisse de 69,6 milliards de FCFA (-2,5%) des exportations.

388. La valeur totale des **exportations** de biens pour l'année 2021 est estimée à 2.689,8 milliards de FCFA, en baisse de 69,6 milliards de FCFA ou 2,5% par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par la baisse des exportations d'or (-106,8 milliards de FCFA) et de coton (-10,6 milliards de FCFA).

389. Les exportations de coton-fibre devraient diminuer de 10,6 milliards de FCFA, pour s'établir à 151,5 milliards de FCFA, en raison de la baisse de la production de coton de la campagne 2020/2021, à la suite d'un désaccord entre le Gouvernement et les cotonculteurs sur les prix au producteur.

390. Les exportations d'or non monétaire sont estimées à 2.156,1 milliards de FCFA en 2021, après 2 262,9 milliards de FCFA précédemment, soit une baisse de 106,8 milliards de FCFA ou 4,7%, du fait du repli des volumes (69,5 tonnes contre 71,2 en 2020 y compris la production de l'orpaillage) et des cours mondiaux de l'or.

391. S'agissant des **importations**, leur valeur FOB est attendue à 3 085,5 milliards de FCFA contre 2.469,3 milliards de FCFA en 2020. En particulier, les produits pétroliers devraient enregistrer une hausse de 507,3 milliards de FCFA ou 62,2%, en liaison avec la hausse des volumes (2,6%) et la forte hausse des cours du baril (+58,1%) au cours de la période. Ainsi, la facture pétrolière devrait s'alourdir, avec un montant FOB de 1 323,2 milliards de FCFA, après 815,9 milliards de FCFA en 2020.

<sup>2</sup> Les chiffres ne sont pas encore validés.

392. Au total, les transactions commerciales de l'année 2021 se sont soldées par un déficit de 395,7 milliards de FCFA, après un excédent de 290,1 milliards de FCFA en 2020. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations se détériorerait de 24,2 points de pourcentage entre 2020 et 2021, du fait d'une augmentation des importations concomitamment à la baisse des exportations.
393. Au terme de l'année 2021, le solde de la balance des services devrait ressortir à -854,8 milliards de FCFA, après -948,3 milliards de FCFA un an auparavant, soit une amélioration de 93,5 milliards de FCFA ou 9,9%. Cette évolution serait liée aux « autres services » essentiellement, ainsi qu'au poste « voyages », en liaison avec la reprise des voyages à l'international. Cependant elle serait légèrement atténuée par le frêt, en rapport avec le retour à la normale du commerce extérieur.
394. Le solde du revenu primaire devrait s'établir à -533,9 milliards de FCFA en 2021, après - 425,2 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette détérioration de 108,7 milliards de FCFA serait principalement liée à celle des revenus d'investissement générés dans certains secteurs au cours de la période. En effet, la reprise économique devrait se traduire par une augmentation du niveau des dividendes distribués. Quant aux paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure, ils s'inscriraient à 33,0 milliards de FCFA en 2021, après 33,4 milliards de FCFA en 2020.

### **REVENU SECONDAIRE**

395. En 2021, l'évolution du solde des transferts courants se traduirait par un excédent de 890,2 milliards de FCFA, en hausse de 25,3 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente. Le niveau des transferts des migrants devrait croître de 75,5 milliards de FCFA.

### **COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES**

396. Pour l'année 2021, l'excédent des transferts de capital s'établirait à 94,2 milliards de FCFA en 2021, en baisse de 32,3 milliards de FCFA ou 25,5% par rapport à leur niveau de 2020.

### **COMPTE FINANCIER**

397. Pour l'année 2021, les flux nets d'opérations financières sont estimés à 703,7 milliards de FCFA en 2021, après 510,3 milliards de FCFA l'année précédente, soit une augmentation de 193,4 milliards de FCFA.
398. Les investissements directs et les investissements de portefeuille devraient s'accroître respectivement de 33,1% et de 88,6% en 2021, avec la reprise des activités économiques.
399. Le financement exceptionnel, pour sa part, devrait ressortir à 9,3 milliards de FCFA, contre 20,0 milliards de FCFA l'année précédente.

### **3.1.1.4. SITUATION MONETAIRE**

400. L'évolution des agrégats monétaires, entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021, a été marquée par : une baisse du niveau des actifs extérieurs nets ; une progression de l'encours des créances intérieures et une hausse de la masse monétaire.



401. Les actifs extérieurs nets des institutions monétaires sont évalués à 932,7 milliards de FCFA à fin 2021, en baisse de 96,2 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2020, aux banques commerciales (446,0 milliards de FCFA en 2021 contre 547,0 milliards de FCFA en 2020 soit une baisse de 101,0 milliards de FCFA). La Banque Centrale a enregistré une légère hausse de ses créances nettes sur l'extérieur (4,8 milliards de FCFA).
402. Les tirages sont intervenus d'une part, après l'approbation par le Conseil d'Administration du FMI, du nouveau programme triennal 2019-2022 du Mali et, d'autre part, à travers le soutien exceptionnel de la communauté internationale pour la prise en charge des dépenses liées à la pandémie de la COVID-19. Quant aux « Autres actifs extérieurs », ils sont composés essentiellement des transferts en cours d'encaissement et des autres devises non incluses dans les réserves officielles de change.
403. La dégradation de la position extérieure nette des banques primaires (-101,0 milliards de FCFA), entre décembre 2020 et décembre 2021, est imputable essentiellement à l'augmentation de leurs engagements envers les non-résidents pour 176,9 milliards de FCFA.
404. L'encours des créances intérieures s'est chiffré à 3 981,1 milliards de FCFA à fin 2021, en hausse de 606,9 milliards de FCFA ou 18,0% par rapport à 2020, à la suite de l'augmentation du niveau des créances sur l'économie (421,8 milliards de FCFA) et des créances nettes sur l'Etat (185,1 milliards de FCFA).
405. L'encours des créances sur l'économie est évalué à 3230,7 milliards de FCFA à fin décembre 2021, en hausse de 421,8 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2020 où il est évalué à 2.809,0 milliards de FCFA. Cette évolution s'explique par les mises en place de crédits en faveur d'opérateurs évoluant dans les domaines de l'agriculture, des hydrocarbures, des mines, des télécommunications et du commerce général.
406. Les créances nettes sur l'Etat sont ressorties à 750,3 milliards de FCFA à fin 2021, après 565,2 milliards de FCFA à fin 2020, soit une augmentation de 185,1 milliards de FCFA. Cette détérioration de la PNG s'explique essentiellement par la baisse des dépôts du Trésor dans ses livres à hauteur de 89,1 milliards de FCFA, concomitante à la hausse des concours du FMI en faveur du Mali.
407. Reflétant l'évolution de ses contre-parties, la masse monétaire est ressortie à 4281,5 milliards de FCFA à fin décembre 2021, en progression de 624,4 milliards de FCFA ou 17,1% par rapport à fin décembre 2020. Cette évolution de la liquidité globale est reflétée dans toutes ses composantes, à savoir la circulation fiduciaire (8,2%) et les dépôts en banque (22,3%), au cours de la période.
408. S'agissant de la part de la monnaie scripturale dans le stock monétaire, elle est ressortie à 75,8 % en 2021 contre 73,8% à fin décembre 2020.

## Objectif Spécifique 3.1.2 : Promouvoir le secteur privé et améliorer le climat des affaires.

**Tableau 18** : Evolution des indicateurs de la promotion de l'investissement et du secteur privé de 2019 à 2021

Indicateurs	Resp.	2019	2020	2021
Durée de la procédure pour créer une entreprise (en jours)	API-Mali	3	3	3
Nombre d'emplois prévus par les projets agréés au code des investissements	API-Mali	2 117	1 457	2 727
Nombre de projets agréés au code des investissements	API-Mali	59	37	78
Nombre d'entreprises créées	API-Mali	16 731	14 868	22 449
Montant des intentions d'investissements (en milliards de FCFA)	API-Mali	73	86	172

Source : Rapport 2021 API-Mali/CTRCA

409. Le Guichet Unique a enregistré 22 449 entreprises en 2021 contre 14 868 en 2020. On constate une augmentation de 51% des entreprises créées par rapport à 2020. Il en est de même pour le nombre de projets agréés au code des investissements et le montant des intentions d'investissements respectivement de 111% et 100% par rapport à l'année 2020. Ces augmentations s'expliquent par une reprise des activités économiques après une période d'instabilité de l'environnement économique par la situation sanitaire de la pandémie COVID 19. La durée de la procédure pour créer une entreprise n'a pas changé depuis 2014.
410. L'amélioration des services du Guichet Unique et la performance suite à la réorganisation des équipes et du processus a conforté l'atteinte des résultats au niveau des enregistrements, décisions et la valeur des intentions d'investissement.
411. Les soixante-dix-huit (78) projets agréés au Code des investissements projettent de créer 2 727 emplois.
412. Dans le cadre de l'appui au financement des PME & MPE du secteur privé, le **Fonds de Développement Economique (FDE)**, à travers la phase II du Projet d'Appui à la Promotion de la Sécurité Alimentaire (PAPSA), financée par le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) a financé durant les années 2020 et 2021, 532 Promoteurs (dont 52 PME et 480 MPE/TPE) pour une enveloppe de 1 505 796 744 FCFA. Sur ces 532 MPE/TPE, 76,69% ont été financées au profit des Hommes contre 23,31% au profit des Femmes.
413. Les secteurs d'activités concernés sont : (i) le secteur de la Production agricole (production de riz, maraichage, fruits et légumes et intrants agricoles) (ii) le secteur de la commercialisation et de la transformation (transformation des aliments, stockage et commercialisation) et (iii) le secteur Elevage (aviculture, production de lait et embouche).
414. Ces 532 MPE & PME/TPE financées ont généré à leur troisième année d'exploitation, une valeur ajoutée de 2 260 258 783 FCFA et permis de créer ou consolider 620 emplois à travers les activités telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, les petites et micro entreprises pour la production de l'alimentation et les services y afférents comprenant de façon non exhaustive, la transformation des aliments, le stockage et la commercialisation.

415. Dans le domaine du renforcement des capacités, 120 Promoteurs PME et MPE/TPE ont été formés en gestion d'entreprise et de crédit dans les régions de Ségou et Sikasso et les activités de communication / sensibilisation / information réalisées, ont permis d'informer plus de mille (1000) participants de plusieurs groupements associatifs, GIE et autres organisations rurales dans les régions de Ségou, Mopti, Sikasso, Kayes, et le District de Bamako.

### Objectif Spécifique 3.1.3 : Promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités

#### 3.1.3.1. Analyse de la Pauvreté

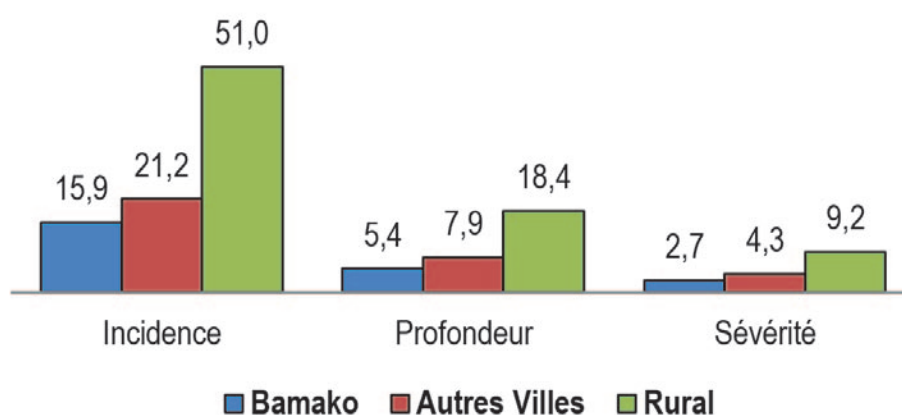
416. Le seuil de pauvreté obtenu pour l'EMOP 2021 est de 186 221 FCFA contre 179 327 FCFA en 2020.

417. L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence, c'est-à-dire, la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 44,6 % au niveau national en 2021 contre 41,9 % en 2020, soit une variation de 2,7 points de pourcentage malgré un rebond de la croissance économique du pays (3,1% en 2021 contre -1,2% en 2020). Cela s'explique en grande partie par les effets cumulés de l'inflation et du taux de chômage qui se sont détériorés entre 2020 et 2021 passant respectivement de 0,7 % et 5,2 % à 3,9 % et 7,5 %. En outre, Il reste entendu que la croissance économique n'est pas systématiquement synonyme de réduction de la pauvreté, les questions de redistribution sont indispensables pour établir la justice sociale.

#### 3.1.3.2. Analyse régionale et spatiale de la pauvreté

418. Les résultats de l'enquête EMOP révèlent une incidence de la pauvreté estimée à 15,9 % à Bamako contre respectivement 21,2 % et 51,0 % dans les autres villes et en milieu rural. L'incidence de la pauvreté à Bamako est passée de 3,5 % en 2020 à 15,9% en 2021, cette hausse du taux à Bamako s'explique en général par les opportunités d'emplois ainsi que le niveau de vie élevé dans cette zone. On observe la même tendance au niveau de la profondeur aussi bien que de la sévérité c'est-à-dire qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

Figure 5 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2021

419. La présentation des résultats par région montre que l'ampleur de la pauvreté est la plus élevée à Koulikoro, Sikasso et Ségou avec des incidences respectives de 66,1 %, 59,6 % et 52,4 %.

420. Concernant la profondeur et la sévérité, elles sont également plus élevées à Sikasso, Koulikoro et Ségou traduisant ainsi une inégalité dans la distribution des dépenses de consommation qui servent à mesurer le niveau de bien-être.

**Tableau 19** : Indices de pauvreté par région (%)

Région	Incidence	Profondeur	Sévérité
Kayes	35,3	11,9	5,4
Koulikoro	66,1	24,3	11,7
Sikasso	59,6	25,5	14,5
Ségou	52,4	18,9	9,9
Mopti	37,6	10,6	4,4
Tombouctou	14,5	2,9	0,9
Gao	37,4	10,1	3,6
Kidal	1,7	0,2	0,0
Bamako	15,9	5,4	2,7
<b>Ensemble</b>	<b>44,6</b>	<b>16,1</b>	<b>8,1</b>

Source : EMOP-2021

### 3.1.3.3. Analyse de l'inégalité

421. L'inégalité est un concept plus large que celui de la pauvreté, étant donné qu'elle porte sur l'ensemble de la population et pas uniquement sur la partie de la population située en-dessous d'un certain seuil de pauvreté (Banque Mondiale, septembre 2005). L'analyse de l'inégalité renseigne sur la répartition des dépenses ou des revenus entre les différentes couches de la population. On peut mesurer l'inégalité en comparant les différents niveaux de quintiles de dépenses.

422. Cependant, la mesure d'inégalité la plus largement utilisée est le coefficient de Gini. Ses valeurs extrêmes sont 0 et 1. Le 0 traduit une situation d'égalité parfaite alors que le 1 correspond à une situation d'inégalité complète ou maximale. Dans ce chapitre, l'analyse de l'inégalité est basée sur l'interprétation du coefficient de Gini.

423. L'inégalité mesurée par l'indice de Gini dans l'ensemble est de 0,42 en 2021. L'inégalité la plus faible est observée à Mopti et Kidal avec chacun 0,31. C'est à Bamako qu'elle est la plus grande (0,42) suivi de Kayes, Koulikoro et Sikasso (0,38).

424. L'analyse spatiale montre que l'inégalité à Bamako est plus élevée (0,42) que dans les autres villes et le milieu rural avec chacune (0,36).

**Tableau 20** : Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe caractéristiques

Région	
Kayes	0,38
Koulikoro	0,38
Sikasso	0,38
Ségou	0,36
Mopti	0,31
Tombouctou	0,34
Gao	0,37
Kidal	0,31
Bamako	0,42
Milieu	
Bamako	0,42
Autres villes	0,36
Ensemble urbain	0,42
Rural	0,36
Sexe	
Masculin	0,42
Féminin	0,44
<b>Ensemble</b>	<b>0,42</b>

Source : EMOP-2021

#### 3.1.3.4. Analyse de la pauvreté multidimensionnelle

425. L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est un indicateur statistique composite élaboré en 2007 par un laboratoire de l'Université d'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
426. Un indice de pauvreté multidimensionnelle vise à résumer plusieurs aspects de pauvreté non-monnaire à travers un seul nombre. D'une manière générale, l'IPM modifie la vision de la pauvreté en élargissant son champ d'analyse. Il s'agit de souligner qu'une privation unique n'est pas toujours synonyme de pauvreté. La pauvreté est perçue comme une situation de manques multiples et synchronisés. Cette méthode complète les mesures de pauvreté monétaire et de pauvreté subjective.
427. L'IPM rapporté par le PNUD est calculé pour la majorité des pays du monde. Il est basé sur des enquêtes réalisées dans presque tous les pays avec une fréquence de 5 à 10 ans. Le choix d'indicateurs, les mêmes partout, peut-être moins pertinent dans certains pays. Le nombre de pauvres estimé avec l'IPM global est de 1,75 milliards de personnes, réparties dans les 104 pays en développement. Ce nombre est supérieur aux 1,44 milliards de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour et inférieur aux 2,6 milliards d'individus vivant avec moins de 2 dollars par jour.
428. Les efforts internationaux, et la demande que chaque pays calcule un IPM pour satisfaire les Objectifs de Développement Durable, ont inspiré l'utilisation de l'EMOP pour un IPM malien. Un IPM est déterminé par plusieurs composantes : les dimensions, les indicateurs avec leurs poids, et le seuil. Les dimensions sont les aspects de pauvreté non-monnaire qu'on veut considérer. L'OPHI et le PNUD en ont choisi trois : l'éducation, la santé et les conditions de vie. Les indicateurs doivent mettre en évidence la situation de privation pour la dimension correspondante. En construisant un IPM national, il faudra donc choisir d'abord les dimensions et les indicateurs.



429. Au niveau d'ensemble, l'IPM n'a pas varié de 2020 à 2021 respectivement 15 % chacune des années. Il est plus élevé dans les régions de Kidal (43 %), Tombouctou (37 %), Gao (28 %) et Mopti (22 %), suivies de la région de Koulikoro (18 %). On note la plus faible valeur pour l'indice à Bamako (2 %) et à Sikasso (9 %).

**Tableau 21 : L'IPM par région, par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage**

	IPM	Incidence	Intensité	Population pauvre IPM
		H (%)	A	
<b>Région</b>				
Kayes	0,17	40,0	0,44	1 336 998
Koulikoro	0,18	43,0	0,43	1 523 972
Sikasso	0,09	21,3	0,41	896 706
Ségou	0,12	29,5	0,41	1 015 773
Mopti	0,22	48,9	0,45	1 489 566
Tombouctou	0,37	68,6	0,54	670 626
Gao	0,28	60,2	0,46	520 117
Kidal	0,43	90,9	0,47	104 085
Bamako	0,02	4,3	0,41	110 258
<b>Milieu de résidence</b>				
Bamako	0,02	4,3	0,41	110 258
Autres villes	0,10	21,6	0,44	373 086
Rural	0,18	40,3	0,44	7 184 759
<b>Sexe du chef de ménage</b>				
Masculin	0,15	34,2	0,44	7 174 607
Féminin	0,21	42,7	0,50	493 496
<b>Ensemble</b>	<b>0,15</b>	<b>34,7</b>	<b>0,44</b>	<b>7 668 102</b>

Source : EMOP-202

## Objectif global 3.2. Promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif

### Objectif Spécifique : 3.2.1 : Promouvoir la productivité et la compétitivité de l'agriculture

430. D'une manière générale, l'hivernage a été marqué par une installation plus ou moins tardive et un arrêt précoce des pluies. La pluviométrie est jugée globalement insuffisante pour les besoins des cultures.

431. Cette pluviométrie capricieuse dans le pays a occasionné des retards, des échecs de semis et des pertes sur les cultures et sur les pâturages, en raison de la faiblesse des quantités de pluies enregistrées et les pauses pluviométriques au début et à la fin de la saison.

432. Selon l'indice des besoins en eau des cultures (WRSI) de référence, le maïs et le sorgho ont été faiblement satisfaits au cours de leurs phases de croissance. Par ailleurs, les fortes pluies du mois d'août ont occasionné des inondations à travers le pays. Les principales cultures ont évolué en léger retard à moyen en fonction du rythme de l'installation des pluies. Aussi, les dernières étapes des cycles des cultures ont été affectées par le manque de pluies vers la fin de la saison dans l'ensemble du pays. Les perspectives de productions céréalières sont moyennes à mauvaises.

## Productions végétales

433. Dans l'optique de contribuer à l'atteinte des objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires du pays, des appuis au secteur Agricole ont été programmés par le Gouvernement et ses partenaires à travers le renforcement des moyens de productions, notamment la subvention des besoins en intrants et équipements Agricoles, les pluies provoquées etc.

## Productions de semences certifiées

434. Les résultats des productions de semences certifiées sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 22** : Production de semences certifiées

Quantités totales analysées en Kg	Quantités totales certifiées en Kg	Quantités totales rejetées en Kg	taux de semences certifiées (%)	Nombre de lots	Sup (ha)	Nombre de producteurs
9 293 615	8 260 637	1 032 978	88,88	2 882	4 104,13	2 497

Source : DNA

## Quantités d'engrais subventionnées mises en place

435. Le placement des engrais subventionnés (l'urée, le DAP, les types de NPK et les engrais organiques) auprès des producteurs à la date du 30 septembre se présente comme suit :

- *Engrais minéraux* : 63 126 tonnes placées sur 69 705 tonnes prévues, soit 90,56% de réalisation ;
- *Engrais organiques* : 13 471 tonnes placées sur 18 107 tonnes prévues, soit 74,40% de réalisation.

436. Globalement, le taux de placement est de 87,22%. On note une nette amélioration des quantités d'engrais minéraux placées par rapport à la campagne précédente (63 126 tonnes contre 51 333 en 2020, soit 23% d'augmentation).

437. Il faut noter que cette situation ne prend pas en compte les engrais placés en zone CMDT qui a enregistré les plus importantes quantités d'engrais subventionnées suite à la reprise de la culture du coton et du maïs.

## Évolution des cultures

438. L'évolution normale des semis a été entravée par des séquences de périodes sèches souvent longues. Cette situation a poussé certains producteurs à poursuivre les semis au-delà de la période normale avec l'espoir d'un arrêt tardif des précipitations. Les taux de semis tardifs sont estimés à 21% pour les céréales et 34% pour le riz. L'aspect végétatif des cultures satisfaisant dans l'ensemble en fin Août-début Septembre, a été affecté par des séquences sèches courant Septembre-début Octobre dans plusieurs localités entraînant des pertes de superficies.

## Situation des pertes de superficies

439. Le tableau ci-dessous donne la situation des superficies perdues en 2021 par culture selon les causes ainsi que le nombre de producteurs touchés selon le sexe.

**Tableau 23** : Évaluation des superficies perdues par Culture (ha)

Cultures	Les causes des superficies perdues (ha)				Nombre de producteurs touchés		
	Inondation	Sècheresse	Abandon	Total	Hommes	Femmes	Total
Riz	11 905	40 796	12 372	65 073	58 135	4 115	62 250
Maïs	1 835	9 213	195	11 243	5 377	648	6 025
Mil	1 487	123 174	12 271	136 932	78 005	18 465	96 470
Sorgho	2 148	31 128	2 908	36 184	18 374	2 806	21 180
Fonio	10	1 334	36	1 380	1 012	463	1 475
<b>Total céréales</b>	<b>17 385</b>	<b>205 645</b>	<b>27 781</b>	<b>250 811</b>	<b>160 903</b>	<b>26 497</b>	<b>187 400</b>
Niébé	147	8 243	1 085	9 475	7 519	3 270	10 789
Arachide	120	5 265	246	5 631	3 789	3 189	6 978
Sésame	2	3 483	34	3 519	2 976	2 214	5 190
Voandzou	56	1 015	21	1 092	1 478	520	1 998
Soja	42	-	1	44	8	19	27
<b>Total légumineuses et cultures émergentes</b>	<b>367</b>	<b>18 006</b>	<b>1 387</b>	<b>19 760</b>	<b>15 770</b>	<b>9 212</b>	<b>24 982</b>
<b>Total coton</b>	<b>6 934</b>	<b>591</b>	<b>10 404</b>	<b>17 929</b>	<b>9 473</b>	<b>-</b>	<b>9 473</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 685</b>	<b>224 241</b>	<b>39 572</b>	<b>288 498</b>	<b>186 146</b>	<b>35 709</b>	<b>221 855</b>

Source : DNA/DRA

440. Les pertes de superficies ont concerné les céréales représentant 87% avec le mil qui occupe plus de 45%. Au total 221 855 producteurs dont 35 709 femmes ont été concernés.

## Evaluation de la production céréalière en 2021

441. Les productions céréalières de 2021 ont été estimées à 8 819 248 tonnes dont 7 758 152 tonnes pour le secteur traditionnel (environ 87,97%) et le secteur moderne pour 1 061 096 tonnes, soit environ 12,03% (les Offices et Agences).

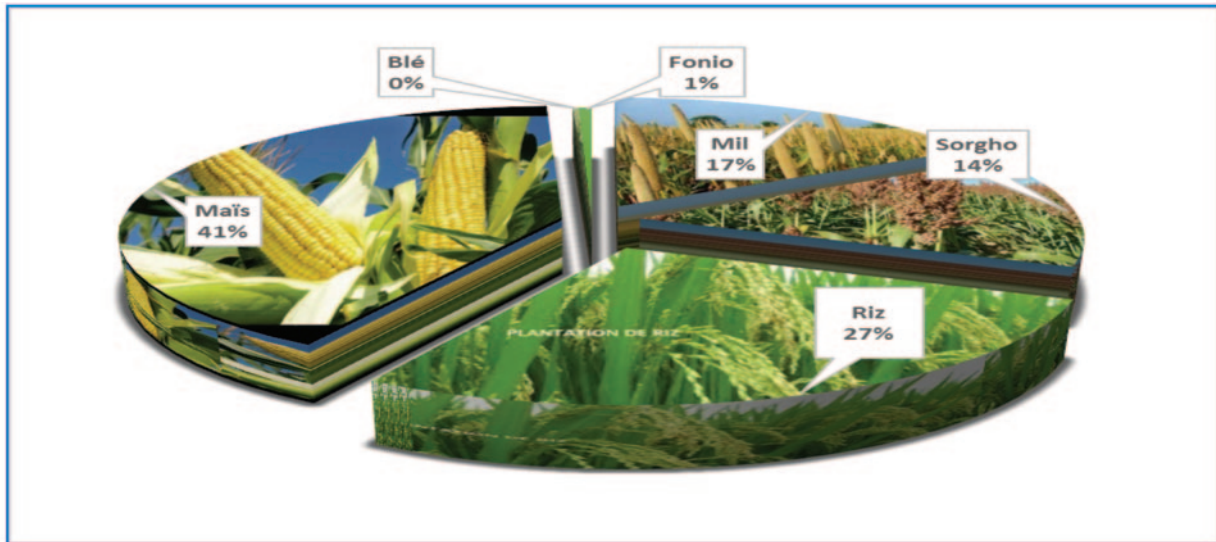
**Tableau 24** : Répartition régionale de la production totale des céréales (en tonnes)

Régions	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé	Fonio	TOTAL
Kayes	49 188	258 061	42 426	116 467	-	18 183	<b>484 325</b>
Koulikoro	235 051	329 322	155 053	745 504	-	6 167	<b>1 471 097</b>
Sikasso	338 368	449 562	453 296	2 563 786	-	3 019	<b>3 808 031</b>
Ségou	431 818	124 330	893 974	156 887	-	15 317	<b>1 622 326</b>
Mopti	366 957	44 816	536 216	3 493	-	4 971	<b>956 453</b>
Tombouctou	50 996	25 505	265 227	1 506	21 000	-	<b>364 234</b>
Gao	14 807	7 312	72 371	-	-	-	<b>94 490</b>
D. de Bamako	499	748	1 682	15 358	-	5,96	<b>18 293</b>
<b>Total</b>	<b>1 487 683</b>	<b>1 239 656</b>	<b>2 420 245</b>	<b>3 603 000</b>	<b>21 000</b>	<b>47 664</b>	<b>8 819 248</b>

Source : CPS/SDR (Estimation à partir des données des structures techniques, offices et agences).

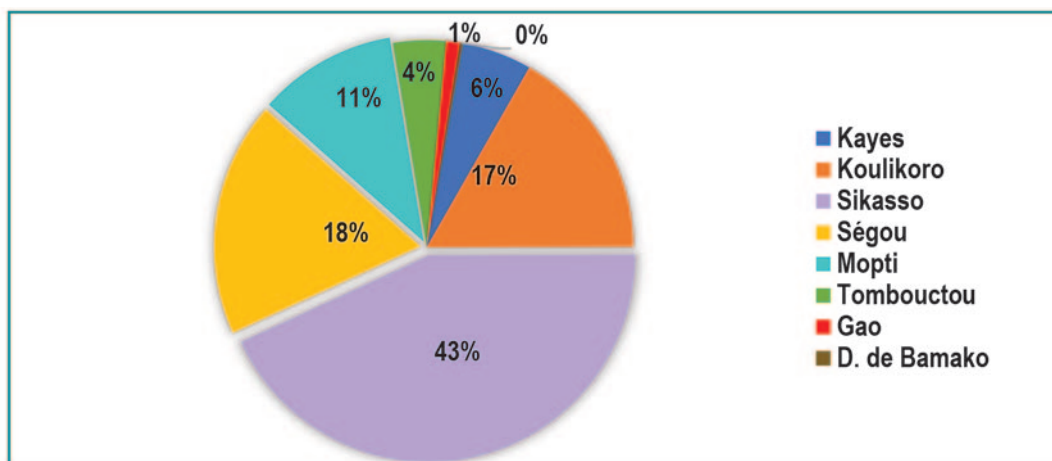
442. Les productions céréalières sont composées essentiellement de 40,85% de maïs et 27,44% de riz, soit environ 68,3% de la production céréalière totale. Le mil et le sorgho représentent respectivement 16,87% et 14,06%.
443. La prédominance du maïs et du riz sur la production nationale s'explique non seulement par leur potentiel productif, mais également par les actions d'intensification dont ils sont les principaux bénéficiaires (subvention des engrais, amélioration variétale, équipements agricoles, aménagement périmètre rizicole, système de rotation coton/ maïs etc.).

**Figure 6 :** Répartition par culture des productions céréalières (en %)



Source : CPS/SDR\_EAC\_2021/2022), offices et agences

**Figure 7 :** Répartition de la production céréalière par région.



Source : CPS/SDR\_EAC\_2021) et offices et agences.

444. La répartition de la production par région montre que celle-ci est concentrée dans les régions de Sikasso (43,2%), Ségou (18,4%) et Koulikoro (16,7%), soit un total de 78,4% pour les régions citées.
445. Les performances des trois régions sont liées respectivement au maïs pour Sikasso et Koulikoro (avec respectivement 71,1% et 20,7% de la production nationale) et au riz à Ségou (36,93% de la production nationale).

446. On rappelle que la région de Ségou abrite les plus grands bassins de production du riz irrigué au Mali (ON, ORS, OMB-San). Quant au maïs à Sikasso, il bénéficie des avantages liés au système coton (arrière effets de la fertilisation du coton et du système de crédit sur les engrais).

**Comparaison de la production céréalière de 2021 à celle de 2020 (la moyenne des dernières années 2016-2020)**

447. La production de céréales de la présente campagne 2021, comparée aux résultats des campagnes précédentes, est en baisse d'environ 15% par rapport à la campagne 2020 et de 10,2% par rapport à la moyenne des dernières années 2016-2020.

**Figure 8 :** Evolution des productions des 5 dernières années et moyenne 2016-2020



Source : CPS/SDR

**Tableau 25 :** Variations moyennes des productions des cultures et Objectifs plans de campagne

Cultures Campagnes	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé/orge	Fonio	Total
Moyenne de 2016/2017 à 2020/2021 (tonne)	1 787 845	1 524 135	2 972 471	3 473 588	28 537	35 070	9 821 647
Objectifs Plan de campagne 2021/2022 (tonne)	2 079 820	1 651 125	3 327 297	4 167 134	22 153	53 247	11 300 776
<b>Réalisations 2021/2022</b>	<b>1 487 185</b>	<b>1 238 908</b>	<b>2 418 564</b>	<b>3 587 642</b>	<b>21 000</b>	<b>47 658</b>	<b>8 800 956</b>
<b>VARIATIONS (%)</b>							
Variation/2020 (%)	-22,6	-32,0	-19,6	2,4	-43,4	8,3	-14,81
Variation moyenne de 2016/2017 à 2020/2021 (%)	-16,8	-18,7	-18,6	3,7	-26,4	35,9	-10,2
<b>Variation/aux Objectifs du Plan de camp</b>	<b>71,5</b>	<b>75,1</b>	<b>72,7</b>	<b>86,5</b>	<b>94,8</b>	<b>89,5</b>	<b>78,0</b>

Source : CPS/SDR\_EAC\_2021) et offices et agences



## Évaluation de la production des Cultures de rente

**Tableau 26** : Comparaison de la Production des cultures de rente 2021

Cultures	Prév Prod 2021 (tonne)	Prod définitive (tonne)	Rappel Prod 2020 (tonne)	Moyenne 5 ans (tonne)	Ecart/Prev (%)	Ecart/ 2020	Ecart/ Moyenne (%)
Coton	820 000	<b>777 088,840</b>	156 399	650 992	-5,69	394,45	18,79
Autres cultures							
Niébé	204 400	<b>263 799</b>	480 443	208 512	+29	-45	+26,51
Arachide	464 506	<b>367 822</b>	490 691	469 837	-20,80	-25	-21,71
Sésame	38 862	<b>37 457</b>	69 667	40 929	-3,62	-46,23	-8,48
Voandzou	27 947	<b>29 363</b>	44 355	29 474	+5	-33,80	-0,40
Soja	26 178	<b>18 593</b>	26 178	-	-29	-29	-
<b>Total/autres</b>	<b>735 715</b>	<b>717 034</b>	<b>1 111 334</b>	<b>748 752</b>	<b>-2,54</b>	<b>-35,48</b>	<b>-4,24</b>

Source : CPS/SDR\_EAC\_2021) et offices et agences

448. Le coton a enregistré une production supérieure à celle de 2020 et à la moyenne des cinq (05) dernières années. Cette hausse s'explique par les facteurs suivants :

- *la volonté des producteurs de prendre un nouveau départ après l'année de grève ;*
- *la disponibilité d'importants stocks d'engrais non utilisés à cause du boycott ;*
- *l'utilisation de la chaux agricole pour purifier les parcelles ;*
- *le respect du calendrier de semis du coton.*

449. A l'exception du niébé par rapport aux prévisions et à la moyenne des cinq (05) dernières années, les productions des autres cultures enregistrent une baisse généralisée imputable à la mauvaise pluviométrie et à la reprise de la culture du coton.

## Évaluation de la production des autres cultures vivrières (tubercules)

**Tableau 27** : Comparaison de la Production des tubercules 2020 à 2021 (tonnes)

Cultures	Production 2021	Rappel Prod 2020	Moyenne 5 ans	Ecart/ 2020/2021	Ecart/ Moyenne
Manioc	16 783	639 681	216 434	-73,7	-22
Igname	142 699	109 610	87 884	30	62,37
Patate	731 449	529 972	438 690	38	0,73
Pomme de terre	212 000	225 880	266 579	-6,14	14
Taro	7 500	10 870	6 651	-31	12,7
<b>Total</b>	<b>1 110 431</b>	<b>1 516 013</b>	<b>1 016 238</b>	<b>-27</b>	<b>9,27</b>

Source : DNA

450. La production des tubercules est en baisse de 27% par rapport à la campagne précédente qui avait enregistré une production record à cause du boycott du coton et de la bonne pluviométrie enregistrée. Toutefois, elle enregistre un accroissement significatif par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières campagnes.

## Productions des cultures maraîchères (tomate, pomme de terre et oignon/échalote)

451. Les résultats des principales productions maraichères sont consignés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 28** : Variation des productions maraîchères de 2021 par rapport à 2020

Cultures	Prévisions 2021 (tonnes)	Réalisations 2021 (tonnes)	Taux réal. 2021 (%)	Réalisation campagne précédente Année 2020 (tonnes)	Variation par rapport à la campagne précédente (%)
Filière tomate	284 786	218 963	77	233 705	- 6,3
Filière pomme de terre	264 534	212 460	80	225 880	-5,94
Filière oignon/échalote	833 729	844 621	101,3	695 080	21,53

Source : DNA

## Production des filières fruitières

452. Les résultats des principales productions fruitières sont consignés dans le tableau suivant :

**Tableau 29** : Variation des productions fruitières de 2021 par rapport à 2020

Cultures	Prévisions 2021 (tonnes)	Réalisations 2021 (tonnes)	Taux réal. 2021 (%)	Réalisation campagne précédente l'année 2020 (tonnes)	Variation par rapport à la campagne précédente
Agrumes	497 889	469 256	94,24	464 145	1,10
Mangue	498 370	468 925	94,04	579 747	-19,12
Anacarde	69 000	52 450	76	72 482	-27,63
Banane	188 670	188 226	99,9	180 975	4,01

Source : DNA

## Productions de karité et de gomme arabique

453. Les résultats obtenus pour les productions de Karité et de la Gomme arabique sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 30** : Variation des productions de Karité et de Gomme Arabique de 2021 par rapport à 2020

Cultures	Prévisions 2021 (tonne)	Réalisations 2021 (tonne)	Taux réal. 2021 (%)	Réalisation campagne précédente l'année 2020 (tonne)	Variation par rapport à la campagne précédente (%)
Karité	188 480	232 319	123	195 686	18,72
Gomme arabique	10 886	10 885	99,99	10 882	0,03

Source : DNA

## Bilan céréalier du Mali et Proxys en 2021.

454. Le bilan céréalier dégage un excédent brut de 1 557 180 tonnes environ, toutes céréales confondues. Le riz et le blé enregistrent des déficits bruts respectifs de 336 993 tonnes et 201 620 tonnes.

455. En tenant compte des données prévisionnelles d'importations et d'exportations commerciales, le bilan prévoit un excédent net de 2 269 970 tonnes de céréales. Ainsi, la campagne agricole renforcée par les importations et les aides alimentaires prévues donneraient une disponibilité céréalière apparente attendue par habitant estimée à 352,32 Kg/habitant/an environ contre 214 kg/habitant/an pour la norme FAO.
456. Il est à signaler que ce bilan ne prend pas en compte toutes les pertes post récolte (estimées entre 20 et 30% par la FAO), les transformations en bière et les exportations non contrôlées (données non disponibles). La prise en compte de tous ces paramètres, l'excédent et la disponibilité céréalière apparente attendus par habitant pourraient être revus à la baisse.
457. Toutefois, des disparités sont toujours observées entre les différentes localités du pays, avec localités excédentaires et déficitaires.

### **Equipements agricoles :**

458. Dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale de la Mécanisation Agricole, la FAO, suite à une requête du Gouvernement du Mali, a financé les études de la révision de la Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole à travers le TCP/MLI 3801.
459. Sur 1 493 061 exploitations Agricoles recensées en 2019 (source EAC 2019), 769 406 exploitations sont équipées, soit 51,53% dont 1 375 réalisées en 2021 sur 1421 prévues, soit 97% dont 850 en matériels motorisés et 525 en matériels attelés.

### **Aménagements agricoles :**

460. Le niveau de mise en œuvre du Programme Gouvernemental d'Aménagement (PGA) au 31 décembre 2021 est de 35 994 ha aménagés, soit un taux de 51,42% dont 7 433 ha réalisés en 2021 (tous types d'aménagement confondus).
461. Concernant la réalisation du Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP), au total 61 150 ha d'aménagements de proximité ont été réalisés pendant la période 2012 à décembre 2021 sur une prévision de 108 000 ha, soit 56,62% de réalisation sur 9 ans de mise en œuvre. L'objectif est de doter les populations rurales d'aménagements hydro-agricoles adaptés à leur besoin en vue de renforcer leur résilience face au changement climatique.
462. Plusieurs partenaires techniques et financiers ont contribué en plus de l'Etat à la réalisation de ces investissements .

### **Transformation des produits agricoles**

463. La stratégie de mise en œuvre de la Politique de Développement Industrielle (PDI) est basée sur l'articulation entre l'Agriculture et l'Industrie en tenant compte des autres secteurs de développement. Par ailleurs, les huit (08) filières prioritaires retenues dans la PDI sont les suivantes : (i) les oléagineux et produits de cueillette (karité, gomme arabique, etc.) ; (ii) les fruits et légumes (mangues, pomme de terre, tomate, échalote, haricot vert, pois sucré, hibiscus, etc.) ; (iii) les produits d'animaux (viande, lait, cuirs et peaux, etc.) ; (iv) les céréales (riz, maïs, etc.) et (v) les matériaux de construction (ciment, chaux, plâtres, etc.).
464. Il est envisagé dans la relecture de la PDI, le rajout de trois (03) autres filières prioritaires que sont : (i) le coton et produits textiles ; (ii) l'or et (iii) le sucre.

465. En 2021 on note : (i) la réalisation effective de douze (12) projets agro-industriels pour un investissement total de 14,092 milliards de FCFA et quatre cent soixante-trois (463) emplois créés. Les principales matières premières transformées par ces projets sont : la graine de coton en huile alimentaire, le calcaire en chaux agricole, les fruits (mangues, oranges, ananas, zaban) en jus, la farine de blé en pain et chips, la noix de cajou. La production de mangue a été transformée à 17%, le coton à 2%, l'anacarde à 4%, le Karité 10% (UMOCI) ; (ii) l'inauguration d'une unité de transformation d'amande de Karité ; (iii) la pose de la première pierre d'une unité textile (promue par une opératrice économique) pour la production de tissus imprimés ; (iv) 59 projets agro-industriels pour un investissement prévisionnel de 47,362 milliards de FCFA et la création de 1 395 emplois. Ces projets portent entre autres sur la transformation des fruits et légumes, la production d'aliments bétail, volaille et poisson, d'huile alimentaire ainsi que l'installation de complexe avicole.

### Objectif Spécifique 3.2.2 : Accroître la contribution de l'élevage à la croissance et à la réduction de la pauvreté

#### Situation pastorale et zoo-sanitaire

##### Situation pastorale

466. La situation pastorale est globalement moyenne à déficitaire. Les conditions de croissance de la végétation ont été particulièrement défavorables à cause de l'installation tardive de la saison des pluies et des séquences sèches. Ces conditions de croissance de la végétation n'ont pas été favorables à une bonne production fourragère.

467. Les principales contraintes rencontrées résident dans l'insécurité qui affecte fortement la mobilité. On note entre autres :

- les difficultés d'accès à la majeure partie des zones de pâturage ;
- les déplacements inhabituels incessants des pasteurs vers des zones sécurisées ;
- les attaques à mains armées contre les pasteurs et agropasteurs, les commerçants de bétail ;
- l'enlèvement et le vol de bétail ;
- les perturbations de la campagne de vaccination.

**Tableau 31** : Situation des déficits de biomasse par région et des besoins en aliment bétail

N°	Régions	Cercles	Nbre de Communes	Besoins (T)
1	Kayes	6	71	3 960
2	Koulikoro	6	51	2 940
3	Sikasso	7	58	3 090
4	Ségou	7	76	2 470
5	Mopti	8	80	4 350
6	Tombouctou	5	37	2 180
7	Gao	3	11	620
8	Kidal	4	11	680
9	Taoudéni	6	30	1 140
10	Ménaka	4	19	930
<b>Totaux</b>		<b>56</b>	<b>444</b>	<b>22 360</b>

Source : DNPIA

468. Au total, 56 Cercles pour 444 Communes sont considérés comme étant en situation de déficit fourrager. Les besoins en aliment bétail se chiffrent à 22 360 tonnes.

### Situation zoo sanitaire

469. Sur une prévision de vaccination de 67 839 263 têtes toutes espèces confondues contre différentes maladies, 68 623 242 ont été vaccinées, soit un taux de réalisation de 101,16% contre 36 980 546 têtes en 2020.

**Tableau 32** : Principales vaccinations réalisées 2020-2021

Maladies	Réalisation 2020	Prévisions 2021	Réalisation 2021	Taux réalisation 2021 (%)	Taux/2020
Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB)	4 665 455	8 000 000	4 176 000	52,2	-10,49
Charbon symptomatique	1 981 027	3 420 000	1 852 600	54,16	-6,48
Pasteurellose bovine	2 129 730	3 500 000	2 477 986	70,79	16,35
Pasteurellose ovine/cap	1 278 526	2 500 000	1 167 019	46,68	-8,72
Pasteurellose cameline	6 690	18 000	6 510	36,16	-2,69
Fièvre aphteuse	113 845	175 000	52 444	29,96	-54
Peste des Petits Ruminants (PPR)	5 187 362	10 000 000	5 610 000	56,1	8,15
Rage canine	12 749	117 545	73 903	62,87	479
Maladie de Newcastle (volaille)	7 851 072	13 656 318	15 721 154	115,12	100

Source : DNSV

470. Les objectifs de vaccination n'ont été atteints que pour la volaille avec 15,12% d'augmentation par rapport à la prévision. Cette situation s'explique essentiellement par la forte demande de la vaccination contre les maladies aviaires suite à l'apparition de la Grippe aviaire dans le pays. La baisse de l'effectif vacciné contre la PPCB en 2021 par rapport 2020, s'explique par la rupture de vaccins.

### Résultats des Productions animales

471. La production contrôlée de viande a atteint 77 194,48 tonnes sur une prévision de 110 032 tonnes, soit un taux de réalisation de 70,16% contre 93 247,33 tonnes en 2020, soit une baisse de 17%. Cette diminution s'explique par les prix élevés des animaux, de l'aliment bétail et la perturbation de certains marchés du fait de l'insécurité.



**Tableau 33 : Principaux résultats de Productions animales réalisées 2020-2021**

FILIERES	Prévisions 2021	Réalizations 2021	Taux Réalisation	Réalizations 2020	Variation par rapport à 2020(%)
			%		
<b>Production de Viande</b>					
Viandes Contrôlées (tonnes)	110 032	<b>77 194,48</b>	70,16	93 247,33	-17,22
Animaux d'Embouche bovins (nombre)	78 492	<b>77 601</b>	98,86	60 315	28,66
Animaux d'Embouche ovins (nombre)	160 830	<b>137 810</b>	85,69	119 145	15,67
Animaux d'Embouche caprins (nombre)	29 796	<b>24 570</b>	82,46	19 505	25,97
Animaux d'Embouche porcins (nombre)	9 759	<b>3 850</b>	39,45	911	322,61
<b>Production de Cuirs et Peaux</b>					
Production de Pièces de cuirs verts (nombre)	431 565	<b>486 208</b>	112,66	365 733	32,94
Production de Pièces de peaux vertes (nombre)	1 093 874	<b>1 127 559</b>	103,08	1 001 813	12,55
<b>Production Avicole</b>					
Production de Pondeuses (nombre)	3 038 766	<b>3 217 590</b>	105,88	2 593 959	24,04
Production d'œufs (nombre)	467 918 392	<b>408 811 714</b>	87,37	275 248 601	48,52
Production de Chair (nombre)	7 027 236	<b>5 278 626</b>	75,12	5 886 150	-10,32
<b>Production de Lait</b>					
Quantité de lait collectée (tonnes)	10 511	<b>10 000,81</b>	95,15	9 907,78	0,94
<b>Amélioration Génétique</b>					
Nombre de vaches inséminées	15 000	<b>15 640</b>	104,27	12 994	20,36
Nombre de chèvres inséminées	250	<b>110</b>	44,00	76	44,74
<b>Apiculture</b>					
Production de Miel (tonne)	1 670	<b>429,17</b>	25,70	709,97	-39,55

Source : DNPIA

472. Excepté les cuirs et peaux, les pondeuses et les vaches inséminées, toutes les autres réalisations sont inférieures aux prévisions du plan de campagne. Toutefois, on note une amélioration générale des réalisations par rapport à 2020 à l'exception de la viande, des poulets de chair et du miel.

### Objectif Spécifique 3.2.3 : Accroître la contribution de la pêche à la croissance et à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

#### Situation de la campagne de production de pêche et d'aquaculture

473. La campagne halieutique et aquacole 2021 s'est déroulée dans les conditions hydrologiques déficitaires. Elle a été marquée par une crue et des pluies insuffisantes et mal réparties dans le temps et dans l'espace qui n'ont pas permis le remplissage des pêcheries. Cependant, la persistance de l'insécurité, les crises socio-politiques, les effets de l'exploitation aurifère dans les cours d'eau, les mesures prises pour couper les chaînes de transmission de la maladie à coronavirus, l'insuffisance de la dotation budgétaire et les coupures budgétaires ont peu affecté les résultats suite à l'engagement des différents acteurs qui ont su relever les défis dans un contexte difficile.

474. Sur une prévision de 113 046 tonnes de poissons de capture et de pisciculture, il a été enregistré aux débarquements contrôlés 120 855 tonnes, soit un taux de réalisation de 107%. Cette réalisation de 2021 est supérieure à celle de 2020 qui était de 117 690 tonnes.

**Tableau 34** : Synthèse de la production totale de poissons en 2021 comparée à 2020

Régions	Captures	Pisciculture(T)	Total
Kayes	1 798	156	1 954
Koulikoro	6 963	2 631	9 594
Sikasso	5 062	982	6 044
Ségou	23 785	2 955	26 740
Mopti	35 028	269	35 297
Tombouctou	15 927	185	16 112
Gao	22 974	149	23 123
Ménaka	458	0,5	458,5
Kidal	0	0,5	0,5
Bamako	303	1 359	1662
<b>TOTAL 2021</b>	<b>112 298</b>	<b>8 687</b>	<b>120 985</b>
<b>Rappel 2020</b>	<b>110 020</b>	<b>7 670</b>	<b>117 690</b>

Source : DNP

475. La production de poissons de 2021 est en progression de 2,7% par rapport à 2020 et elle s'explique par la poursuite de la subvention des intrants aquacoles, la reprise de l'exploitation de certaines infrastructures aquacoles dans la région de Ségou, l'investissement des privés par la construction d'écloserie, des unités de fabrique d'aliments, des ateliers de fabrication des infrastructures aquacoles, la mise en place des conseils de pêche et le lancement du processus de cogestion des pêcheries dans les régions de Mopti et de Ségou.

**Tableau 35** : Exportation de poissons 2021

Nature du poisson	Rappel réalisations 2020	Objectifs 2021	Réalisations (T) 2021	Taux de réalisation (%)	Variation par rapport à la campagne précédente
Frais (t)	4 540	6 080	4 679	77 %	(+) 138
Fumé (t)	1 967	3 700	1980	54 %	(+) 13
Séché (t)	1 102	1 850	1 578	85 %	(+) 476

Source : DN Pêche

476. L'exportation de poissons a connu une augmentation de 12% en 2021 avec la reprise du trafic routier entre le Mali et ses pays voisins mais aussi l'augmentation de la production par rapport à 2020.

477. Parmi les **principales contraintes** auxquelles est confronté le secteur Agricole on peut citer : (i) les difficultés de mobilisation des ressources financières notamment pour la mise en œuvre du RGA et du PNISA ; (ii) la forte dépendance, notamment des petits producteurs aux aléas climatiques ; (iii) le faible niveau de transformation des produits Agricoles ; (iv) le retard dans l'installation des pluies et la mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace ; (v) l'insécurité dans certains bassins de production ; (vi) la non rationalisation de la gestion de la subvention des intrants et équipements Agricoles et (vii) la limitation des activités à cause de la pandémie de la COVID-19.

478. En vue de surmonter ces difficultés, **les propositions d'amélioration** sont les suivantes : (i) poursuivre le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du RGA et l'élaboration de la loi de programmation des investissements dans le secteur Agricole pour la mise en œuvre du PNISA ; (ii) appliquer des mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique (bonnes pratiques Agricoles) ; (iii) inscrire au budget d'Etat des ressources financières pour la promotion et le développement des filières porteuses ; (iv) faire la promotion/valorisation de la transformation des produits Agricoles ; (v) appliquer les bonnes pratiques Agricoles (semences adaptées, irrigation d'appoint, collecter les eaux de pluie à travers les retenues d'eau) et la poursuite des opérations de pluies provoquées ; (vi) mettre en œuvre les recommandations issues des assises nationales sur la subvention des intrants et équipements Agricoles et poursuivre la réflexion approfondie dans un cadre organisé et consensuel sur la politique de subvention des intrants et équipements au Mali.

### Objectif Spécifique 3.2.4 : Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle

479. Les résultats définitifs de l'exercice du cadre harmonisé de mars 2021 ont donné pour la période projetée (soudure Juin-août 2021) 61 504 personnes en phase urgence, soit 0,29% de la population totale et 1 245 569 personnes en phase crise, soit 5,89% de la population. Le nombre de personnes se trouvant dans la phase 2 est de 4 084 276 personnes, soit 19,84% de la population du pays.

480. Les personnes en phases crise et urgence bénéficient d'une assistance alimentaire tandis que celles en phase 2 bénéficient d'actions de résilience.

481. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire à travers son Programme PRESA a réalisé le transfert monétaire à 1 792 ménages ciblés (dont 568 chefs de ménages femmes et 1 224 chefs de ménages hommes). Ces ménages, (soit 6 personnes par ménage), sont répartis entre 12 communes (Dianguirde, Dioumara Koussata, Gomitradougou, Baniere, Kore, Diabigue, Diarra, Tenenkou, Youwarou, Kola, Soumpi et Tombouctou).

482. L'assistance alimentaire et nutritionnelle (AAN) est réalisée à travers : (i) les Distributions Alimentaires Gratuites (DAG) constituées de céréales (mil, maïs, sorgho et riz) et de produits transformés (pâtes alimentaires, farines et semoules) ; (ii) les transferts monétaires non-conditionnels, constitués de cash, coupons alimentaires, etc. ; (iii) les ventes d'interventions (mil, maïs, sorgho et riz) dans les zones déficitaires à risque de rupture d'approvisionnement et (iv) les réponses humanitaires apportées hors planification du Plan National de Réponses (PNR) 2021.

**Tableau 36 : Réalisations en assistance alimentaire et nutritionnelle (AAN)**

Nature de la réponse	Unités/ Indicateurs	Prévisions	Réalizations	Ecart
1. Reconstitution Stock National de Sécurité (SNS)	Quantité (T)	43 000	33 072	9 928
2. DAG-PNR-2021	Quantité (T)	43 000	37 266	5 734
3. Réponses humanitaires et soutien aux marchés pour les vulnérables (CSA)	Quantité (T)	1 500	7 571,90	6 071,90
4. TM (CSA/PRESA)	Montant (FCFA)	244 009 600	244 009 600	0
5. Ventes d'Interventions	Quantité (T)	500	3 399,1	2899,1
6. Mesures Spéciales (Pour assister les Pasteurs et les Agro-Pasteurs dans le cadre de la COVID 19)	Montant (FCFA)	3 027 000 000	1 000 000 000	2 027 000 000
7. Assistance Alimentaire (PARTENAIRES)	Nombre de personnes	1 307 073	1 028 370	278 703
8. Assistance Alimentaire et Appui aux Moyens d'Existence (PARTENAIRES)	Montant en FCFA	126 425 600 000	81 750 000 000	542 500 000 000

Source : CSA

483. Les commentaires par ligne des données du tableau ci-dessus sont les suivants :

- Sur les 33 072 tonnes réalisées, 7 372 tonnes ont été empruntées à la Réserve Régionale de la CEDEAO pour combler le GAP dû à la défaillance de certains fournisseurs. Aussi, l'insuffisance du financement n'a pas permis d'atteindre les 43 000 tonnes prévues ;
- Sur une prévision de 43 000 tonnes, ce sont au final 37 266 tonnes de céréales qui ont pu être mobilisées et transportées par le CSA sur l'ensemble du territoire pour cause d'insuffisance de fonds pour compléter les quantités prévues dans le PNR 2021. Ce sont 1 088 206 personnes (83,25% des prévisions du CH) qui ont bénéficié de ces 37 266 tonnes de céréales sur une prévision de 1 307 073 personnes de la phase 3 à 5 identifiées par le Système d'Alerte Précoce 2021, puis réajustées à 1 458 576 par le CSA pour tenir compte des prévisions de multiples requêtes hors planification ;
- Le CSA a eu d'énormes sollicitations pour satisfaire les besoins exprimés par les populations déplacées internes à Bamako ou dans les autres régions suite aux attaques djihadistes ou aux conflits intercommunautaires. C'est dans le but de répondre à ces nouveaux besoins exprimés que le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a demandé l'appui de certains Partenaires. Il s'agit de la CEDEAO, du Japon et du Centre du Roi Salman d'Arabie Saoudite pour l'urgence. C'est ainsi que les quantités suivantes ont été distribuées : **CEDEAO** : 793 tonnes ; **Japon** : 1 000 tonnes de Riz pour assister les PDI et les populations affectées suite aux conflits inter communautaires et aux attaques Djihadistes à Bamako, Mopti, Tombouctou, Kidal, Gao et Douentza ; **Centre Roi Salman** : 751,9 tonnes de Riz ; **Etat** (Céréales transformées) : 1 727 tonnes. Sur les 7 571,9 tonnes, 3 300 tonnes de riz KR-19 ont fait l'objet d'une vente promotionnelle ;
- Ce montant est reparti entre : Transport : 20 000 000 de FCFA ; TM : 198 000 000 de FCFA ; Frais ONG : 26 009 600 de FCFA ;

5. Les 3 399 ,1 tonnes réalisées s'expliquent par une vente à prix modéré de 3 300 tonnes de riz KR-19 obtenues du Japon ;
  6. Il s'agissait d'acheter et de distribuer : 3 000 Tonnes d'aliments transformés; 793 Tonnes de riz ; 5 000 Tonnes d'aliments bétails ; 500 Tonnes d'aliments poissons. Concernant la requête adressée au Gouvernement pour son financement, le CSA a reçu une suite partielle d'un milliard (1 000 000 000) de FCFA ;
  7. Sur une prévision de 1 307 073 de personnes , les assistances alimentaires ont touché 1 028 370 de personnes, soit un écart de 278 703 de personnes ;
  8. Sur les 81 750 000 000 FCFA réalisés, 23% ont été effectués par cash transfert, soit 18 802 500 000 FCFA.
484. **Les principales difficultés** rencontrées sont entre autres : (i) l'inaccessibilité à certains endroits due à l'enclavement et/ou à l'insécurité ; (ii) l'imprévisibilité du fait des déplacements internes des populations ; (iii) la pandémie de la COVID-19 ; (iv) la hausse sensible des prix des produits de première nécessité ; (v) l'insuffisance des ressources financières et leurs faibles mobilisations ; (vi) l'absence de mécanisme de pérennisation des financements de l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN) et du suivi des prix essentiels et (vii) la faible opérationnalisation du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA).
485. **Les principales solutions** proposées sont les suivantes : poursuivre la stratégie de constitution des stocks régionaux à partir prioritairement d'achats au niveau local ; pérenniser le financement des Enquêtes Nationales de Sécurité Alimentaire (ENSAN) ; constituer des réserves supplémentaires afin de répondre convenablement aux multiples expressions de besoins non planifiés dans la réponse ; tenir des concertations régionales sur le cadre institutionnel de gestion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle afin de favoriser l'appropriation par tous les acteurs de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de ses mécanismes de gouvernance ; renforcer le financement de la POLNSAN.

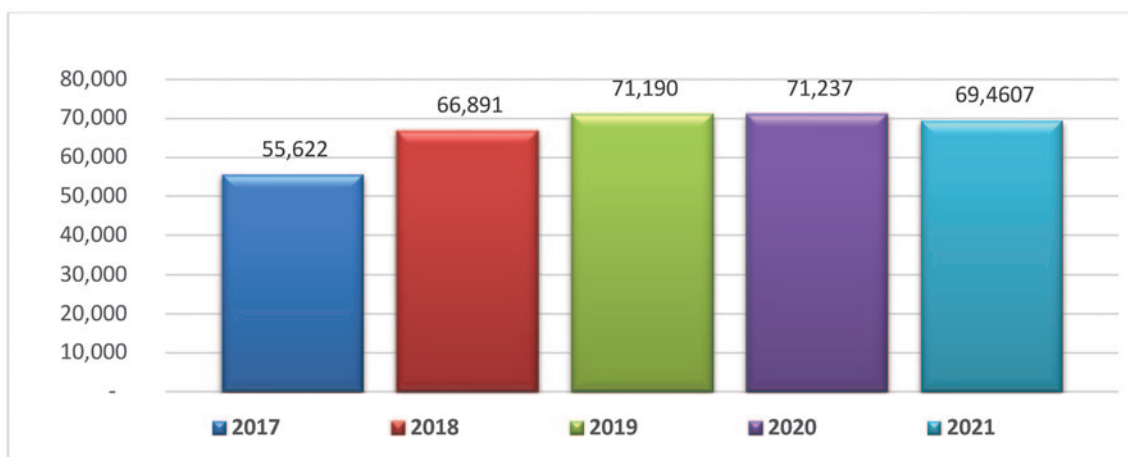
### Objectif global 3.3. Développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois

#### Objectif Spécifique 3.3.1: Diversifier et intégrer la production minière à l'économie comme un facteur de développement durable

486. Au cours de l'année 2021, le Mali a enregistré une production d'or de 69,460 tonnes (dont 6 tonnes pour l'orpaillage) contre 71,237 tonnes en 2020. Cette diminution est consécutive à des difficultés techniques à la carrière de SOMIFI, qui ont entraîné une baisse de sa production de 3 tonnes à 600 kg, combinées à une fluctuation plus ou moins marquée au niveau des autres sociétés minières.
487. Le phénomène de baisse de la production est observé pratiquement dans toutes les autres mines à des degrés divers et cela depuis 2019. En plus de cette situation, des perturbations ont eu lieu dans certaines mines qui ont provoqué un arrêt de travail des usines de Morila (blocage par les travailleurs) et de la Somisy (maintenance).
488. Cependant, les perspectives sont bonnes pour l'année 2022 avec l'apport de la nouvelle mine de Bagama.



Figure 9 : Evolution de la production d'or en tonne



Source : CPS/SME

489. Cette contre-performance dans la production s'est traduite par une diminution de la valeur des exportations du secteur minier en 2021 qui s'est établie à 2.156 milliards de FCFA contre 2.263 milliards de FCFA en 2020, soit une diminution de plus de 100 milliards de FCFA, même si les prix se sont maintenus presque dans les mêmes proportions sur la période autour de 31.000 FCFA le gramme.

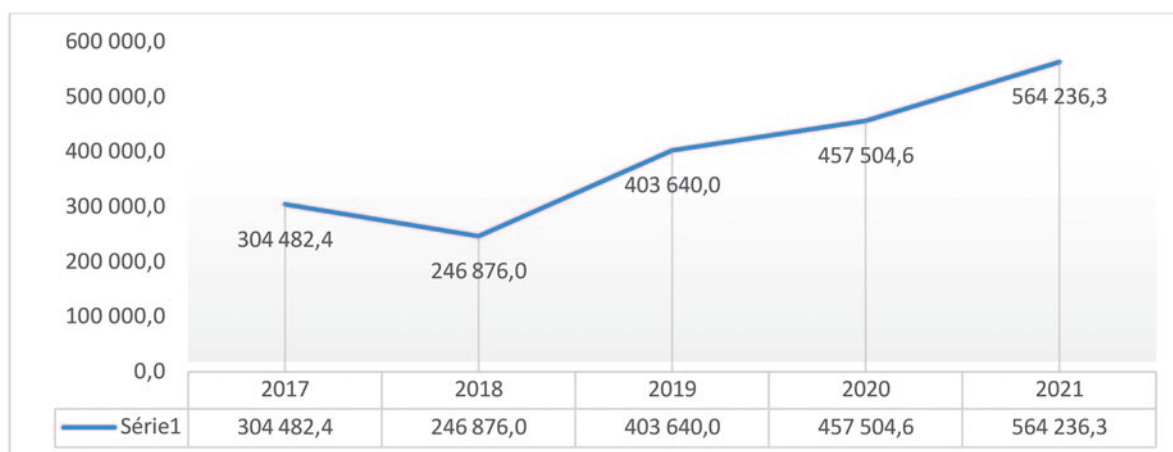
Tableau 37 : Evolution des indicateurs du secteur minier

Variables		2019	2020	2021
Nombre de sociétés d'exploitation d'or		14	14	14
Nombre de sociétés d'exploitation d'autres substances autres que l'or	Fer	0	0	0
	Dolérite	11	08	10
	Calcaire	2	2	3
	Granite	1	2	2
	Marbre/ dolomie	1	1	1
	Phosphate	0	0	0
Nombre de sociétés de production de ciment		03	03	04
Exportations d'or en tonnes		71,190	71,237	63,459
Exportations d'or en milliards F.CFA		1 660	2 263	2 156
Production de calcaire en m <sup>3</sup>		432 770	461 711	199 034
Production de dolérite en m <sup>3</sup>		209 055	581 820	335 217
Production de marbre en m <sup>3</sup>		9 421	9 104,61	40
Production de manganèse en tonne		8 185	13 588	12 660
Part du sous-secteur minier dans le PIB		9,7	9,9	9.2
Apport agrégé du secteur minier au trésor public en milliards F CFA		403, 640	457, 505	564,236

Source : Document de la revue du secteur Mines et Energie 2021

490. Au cours de l'année 2021, le département a attribué trois (03) nouveaux permis d'exploitation autres que l'or, dont deux (02) à Kita pour le calcaire et un (1) pour le lithium à Foulaboula dans la région de Bougouni. A côté des permis d'exploitation, plusieurs permis de recherche (113) ont été aussi attribués dont 05 pour le manganèse, 05 pour le calcaire, 3 pour le fer, 01 pour le lithium et 99 pour l'or, entre autres.

**Figure 10** : Apport agrégé du secteur aux recettes publiques (en millions de FCFA)



Source : Document de la revue du secteur Mines et Energie 2021

491. L'apport agrégé du sous-secteur minier au Budget National est passé de 457 milliards 505 millions de FCFA en 2020 à 564 milliards 236 millions de FCFA en 2021, soit une augmentation de 106 milliards 731 millions de FCFA (23 %) imputable principalement à la grande performance de tous les services de recouvrement que sont les services des impôts (qui ont fait plus de 57,290 milliards de FCFA de recettes par rapport à 2020), les services des Douanes (plus de 27,5 milliards de FCFA) et les Domaines (plus de 21, 800 milliards de FCFA). Cette situation dénote d'un regain d'intérêt des investisseurs pour le pays.

492. Le sous-secteur de l'or a contribué à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) à hauteur de 9,2% en 2021 contre 7,9% en 2017 ce qui dénote une amélioration positive et continue depuis 2017 de la part que représente le secteur des mines dans la formation de la richesse nationale, même si elle est un peu timide pour l'instant.

493. En plus de l'apport des services des Impôts, Douanes et Domaines aux recettes d'Etat, la régie de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines a réalisé plus de 3 milliards de FCFA de recettes en 2021 pour le Trésor Public. Ces recettes sont constituées de taxes sur les permis de recherche (délivrance et renouvellement), de taxes d'extraction de matériaux de construction et de plus-value sur les opérations de cession de titre.

**Tableau 38** : Apport agrégé (Impôts, Douanes et Domaines) du secteur aux recettes du Trésor public (en millions de FCFA)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Total DGI	206 080,1	167 223,1	271 521,3	320 767,1	378 056,62
Total DGD	61 935,4	45 360,7	68 984,5	61 522,6	89 115,00
Total DND	36 466,9	34 292,2	63 134,2	75 214,9	97 064,67
Apports agrégés (IM)	304 482,4	246 876,0	403 640,0	457 504,6	564 236,3

Source : CPS/S-ME

494. Au cours des cinq dernières années, nous constatons une amélioration continue des recettes minières au niveau des services des impôts à l'exception de l'année 2018. En 2021, ces recettes sont évaluées à plus de 376 milliards de FCFA, représentant 38,04% de l'ensemble des recettes fiscales du pays contre 320 milliards de FCFA en 2020. Cette performance est portée essentiellement par les sociétés Fekola (+ 46 milliards de FCFA), Somilo (+24 milliards de FCFA) et les autres sous-traitants (+ 10 milliards de FCFA).

495. Au cours de l'année 2021, après un léger fléchissement des recettes évaluées à un peu plus de 61 milliards de FCFA, nous constatons une amélioration significative des recettes de l'ordre de 27,5 milliards de FCFA. Ces recettes ont représenté plus de 13% des recettes totales au cordon douanier.
496. Les recettes de la Direction Nationale des Domaines, constituées de taxe ad valorem, de dividendes et de taxes superficielles connaissent une progression positive et continue depuis 2017. Elles réalisent un record pour l'année 2021 avec plus de 97 milliards de FCFA de recettes dont 64 milliards de FCFA pour les dividendes et 33 milliards de FCFA pour les taxes ad valorem et autres taxes superficielles. Les plus gros contributeurs sont Fekola (48 milliards de FCFA), Somilo (20 milliards de FCFA) et Goukoto (18 milliards de FCFA).
497. Au cours de l'année 2021, trois sociétés ont payé des dividendes s'élevant à plus de 64 milliards de FCFA où Fekola représente la plus grosse part avec 39 milliards de FCFA de contribution suivie de Goukoto (13,817 milliards de FCFA) et Loulo (11,211 milliards de FCFA).
498. **Des problèmes et contraintes** ont été identifiés, parmi lesquels on peut citer entre autres : (i) l'insécurité dans la partie septentrionale du pays qui affecte la mise en œuvre de certains projets du sous-secteur des mines ; (ii) l'insuffisance des données géologiques de base, des moyens financiers pour l'exécution des travaux d'inventaire minier et de cartographie géologique, des moyens pour le contrôle et le suivi des activités des sociétés minières, d'un mécanisme autonome et approprié de financement des activités du sous-secteur minier et (iii) le manque de programme de perfectionnement et de motivation.
499. **Les défis à relever** qui se situent sur plusieurs plans sont entre autres : (i) accroître le niveau des investissements dans le secteur mines pour plus de connaissance sur les potentialités minières du pays; (ii) augmenter le niveau de financement des missions de suivi et de contrôle ; (iii) mettre à disposition de ressources humaines qualifiées et de ressources matérielles ; (iv) renforcer les textes législatifs et réglementaires en matière d'organisation de l'orpaillage et (v) intégrer davantage l'activité minière à l'économie nationale.
500. **En termes de perspectives**, au-delà de ce qui précède, le secteur minier et pétrolier continue ses réformes institutionnelles, la recherche, l'exploration et le renforcement de la gouvernance afin que le secteur s'améliore davantage dans sa participation au développement socio-économique du pays. La transformation de l'AUREP en un établissement public national à caractère administratif, doté de personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé Office National de la Recherche Pétrolière (ONRP) s'inscrit dans ce cadre. Le nouveau projet de gouvernance du secteur des mines financé par la Banque Mondiale, dont l'objectif est de promouvoir la diversification et l'intégration de la mine à l'économie locale et nationale participe aussi pleinement à cela.

## Objectif Spécifique 3.3.2 : Développer des industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur

### 3.3.2.1. Développement industriel

**Tableau 39** : Evolution des indicateurs du développement Industriel de 2019 à 2021

Indicateurs	Resp.	2019	2020	2021
Nombre d'entreprises industrielles recensées en activité	DNI	957	972	991
Montant des investissements réalisés des unités industrielles agréées (en milliards de FCFA)	DNI	36,24	10,07	21,91
Nombre de projets industriels réalisés	DNI	16	15	19
Nombre d'emplois créés (par les nouveaux projets et entreprises industriels)	DNI	1 964	445	675
Nombre d'entreprises dont les produits sont agréés au SLE de la CEDEAO	DNI	8	4	6
Nombre de produits agréés au SLE de la CEDEAO	DNI	39	15	10
Valeur des exportations des certificats d'origine délivrés (en milliards de FCFA)	DNI	29,5	26,3	28,6
Part de l'industrie dans le PIB (%)	INSTAT	19,4	16,9	16,3
Part de la branche « Industrie agroalimentaire » dans le PIB (%)	INSTAT	3,6	3,8	3,9
Part de la branche "Textile" dans le PIB (%)	INSTAT	1,2	1,2	1,0
Part de la branche "Autres industries "(%)	INSTAT	1,3	1,9	1,8
Nombre de titres de propriétés industrielles enregistrés	CEMAPI	166	158	269
Nombre de CATI mis en place	CEMAPI	47	52	55

Source : CPS/SICAIEPI

501. De l'analyse du tableau ci-dessus, on note une augmentation du nombre d'entreprises industrielles en activité ainsi que le « Montant des investissements réalisés des unités industrielles agréées » avec 21,91 milliards de FCFA en 2021 contre 10,07 milliards de FCFA en 2020, soit un taux de croissance de 117,58%. Cette croissance s'explique par l'augmentation du nombre d'entreprises industrielles recensées en activité et du nombre de projets industriels réalisés.
502. En termes d'exportation des produits industriels originaires, sept cent cinquante-six (756) certificats d'origine ont été délivrés pour une valeur de 28,6 milliards de FCFA en 2021, contre sept cent quarante-deux (742) certificats d'origine pour une valeur totale de 26,3 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 1,8%. Cette légère hausse de la valeur des exportations s'expliquerait par une timide reprise de la production consécutive à l'approvisionnement en matières premières, suite à l'ouverture des frontières.
503. Dix (10) produits industriels de six (06) entreprises ont été agréés au Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO en 2021, contre quinze (15) produits industriels maliens de quatre (04) entreprises industrielles en 2020.
504. Le nombre de projets industriels réalisés en 2021 (19 entreprises) est supérieur au nombre de projets industriels réalisés en 2020 (15 entreprises). Sur la même période, le nombre d'emplois créés par les nouveaux projets et entreprises industriels est de six cent soixante-quinze (675) en 2021 contre quatre cent quarante-cinq (445) en 2020, soit une hausse de 51,69%.

505. Le nombre total en 2021 des unités de transformation agro-alimentaires implantées à travers 09 régions du Mali est de 596 réparties comme suit : 238 unités en céréales, 165 unités en fruits et légumes, 17 unités en grignotage, 12 unités en miel, 70 unités en oléagineux, 80 unités en production animale (lait et viande) et 14 unités transformant autres produits alimentaires.
506. Le nombre de projets industriels réalisés en 2021 (19 entreprises) est supérieur au nombre de projets industriels réalisés en 2020 (15 entreprises) à cause de la facilité d'accès au financement bancaire des projets industriels.
507. En 2021, le volume des dépôts pour les titres de propriétés industrielles connaît une croissance élevée par rapport à 2020 avec un taux de croissance de 70,25%, dû à la reprise progressive des activités. Les « Marques de produits et de services » sont ressorties à 151, suivies du « Nom commercial » 95, « Brevets » et « Dessins et Modèles industriels » 9 chacun et « autres Modèles » 5.

### 3.3.2.2. Création d'emplois

**Tableau 40** : Indicateurs caractéristiques du marché du travail de 2019 à 2021

Indicateur	2019	2020	2021
Taux de chômage (%)	5,9	5,2	7,5
Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans (%)	11,4	8,8	13,5
Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 35 ans (%)	8,2	7,4	10,8
Taux d'emploi ou Ratio Emploi/Population (%)	68,4	65,5	61,7
Nouveaux emplois créés	38 459	30 199 <sup>3</sup>	55 595
Pertes d'emplois	2 337	2 935	2 692
Nouveaux emplois créés nets (secteurs public et privé)	36 122	27 264	52 903
Taux d'emplois informels (%)	95,1	97,1	ND
Demandes d'emplois enregistrées	6 822	8 246	3 998
Offres d'emplois enregistrées	4 991	4 92	3 167
Population en âge de travailler en millions	9,4	9,2	9,7
Proportion des jeunes de 15-24 ans « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation » (%)	29,6	31,0	35,3
Proportion des jeunes de 15-35 ans « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation » (%)	29,3	30,6	34,4
Taux de salarisation (%)	10,2	9,0	7,7

Source : Enquête EMOP 2021 /INSTAT/ONEF/ANPE/APEJ

508. Le nombre de nouveaux emplois nets créés par les secteurs public et privé passe de 27 264 en 2020 à 52 903 en 2021 soit une hausse de 25 639 d'emplois. On constate également qu'en 2021, les taux de chômage des jeunes de 15 – 24 ans (13,5%) et des jeunes de 15 – 35 ans sont supérieurs à celui du niveau national (7,5%).
509. Le nombre de nouveaux emplois créés a augmenté en passant de 30 199 en 2020 à 55 595 en 2021. Cette augmentation est due : (i) à la prise en compte, en 2021 des Auto-Emplois générés par les Projets et programmes, Agences d'Insertion (24 903) et des Emplois générés par les Projets et Programmes d'Investissements en infrastructure (2 137) ; (ii) à l'accès au marché du travail et au crédit bancaire pour le financement des projets des jeunes et (iii) à l'allègement des restrictions liées à la COVID 19.

<sup>3</sup> Ces données ne concernent que les emplois formels



## Objectif Spécifique 3.3.3 : Développer les autres secteurs porteurs de croissance

### 3.3.3.1. Commerce

**Tableau 41** : Evolution des indicateurs du commerce et de la concurrence de 2019 à 2021

Indicateurs	Resp.	2019	2020	2021	
Nombre de jours de couverture de la consommation par les stocks des produits de première nécessité (jours) du Mali	Riz	DGCC	21	16	18
	Sucre	DGCC	167	138	121
	Lait en poudre	DGCC	51	54	59
	Farine de blé	DGCC	81	71	67
	Huile alimentaire	DGCC	31	16	31
Prix moyen annuel du Kilogramme du Riz	DGCC	351	376	405	
Prix moyen annuel du Kilogramme de sucre	DGCC	456	465	488	
Prix moyen annuel du Kilogramme de lait en poudre	DGCC	2 210	2 364	2 480	
Prix moyen annuel du Kilogramme de la farine de blé	DGCC	345	358	390	
Prix moyen annuel du litre de l'huile alimentaire	DGCC	704	747	968	
Prix du Kilogramme de viande avec os durant le mois Ramadan en FCFA	DGCC	2 000	2.098	2 256	
Taux de défectuosité des instruments de mesure contrôlés (%)	AMAM	9,2	1,23	1,37	
Part du secteur commerce dans le PIB en %	INSTAT	10,1	9,82	9,9	
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	BCEAO	2 602,6	2 990,5	3 049,7	
Importations de biens et services (en milliards de FCFA)	BCEAO	3 842,7	3 648,7	4 300,1	
Valeur des exportations de bien en milliards de FCFA	BCEAO	2 153,4	27 59,4	2 689,8	
Valeur des exportations de service en milliards de FCFA	BCEAO	449,2	231,1	359,9	
Valeur des exportations non traditionnelles <sup>4</sup> en milliards de FCFA	BCEAO	300,1	255,6	295,5	
Valeur des exportations d'or non monétaire en milliards de FCFA	BCEAO	1 566,1	2 262,9	2 156,1	
Valeur des exportations de coton fibre en milliards de FCFA	BCEAO	192,3	162,1	151,5	
Valeur des exportations d'animaux vivants en milliards de FCFA	BCEAO	94,9	78,8	86,7	
Volume des exportations de mangues en tonnes	BCEAO	18 429	17184,1	16 793,8	
Valeur des exportations de mangues en milliards de FCFA	BCEAO	6,7	5,5	5,2 <sup>5</sup>	
Volume des exportations de la gomme arabique en tonnes	UMOCI	9 436,242	11 869,89	ND	
Valeur des exportations de la gomme arabique en millions de FCFA	UMOCI	5 801	8 547	ND	
Volume des exportations des amandes de karité en tonne	BCEAO	80 081,7	49 827,8	54 810,5	
Valeur des exportations des amandes de karité en milliards de FCFA	BCEAO	20 ,00	11,3	12,4	

Source : Revue sectorielle 2021 CPS-SICAIEPIP

**NB : les statistiques du commerce extérieur sont provisoires**

<sup>4</sup> Autres que celles relatives à l'or, au coton et au bétail.

<sup>5</sup> Les données relatives au volume des exportations et la valeur des exportations de mangues sont provisoires.

510. De façon générale les prix à la consommation des produits de première nécessité ont connu une hausse au cours de l'année 2021. Cette hausse de prix moyen annuel est plus marquée au niveau de l'huile alimentaire et du lait en poudre qui sont passés, successivement de 747 FCFA en 2020 à 968 FCFA le litre en 2021 et 2 364 FCFA en 2020 à 2 480 de FCFA le kilogramme en 2021. Cependant, les prix moyens de la plupart des produits sont restés supérieurs à leurs niveaux de l'année passée à la même période.
511. L'état d'approvisionnement du pays en produits de première nécessité est globalement satisfaisant à la faveur de l'ouverture des frontières et de l'arrivée de nouvelles récoltes sur le marché.
512. En 2021, la valeur totale des exportations de biens est estimée à 2 109,1 milliards de FCFA. Quant aux importations, elles ont été de 3 279,9 milliards de FCFA. Les exportations d'or non monétaires sont évaluées à 1 861,3 milliards de FCFA en 2021, après 2 062,3 milliards de FCFA précédemment, soit une baisse de 200,97 milliards de FCFA. S'agissant des exportations d'animaux vivants, elles sont évaluées à 33,38 milliards de FCFA, soit une évolution en baisse de 51,92 milliards de FCFA par rapport à 2020 où elles s'élevaient à 85,3 milliards de FCFA.
513. La commercialisation de la mangue sur le marché national a été très significative avec un volume de 25 944,78 tonnes pour une valeur de 1 497 013 806 FCFA.
514. De 2020 à 2021, le volume des exportations de mangue, respectivement 22 011 et 16 771 tonnes, a chuté de 24%. Quant au chiffre d'affaires, le taux d'accroissement a été de -9 % sur la période. Cette baisse des exportations de mangue a été imputée à la pandémie du Coronavirus à laquelle le Mali n'a pas été épargné et qui a provoqué un manque à gagner de 523 469 083 FCFA à la filière.
515. Quant à la production de mangue, elle a été estimée à 59 358 tonnes en 2021 contre 72 516,51 tonnes en 2020, soit une baisse de 18,14 %. La production a été constituée essentiellement des variétés Ameli, Kent, Keït, Julie, Eldon, Brooks, Valencia, Spring Fields, Sabre et Mangotine.
516. Le volume des exportations des amandes a augmenté de 22,18 %. Quant au chiffre d'affaires, le taux d'accroissement a été de 12,66 % sur la période.
517. Par rapport au beurre de karité, le volume des exportations a augmenté de 918 %. Cette augmentation exponentielle est due au démarrage des activités de Mali SHI.
518. Dans le cadre de la vérification primitive et périodique des instruments de mesure, onze mille cent vingt-huit (11 128) instruments ont été vérifiés au 31 décembre 2021 avec un taux de défectuosité de 1,37%.

### 3.3.3.2. Artisanat

**Tableau 42** : Evolution des indicateurs de l'artisanat de 2019 à 2021

Indicateurs	Resp.	2019	2020	2021	
Taux d'augmentation des certificats d'origines délivrés (%)	DNA	49.3	45,8	50,25	
Nombre d'artisans inscrits dans le répertoire des métiers	APCMM	61 735	65 485	69 125	
Nombre d'artisans « textile » formés	CDAT	16	15	12	
Nombre de visite des sites web (SIRA-ML, APCMM) et des services	APCMM	182 566	398 015	239 637	
Valeur des exportations et des ventes de produits artisanaux (en million de F CFA)	Afrique	DNA	5 262	2 584	3 298
	Europe	DNA	1 191	1 036	701
	Amérique	DNA	246	307	384
	Asie	DNA	295	360	368
	<b>Total</b>	<b>DNA</b>	<b>6 994</b>	<b>4 287</b>	<b>4 751</b>

Source : Rapport 2021 DNA/APCMM/CDAT

519. Le nombre de visite des sites web (SIRA-ML, APCMM) en 2021 a fortement baissé par rapport à 2020 passant de 398 015 en 2020 à 239 637 en 2021 à cause du fonctionnement irrégulier du site web de l'APCMM sur la période.
520. Concernant les artisans inscrits dans le répertoire, le nombre est passé de 65 485 en 2020 à 69 125 en 2021, soit un taux de progression de 5,5%.
521. La valeur des exportations et des ventes des produits artisanaux a augmenté de 11 % entre 2020 et 2021, soit respectivement de 4 287 millions de FCFA et 4 751 millions de FCFA qui s'explique principalement par l'allègement des restrictions liées à la crise sanitaire de la COVID 19 et des hausses constatées au niveau de l'Afrique (27,6%), de l'Amérique (25,08%) et de l'Asie (2%). Toutefois, une baisse de (-32%) a été constatée au niveau de l'Europe.
522. Cette situation s'explique par le fait que les artisans maliens, depuis trois ans, se sont réorientés vers l'Asie et les Etats Unis. Ainsi avec l'AGOA, les artisans maliens vendent plus en Amérique et reçoivent régulièrement de commandes. Quant à l'Asie, les artisans maliens sont aujourd'hui présents sur beaucoup de foires et salons en Chine notamment à Shanghai, dans certaines villes de la Province de Zhejiang et à Beijing. Les artisans maliens ont découvert le marché chinois en 2010 à l'occasion de l'Exposition Universelle de Shanghai. En plus, les maliens résidents envoient de plus en plus de l'argent à leurs parents qui leur payent les mêmes produits, moins chers au Mali.
523. Le nombre d'artisans ayant reçu la formation dans le domaine du « textile » a légèrement baissé passant de 15 en 2020 à 12 en 2021.

## 3.3.3.3. Tourisme

Tableau 43 : Evolution des indicateurs du tourisme de 2019 à 2021

Indicateurs	2019	2020	2021
Recettes touristiques (en millions de FCFA)	37 984	9 394	21 015
Nombre de lits	16 236	16 581	17 170
Part de l'hôtellerie et de la restauration dans le PIB (%)	0,4	0,4 <sup>6</sup>	0,4
Nombre d'établissements d'hébergement	800	852	911
Nombre de chambres d'hébergement	11 343	11 751	12 391
Nombre des entrées des visiteurs par l'aéroport international Président Modibo KEITA-Sénou	217 050	75 155	168 122
Nombre d'arrivées dans les hôtels (nationaux et étrangers)	38 530	22 538	88 238
Nombre de nuitées dans les hôtels (nationaux et étrangers)	71 364	44 689	106 238
Montant des nouveaux investissements en (millions) FCFA dans le secteur du tourisme	37 565	16 524	19 560
Nombre emplois directs	830	1 425	1 639
Nombre emplois indirects	1 505	2 933	ND
Nombre de guides (nationaux et locaux)	522	522	522
Nouvelles créations d'agences de voyages	67	46	40
Nouvelles créations d'entreprises de restauration, de pâtisserie et de bars	26	69	86
Nouvelles créations d'espaces de loisirs et de night-club agréés	0	4	06
Nouvelles créations d'entreprises d'hébergement	35	54	76

Source : Rapport 2021 DNTH

524. D'une manière générale, une hausse des indicateurs du tourisme est constatée. Toutefois, cette généralité est mise à mal en ce qui concerne « les nouvelles créations d'agence de voyages » avec moins de 13,04% comme croissance annuelle.

525. Les plus fortes croissances sont constatées au niveau du « nombre d'arrivées dans les hôtels (nationaux et étrangers) » avec 291,50 % et des nuitées enregistrées dans les hôtels (137%). Les nouvelles créations d'espaces de loisirs et de night-club passent de 04 en 2020 à 06 en 2021.

526. Les recettes touristiques ont augmenté passant de 9 394 millions de FCFA en 2020 à 21 015 millions de FCFA en 2021, soit une croissance de 124%. Cette forte croissance est due à l'ouverture des frontières ayant entraîné la reprise du flux de voyageurs, suite à l'allègement des restrictions mises en place afin d'endiguer la propagation de la pandémie de la COVID 19.

527. Le montant des nouveaux investissements dans le secteur du tourisme a connu une augmentation par rapport à 2020 passant ainsi de 16 524 millions de FCFA à 19 560 millions de FCFA en 2021, soit un accroissement de 18,37%.

528. Au total 1 639 emplois directs ont été créés par les entreprises du tourisme en 2021 dont 676 par les établissements d'hébergement ; 721 emplois par les entreprises de restauration ; 180 par les agences de voyages et 62 par les entreprises de loisirs.

<sup>6</sup> Comptes trimestriels de l'INSTAT

529. La ville de Bamako détient le record de création d'entreprises de tourisme avec 134 entreprises, suivie par la région de Koulikoro avec 39 entreprises. Les régions de Kidal et de Taoudenit ont connu respectivement 02 et 01 nouvelles créations. A l'inverse, les régions de Tombouctou et de Gao n'ont pas enregistré de nouvelles créations d'entreprise.

### **Objectif global 3.4 Promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables à la création de richesse**

530. L'objectif général de la Politique Culturelle du Mali est de maximiser la contribution de la Culture au développement durable du Mali, notamment le développement culturel, humain, social et sécuritaire, la bonne gouvernance, la durabilité environnementale, la croissance et la réduction de la pauvreté. Cet objectif général est assorti de trois (3) objectifs spécifiques qui sont : (i) encourager le développement d'établissements culturels actifs et performants à tous les niveaux de la chaîne, depuis la création jusqu'à la réception par le public, (ii) soutenir un accroissement quantitatif et qualitatif de la production de biens et services culturels maliens, et (iii) soutenir un élargissement de l'audience des biens et services culturels maliens aux niveaux national, sous régional, continental et international.

#### **Objectif Spécifique 3.4.1 : Concevoir, mettre en place et opérationnaliser le référentiel africain de la gouvernance culturelle (ou baromètre de performance culturelle)**

531. Pour parvenir à l'atteinte de cet objectif, les lignes d'actions suivantes sont poursuivies : la protection physique et juridique du patrimoine, la production cinématographique, l'organisation de ciné-réalités et ciné-clubs, l'immatriculation et la numérisation des œuvres artistiques et littéraires, le renforcement des capacités des acteurs dans les professions artistiques et littéraires, la mise en œuvre du processus de décentralisation et déconcentration dans le domaine de la Culture, l'organisation des conférences et colloques.

532. L'année 2021 a été marquée par la persistance des effets de la pandémie du Coronavirus. Malgré cette maladie qui a impacté négativement les activités du secteur de la Culture, le département en charge de la Culture à travers ses services techniques, a obtenu des résultats à travers des activités qu'il a réalisées dont les principaux sont : (i) inscription de (10) biens à l'inventaire du patrimoine culturel national, (ii) classement d'un (1) bien dans le patrimoine culturel national, (iii) restauration de cinq (5) monuments, (iv) organisation des journées nationales du patrimoine culturel, (v) production du film long métrage de fiction Yefeké de Salif TRAORE, (vi) production d'un film court métrage de sensibilisation Malidenw, (vii) numérisation et archivage de 46 bobines audio-visuelles, (viii) organisation de cinés clubs et de cinés réalités, (ix) immatriculation et numérisation des œuvres littéraires et artistiques, (x) organisation de conférences visant à honorer la mémoire des martyrs du 26 mars 91, (xi) organisation d'un colloque sur les effets des changements contemporains sur la démocratie au Mali, (xii) organisation d'une conférence sur les pères de l'indépendance des pays africains, (xiii) organisation du parcours pédagogique de la Tour de l'Afrique et (xiv) organisation des activités commémoratives à la mémoire du Président Modibo Keita.

#### **Objectif Spécifique 3.4.2 : Concevoir et vulgariser la charte nationale du vivre ensemble, de la culture de la paix et de la cohésion sociale**

533. La sauvegarde de la cohésion sociale va de pair avec la reconnaissance de la diversité culturelle. Le recul ou la méconnaissance de certaines valeurs traditionnelles, en plus du phénomène d'urbanisation et d'acculturation, entame sérieusement et progressivement le tissu social, provoquant une rupture préjudiciable à la bonne marche de la société.



534. Face à cette crise identitaire et sociale, une réponse urgente et appropriée s'avère nécessaire afin d'éviter un effondrement total de notre société, voire de la nation malienne.
535. A travers la « Charte d'éthique et des valeurs du Mali », l'urgence est de préparer le citoyen malien à la vie et à relever les grands défis actuels et de demain. Il s'agit de l'instruire, lui apprendre à se respecter et à respecter les autres, à se connaître, former son cœur, lui enseigner la vraie morale, le civisme, habituer l'esprit à la recherche de la vérité, de la justice, de la bonté, d'incliner la volonté vers le bien, à former un esprit libre et tolérant, un caractère équilibré et un homme de sens social. Il s'agit également de protéger les jeunes générations de ce dont ont souffert les anciennes. A cet effet, il nous faut redoubler d'efforts pour essayer d'inspirer le citoyen et l'inciter à étudier et à connaître notre héritage historique et culturel et savoir ce que cela signifie d'être citoyen dans le Mali d'aujourd'hui et de demain.
536. Inspirée des principes, des us et des coutumes ancrés dans les valeurs ancestrales maliennes et africaines et dans la civilisation universelle, la Charte permet à notre cher pays de se doter d'un document sur l'Ethique et les Valeurs partagées ancrées dans la civilisation millénaire et multiséculaire d'hier devant inspirer la société malienne d'aujourd'hui et de demain.
537. Le principal résultat obtenu au niveau de cet objectif est l'organisation de la « Nuit de la Paix » au Centre International de Conférence de Bamako le 21 septembre 2021 sous la haute présidence du Président de la Transition, Chef de l'Etat, son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA.

### **Objectif Spécifique 3.4.3 : Stimuler les marchés intérieurs et extérieurs de la culture pour faire de la consommation des produits et services culturels une source d'emplois et de revenus durables**

538. Depuis la tenue du sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, la Culture est considérée comme faisant partie des piliers du développement durable car elle a d'importantes relations et des impacts certains sur le développement économique, humain, social, politique et environnemental. L'économie particulière de ce secteur est bien connue. A un bout de la chaîne se trouvent les créateurs, à l'autre, les consommateurs. Entre les deux, il faut de nombreuses activités de formation, de production, de promotion, de diffusion, de distribution et de conservation, en un mot des industries culturelles dont tous les maillons s'articulent pour valoriser la matière première que constituent le patrimoine et la créativité, lui permettre de prendre la forme de biens (par exemple des œuvres d'art, des films, des musiques enregistrées) et de services (tels des spectacles ou des expositions) et amener ceux-ci aux publics. C'est dans ces créneaux d'activité que se situent la valeur ajoutée et donc la production de richesses.
539. Les principaux résultats obtenus au titre de l'année 2021 dans la stimulation des marchés intérieurs et extérieurs de la culture pour faire de la consommation des produits et services culturels une source d'emplois et de revenus durables sont les suivants : (i) réalisation de six (6) expositions sur le patrimoine culturel, (ii) organisation d'un (1) programme scolaire de visite, (iii) organisation de manifestations culturelles (trois jeudis musicaux), (iv) numérisation et traitement de 451 photographies, (v) acquisition de 980 objets culturels, (vi) actualisation du répertoire photographique, (vii) participation du Mali au FESPACO en 2021 à Ouagadougou, (viii) réalisation d'une étude sur le patrimoine immatériel « Pêche collective à N'gara et Markala » par le CAMM-BFK, (ix) formations en droit d'auteur et droit voisin, (x) organisation de voyages d'études par l'INA, (xi) organisation des journées culturelles INA, et (xii) modernisation de la médiathèque.

### Objectif Spécifique 3.4.4 : Développer les infrastructures susceptibles d'accroître l'attractivité de l'offre des biens et des services de consommation culturelle

540. Les projets de construction et de réhabilitation d'infrastructures culturelles sont une condition sine qua non pour capter le dividende culturel au développement économique, social et environnemental.

**Tableau 44** : Evolution des indicateurs de la Culture de 2019 à 2021

Indicateur	2019	2020	2021
Taux de sécurisation des œuvres	100	100	100
Pourcentage de monuments restaurés et réhabilités	90	90	100
Pourcentage de biens inscrits à l'inventaire	70	100	100
Pourcentage de biens classés dans le patrimoine national	100	100	100
Taux de production de films	27	0	68
Taux de financement des activités cinématographiques	-	-	82
Exportation des biens culturels (en millions de FCFA)	115, 256	1 274, 8	ND

Source : RAP 2021

541. Au regard du tableau ci-dessus, nous constatons que la quasi-totalité des indicateurs ont atteint leur cible en 2021 sauf les indicateurs portant sur le taux de production de films (68%) et le taux de financement des activités cinématographiques (82%). Cela s'explique par l'insuffisance de la dotation du fonds d'appui à l'industrie cinématographique (FAIC) pour le financement des activités cinématographiques.

542. Le coût global des Projets/Programmes s'élève à 21, 442 milliards de FCFA au 31/12/2021 contre 17 649 000 000 FCFA au 31/12/2020, soit une augmentation de 3 793 000 000 FCFA. Cette augmentation s'explique, d'une part, par la poursuite des projets en exécution et d'autre part par l'inscription de deux nouveaux projets relatifs aux travaux de Construction/Equipement du CICB et de la Direction Nationale de l'Action Culturelle pour une inscription en Autorisation d'Engagement (AE) de 1 500 000 000 F CFA.

### Objectif global 3.5. Développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production

#### Objectif Spécifique 3.5.1 : Développer et améliorer l'efficacité des infrastructures de transport

543. L'objectif général de la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transports et du Désenclavement (PNTITD) adoptée en Conseil des Ministres le 28 octobre 2015, est de contribuer à la croissance économique par le désenclavement intérieur et extérieur, de créer un environnement juridique et institutionnel propice aux investissements et à une gestion performante du secteur des transports, d'assurer une articulation entre les différentes politiques et stratégies d'intervention et contribuer au renforcement des capacités afin de répondre aux besoins d'aménagement du territoire de façon pérenne d'un point de vue social, économique et environnemental.

544. Après sept (07) ans de mise en œuvre, il apparaît important d'évaluer cette Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transports et du Désenclavement (PNTITD) dans sa globalité en vue de prendre en compte les nouvelles orientations dans le cadre de l'évolution du contexte national, régional ou international, et cela, conformément aux dispositions du Décret N°2016-0056/P-RM du 15 février 2016 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des documents de politique nationale.
545. Les réalisations au titre de l'année 2021 ont porté sur la poursuite des efforts de désenclavement intérieur et extérieur du pays.

**Tableau 45** : Evolution des indicateurs des infrastructures routières de 2018 à 2021 (en km)

N°	INDICATEURS	2018	2019	2020	2021
1	Longueur de routes bitumées entretenues	5 478	5 462	5 373	5 801
2	Longueur de routes bitumées en bon état	2 667	2 104	2 418	2 247
3	Longueur de routes en terres entretenues	10 235	4 464	8 166	8 024
4	Longueur totale de routes entretenues	15 713	9 926	13 538	13 825
5	Longueur de routes bitumées construites	110	224	149	79
6	Longueur de pistes construites ou réhabilitées	288	157	394	231

Source : DNR/SDR

546. En 2021, au titre des indicateurs retenus dans le cadre de mesure de performance du CREDD, 13 825 km de routes du réseau prioritaire ont été entretenus sur l'ensemble du territoire national dont 5 801 km de routes bitumées et 8 024 km de routes en terre. Le nombre de kilomètres de réseau entretenus a augmenté de 287 km (2,12%) en 2021 par rapport à 2020 en passant de 13 538 km à 13 825 km. Les constructions ont porté sur un linéaire total de 79,33 km, soit 69,97 km de moins qu'en 2020 (47%).
547. Le programme d'entretien courant des pistes CMDT et OHVN au titre de l'exercice 2021 porte sur un linéaire total de 1 025 km de routes en terre pour le montant indiqué de neuf cent cinquante millions (950 000 000) de FCFA. Ce programme concerne les régions de Kita, Koulikoro, Dioïla, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou et San (Subdivisions des Routes de Kita, Koulikoro, Dioïla, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou et San).
548. Les travaux se résument au reprofilage, point à temps latérite, rechargement partiel, enrochement, création de fossés latéraux, réparation et construction d'ouvrages (radiers et dalots). Pour l'exécution des travaux de terrassement, la CETRU a procédé à un zonage suivant six aires géographiques : DIOÏLA- KOUTIALA- BOUGOUNI – SIKASSO- KITA – ZONE OHVN.

**Tableau 46** : Evolution des indicateurs sur l'état du réseau routier de 2018 à 2021

N°	INDICATEURS	2018	2019	2020	2021
1	Pourcentage de routes bitumées en bon état (%)	48	39	42	38
2	Pourcentage de routes bitumées en état passable (%)	38	32	35	37
3	Pourcentage de routes bitumées en mauvais état (%)	14	30	23	25

Source : DNR/SDR (Rapport d'activités des années)

549. L'état du réseau routier s'est dégradé entre 2018 et 2021. En effet, le pourcentage de routes bitumées en bon état a diminué de 48% à 38%, soit de 10 points de pourcentage pendant la période. Par contre, ceux de routes bitumées en état passable et en mauvais état ont connu une augmentation en passant respectivement de 35% à 37% et de 23% à 25% pendant la même période, soit une hausse de 2% de pourcentage chacun.

**Tableau 47** : Evolution des indicateurs du Fonds d'Entretien Routier de 2018 à 2021 (millions de FCFA )

N°	Indicateurs	2018	2019	2020	2021
1	Budget de l'entretien routier	43 378, 71	43 759,40	46 159	59 896
2	Part des ressources propres de l'AR dans le budget d'entretien routier	43 378, 71	43 759,4	46 159	56 022
3	Redevance d'usage routier sur les produits pétroliers	32 000	28 000	27 367	45 000

Source : Autorité Routière.

550. Le budget de l'entretien routier est passé de 43 378, 71 Millions de FCFA en 2018 à 59 896 Millions de FCFA en 2021, soit une augmentation de 16 517,29 Millions de FCFA. Cette augmentation est liée à la dégradation du reseau routier.

**Tableau 48** : Situation des postes de péage et de pesage de 2017 à 2021 (nombre)

Années	Postes de péage		Postes de pesage	
	Total	Opérationnels	Total	Opérationnels
2017	29	27	10	8
2018	29	27	10	8
2019	31	27	11	8
2020	31	27	11	9
2021	33	28	11	9

Source : Autorité Routière

551. Le nombre de postes de péage a augmenté entre 2017 et 2021 en passant de 29 à 33, soit 4 postes de plus. Cependant, sur les 33 postes, 05 ne sont pas opérationnels en 2021, contre 2 en 2017 et 2018 et 3 en 2019 et 2020.

552. Un seul poste de pesage a été créé entre 2017 et 2021 (passant de 10 à 11). Sur les 11 postes de pesage, 2 sont non opérationnels en 2021.

**Tableau 49** : Evolution des indicateurs de sécurité routière 2018-2021

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020	2021
Accidents de la circulation routière	Nombre	10937	8 935	9299	10614
Victimes de la circulation routière	Nombre	11116	8 460	8353	9821
Cas d'accidents impliquant les motos	Nombre	7484	6 208	6329	7225
Nombre de personnes tuées	Nombre	613	663	622	736
Nombre de personnes blessées	Nombre	10503	7 797	8231	9085
Taux d'évolution du nombre de personnes tuées sur la route	%	-23, 47	+8,16	-6,18	+18,3

Source : Rapports d'activités ANASER

553. Au titre de l'année 2021 : 10 614 cas d'accidents ont été enregistrés ayant occasionné 9 821 victimes, 9 085 blessés et 736 tués. Globalement, on peut noter que le nombre d'accidents a légèrement augmenté par rapport à 2020 avec une proportion d'environ 14,14%.

554. Le nombre de tués sur les routes a augmenté avec une proportion de 18,3%. Ces augmentations peuvent s'expliquer par l'accroissement du parc auto-moto.

**Tableau 50** : Evolution des indicateurs du Transport aérien à Bamako-Senou 2018-2021

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020	2021
Mouvements d'aéronefs arrivée et départ	Nombre	13 352	16 488	11 734	17 076
Passagers transportés arrivée, départ et transit	Nombre	833 057	919 156	425 264	808 739
Frêt aérien arrivée et départ	Tonne	10 180,37	11 230,02	12 202,67	16 522,305
Poste arrivée et départ	Tonne	82,38	33,25	16,91	6,840

Sources : Rapports d'activités ANAC/ADM

555. La hausse du trafic passager en 2021 par rapport à 2020 s'explique par la réouverture des frontières en 2021 après leur fermeture pour cause de Covid 19.

556. La hausse du poids du Frêt transporté s'explique par l'intensification des activités militaires notamment les mouvements des contingents Barkanne et EUTM.

557. La baisse du trafic de poste (colis postaux) s'explique par la multiplication et la modernisation des moyens de communication.

**Tableau 51** : Evolution des indicateurs du transport fluvial de 2018 à 2021

Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021
Passagers transportés par voie fluviale	nombre	12 553	13 404	11 001	10 350
Tonnages transportés par voie fluviale	nombre	6 419	7 778	7 565	5 600
Voyageur Kilométrique (VKM)	millier	4 925	5 957	4 174	5 608
Tonnage kilométrique (TKM)	millier	2 828	4 020	3 727	3 710

Source : Rapports d'activités COMANAV

558. Le nombre de passagers transportés a connu une baisse de 6% par rapport à 2020 imputable à l'immobilisation du bateau Firhoun Ag ALINSAR suite aux difficultés d'approvisionnements en pièce de recharge sur le marché international, dues à la pandémie de la maladie à coronavirus.

559. Le nombre de tonnages transportés a connu une baisse de 26% par rapport à 2020 due à la remontée à Koulikoro du bateau Soni Ali Ber pour des travaux d'installation de deux moteurs principaux et de la peinture générale.

### Objectif Spécifique 3.5.2 : Répondre aux besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et au moindre coût

560. Cet objectif spécifique au secteur de l'énergie est mis en œuvre à travers les actions conduites par la Direction Nationale de l'Energie, la société Energie du Mali, ANADEB, AMADER, et AER.

561. La situation énergétique du Mali est caractérisée par un bilan énergétique dont la biomasse représente 75 % des énergies primaires, suivie de 20 % pour les importations d'hydrocarbures et 5 % pour l'électricité. Le taux d'électrification sur le plan national est de 53,6% en 2021. Le taux de croissance de la demande est de l'ordre de 10 % en moyenne par an. La production thermique occupe encore une part prépondérante dans le mix énergétique du pays, autour d'environ 42%.



562. Le secteur de l'énergie du Mali doit relever plusieurs défis dont : i) les capacités limitées de production et des réseaux de transport, ii) le déséquilibre entre l'offre et la demande énergétique, iii) le faible niveau de valorisation des ressources énergétiques nationales dont l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien ; iv) les coûts exorbitants d'extension du réseau au regard de la vaste étendue du territoire et de la faible densité de la population (d'où le recours à des solutions décentralisées) et v) les difficultés de mobilisation des financements nécessaires pour la réalisation des investissements dans le secteur (y compris les activités de recherche-développement) afin d'assurer son meilleur développement.
563. L'objectif global de la politique énergétique nationale est de contribuer au développement durable du pays, à travers la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre de la population au moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques.
564. Le pays ambitionne d'atteindre un taux d'électrification de 58 % en 2022 et 68 % en 2023 (contre 53,6 en 2021). Le développement des infrastructures énergétiques et l'amélioration de la sécurisation de fourniture énergétique du pays sont des facteurs essentiels pour l'atteinte des objectifs du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023).
565. Les efforts pour l'élargissement et la diversification de l'offre énergétique se poursuivent à travers le développement de partenariat public privé pour la réalisation de centrales solaires et thermiques, cas de la société LEGENDRE pour Fana.
566. La mise en œuvre de ce partenariat permettra d'augmenter l'offre énergétique à travers une source d'énergie propre et à moindre coût ; de renforcer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ; d'optimiser le coût de production et d'améliorer la qualité du service public de l'électricité.
567. Au total, la mise en service de nouveaux ouvrages doit faire diminuer la part de la production thermique fuel lourd et gasoil à moins de 10% du mix en 2023 contre une proportion de l'ordre de 44% en 2020.
568. Plusieurs autres stratégies sont en cours d'élaboration afin d'améliorer l'offre de service et de produire aussi à moindre coût, de réduire la part du thermique dans le bilan mais surtout de réduire la dépendance du pays par rapport à l'importation.
569. Les travaux de construction de la centrale hydroélectrique de Gouina de 140 MW dans le cadre de l'OMVS sont terminés et les essais de mise en service ont démarré en septembre 2021 et se poursuivent. La mise en service de la centrale est prévue pour l'année 2022.
570. L'analyse des indicateurs clés du secteur montre qu'ils ont connu une amélioration par rapport à 2020 . Cependant, les performances demeurent en deçà des projections de réalisation pour l'année 2021 (Exemple : le taux d'accès à l'électricité au niveau national a été de 53,6% contre une prévision de 55%).

**Tableau 52 : Taux d'accès à l'électricité**

Taux d'Accès	2016	2017	2018	2019	2020	2021
National	39%	42%	48%	50%	52%	53,6%
Urbain	86%	91%	93%	96%	98%	98%
Rural	15,28%	18,79%	24,94%	21,10%	24,08%	24,70%

Source : DNE

571. Les projections d'amélioration de l'accès à l'Energie sont estimées à 60% en 2023 et 87% en 2030. Au regard des projets en cours et ceux arrivés à maturité, nous pouvons relever ce challenge. A ceci s'ajoute la mise en œuvre d'un programme ambitieux de réalisation d'infrastructures à travers des projets et programmes d'envergure.
572. En 2021, au niveau national, le taux d'accès à l'électricité est de 53,6% contre 52% en 2020, soit une augmentation de 1,6 point de pourcentage, mais ce niveau d'évolution est en baisse par rapport à la tendance de 2018 à 2019. Le taux d'accès à l'électricité au niveau urbain, croît de 2018 à 2019 pour devenir constant à 98% en 2020 et 2021. Quant au taux d'accès au niveau rural, il a enregistré en 2021, 24,70% contre 24,08% en 2020, soit une augmentation de 0,62 point de pourcentage. L'ordre de grandeur de cet indicateur tourne autour de 24 sur les trois années du CREDD (2019-2023). Mais, seulement en 2019, il a observé une chute à 21,1%.
573. En 2021, la consommation du gaz butane est de 16,88 tonnes contre 17,30 tonnes en 2020, soit une légère chute de 2,4% après avoir observé une chute drastique en 2019.
574. Sur une prévision de 20 000 tonnes en 2021, il a été consommé au total 20 000 tonnes au 31 décembre 2021, soit 100 % contre une consommation de 17 111 tonnes pour la même période en 2020. Le gaz consommé pendant cette période a permis de préserver environ 85 757 ha de forêt (1 tonne de gaz consommé contribue à la préservation d'environ 4,5 ha de forêt).
575. Au-delà du gaz butane, des actions de promotion ont lieu sur d'autres sources d'énergie notamment :
- appui à la production et la diffusion des foyers améliorés (FA) : sur une prévision annuelle de 100 000 FA, il a été diffusé 65 524 unités au 31 décembre 2021, soit 65,52 % de taux de réalisation ;
  - appui à la diffusion des lampes basse consommation (LBC) : sur une prévision annuelle de 100 000 LBC, il a été diffusé 92 956 unités au 31 décembre 2021, soit 92,95. % ;
  - appui à la diffusion des Rafraichisseurs d'Air par Evaporation (RAE) : sur une prévision annuelle de 100 RAE, il a été diffusé 62 unités, soit un taux de réalisation de 62 %. Les RAE ont été diffusés par la société SAM COOL ENERGY ;
  - appui à la production et à la diffusion de briquettes combustibles : Concernant cette activité, la société Aviver a diffusé 1,8 tonne de briquettes.
576. La chute de la quantité de graine produite s'explique par l'arrêt de beaucoup d'unités de transformation (Unité de production de biodiesel Koulikoro biocarburant à Koulikoro ; Unité de JMI à Kita ; Unité de SOCIMEX à Ouaramadiana ; Unité de TERYABOUGOU à San). Ainsi n'ayant plus de marché pour vendre, beaucoup de paysans n'ont pas collecté leurs graines qui sont restées aux champs.

577. Pour l'atteinte de cet objectif, le secteur de l'énergie dispose d'un certain nombre de projets dont la mise en œuvre à long terme assurera l'amélioration de l'offre de production et participera plus à la diminution de la facture électrique, à la préservation de l'environnement et surtout constituera un facteur important de développement de l'économie locale.
578. En ce qui concerne, le taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique, il affiche 11% en 2021 contre 13% en 2020 et 2019, soit une chute de 2 points de pourcentage. Il est en deçà des prévisions de 23% préalablement établies. Cette contre-performance est due au ralentissement des investissements dans le sous-secteur des énergies renouvelables suite à la maladie à Covid 19, mais aussi aux retards pris dans l'établissement de convention avec les partenaires privés.
579. En conclusion, l'atteinte des objectifs du secteur passera par une bonne planification et le développement équilibré des différents segments de production, transport et distribution de l'énergie.
580. Malgré un contexte difficile, plusieurs protocoles d'accord ont été signés avec les promoteurs privés. Les efforts seront maintenus dans le cadre de la mise en œuvre des projets et initiatives en matière d'énergie dans le cadre du sous-Programme UEMOA, des projets OMVS, des interconnexions des réseaux électriques dans le cadre du développement du marché régional de l'électricité du Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) ou WAPP en anglais).
581. La mise en service à court et moyen termes de plusieurs projets de production et de renforcement de lignes de transport ou d'interconnexion permettra de répondre durablement aux besoins énergétiques du pays avec l'ambition d'atteindre un taux d'électrification national de 60 % en 2023 et 87 % en 2030 (contre 53,6% en 2021).

### Objectif Spécifique 3.5.3 : Promouvoir l'économie numérique

582. Trois opérateurs de Téléphonie mobile oeuvrent dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays. Il s'agit de SOTELMA-MALITEL (MOOV AFRICA MALI), ORANGE MALI et ALPH TELECOM (TELECEL).

**Tableau 53** : Evolution du nombre des abonnés au téléphone de 2018 à 2021

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Total abonnés (fixe et mobile)	22 183 662	23 145 486	25 597 236	25 177 577
Abonnés au fixe	228 097	241 274	281 638	281 074
Abonnés au mobile	21 955 565	22 904 212	25 315 598	24 896 503

Source : AMRTP/CPS-ETC

583. Le parc téléphonique global (mobile et fixe) en fin 2021, s'élève à 25 177 577 abonnés, contre 25 597 236 en 2020, soit une contraction de 1,64% relative à la résiliation de certaines lignes. Ce parc se répartit par type de ligne comme suit : 24 896 503 abonnés mobiles (plus de 90% des abonnés), ce qui témoigne du dynamisme de ce segment du marché au Mali et 281 074 abonnés fixes. Le nombre d'utilisateurs internet s'élève à 9 678 465 en 2021.

**Tableau 54** : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants de 2017 à 2021

Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021
Effectif de la population	Nombre	18 874 000	19 418 000	19 972 000	20 537 000	21 112 000
Parc abonnés Internet global	Nombre	5 768 169	5 894 944	7 037 067	9 859 742	9 678 465
Parc abonné Internet fixe	Nombre	91 409	118 220	142 522	243 806	239 966
Parc abonnés Internet mobile	Nombre	5 676 760	5 776 724	6 894 545	9 615 936	9 438 499
Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	Pourcentage	0,48	0,61	0,71	1,19	1,13

Source : AMRTP/CPS-ETC

584. Le pourcentage d'abonnés à une connexion à l'Internet à haut débit fixe, bien que très faible, est en progression continue de 2017 à 2010 avec une légère contraction de 0,06% entre 2020 et 2021. soit de 1,19% à 1,13% liée à la résiliation de certaines lignes.

**Tableau 55** : Proportion de la population utilisant l'Internet.

Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021
Proportion de la population utilisant l'Internet	Pourcentage	30,56	30,36	35,23	48,01	45,48

Source : AMRTP/CPS-ETC

585. Au vu des résultats obtenus, peu de populations sont connectées à l'internet de haut débit fixe. La proportion de la population utilisant l'Internet est en progression continue également de 2018 à 2021 avec des valeurs respectives de 30,36% à 45,48%.

### Objectif Spécifique 3.5.4 : Accroître la contribution du secteur financier à la croissance économique à travers une meilleure inclusion financière

586. Courant l'année 2021, l'Unité d'Appui et de Suivi de la Stratégie de Développement du Secteur Financier (UAS/SDSF) a mené sous la houlette du Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (CNSMO) les travaux d'élaboration de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) du Mali. A fin décembre 2021, le document de stratégie était finalisé et le circuit d'adoption par le Gouvernement était entamé. Ce document comprend un plan d'action 2022-2026 dont le coût de réalisation est estimé à 17 965 423 950 FCFA. Le plan d'actions se décline en 5 axes qui sont :

- ◆ Amélioration du financement des populations vulnérables ;
- ◆ Renforcement des acteurs financiers pour l'amélioration de l'inclusion financière ;
- ◆ Promotion de la finance digitale ;
- ◆ Renforcement de l'éducation financière et de la protection des usagers des produits et services financiers ;
- ◆ Adaptation du cadre fiscal et réglementaire et des politiques publiques à l'évolution de l'écosystème financier.

A titre de rappel, l'élaboration d'une Stratégie nationale d'inclusion financière a été recommandée à tous les Etats membres de l'UMOA par la Stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) adoptée le 24 juin 2016 par le Conseil des Ministres de l'UMOA.

**Tableau 56** : Evolution des indicateurs de promotion de la microfinance de 2019 à 2021

Indicateurs	2019	2020	2021
Nombre de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	88	88	85
Nombres de SFD appuyés dans le cadre du refinancement	8	25	25
Encours de crédits (milliards de FCFA)	135,9	140,0	165,1
Encours de dépôts (milliards de FCFA)	100,8	111,4	136,2
Nombre de points de services	917	921	921
Crédits en souffrance (crédits non recouvrés) (millions de FCFA)	9 604,7	9 027,0	7 199,9
Montant des crédits distribués par les IMF (en milliards de F CFA)	155,2	ND	ND
Nombre de sociétaires des IMF (en milliers de personnes)	1 225	1 290	1350
Taux de pénétration des services de Microfinance (population active) (%)	15,02	15,57	16
Nombre des PTF contribuant aux projets et programmes sur les systèmes financiers décentralisés	4	5	5
Montant des contributions des projets/programmes des PTF (millions de FCFA)	14 137	22 013	19 895

Sources : CCS/SFD-CPA/SFD

587. Le nombre de PTF contribuant aux projets et programmes sur les systèmes financiers décentralisés n'a pas évolué en 2021, toutefois, le montant de la contribution passe de 22 013 000 000 FCFA en 2020 à 19 895 000 000 FCFA en 2021.

588. Le nombre de SFD a baissé de 88 (en 2020) à 85 (en 2021) suite aux nouvelles actions d'assainissement du secteur de la microfinance, inscrites à l'axe 1 de la Politique Nationale de Développement de la Microfinance. Les indicateurs relatifs aux encours de crédits et de dépôts ont connu respectivement une augmentation de 140 milliards de FCFA en 2020 à 165.1 milliards de FCFA en 2021. Cette augmentation est due en grande partie à l'appui des partenaires techniques et financiers du secteur de la microfinance. Ces indicateurs contribuent à l'atteinte : « du Montant des crédits à l'économie nationale » et « du Taux de bancarisation » qui mesurent la performance du financement de l'économie nationale.

589. Le nombre de sociétaires des IMF est passé de 1 290 000 en 2020 à 1 350 000 en 2021, soit une augmentation de 60 sociétaires.

### Objectif global 3.6. Mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement

#### Objectif Spécifique 3.6.1 : Renforcer la mobilisation de ressources internes et externes

590. La mise en œuvre des activités retenues dans le Plan Opérationnel (PO) 2021 du Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2017-2021 consacre la dernière année d'exécution dudit Plan.

591. La dotation budgétaire retenue pour la mise en œuvre des cent quarante-six (146) activités programmées dans ce chronogramme s'élève à un montant total de 6,761 milliards de FCFA dont 3,100 milliards de FCFA financés sur le Budget National et 3,661 milliards de FCFA sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le Programme d'Appui à l'Amélioration des Finances Publiques du Mali (PAAMEFIP), incluant les reports budgétaires d'un montant total de 2,342 milliards de FCFA de l'exercice 2020.



592. La réalisation des dites activités s'est effectuée dans un environnement économique et socio-politique marqué toujours par les effets néfastes de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et de la situation sécuritaire du pays. Malgré ce contexte difficile, **la croissance du PIB réel est estimée à 3,1% en 2021** en raison notamment de la relance de la croissance économique, après une année de récession.
593. L'état d'exécution des activités programmées au 31 décembre 2021 suivant les cinq (5) effets stratégiques du PREM est assez satisfaisant au regard des 93,84% d'activités ayant connu un début de réalisation dont 58,39% de réalisation effective.
594. Ainsi sur la base des données provisoires établies à la date du 31 décembre 2021, les encaissements effectués par les structures de recettes sont ressortis à 1 816,278 milliards de FCFA contre une prévision annuelle de 1 873,272 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 96,96% contre 100,23% pour la même période en 2020. En volume, le niveau de réalisation des recettes globales a augmenté de 180,509 milliards de FCFA par rapport à 2020, soit une hausse de 11,04%, légèrement au dessus de la cible d'accroissement annuel minimum de 10%.
595. Au regard des résultats enregistrés en 2021, le taux de pression fiscale est ressorti à 15, 5% contre des réalisations de 14,4% en 2020, 14, 8% en 2019 et 11, 9% en 2018. Ces niveaux restent en deçà de la norme communautaire de 20%.

### Mobilisation des recettes de l'État

596. Au titre de la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale, des dispositions sont en cours pour assurer la mise en œuvre des recommandations pertinentes des études réalisées en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale dans les secteurs agricole, informel et des nouvelles économies et pour lesquels les contributions actuelles aux recettes fiscales restent limitées.
597. Pour ce qui concerne le secteur informel, les propositions de fiscalisation formulées par le consultant ont été validées par la Direction Générale des Impôts (DGI) après amendement suivant la lettre n°0128/MEF-DGI du 25 janvier 2021 relativement à l'orpaillage traditionnel et semi-mécanisé. Le projet de loi y afférent, qui modifie certaines dispositions du Code Général des Impôts (CGI), est en attente de son introduction dans le circuit d'adoption.
598. S'agissant de la fiscalisation du secteur agricole, des projets de texte ont été élaborés à la suite de l'étude sur la détermination des marges bénéficiaires et des huit (8) filières porteuses dans ce secteur. A cet égard, une commission ad hoc élargie à toutes les organisations faitières du secteur du développement rural sera mise en place afin de valider lesdits projets.
599. Quant à la fiscalisation des nouvelles économies (e-commerce, transactions financières électroniques, etc.), l'option de la taxation des téléphones portables a été retenue et le projet a été delocalisé au niveau des douanes.
600. Après l'instauration de la facture normalisée à travers le **Décret N°2020-0409/PT-RM du 31 décembre 2020 fixant les modalités d'institution d'un système sécurisé de facture normalisée**, des voyages d'études ont été effectués à l'extérieur en vue de son opérationnalisation à partir de 2022. En attendant, des rencontres bihebdomadaires, regroupant l'ensemble des acteurs se tiennent régulièrement dans les locaux de la Direction Générale des Impôts (DGI). Aussi, des dispositions sont en cours pour :
- la signature d'une convention DGI/CCIM ;

- la fixation du prix de la facture normalisée ;
- le choix des imprimeurs ;
- la réalisation d'une campagne de communication.

601. Cette mesure contribuera à son tour à améliorer le rendement de la TVA et à élargir l'assiette fiscale tout en assurant une meilleure traçabilité des transactions commerciales effectuées entre les opérateurs économiques d'une part, entre les opérateurs économiques et les consommateurs, d'autre part.

602. Dans le cadre de la modernisation des systèmes d'informations, l'amélioration du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilées (SIGTAS) s'est poursuivie à travers notamment, **le lancement officiel des télépaiements des impôts et taxes, le 6 décembre 2021.**

603. Au total, les recettes fiscales collectées par la DGI à fin décembre 2021 se sont ainsi établies à 989,091 milliards de FCFA pour un objectif annuel de 987,122 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 100,2% contre une réalisation de 921,160 milliards de FCFA et un taux de réalisation de 100,77% à la même période en 2020.

604. Le Mali, pays moins avancé, sans littoral avec une économie peu diversifiée bénéficie de l'accompagnement de la communauté internationale pour financer ses politiques et stratégies de développement. Selon le dernier Cadre des Ressources externes en Moyen Terme (CRMT), l'Aide publique au développement du Mali est passée de 873,5 milliards de FCFA en 2018 à 695,3 milliards de FCFA en 2021. Cette situation s'explique par le contexte socio-politique et sécuritaire du pays.

### **Efficacité de la dépense publique**

605. Depuis l'avènement du budget programmes en 2018, la qualité de la préparation du budget s'est améliorée au fil des années à travers notamment, le renforcement du dialogue de gestion avec, une plus grande implication et appropriation du processus par l'ensemble des acteurs concernés (administration, société civile et Collectivités territoriales) dans l'élaboration du projet de loi de Finances dans les ministères, institutions et régions.

606. C'est dans cette perspective que la Conférence de lancement des travaux du processus budgétaire 2022 s'est tenue le 4 mars 2021 par visioconférence (en respect des mesures barrières édictées par les autorités contre la COVID 19). Cette rencontre a permis de réunir l'ensemble des acteurs, aux niveaux central, régional et international, autour des thématiques suivantes : i) l'impact de la riposte contre la COVID-19 sur le plan budgétaire et économique, ii) l'amélioration de la décentralisation budgétaire, iii) les contraintes et défis de l'opérationnalisation des plans d'engagement dans la gestion budgétaire et iv) la problématique de la mercuriale des prix pour les travaux d'investissement en termes d'enjeux et de défis.

### **Système de gouvernance financière et de transparence dans la gestion des finances publiques**

607. Dans le domaine de la gouvernance et de la transparence financières, l'année 2021 a été marquée par la réalisation de plusieurs actions favorisant la transparence dans la gestion des finances publiques, l'exercice des missions des services de contrôle, le jugement des comptes des comptables publics ainsi que l'exercice du contrôle citoyen et parlementaire de l'action publique.

## Déconcentration et décentralisation de la gestion des finances publiques

608. Dans le cadre du transfert des ressources aux CT, 26,04% des recettes budgétaires ont été transférées aux CT en 2021 contre 23,01% en 2020. En dépit des progrès réalisés, la mise en œuvre des actions de réformes GFP est sujette à des difficultés d'ordre institutionnel ayant retardé la réalisation à bonne date de certaines activités structurantes du PREM, en témoigne la non-érection de la Section des Comptes de la Cour Suprême (SC-CS) en Cour des Comptes qui demeure un problème structurel depuis des années.
609. En perspectives, les efforts consentis vont être soutenus dans le cadre de la consolidation des acquis en matière de réforme de la gestion des finances publiques et du démarrage de la mise en œuvre des activités structurantes retenues dans le nouveau PREM 2022-2026, en cours d'adoption par le Gouvernement.

### Objectif Spécifique 3.6.2 : Mettre en œuvre une stratégie efficace d'endettement public

610. Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement en ne contractant aucun prêt dont l'élément « don » est inférieur à 35%, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme, à l'exception de certains projets structurants dans la limite du plafond d'endettement non concessionnel convenu avec le FMI. Dans le cadre de la recherche de financements extérieurs, la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) a enregistré en 2021 la signature de 40 accords de prêts et dons pour un montant total de 625 711 855 422,68 FCFA contre 25 accords de prêts en 2020 pour un montant total d'environ 439,4 milliards de FCFA. Ce montant est destiné au financement d'importants projets dans différents secteurs comme le commerce, les changements climatiques, l'aménagement hydroélectrique, les routes, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'emploi.

## IV. AXE STRATEGIQUE 4 « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

611. Les défis posés depuis l'Accord de Paris en 2015, en termes de réduction des gaz à effets de serre et de vulnérabilité des populations, de renforcement des capacités, de transfert des technologies et de la mobilisation des ressources financières restent entiers.
612. L'espoir tant suscité par l'adoption de l'Accord de Paris par près de 190 pays, le 12 décembre 2015, soutenu par d'innombrables entreprises et d'autres acteurs non étatiques à travers le monde, s'estompe petit à petit car selon l'ONU, les contributions des pays se sont avérées insuffisamment ambitieuses, puisque les efforts de réduction des GES (Gaz à effets de serre) annoncés limitent le réchauffement climatique à 3 degrés Celsius d'où la nécessité de lever les ambitions des pays.
613. C'est pour cela que le Mali à l'instar de plusieurs pays vulnérables et conformément à la ratification de l'Accord de Paris sur le climat et à l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies lors du Sommet climat en 2019, a révisé sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2021 avec plus d'ambitions et d'efficacité et cela à travers la révision des objectifs de réduction des émissions de GES dans quatre secteurs clés : Agriculture, Energie, Forêts et Déchets et l'amélioration de la cohérence des dispositions de la CDN avec le cadre macroéconomique du pays.

614. Aussi, il convient de rappeler que cet axe stratégique prend en charge la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) adoptée en 1998 et actualisée en 2019, elle est le cadre de référence en matière de protection de l'environnement au Mali. La mise en œuvre de la PNPE repose sur cinq (5) axes majeurs d'intervention qui constituent les programmes couvrant tous les domaines de l'environnement.
615. En 2021, la mise en œuvre des politiques et stratégies s'est concrétisée par la réalisation de plusieurs activités contribuant à l'atteinte des objectifs du CREDD et des ODD.

## Objectif global 4.1. Garantir un environnement sain

### Objectif Spécifique 4.1.1 : Promouvoir une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables

616. En 2021, les réalisations au titre du bilan de mise en œuvre des différentes politiques et stratégies dans le cadre de la promotion d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables ont permis d'atteindre les résultats encourageants.
617. Dans le cadre de **l'amélioration de la couverture végétale pour une gestion durable des forêts**, les activités réalisées ont porté sur :
- ◆ l'élaboration de 350 plans d'aménagement et de gestion des Aires Protégées (AP), des massifs forestiers classés ;
  - ◆ la mise en œuvre de 265 plans d'aménagement et de gestion des massifs forestiers protégés ;
  - ◆ le reboisement de 23 903,1 ha et la mise sous aménagement de 215 960 ha de forêts ;
  - ◆ la réalisation des travaux de prospection de 93 massifs forestiers et la forêt classée de Bagouko et de 20 hectares de plantation en Acacia senegal dans les cercles de Nioro et Nara ;
  - ◆ la production de 18 956 982 plants, 179 060 boutures et la collecte de 625 000 noix de rônier ;
  - ◆ la réduction des superficies brûlées de 60% soit 4 601 541ha ;
  - ◆ l'ouverture de 237,33 km de pare-feu et de pistes forestières, l'entretien de 39 km de pistes et de pare feu ;
  - ◆ la création de 16 brigades et la redynamisation de 26 autres pour la lutte contre les feux de brousse ;
  - ◆ l'enrichissement de 1783,2 ha et l'aménagement de 3ha de bosquet ;
  - ◆ la mise en place de 197 cadres de concertation en matière de lutte contre les feux de brousse.
618. Concernant **la promotion de la conservation et de la valorisation de la diversité biologique**, les principales activités ont porté sur :
- la réalisation de 16 études pour l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et de 2 jardins polyvalents pour la conservation et la valorisation de la biodiversité ;
  - la diffusion des résultats de neuf (9) études pour l'amélioration des connaissances sur la biodiversité ;
  - la mise en œuvre du plan stratégique d'aménagement et de gestion du lac Wégnia ;
  - le suivi du dénombrement des oiseaux d'eau au niveau des sites Ramsar (le Delta intérieur du Niger et le lac Magui) ;
  - l'élaboration du schéma d'aménagement de l'eau du bassin de Sourou.

619. S’agissant de la **gestion durable des terres** pour lutter contre la désertification, les réalisations ont porté sur :

- la réalisation de : 185ha de Zai, 2128 ha de demi-lunes, 310107ml de digues/diguettes filtrantes, 27,95 ha de protection biologique des berges, 566 965 ml de cordons pierreux et de fascines et 1 184 ha de régénération naturelle assistée (RNA) ;
- la mise en défens de 1 264,76 ha de terres dégradées ;
- la restauration de 14 ha de placers ;
- la stabilisation de 162 ha de dunes (fixation mécanique) ;
- l’animation de 60 comités villageois.

620. Les activités menées pour assurer **une gestion durable de la faune et des aires protégées** ont porté sur :

- la réalisation de 350 ha de clôture en grillage dans le parc animalier de Tienfala ;
- la poursuite des travaux de repeuplement du Parc animalier de Tienfala avec l’arrivée de 04 Girafes, 08 buffles, 08 hippotragues et 28 élands du Cap ;
- l’aménagement de 9 ha de bourgoutières et d’espaces pastoraux de 3 120 m<sup>2</sup> de Bouma (quarantaine des animaux), et de 60 ha de périmètre fourrager.

**Tableau 57** : Evolution des indicateurs en foresterie

Intitulé des indicateurs	2019	2020	2021
Superficies reboisées (en ha)	25 412,62	18 035,33	23 903,1
Superficie des terres forestières du pays (km <sup>2</sup> )	608 159,90	618 238,49	624 868,74
Superficie de terres et dunes restaurées (ha)	65 844,64	9 381,78	249 692,54
Superficies des aires protégées (ha)	11 514 667,0	11 514 667	11 635 312,39
Superficie des terres mises en défens (ha)	657,0	5 606	1 839

Source : SNGIE/CPS-SEEUDE

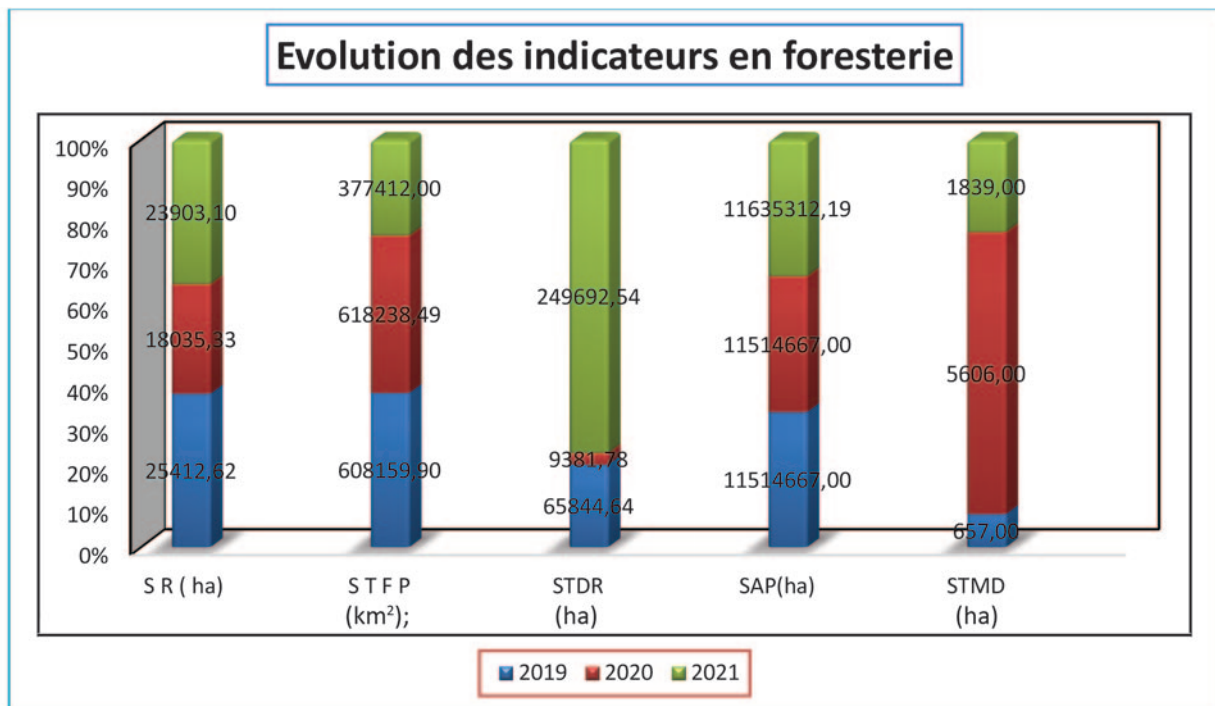
621. En matière de **reboisement**, on constate une fluctuation de 2019 à 2021. Ceci s’explique par l’insuffisance des ressources financières et l’insécurité persistante dans certaines régions. Mais l’évolution des superficies reboisées en 2021 est principalement due aux projets/programmes (AGCC-Mali2, GEDEFOR III/PCVA), dont les efforts ont permis l’amélioration de la couverture végétale.

622. De même, **la superficie de terres et dunes restaurées** a connu une forte augmentation de 2020 à 2021. Ceci s’explique par les interventions du projet de gestion durable des terres et des eaux dans les régions de Mopti, Bandiagara, Koulikoro ainsi que les mesures de DRS/CES réalisées par d’autres projets/programmes.

623. Les superficies des aires protégées (ha) ont connu une légère augmentation et cela est due à la création de la Réserve de Biosphère du Gourma.



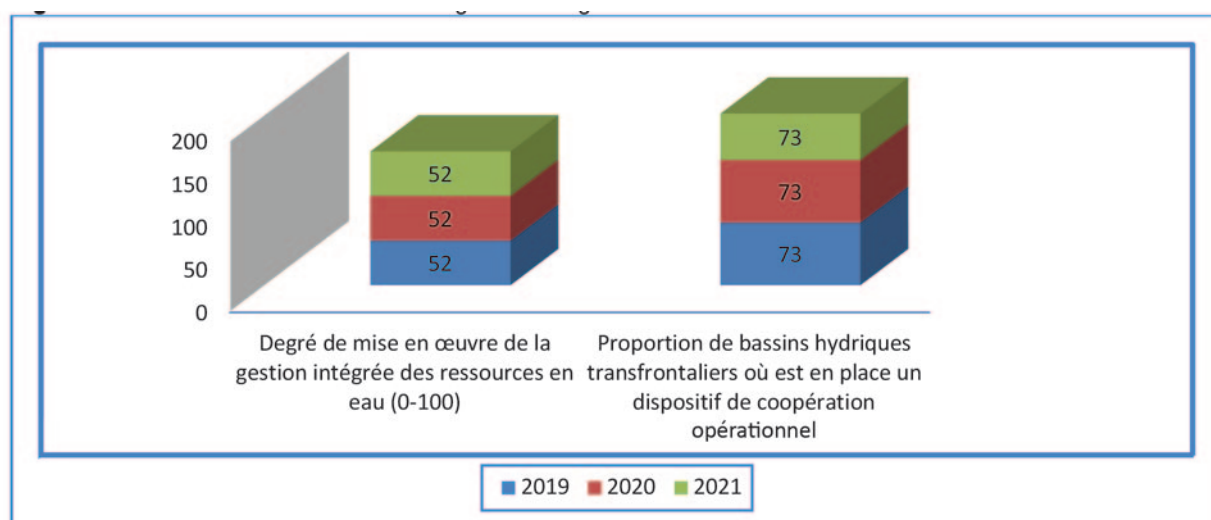
Figure 11 : Evolution des indicateurs en foresterie



624. La gestion des ressources en eau est une des composantes essentielles de l'environnement. Les ressources en eau du Mali sont constituées par les fleuves et leurs affluents, les rivières et marigots, les nappes superficielles (lacs et mares) et les nappes souterraines qu'alimente annuellement une pluviométrie aux allures saisonnières et à variabilité spatiale très prononcée.
625. Malgré l'existence de toutes ces réserves en eau, de nombreux facteurs dûs aux usages et aux changements climatiques constituent l'essentiel des facteurs qui influent négativement sur la quantité et la qualité des ressources en eau. L'exploitation durable et la protection des ressources en eau constituent également un énorme défi que le Mali cherche à relever. En 2021, plusieurs activités ont été réalisées pour parvenir à une gestion durable et intégrée des ressources en eau.
626. En matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), les résultats suivants ont été atteints au titre de 2021 :
- le renforcement du partenariat entre les acteurs en charge de la gestion des ressources en eau à travers, entre autres, la tenue du Conseil National de l'Eau (CNE), des rencontres du CTGS et CTC-GIRE au Burkina Faso, du CIC-GM au Mali, de 11 Commissions de Gestion des Eaux de la retenue de Sélingué et du barrage de Markala (CGESM) et le Partenariat National de l'Eau (PNE) dans le cadre des études de l'état des lieux du CNE et des Comités de bassin et de sous bassin ;
  - la consolidation des acquis dans l'appui des Comités Locaux de l'Eau (CLE) à travers la remise en état des projets pilotes ;
  - l'étude complémentaire sur la faisabilité et la productivité de la CF-GIRE pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la GIRE (intégration entre les contributions financières au niveau régional, national et par bassin) avec la conception d'une campagne de communication à l'attention des payeurs de la CF-GIRE ;

- l'opérationnalisation de la Police de l'Eau à travers la finalisation des études sur l'inventaire des agents assermentés et l'élaboration d'un plan stratégique de mise en œuvre de la Police de l'Eau en synergie avec l'IUCN ;
- le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau à travers les réalisations de : (i) 6 260 analyses physico-chimiques ; (ii) 5 916 analyses bactériologiques ; (iii) 205 mesures hydro-sédimentologiques ;
- le suivi hydrométrique et piézométrique de 127 stations et l'opérationnalisation d'un outil d'allocation des ressources en eau ;
- le renforcement du partenariat aux niveaux sous régional et international à travers : (i) la mise en œuvre de 6 conventions, accords et traités, (ii) le partage d'expérience pour une gestion concertée des ressources en eau au compte de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) ;
- la gestion rationnelle des ressources en eau à travers l'élaboration du schéma d'aménagement de l'eau du bassin de Sourou.

**Figure 12 :** Evolution des indicateurs de gestion intégrée des ressources en eau



627. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de sauvegarde et de gestion intégrée des ressources du bassin du fleuve Niger, les activités ont porté sur :

- la réhabilitation et le renforcement du mur de protection des berges de Kangaba ;
- la réhabilitation de deux quais à Macina et Diafarabé et des berges du fleuve Niger à Ségou ;
- la protection biologique des berges de Kangaba ;
- l'aménagement des berges à Djicoroni et le curage du Diaka ;
- la pose de 27 balises de marquage de navigation entre Macina et Akka ;
- la réalisation de deux séances d'échantillonnage des eaux du fleuve Niger à Kalabancoro et au quartier Sans Fil et de dix (10) missions, suivies d'opérations de déguerpissement et d'interpellation d'exploitants de l'or par dragues sur le fleuve Niger et ses affluents ;
- l'enlèvement de 95 tonnes de plantes aquatiques nuisibles dans le bassin du fleuve Niger et des cours d'eau.

**Tableau 58** : Evolution des indicateurs de gestion intégrée des ressources en eau

Intitulé des indicateurs	2019	2020	2021
Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	52	52	52
Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	72,96	72,96	72,96

Source : DNH-CPS/SEEUDE

628. Les deux indicateurs de la gestion intégrée des ressources en eau sont restés stationnaires de 2019 à 2021, dûs à la période d'évaluation des indicateurs, qui est bi-annuelle. Toutefois, le niveau d'atteinte des indicateurs illustre les efforts déployés par le Gouvernement en matière de GIRE.

629. En 2021, en matière de renforcement des capacités des acteurs et de la communication pour un changement de comportement en faveur de la protection des ressources renouvelables, les résultats suivants ont été atteints :

- le renforcement du partenariat autour de la protection des écosystèmes suite à la tenue de la 22<sup>ème</sup> édition de la quinzaine de l'environnement autour des thèmes relatifs à la journée mondiale de l'environnement et la Journée internationale de lutte contre la désertification ;
- la production et la publication de 52 bulletins hydrologiques et de 52 bulletins de la qualité de l'eau ;
- la mise à jour régulière et le suivi du site web du PCA-GIRE ;
- la tenue des sessions d'informations sur les résultats et les perspectives du PCA-GIRE à Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti ;
- l'amélioration de la communication à l'endroit des ménages et des communautés riverains du Fleuve Niger à travers des campagnes de sensibilisation et d'informations et de film de capitalisation des actions de développement ;
- le renforcement des capacités de 480 femmes sur la gestion durable des ressources naturelles, les foyers améliorés et le compostage ;
- le renforcement des capacités de 98 pépiniéristes sur les techniques de production des plants d'espèces forestières locales.

### Objectif Spécifique 4.1.2 : Favoriser l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement

630. Les modes de production et de consommation engendrent une utilisation excessive et croissante des ressources naturelles. Une transition vers une économie durable est donc une nécessité. Pour ce faire, cet objectif prend en compte les orientations stratégiques de protection de l'environnement dans les secteurs productifs que sont, entre autres : l'agriculture, l'élevage, la pêche, la production énergétique, l'industrie et les mines. Sa mise en œuvre s'inscrit dans la réalisation du Cadre Stratégique pour une Économie Verte et résiliente aux Changements Climatiques (CS-EVRCC).

631. Au Mali, les secteurs porteurs de croissance économique constituent aussi les principales sources de dégradation de l'environnement.

632. **L'agriculture** en tant qu'activité économique, comporte d'importants enjeux environnementaux relatifs entre autres au système de fertilisation des sols (faible utilisation de la fumure organique), la montée en puissance de la motorisation (risque d'un déboisement

excessif) et l'utilisation incontrôlée des pesticides (risque de pollution des eaux, des sols et de dégradation de la biodiversité).

633. **L'élevage** enregistre un accroissement substantiel du bétail dont l'alimentation repose principalement sur les ressources naturelles fréquemment agressées par la forte concentration des troupeaux sur des espaces réduits, la mutilation d'essences fourragères, les feux de brousse, etc.
634. **L'activité de pêche** recourt de plus en plus à des pratiques défavorables au maintien de la capacité de production des pêcheries (utilisation de filets à petites mailles et captures de sujets immatures) et l'utilisation de la biomasse pour la transformation du poisson.
635. Les actions menées dans le secteur du **transport** contribuant à la protection de l'environnement ont porté principalement sur : (i) la signature d'un contrat avec un bureau d'étude en vue de l'évaluation de la convention dans le cadre de l'audit de la convention de concession de contrôle technique et d'un mémorandum d'entente le 05 décembre 2019 entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupe Kalyon de la Turquie au Mali pour la mise en œuvre du projet de Métrobus ; (ii) la transposition de la directive N°16/2009/CM/UEMOA relative au contrôle technique automobile dans les Etats membres de l'UEMOA par l'arrêté N°2020/1080/MTMU-SG du 20 mars 2020 fixant les modalités de mise en œuvre du contrôle technique automobile en matière de réforme du système de contrôle automobile et (iii) la réalisation des campagnes de sensibilisation et de contrôles conjoints de visite technique avec la police pour améliorer la qualité et la fiabilité du contrôle technique.
636. Aussi la vétusté du parc motorisé demeure la préoccupation la plus partagée. En 2021, la part des véhicules de 16 ans et plus dans le parc de véhicules routiers est estimée à 65,54% contre 65,36% en 2020, soit une augmentation de 0,18 point de pourcentage, avec des incidences importantes sur l'environnement et la santé humaine en termes de pollution de l'air et d'augmentation des émissions de gaz à effets de serre.
637. **Aux plans industriel et minier**, les entreprises y compris minières rejettent d'importantes quantités de déchets. C'est surtout l'exploitation artisanale de l'or qui est à l'origine des plus grands dommages environnementaux et sociaux au Mali, non seulement à travers la dégradation des ressources forestières, agricoles et pastorales, mais aussi par la pollution des eaux qui caractérise le mauvais cadre de vie dans les sites d'orpaillage.
638. Concernant **le secteur de l'énergie, dans le cadre de la transition énergétique et l'efficacité énergétique**, en 2021, les réalisations ont porté entre autres sur :
- la consommation de 20 000 tonnes de gaz butane ;
  - l'appui à la production et à la diffusion de 92 956 unités de Lampes Basse Consommation (LBC), de 62 unités de Rafraichisseurs d'Air par Evaporation (RAE), de 65 524 unités de Foyers Améliorés (FA) et de 1,8 tonne de briquettes combustibles ;
  - la diffusion 23 029 équipements économes en bois énergie tous types confondus.
639. En vue de **l'amélioration des systèmes agricoles, pastoraux et halieutiques**, les actions réalisées en 2021 dans le cadre du développement rural durable sont :
- le balisage d'une piste à bétail sur 350 km à Nara-Banamba-Kati Draal et la cartographie de 06 périmètres pastoraux ;
  - la réalisation de : 12 305,45 ha de cultures fourragères, 315 260 ha de Niébé, 454 065 ha

- d'arachide, 89 811 ha de Sésame, 45 659 ha de Voandzou et 32 505 ha de Soja ;
- la réalisation de 15 122 ha de bourgou, la production de 342,5 tonnes de fourrages, la cueillette de 302 tonnes d'amandes de karité et de 1 612, 53 tonnes de fruits de saba ;
- la réalisation d'une cartographie des pistes à bétail et l'équipement de 20 brigades anti-feux ;
- le suivi et l'accompagnement de 20 jeunes formés et équipés dans la promotion de la valorisation de la paille de brousse et les cultures fourragères par AREPK ;
- la réalisation de 12 banques d'aliment bétail de capacité de 40 tonnes chacune par AREPK et de 06 granges de stockage et de conservation de fourrage à Koutiala (1), Sikasso (01), Deh (01), Konna (01), Diré (01) et Saresoma (01) ;
- la mise en place d'une convention inter collectivités pour 23 collectivités pour la gestion de la piste à bétail Nara-Banamba-Kati Draal, et de 40 comités de gestion pour les magasins de stockage d'aliment bétail dans les régions de Gao, Mopti, Ménaka et Tombouctou avec l'appui du Projet de Renforcement de la Résilience contre l'insécurité Alimentaire au Mali (PRIA/MALI) ;
- l'intensification des campagnes d'information et de sensibilisation des usagers sur la préservation de l'environnement et l'activation des commissions locales et communales chargées de la gestion des feux de brousse ;
- la dynamisation des brigades villageoises de lutte contre les feux de brousse ;
- la mise en défens de 267 Plans d'eau, l'aménagement de 63 mares et de 105 bassins aquacoles ;
- la campagne de sensibilisation en gestion durable des sols au niveau de 32 Exploitations Motorisées des Filiales de la CMDT ;
- la réalisation de 90 fosses fumières dans les 32 secteurs et de 44 parcs améliorés ;
- la mise en place de 2125 mètres linéaires de cordon pierreux, de 717 mètres linéaires en fascines, de 3472 mètres linéaires en diguettes et de 861 ha de grattage à sec et d'un dispositif pour la gestion urgente des cas d'intoxications aiguës au niveau des 32 secteurs ;
- la sensibilisation et l'information des femmes sur l'importance de la RNA pour la gestion durable des plants de Karité et de Néré dans les exploitations comme activité de sauvegarde de la Biodiversité et des AGR ;
- l'identification et la sécurisation de 34 exploitations avec 818 pieds de Karité et 426 pieds de Néré ;
- la collecte de : 19 638 bidons de pesticides, 37015 flacons de pesticides et 1508 sachets de pesticides dans les 32 secteurs ;
- la livraison de 35 790 litres d'huile de vidange à GTIM (Global Technology Industry of Mali) pour la transformation en gazoil, en charbon industriel et en cendre aboutissant à l'engrais.

640. En 2021, en matière **d'évaluation environnementale** pour la prévention de la dégradation de l'environnement et de la détérioration de la qualité du cadre de vie des populations, il a été enregistré :

- la délivrance de 82 permis environnementaux à la suite de la réalisation d'Études d'Impact Environnemental et Social ;
- la délivrance de 813 lettres de Notices d'Impact Environnemental et Social et de 6 quitus d'audit suite aux audits environnementaux effectués ;
- la réalisation de 144 missions de suivi environnemental.



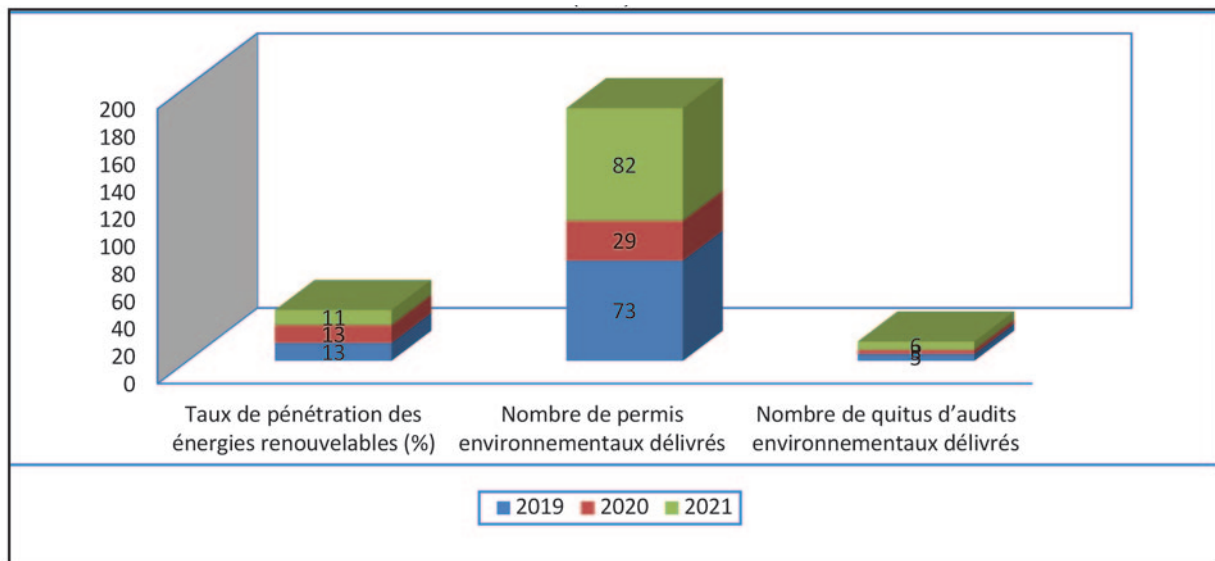
**Tableau 59** : Evolution des indicateurs sur l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement et les évaluations environnementales

Intitulé des indicateurs	2019	2020	2021
Taux de pénétration des énergies renouvelables (%)	13	13	11
Superficie des cultures fourragères (Ha)	9146,96	11 500	12305,45
Quantité de fumure organique produite (Tonnes)	10 000	ND	6307
Nombre de permis environnementaux délivrés	73	29	82
Nombre de lettres de Notices d'Impact Environnemental et Social délivrées	521	401	813
Nombre de quitus d'audits environnementaux délivrés	5	3	6

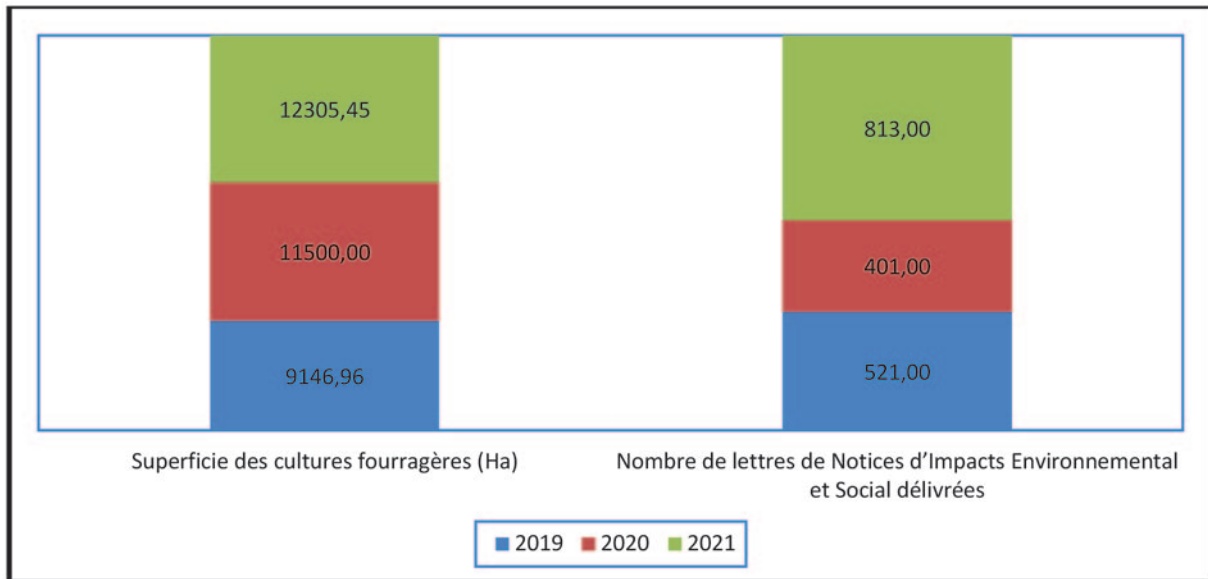
Source : CPS/SME-CPS/SDR-CPS/SEEUDE-DNACPN

641. Concernant la promotion des énergies renouvelables, leur taux de pénétration est tombé à 11% en deçà des prévisions de 23% préalablement établies. La contre-performance est due au ralentissement des investissements dans le sous-secteur des énergies renouvelables à cause de la maladie à Covid 19, mais aussi aux retards pris dans l'établissement de convention avec les Partenaires privés.

**Figure 13** : Evolution des indicateurs sur l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement et les évaluations environnementales (lot 1).



**Figure 14 :** Evolution des indicateurs sur l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement et les évaluations environnementales (lot 2)



### Objectif Spécifique 4.1.3 : Améliorer le cadre de vie des populations

642. Cet objectif prend essentiellement en compte la Politique Nationale d'Assainissement (PNA) et la politique nationale de la ville (PONAV) et intègre les objectifs opérationnels des plans stratégiques se rapportant à la gestion des déchets (solides, liquides et spéciaux), à la gestion des eaux pluviales, au transfert des compétences aux collectivités territoriales en matière d'assainissement, à la gestion des pollutions, à l'interaction Santé-Environnement, au développement des villes et à l'accès aux logements décents.
643. Concernant la **réduction durable de l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement**, au cours de l'année 2021, il faut noter la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) dans onze (11) régions ATPC , qui a permis d'obtenir les résultats suivants : 508 villages déclenchés, 250 villages FDAL et 250 villages certifiés pour 279 779 populations déclenchées, 201 392 populations FDAL et 247 261 populations certifiées.
644. Pour **réduire les pollutions et nuisances sur l'environnement**, au niveau de 1 593 structures de santé, 44 incinérateurs fonctionnels ont été réalisés sur une prévision de 181, soit un taux de 24%. Le nombre total d'incinérateurs fonctionnels dans ces structures de santé en 2021 s'élève à 1 138, soit un taux de couverture de 71%.
645. S'agissant des déchets solides et liquides et de l'amélioration de la couverture des besoins en ouvrages et équipements fonctionnels, en 2021, les réalisations ont porté entre autres sur :
- la réhabilitation des bajoyers des collecteurs existants ;
  - la construction et l'aménagement d'ouvrages pour le déversement des boues de vidange dans le réseau à la STEP de Tombouctou et de Mopti ;
  - la construction d'une station de traitement des boues de vidange de 10m<sup>3</sup> à Dioila par le PEPA-GIZ ;
  - la construction d'une station pilote de traitement et de valorisation des déchets solides à Mountougoula par PEPA-GIZ ;
  - la construction d'une station de traitement des boues de vidange de 10m<sup>3</sup> et une station pilote de traitement et de valorisation des déchets solides à Kita par le PEPA-GIZ ;

- la formation des formateurs pour la campagne de sensibilisation de porte en porte des bénéficiaires de connexion à la STEP de Sotuba pour le paiement de la redevance assainissement et la réalisation de la clôture en grillage et peinture du compact de la STEP de l'hôpital du Mali.
646. Dans le cadre de **la promotion de la gestion durable des eaux usées dans les centres urbains**, les activités ont concerné l'analyse d'échantillons d'eaux usées des unités industrielles raccordées au réseau d'égout de Sotuba (69 échantillons d'eaux usées sur une prévision de 98, soit un taux de réalisation de 70%). Des eaux usées des unités industrielles et commerciales et des établissements publics (Cité Administrative, Hôpital du Point « G », Hôpital Dermatologie de Bamako, Hôpital du Mali, Hôpital de Sikasso et le Parc National) et privés sous contrat ont été analysées.
647. Sur une prévision totale de 260 échantillons, 213 échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés, soit un taux de réalisation de 83%. Sur l'ensemble des stations d'épuration gérées et suivies par l'ANGEM, on constate une amélioration dans le traitement des eaux usées. Pour ce qui concerne celles de Sotuba, comparativement aux années précédentes, il a été remarqué une amélioration significative de la qualité des effluents rejetés dans la nature avec le raccordement des familles et la déconnexion des tanneries aux réseaux d'égout.

**Tableau 60** : Indicateurs d'assainissement

Intitulé des indicateurs	2019	2020	2021
Quantité de déchets solides produits (m <sup>3</sup> )	5 462 444,94	3 013 338	5 142 855
Quantité de déchets transportés à la décharge finale (Bamako et Sikasso)	795 609	1 061 405,94	2 229 434,4
Taux d'accès à l'assainissement pour tous (%)	39	39	45

Source : CPS/SEEUE-DNACPN

648. Sur une production moyenne annuelle de 5 142 855 m<sup>3</sup> de déchets solides, 2 229 434,4 m<sup>3</sup> ont été évacués vers les dépôts de transit ou vers la décharge finale, soit un taux d'évacuation annuelle de 43,35%.

Figure 15 : Indicateurs d'assainissement( Lot 1)

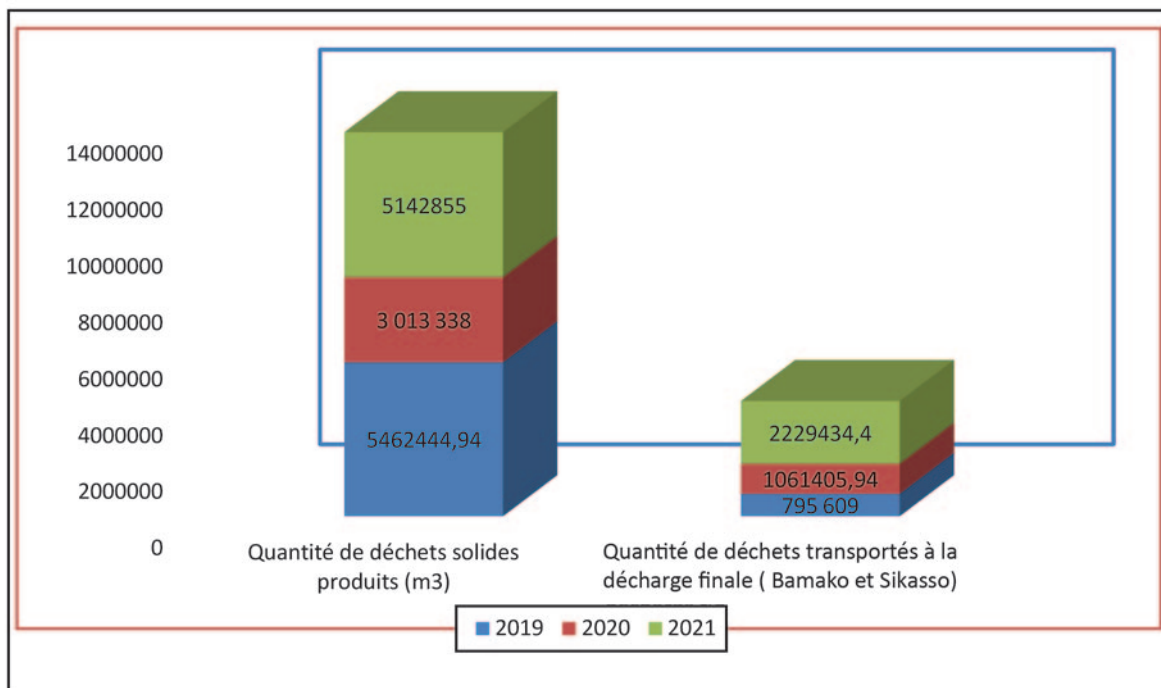
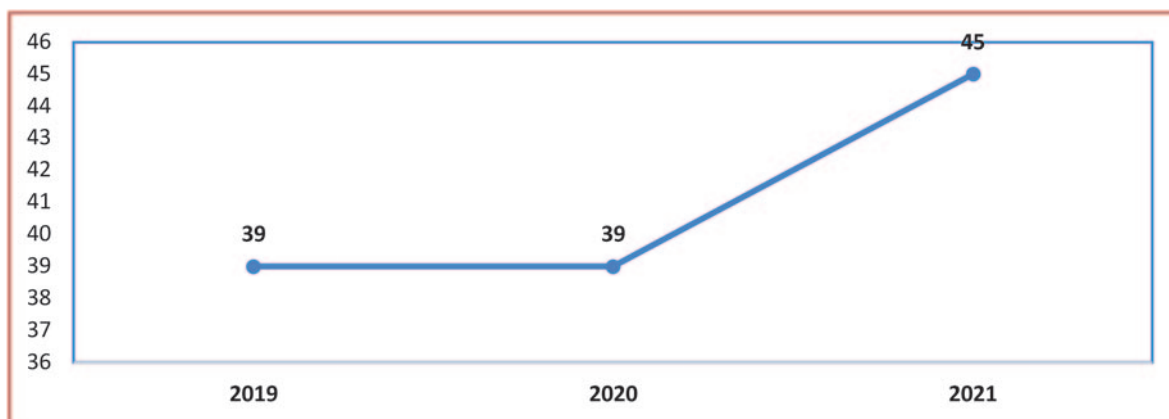


Figure 16 : Taux d'accès à l'assainissement pour tous (%)



649. Le taux d'accès à l'assainissement pour tous a évolué de 39% à 45% entre 2019 et 2021, cela s'explique par les efforts consentis dans la mise en œuvre de l'ATPC, la réalisation de latrines subventionnées dans les lieux publics et non subventionnées dans les familles, la réalisation d'ouvrages de gestion et de valorisation des déchets (STEP ; STBV, dépôts de transit...) et la réduction du taux de défécation à l'air libre de 7% à 5%.

### Objectif global 4.2. Renforcer la résilience au changement climatique

650. D'une manière générale, cet objectif prend en compte la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), la Contribution déterminée au Niveau national (CDN) et la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC).

## Objectif Spécifique 4.2.1 Renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels

651. Le Mali comme les autres pays du sahel est exposé aux conséquences néfastes des changements climatiques, avec son corollaire de catastrophes, comme la désertification, la sécheresse, les invasions acridiennes, les inondations, etc.
652. Face à ces phénomènes récurrents, l'État, les organisations non gouvernementales (ONG), les partenaires techniques et financiers (PTF), les communautés et les collectivités territoriales unissent leurs efforts au sein de la Plateforme Nationale pour la Prévention et la Gestion des Risques de Catastrophes (PN-PGRC) pour se préparer, s'organiser, lutter, renforcer leurs capacités de riposte et de résilience face aux catastrophes.
653. Le Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP), dans sa stratégie de lutte préventive contre le criquet pèlerin, met annuellement en place un dispositif national de surveillance de l'aire grégarigène et des pâturages du sahel.
654. Ainsi en 2021, au Mali la situation du Criquet pèlerin est demeurée calme durant toute l'année. Compte tenu de l'insécurité grandissante, le CNLCP n'a pu mobiliser qu'une seule équipe dans le Timétrine pour une durée de dix jours. Les résultats de ces investigations ont révélé la présence d'effectifs faibles de Criquet pèlerin à des densités en deçà du seuil d'inquiétude. Ces effectifs acridiens étaient composés d'aîlés immatures et matures gris clair dispersés en mélange avec des larves solitaires par endroit. Au total, 8 650 ha ont été prospectés sur 27 points d'arrêts dont 970 ha infestés.
655. Le suivi de l'aire grégarigène à cause de l'insécurité, s'est alors focalisé sur le recueil des informations obtenues du terrain à travers surtout le réseau d'information du CNLCP constitué par des brigades de veille.
656. Par ailleurs, la lutte préventive a porté sur la mise en place d'un stock de 240 kilogrammes de biopesticides à base de champignons, qui a été facilitée grâce à l'appui de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO-FAO).
657. Au Mali, les pratiques les plus courantes et dangereuses des inondations, sont généralement dues au débordement et aux crues des fleuves et cours d'eau, à la défaillance des systèmes de drainage des eaux pluviales mais aussi à l'occupation des servitudes et lits des cours d'eau par les populations. Les dégâts sur les personnes, les biens et l'environnement sont parfois très importants (perte en vie humaine, destruction des cultures, ravage des concessions, destruction des denrées alimentaires et du cheptel, etc.).
658. En 2021, dans le cadre de la gestion des risques climatiques et d'inondations pour la réduction de la vulnérabilité des communautés, de nombreuses actions ont été initiées dans le cadre de plusieurs projets et programmes.
659. En effet, le Projet de Gestion des Risques Climatiques et d'Inondations au Mali en vue de Préserver des vies et des biens (PGRCI) s'inscrit dans ce cadre. Il est une initiative du Gouvernement de la République du Mali et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et vise le renforcement des capacités des autorités administratives nationales et locales afin de gérer et de réduire efficacement les impacts négatifs des inondations sur les communautés locales et les infrastructures au Mali. Sa mise en œuvre a permis notamment :



- la sécurisation des dépôts de transits en commune III du District de Bamako (02) et à Dialakorodji (01) ;
- la construction de 35 km des collecteurs et caniveaux dans le District de Bamako et de latrines dans les pépinières des communes d'intervention du PGRCI ;
- la consolidation de digues filtrantes et de protection.

660. En 2021, dans le cadre de l'amélioration des services météorologiques, hydrologiques et climatiques, les activités suivantes ont été menées :

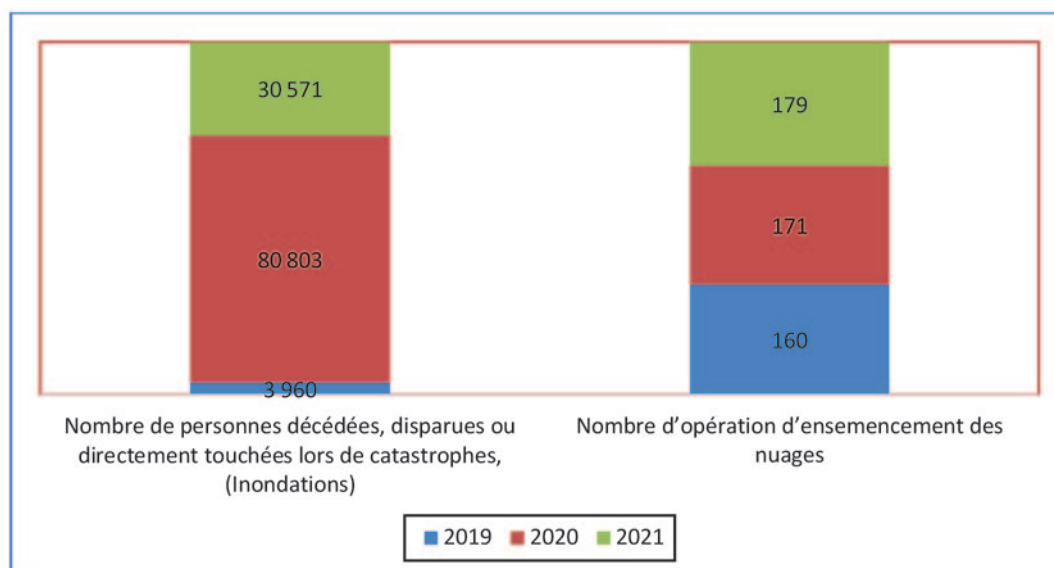
- la réalisation de 179 opérations de pluies provoquées ;
- la mise en place de 19 stations synoptiques classiques dont 13 en service composées de 3 Stations d'observations avec radiosondage, de 6 stations d'observations avec sondage PILOT et de 10 Stations d'observations sans sondage ;
- l'installation de 25 stations agro-climatologiques classiques principales dont 18 en service ;
- l'installation de 5 radars météorologiques dont 4 en service, de 77 stations pluviométriques automatiques toutes en service et de 214 postes pluviométriques classiques dont 92 en service ;
- l'opérationnalisation d'une (1) station de réception d'imagerie satellitaire service MFI et d'une (1) station de réception d'imagerie satellitaire service PUMA 2015, de 18 stations météorologiques automatiques synoptiques en service mais pas sur le SMT et 28 stations agro-climatologiques automatiques en service mais pas sur le SMT ;
- la production de 18 bulletins d'information agro-hydro-météorologiques décennaires, de 28 communications verbales pour l'information du Conseil des Ministres et d'un rapport de fin de campagne agricole ;
- le renforcement des capacités des experts des services techniques sur la production des cartes de risques des inondations et sécheresse de la portion nationale du bassin de la Volta et des acteurs du bassin de la Volta sur les « solutions fondées sur la nature » en vue de l'élaboration des projets bancables à mettre en œuvre dans les portions nationales et à l'échelle du bassin de la Volta.

**Tableau 61** : Indicateurs personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, (Inondations)

Intitulé des indicateurs	2019	2020	2021
Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, (Inondations)	3 960	80 803	30 571
Nombre d'opération d'ensemencement des nuages	160	171	179

Source : DGPC-SNGIE et Mali-Météo

**Figure 17 :** Indicateurs personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, (Inondations)



### Objectif Spécifique 4.2.2 : Améliorer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes

661. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Réponses/Dispositif National de Sécurité Alimentaire (PNR/DNSA), malgré un contexte marqué par une crise sécuritaire persistante au Nord et au Centre du pays, la pandémie de la COVID-19 et l'instabilité institutionnelle, les principaux résultats atteints sur la base du cadre harmonisé (CH) sont les suivants :

- l'identification de 1 307 073 personnes en phase 3 et 4 en insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la distribution alimentaire de 32 994 tonnes de céréales par l'Etat à 1 088 206 personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle et 1 028 370 d'entre eux bénéficiant d'un complément fourni par les partenaires techniques et financiers à travers les membres du Cluster Sécurité Alimentaire (Agences UN, PAM, FAO et une quarantaine d'ONG internationales et nationales) ;
- l'assistance de 25 796 personnes à travers les cash-transferts effectués par le CSA-PRESA pour un montant de 244 009 600 FCFA et de 1 028 370 personnes dont 272 199 PDI (Personnes déplacées internes) et 182 359 pour la réponse COVID- 19 pour un montant de 81 750 000 000 FCFA par les partenaires techniques et financiers à travers les membres du Cluster Sécurité Alimentaire ;
- la mobilisation de 7 571,9 tonnes de vivres par les Partenaires pour l'appui humanitaire des personnes déplacées internes à Bamako ou des autres régions.

662. Par ailleurs, l'État et ses partenaires, pour accompagner les communautés dans le renforcement de leur résilience face aux effets néfastes des changements climatiques, ont mené en 2021, plusieurs actions parmi lesquelles on peut citer :

- ▣ la mise en œuvre de 32 micro-projets dans les communes de Kokry-Centre, Ké-Macina, Kolongo et Diafarabé ;
- ▣ la réalisation de 02 microprogrammes sur les techniques agricoles, sylvicoles, piscicoles, gestion des ressources en eau à Simby et Sandaré et de deux (02) magasins de stockage et conservation du fourrage par la DDC au profit des centres de collecte de lait de Diré et Konna ;

- ☐ l'encadrement de 270 producteurs des CEP dans le cadre de la mise en œuvre du projet ASNaCC dans les régions de Kayes (Kayes, Kita, Diéma, Bafoulabé et Yélimané) et Sikasso (Bougouni, Sikasso, Kolondiéba et Koutiala) ;
- ☐ le renforcement de 14 périmètres maraîchers (clôture de protection des installations) ;
- ☐ le suivi et l'accompagnement de 461 AGR, dans 10 régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka (PRAPS-MALI) ;
- ☐ le financement de 341 micro-projets pour 868 bénéficiaires dont 284 Hommes et 584 Femmes (PADEL/M) et de 37 projets au profit de 37 coopératives pour 750 bénéficiaires dont 30 % de Femmes soit 225 Femmes ;
- ☐ l'appui à la restauration des pâturages dégradés dans les gîtes d'étapes le long des pistes de transhumance et autour des points d'eau réalisés et à l'acquisition des semences, de boutures, de plants et d'éclats de souches de diverses espèces variétales d'herbacées et ligneuses pour les travaux de restauration des pâturages exondés et des bourgoutières ;
- ☐ les fournitures de semences fourragères et leur acheminement dans les 10 régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka) ;
- ☐ la finalisation des travaux d'équipement en moyens d'exhaure solaire et en infrastructures d'abreuvement et autres infrastructures annexes (09 SHPA et 14 minis SHPA) ;
- ☐ la réalisation des travaux de 26 Systèmes Hydraulique Pastorale Améliorés (SHPA) ;
- ☐ l'appui aux comités de gestion des conventions locales, des accords locaux autour des infrastructures et aménagements pastoraux, aux organisations de femmes pour la production, la transformation et la commercialisation des produits des espaces pastoraux (Bourgou, PFNL) et à l'élaboration et au suivi des conventions locales et des accords locaux autour des infrastructures et aménagements pastoraux ;
- ☐ l'élaboration du bilan fourrager prévisionnel 2021- 2022 ;
- ☐ l'achat de matériels et équipements de mesure de la biomasse et d'équipements de transformation, de conservation et de valorisation du fourrage naturel (26 haches Paille, 18 Botteleuses, 25 Broyeuses) ;
- ☐ la construction de 3 rôtisseries modernes dans les cercles de Nara et Kolokani ;
- ☐ l'acquisition d'une Unité Mobile Lait par la VSF/SUISSE au compte de la FERLAIT de Mopti pour le renforcement de la collecte et de la distribution du lait et des matériels et équipements pour six (06) centres de collecte de lait dans la région de Mopti (Douentza, Socoura, Tenenkou et Youwarou) et celle de Tombouctou (Diré et Tonka) ;
- ☐ la réhabilitation d'un barrage de retenue d'eau et la réalisation d'une aire de pâture dans le cercle de Kolondiéba ;
- ☐ le financement de 17 projets dans 17 cercles (Nioro du Sahel, Tominian, Yorosso, Koutiala, San, Baraouéli, Bla, Macina, Niono, Ségou, Mopti, Bandiagara, Bankass, Koro, Niafouké, Kolokani et Yanfolila) et 113 communes pour un coût de 7 949 127 000 FCFA.

663. Dans le cadre d'une planification du développement tenant compte des changements climatiques, il a été réalisé en 2021 :

- la formation de 39 collectivités territoriales et 37 structures techniques sur les enjeux du Développement Durable et l'utilisation du guide d'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans les Programmes de développement économique, social et culturel (PDESC) dans les régions de Ségou et de Sikasso et le District de Bamako ;
- l'intégration des ODD dans 09 PDESC des Collectivités territoriales de la région de Ségou ;
- la finalisation du processus de revue des curricula de l'enseignement fondamental (1&2) pour la prise en charge de l'éducation à la prévention et à la lutte contre les changements climatiques dans le cadre des activités de l'UNESCO/Fonds Climat Mali ;
- le renforcement des capacités des agents du Ministère de l'Economie et des finances et des universitaires sur la modélisation et sur le logiciel « R » pour la prise en compte du changement climatique dans le cadrage macroéconomique et des acteurs sur la gestion du risque climatique et d'inondation.

664. Par ailleurs, depuis 2019, le Gouvernement avait initié la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Mali, conformément aux orientations de l'Accord de Paris sur le climat. En 2021, les principaux résultats atteints sont :

- la validation du document de la CDN révisée ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour l'appropriation et la mise en œuvre de la CDN révisée et les ODD ;
- la réalisation d'une étude relative à la création d'un environnement propice au développement d'un partenariat public privé (PPP) ;
- le renforcement des capacités de cinq promoteurs de projets pour la transformation de leurs idées de projets en notes conceptuelles ;
- l'élaboration du plan stratégique d'engagement du secteur privé pour la mise en œuvre de la CDN révisée.

**Tableau 62** : Indicateurs de capacité d'adaptation des populations et de la résilience des systèmes

Intitulé des indicateurs	2019	2020	2021
Pourcentage de PDESC intégrant la dimension environnementale et les CC	20,34	35,69	36,98
Pourcentage de politiques sectorielles intégrant la dimension environnementale	45,63	51,18	51,18
Part de l'environnement au budget national(%)	2,09	1,58	1,87

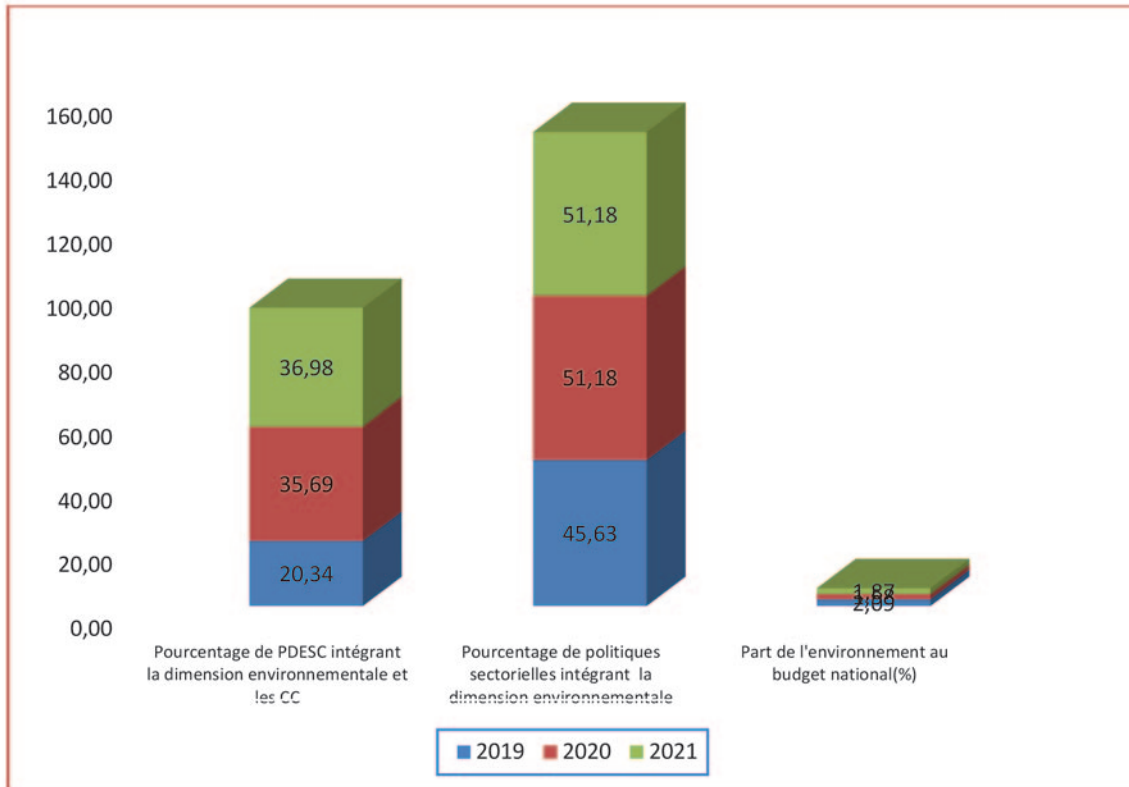
Source : SNGIE-CPS/SEEUDE

665. Dans le cadre de la promotion d'une planification orientée sur le développement durable, des efforts ont été faits pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les documents de planification du développement. Ainsi, le pourcentage de politiques sectorielles intégrant la dimension environnementale est passé de 45,63 en 2019, à 51,18% en 2020 et 2021. Cette constance est due à l'insuffisance de ressources financières.

666. Le pourcentage de PDESC intégrant la dimension environnementale est passé de 20,34% en 2019 à 36,98% en 2021, soit une augmentation de 1,29 point de pourcentage. Cette augmentation est due aux efforts conjugués de l'Etat et ses Partenaires (Collectivités territoriales et PTF) dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes. Des efforts ont été faits pour l'analyse des 279 PDESC des régions de Sikasso et Ségou sur la prise en compte des ODD en particulier ceux relatifs à l'environnement et les changements climatiques.

667. En se référant à la loi de finances, la part de l'Environnement dans le Budget national est passée de 2,09% en 2019 à 1,58 % en 2020, soit une baisse de 0,51 point de pourcentage. Elle est également passée de 1,58 % en 2020 à 1,87% en 2021. Cette évolution en dents de scie est due particulièrement, à la faible mobilisation des ressources des Partenaires dans un contexte marqué par la COVID-19 et les changements institutionnels intervenus le 18 Août 2020 et le 24 mai 2021.

Figure 18 : Indicateurs de capacité d'adaptation des populations et de la résilience des système



668. Les principales contraintes sont entre autres :

- l'insécurité et la pandémie de la COVID 19 qui ont impacté significativement l'ensemble des activités du secteur ;
- la méconnaissance des textes législatifs, réglementaires et normatifs par la plupart de la population ;
- l'agression du domaine forestier national par les différentes formes d'occupation (l'Agriculture, l'exploitation minière, la réalisation des réseaux de communication routiers et téléphoniques, les réseaux de transport d'électricité, la transhumance, les occupations illicites des forêts classées et réserves de faunes etc..) sans une réelle compensation des préjudices environnementaux causés par ces actions de développement ;
- la difficulté de gestion /transformation des quantités énormes des emballages plastiques (bidons/sachets/flacons) de pesticides ;
- l'incivisme des populations ;
- la multiplicité des intervenants et des interventions sur le fleuve sans lien de coordination avec l'ABFN, rendant difficile la capitalisation des acquis ;
- la lenteur dans l'adoption du mécanisme financier de perception et d'utilisation des redevances pour la sauvegarde du fleuve Niger ;
- l'envahissement des cours d'eau par les exploitants de l'or par le dragage ;
- l'arrêt des activités de certains GLAM pendant la campagne 2020-2021 et les contraintes liées à l'utilisation de logiciels de traitement non disponibles.



669. Au titre des solutions à envisager visant à résoudre les problèmes rencontrés, pour l'année 2022, les efforts porteront sur la consolidation des acquis, le parachèvement des actions entamées et la mise en œuvre de nouvelles activités structurantes. Il s'agit entre autres de :
- △ la mobilisation de ressources auprès des mécanismes de financement (Fonds Vert pour le Climat, Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds Climat Mali, Fonds d'adaptation etc.) ;
  - △ le renforcement du mécanisme du Fonds climat Mali et des capacités des acteurs pour l'appropriation et la mise en œuvre de la CDN et des ODD ;
  - △ la promotion de la prise en compte de l'environnement, des changements climatiques et le reboisement de 24 748,32 ha et la protection et la récupération des écosystèmes dégradés ;
  - △ la réalisation d'un projet pilote d'amélioration de la collecte primaire et de valorisation des déchets solides et des travaux de récupération des terres dégradées par la pose de 150 800 ml de cordons pierreux ;
  - △ la fixation de dunes de 245 ha (mécanique et biologique) et la protection biologique des berges de 175 ha ;
  - △ la réalisation de 879 ha de zaï, de 4 877 ml de fascines, de 381 ha de demi-lunes, de 500 ml de barrières en cailloux, de 13 492 ml de digues/ diguettes filtrantes, de 1 839 ha de mise en défens, de 2443 ha RNA ;
  - △ l'élaboration de 199 Plans d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées (AP), des massifs forestiers classés et/ou protégés et des réserves de faune ;
  - △ la mise en œuvre de 421 Plans d'Aménagement et de Gestion des AP, des massifs forestiers classés et/ou protégés et de réserves de faune ;
  - △ la mise sous aménagement de 200 000 ha de domaines forestiers classés et protégés ;
  - △ l'ouverture et l'entretien de 161,4 km de pare feu ;
  - △ l'aménagement et le repeuplement de 07 aires protégées ;
  - △ le renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes par la mise en place de FACI (Ferme Agricole Communautaire Intégrée) et réalisation de forage à Tombouctou et Nioro, entre autres ;
  - △ la mise en œuvre des résultats des différentes études, du contrôle de la qualité de l'air et du mécanisme REDD+ et de la stratégie de communication sur la foresterie et le changement climatique ;
  - △ la construction de trois (3) stations de traitement des boues de vidange à Sikasso, à Ségou et à Bamako
  - △ le suivi des unités industrielles, minières, artisanales et des établissements commerciaux ;
  - △ l'élaboration d'une stratégie nationale avec son plan d'actions pour la fin de la Défécation à l'air libre (FDAL) d'ici 2030 ;
  - △ l'accélération du processus de formulation de la deuxième phase du PCA-GIRE et de l'adoption des documents des politiques et du code de l'eau.

## V. AXE STRATEGIQUE 5 : « DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN »

670. L'ambition de cet axe est de faire en sorte que les efforts de développement se traduisent pour les populations, notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, par une éducation de qualité, une bonne santé, un bon statut nutritionnel, des emplois décents, un accès universel à l'eau potable, un cadre de vie sain et une meilleure protection sociale étendant la solidarité à tous pour réduire les inégalités. Il s'agit de transformer l'important bonus démographique dont dispose le Mali en un réel dividende démographique. Cet axe vise également à faire de l'urbanisation, de la migration et la promotion des activités physiques et sportives, des opportunités pour le développement du Mali.

### Objectif global 5.1. Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique

671. Les politiques et les stratégies de santé sont mises en œuvre à travers des plans décennaux et des programmes quinquennaux. Le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS 2014-2023) poursuit sa mise en œuvre à travers sa deuxième tranche quinquennale : le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) IV, sur la période 2020 -2023.

#### Objectif Spécifique 5.1.1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile

672. En dépit de nombreux progrès réalisés par le gouvernement et ses partenaires dans le domaine de la santé et en particulier en matière de la Santé de la Reproduction Maternelle, Néonatale, Infantile et adolescente, force est de constater que les indicateurs évoluent en dents de scie de 2019 à 2021. Toutefois, on note une évolution des indicateurs entre 2020 et 2021 favorable à l'atteinte des objectifs nationaux et par ricochet ceux des Objectifs de Développement Durable (ODD).

**Tableau 63** : Disponibilité et utilisation des services de santé de la reproduction

Indicateurs	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Taux de Consultation Périnatale (CPN) 4 <sup>ème</sup> -visite	21,32%	23,88%	27%	24,4%	27,6
Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	32,08%	38,14%	42%	38,9%	45,1
Taux de prévalence contraceptive	20,01%	20,87%	14,3	17,11%	17,5
Taux de disponibilité et d'accessibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCOM	24,60%	28,4	35,50%	53,45%	42,05
Taux de césarienne	2,7%	3,6%	4%	3,0%	3,5%
Structures offrant les SONUC	79	77	86	115	85
Structures offrant les SONUB	316	445	493	669	619

Source : rapport d'activités DGSHP

673. Malgré le contexte sanitaire marqué par la Covid-19, les indicateurs de la santé de la reproduction (SR) ont favorablement évolué, par exemple, le taux de CPN4 qui était à 24,4% en 2020 a évolué à 27,6% en 2021. Cela s'explique par les efforts de sensibilisation et d'information menés par les autorités en faveur de l'offre et l'utilisation des services de SR. Quant aux SONUB, les réalisations ont légèrement régressé passant de 669 en 2020 à 619 en 2021. Cette légère baisse s'explique par la mobilité du personnel formé en SONUB et aussi l'absence de matériel SONUB dans certaines structures de santé.

### **Objectif Spécifique 5.1.2 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non-transmissibles, aux modes de vie et aux conditions de travail et renforcer la lutte contre le VIH –Sida.**

674. **Couverture vaccinale des enfants de moins d'un an en VAR et en pentavalent** : Le taux de couverture en Penta 3 et en VAR ont connu une hausse (avec respectivement 97,5% et 91,9%) en 2021 par rapport à 2020 qui a été marqué par le début de la pandémie à COVID-19. La cible de 2021 du Penta 3 a été atteinte (95%) contrairement au VAR (93%). La performance de 2021 s'explique par la création de CSCoM, l'amélioration de la logistique (motos, véhicules, frigos solaires et les chambres froides), le financement de la stratégie avancée et des équipes mobiles, la formation du personnel et la sensibilisation de la population.

675. **Lutte contre le paludisme** : La réduction de la mortalité liée au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et la possession de MILD pour les femmes enceintes au cours de la CPN n'ont pas été atteintes. La proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans a connu une baisse considérable passant de 73% en 2020 à 46,71% en 2021 grâce à la mise en œuvre de la campagne de chimio-prevention saisonnière dans les zones de forte endémicité. En ce qui concerne les femmes enceintes, 81,3% ont reçu une MILD contre 80,3% en 2020. Si cette tendance se maintient, les dépenses de santé des ménages liées à cette maladie seront considérablement réduites.

676. **La lutte contre la tuberculose** : En 2021, 82% des cas de tuberculose confirmés par la bactériologie ont été traités avec succès. Cet indicateur est resté stationnaire entre 2020 et 2021. Le taux de perdus de vue est de 7% en 2021 contre 6% en 2020, celui des décès est resté également stationnaire avec 7% entre 2020 et 2021, cela pourrait s'expliquer par l'insuffisance dans la recherche des malades en abandon de traitement et le recours tardif aux soins.

677. **PTME** : Parmi 654 622 femmes enceintes ayant fait la consultation prénatale, 578 893 soit 88,43% ont pu effectuer le dépistage du VIH parmi lesquelles, 1 933 femmes enceintes ont été dépistées séropositives au VIH soit un taux de 0,33%. Sur les 1 933 femmes enceintes séropositives, 1 573 ont reçu la thérapie antirétrovirale, soit un taux de mise sous ARV de 81%.

678. **VIH/SIDA** : La campagne de sensibilisation couplée au dépistage du VIH s'est déroulée dans 5 régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti) et le district de Bamako avec un taux de séropositivité de 1,03%. Le taux le plus faible a été constaté à Bamako avec 1% et le plus élevé à Koulikoro 3,1%.

679. **Dépistage de l'Hépatites B & C** : Pour le dépistage de l'hépatite B & C, les plus forts taux de positivité ont été observés respectivement à Sikasso (9,14%) et la commune IV du district de Bamako avec 18,18%. Une coinfection B+C a été détectée.

680. **Eradication de la dracunculose** : L'année 2021 a été marquée par la notification de 2 cas humains de Ver de Guinée à Sansanding dans le District Sanitaire de Markala, région de Ségou. Le 1<sup>er</sup> courant août 2021 chez un garçon de 9 ans et le 2<sup>ème</sup> courant septembre 2021 chez un homme de 45 ans, pratiquant tous la pêche.
681. **Lutte contre les Maladies Tropicales Négligées (MTN)** : Au Mali, selon les résultats de la revue annuelle 2021 des activités de lutte contre les MTN, huit (8) régions ont bénéficié de traitement de masse. La couverture géographique par rapport au traitement de masse (TDM) en ce qui concerne les schistosomiasis est de 100% dans les régions de Koulikoro, Kayes, Kidal, Sikasso, Taoudéni, Ménaka et le district de Bamako. Le plus faible taux de couverture a été réalisé à Gao avec 90%. Sur une population cible de 4.134.791 qui doivent bénéficier de l'administration des médicaments pour la prévention et le traitement de la schistosomiasis, la population totale traitée est de 3.896.892 au niveau des dix régions et le district de Bamako.
682. **Filariose lymphatique** : Dans le cadre de la lutte contre la filariose lymphatique, les activités ont porté sur l'organisation des camps de chirurgie des hydrocèles dans le district de Bamako, Bougouni et Kolondiéba, la prise en charge des éléphantiasis dans le district sanitaire de Koutiala et l'élaboration de la feuille de route pour la coordination intersectorielle.
683. **Lutte contre la Cécité** : en ce qui concerne le trichiasis trachomateux, 149 personnes ont été dépistées et 132 ont été opérées par le PNSO au cours du ratissage de Tominian, Koutiala et Koro.
684. **La nutrition** : les réalisations ont porté sur : l'organisation des SIAN, la lutte contre la malnutrition, TDCI : Sur un total de 4 757318 enfants dépistés, 99% avaient un statut nutritionnel normal, 0,65% souffrait d'une malnutrition aiguë modérée et moins de 0,40% d'une forme sévère.
685. Pour les enfants de 6-11 mois : Sept (7) régions ont atteint le taux de couverture fixé (90%), avec le plus fort taux pour la région de Ménaka avec 136%. Chez les enfants de 12-59 mois : trois (3) régions et le district de Bamako ont dépassé le taux de 90% ; Gao et Sikasso ont atteint le taux de couverture de 80 % avec les plus faibles taux à Kidal, Mopti et à Sikasso avec respectivement 62, 68 et 69 %.
686. Sur le plan national, la couverture d'au moins 90% n'a pas été atteinte pour les deux (2) cibles (supplémentation en vitamine A et SIAN-C).
687. Selon les résultats (SMART) 2021 : (i) la prévalence nationale de la malnutrition aiguë globale est de 10% ; (ii) la prévalence nationale de la malnutrition chronique (retard de croissance) est de 21,9% ; (iii) chez les femmes non enceintes âgées de 15 à 49 ans, la prévalence de la maigreur est de 62,3%, alors que celle du surpoids est de 21,5%.
688. La malnutrition a deux causes directes : un apport nutritionnel insuffisant ou en excès et la maladie. L'amélioration de la nutrition nécessite un effort ciblé et coordonné par de nombreux secteurs qui dépasse le seul cadre de la santé, comme la lutte contre la pauvreté, l'accès à des aliments à forte valeur nutritive, sûre et saine, un système de protection.
689. L'étude FNG 2021 a trouvé que 14 % des ménages ne pourraient pas accéder à une alimentation énergétique, et 51% des ménages, soit un ménage sur deux, ne pourrait pas accéder à une alimentation nutritive.

### Objectif Spécifique 5.1.3 : Augmenter l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire

690. Le taux de couverture géographique en services de santé dans un rayon de 5 km (58% en 2020 contre 58,66% en 2021) et le taux d'utilisation des services (nouveaux consultants / habitant / an) (0,43) entre 2020 et 2021 n'ont pas évolué.

**Tableau 64** : Accessibilité à des services de santé de qualité

Indicateurs	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2021
Pourcentage d'infection post-opératoire dans les hôpitaux de district	2,3	2,6	< 1%
Ratio Professionnel de Santé pour 10000 hbts	6	6	7

Source : Rapport annuel 2021 DGSHP

691. Les infections post-opératoires ont augmenté entre 2020 et 2021 passants de 2,3% à 2,6%. Cela pourrait s'expliquer par des insuffisances liées au fonctionnement de la chaîne de stérilisation dans certains hôpitaux de districts.

**Tableau 65** : Bilan de la mise en œuvre des activités de la médecine traditionnelle

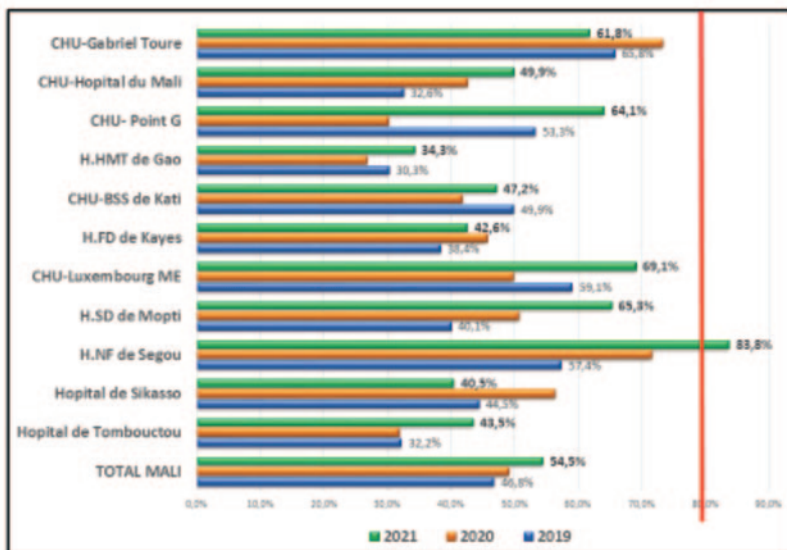
Indicateurs	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2021
Nombre de médicaments traditionnels améliorés inscrits sur la liste des médicaments essentiels	0	0	14
Nombre de thérapeutes traditionnels formés appliquant les règles d'éthique	0	0	0

Source : Source INSP Rapport annuel 2021 (DMT)

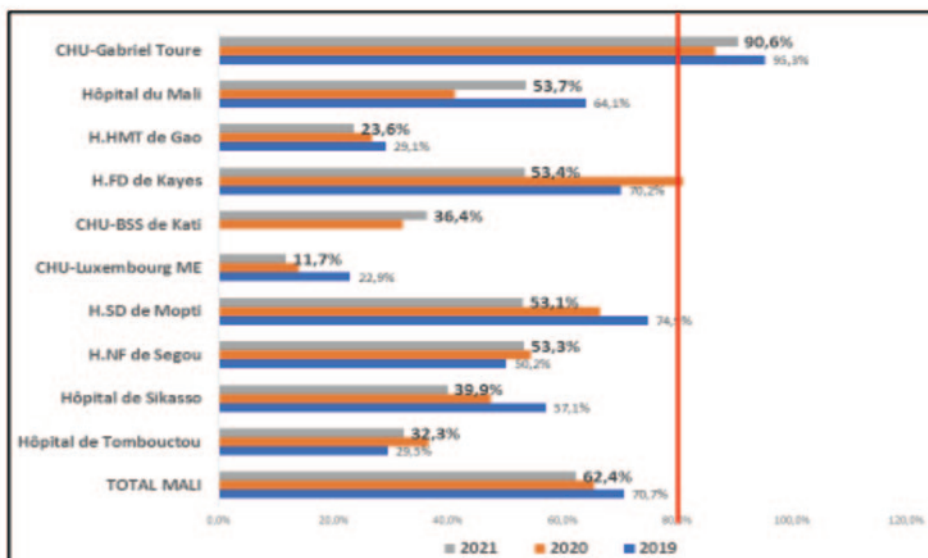
692. Dans le cadre de la réforme du système de santé, il est prévu d'ériger le Département Médecine Traditionnelle (DMT) en Institut National de Recherche sur la Médecine et la Pharmacopée Traditionnelles. Une dizaine de médicaments traditionnels améliorés (MTA) sont prêts à être soumis à la Direction de la Pharmacie et du Médicament pour les autorisations de mise sur le marché.



**Figure 19 :** Evolution du taux d’occupations des Lits (TOL) dans les services de pédiatrie des Hôpitaux de 2019 à 2021



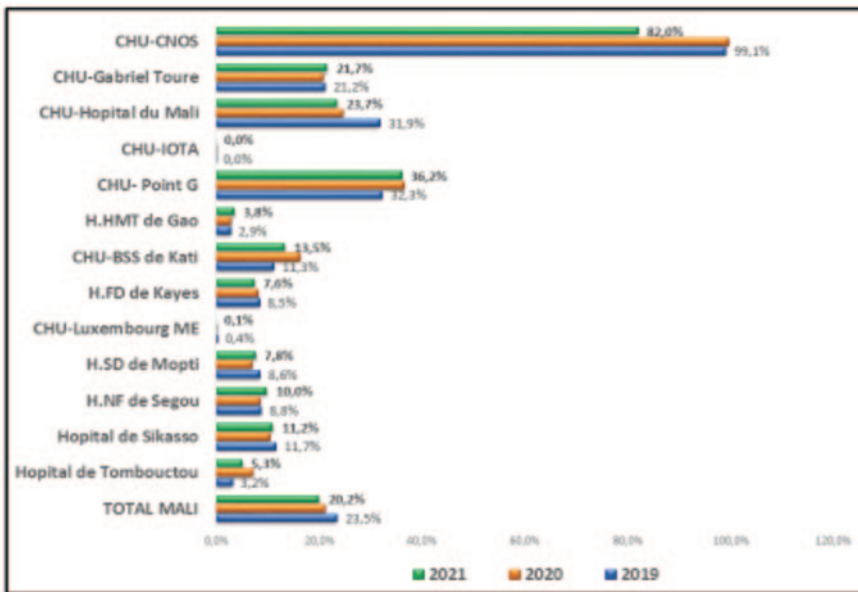
- ❖ De façon globale, le taux d’occupation des lits (TOL) dans les services de gynéco a augmenté entre 2019 (46,8%) et 2021 (54,5%).
- ❖ Le seuil de saturation de 80% indiqué par l’OMS à été franchi par l’hôpital de Ségou en 2021 (une augmentation du nombre de lit est nécessaire si le seuil est atteint durant plusieurs mois).



- ❖ De façon globale, le taux d’occupation des lits en pédiatrie (TOL) a baissé entre 2019 (70,7%) et 2021 (62,4%).
- ❖ Cependant au niveau individuel, par rapport au seuil indiqué par l’OMS, une saturation des services de pédiatrie est constatée à l’Hôpital de Gabriel Touré durant les trois dernières années.

Source : DHIS 2

**Figure 20 :** Evolution du TOL dans les services de gynécologie des Hôpitaux de 2019 à 2021

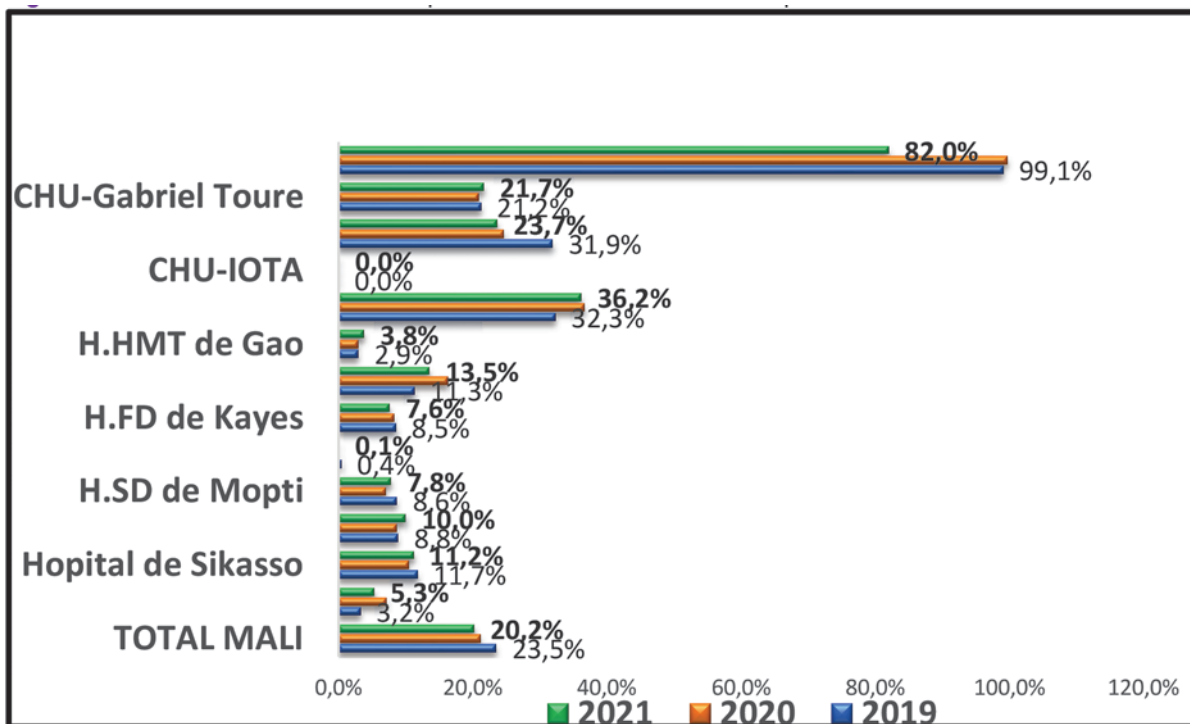


❖ De façon globale, la proportion des référés parmi les consultants enregistre des contre performances de 2019 (23,5%) à 2021 (20,2%).

❖ Seul le CHU-CNOS enregistre de bon taux de référés depuis 2019 malgré une contre performance en 2021 82,0% contre 99,1% en 2019.

Source : DHIS 2

**Figure 21 :** Evolution du % des référés parmi les consultants dans les hôpitaux du Mali de 2019 à 2021



Source : DHIS2

**Etat d'exécution budgétaire**

**Tableau 66 : Financement par Programme (millier de F CFA)**

Programmes	Budget prévu	Montant reçu	Dépenses Réalisées	Dépenses justifiées	Reliquat	Taux de mobilisation	Taux d'exécution	Taux de réalisation	Taux de justification
	(1)	(2)	(3)	(4)	(2-3)	(2/1)X100	(3/2)X100	(3/1)X100	(4/2)X100
Prog 1 : Adm, coord et décent	102 525 679	65472 942	61 740 932	60 993 204	3732 010	64	94	60	93
Prog 2 : SSP et lutte contre les maladies	146 118 941	46 743 056	44 493 764	43042 973	2249 292	32	95	30	92
Prog 3 : Disp des Médica, Vaccins, Cons et Acces Financ aux Soins de Santé et Part	19 946 059	14 217 585	14 064 923	14 064 923	152 662	71	99	71	99
Prog 4 : Soins hosp et recherche	8 407 711	5 923 286	5 546 761	5 309 531	376 525	70	94	66	90
<b>Total général</b>	<b>276 998 390</b>	<b>13356 869</b>	<b>12846 380</b>	<b>12410 631</b>	<b>6 510 489</b>	<b>48</b>	<b>95</b>	<b>45</b>	<b>93</b>

Source : DFM/Santé ...

693. **Contraintes/solutions** : (i) l'insuffisance de mobilisation des ressources sur le budget d'état et de certains Partenaires ; (ii) l'insuffisance dans la réalisation des audits des décès maternels et périnataux ; (iii) l'insuffisance dans le suivi des recommandations des audits des décès maternels et périnataux ;(iv) l'insuffisance de logistiques, notamment en matériels roulants, informatiques et bureautiques.

694. **Les Perspectives porteront sur** : (i) la finalisation du processus d'informatisation de quatre (04) des établissements publics hospitaliers (CHU- Gabriel TOURE ; CHU- Point G ; CHU-Kati et l'hôpital de Ségou) ; (ii) la relecture de certains textes notamment le Décret N°02-314 et d'autres textes sectoriels ; (iii) la construction et la réhabilitation des CSRéf ; (iv) la mise en place d'une base de données en infrastructures et équipements ; (v) le démarrage de la phase pilote de la gratuité des soins pour les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans au niveau communautaire dans 5 districts sanitaires de la région de Ségou ; (vi) la poursuite de la digitalisation de la santé communautaire et (vii) l'élaboration d'un plan de carrière.

## **Objectif global 5.2. Assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel**

695. Les activités réalisées au cours de l'année 2021 se sont focalisées sur la poursuite des objectifs fixés en lien avec la vision du PRODEC 2 à travers la tranche du plan d'action annuel du PAPB 2019-2022. Ce plan intègre la poursuite de la mise en œuvre des politiques et stratégies spécifiques comme la politique nationale du manuel scolaire ; la politique nationale de la scolarisation des filles ; la politique nationale en matière d'Education Non Formelle ; la politique nationale de l'alimentation scolaire, la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) destinée aux enfants (garçons et filles) de 8 à 12 ans non scolarisés ou déscolarisés précoces etc.

696. **En termes d'accès**, une évolution positive est observée au niveau du 1<sup>er</sup> cycle du fondamental par rapport au Taux Brut de Scolarisation (TBS) passant de 76% en 2018 à 79% en 2021 et pour les filles, il est passé de 70% en 2018 à 76% en 2021. Quant au Taux Brut de Scolarisation (TBS) au secondaire, une amélioration est enregistrée entre 2018 et 2021 avec respectivement 26,2% et 29,6% malgré une baisse en 2019, soit 22,6%. Par contre, le Taux Net de Scolarisation (TNS) au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental, présentant 57,5% en 2018 et 54,7% en 2021, affiche plutôt une chute.
697. Au niveau de l'éducation préscolaire et spéciale, le **Taux d'Admission** caractérisant l'accès affiche un léger progrès passant de 6,10% en 2018, à 6,94% en 2021. Par contre, le **Taux Brut de Préscolarisation** observé entre 2018 et 2021 présente une couverture, en baisse passant de 8,2% à 7,14%. Cette situation défavorable pourrait s'expliquer parmi tant d'autres raisons par l'insécurité ayant occasionné la fermeture de beaucoup de classes dans plusieurs localités des régions du nord et du centre. Au niveau de l'Enseignement Supérieur, en vue d'accueillir un nombre assez élevé d'admis au Baccalauréat, mais également de multiplier les offres de formation à court et moyen termes, parmi les avancées pour renforcer les structures existantes, le Gouvernement a adopté la création de 03 nouvelles Universités publiques, notamment à Sikasso, Tombouctou et Gao.
698. Par rapport à la qualité, **le ratio élèves/maitres** dans les écoles publiques du 1<sup>er</sup> cycle du fondamental, de 37% en 2018 s'est établi à 47% en 2021. **Les taux d'alphabétisation des adultes** d'une manière générale sont en régression, cela s'explique par la fermeture de plusieurs centres du fait de l'insécurité, du retrait des ONG Partenaires. Grâce aux efforts consentis, **le taux d'achèvement au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental** qui était de l'ordre de 47,0% dont 44,0% pour les filles en 2018 a connu une évolution favorable. Les scores atteints en 2021 sont respectivement de 51,6% dont 49,7% pour les filles du 1<sup>er</sup> cycle et 36,18% dont 33,27% pour les filles du second cycle du fondamental.
699. S'agissant de la décentralisation et la déconcentration, depuis quelques années l'Etat a transféré des compétences aux collectivités territoriales dont celles relatives aux enseignants et les ressources financières y afférentes. Ainsi, la gestion de l'école est passée en mode décentralisé et une cellule d'appui à la décentralisation et à la déconcentration (CADDE) a été mise en place. Cela a permis d'enregistrer le rapprochement des centres de décision des administrés et l'implication de ceux-ci dans la prise de décision, par exemple à travers l'existence de 26 Académies d'Enseignement (AE), 125 Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et les comités de gestion scolaire. Ces différentes entités sont réparties sur le territoire national pour couvrir toutes les zones géographiques du pays en relation avec toutes les activités éducatives. Au titre de 2021, les ressources transférées aux collectivités territoriales ont permis de prendre en charge le fonctionnement des établissements scolaires à travers le fonds ADARS (Appui Direct à l'Amélioration des Rendements Scolaires), les Cantines, l'entretien courant, le paiement des salaires du personnel enseignant, l'organisation des examens, entre autres.

### Objectif Spécifique 5.2.1: Améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants

700. **Le Taux brut de scolarisation (TBS)** au premier cycle de l'enseignement fondamental, s'est établi à 79% en 2021. Il n'a pas atteint la cible (95,40%) mais comparé à celui de 2020, soit 79%, il reste stationnaire. Au regard de ce taux, le tableau ci-dessous indique des disparités régionales en lien avec des réalités spécifiques vécues par chaque région. Au niveau des régions de Ménaka et Taoudéni, les données sont prises en charge par les régions de Gao et Tombouctou. Des efforts doivent se poursuivre pour maintenir le maximum d'enfants dans le système.

**Tableau 67 : Taux brut de scolarisation (TBS) au premier cycle de l'enseignement fondamental**

REGION/ DISTRICT	2018-2019			2019-2020			2020-2021		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Kayes	106,9%	105,7%	106,3%	101,9%	106,6%	104,2%	103,3%	107,8%	105,5%
Koulikoro	69,4%	62,4%	65,9%	91,3%	81,3%	86,4%	77,9%	58,3%	58,3%
Sikasso	92,2%	67,9%	79,8%	88,3%	71,0%	79,9%	87,4%	72,1%	79,9%
Segou	32,7%	40,4%	36,3%	54,2%	41,8%	48,1%	65,1%	45,9%	55,8%
Mopti	106,2%	91,0%	98,5%	103,3%	93,9%	98,7%	102,2%	94,6%	98,5%
Tombouctou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gao	47,9%	46,8%	47,3%	41,9%	88,0%	42,9%	42,2%	44,6%	43,3%
Kidal	76,4%	62,7%	69,5%	73,0%	64,7%	69,0%	68,7%	61,6%	65,2%
Menaka	91,4%	74,7%	82,9%	87,0%	80,8%	82,9%	85,4%	77,7%	81,7%
Taoudenit	69,2%	66,0%	67,6%	63,5%	62,4%	63,0%	76,6%	76,5%	76,6%
Bamako	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays	85,8%	73,8%	79,8%	82,9%	75,3%	79,2%	81,2%	75,9%	78,6%

Source : Rapport de suivi des indicateurs CPS SE

**701. L'évolution des effectifs au 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental en 2021 :**

La proportion des effectifs évoluant au premier cycle de l'enseignement fondamental (Public, privé et medersa) a baissé au niveau des écoles publiques passant de 63,7% en 2020 à 61,5% en 2021, encore loin de la cible de 70,3%. Cette baisse s'explique par la fermeture de beaucoup d'écoles publiques à cause de l'insécurité. Toutefois, une légère augmentation des effectifs est observée au niveau des écoles privées et des medersas affichant respectivement 18,7% et 19,8% en 2021 avec des cibles atteintes, soit 13,3% pour le privé et 16,3% pour les medersas. Cette tendance en faveur des écoles privées s'explique par le fait que leurs promoteurs sont natifs des zones d'implantation de ces écoles privées. Autre élément justificatif, les medersas sont moins touchées par l'insécurité au regard de leur statut. D'autres raisons peuvent être évoquées, notamment les opportunités d'encadrement.

**Tableau 68 : Evolution du taux d'Achèvement (TA) et de l'indice de parité au 1<sup>er</sup> cycle du Fondamental de 2018 à 2021**

TA	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Garçons	52,00%	41,00%	53,40%
Filles	47,00%	45,00%	49,70%
Total	50,00%	43,00%	51,60%
<b>Indice de Parité</b>	<b>0,90</b>	<b>1,10</b>	<b>0,93</b>

Source : Rapport de suivi des indicateurs du secteur Education

**702. Le Taux d'achèvement au premier cycle de l'enseignement fondamental** a évolué en dents de scie entre 2018 et 2021, passant de 47.0% en 2018 à 51,6% en 2021 avec une prédominance des garçons qui achèvent plus que les filles. Parmi les facteurs expliquant cette baisse, nous citons : la déperdition scolaire, l'abandon, le mariage précoce, l'exode rural, l'insécurité...

**703. L'indice de parité fille/garçon des effectifs au premier cycle** de l'enseignement fondamental se situe à 0,93 en 2021 atteignant du coup la cible 0,87.

**704. L'achèvement au second cycle du fondamental** est de 36,20% en 2021 pour le niveau national avec une évolution considérable par rapport à l'année 2018 qui se situait à 32,3%.



En 2021, seulement le district de Bamako (79,3%) et la région de Koulikoro (70,9%) ont les Taux d'achèvement les plus élevés que la moyenne nationale (36,2%). De 2018 à 2021, les deux zones citées affichent une bonne dynamique d'évolution que les autres régions surtout pour les filles. Grâce aux actions de sensibilisation et les mesures d'accompagnements des partenaires/acteurs de l'école, la parité Filles/Garçons est en hausse de 0,7 point de pourcentage en 2021. Cela s'explique par une forte croissance constatée par rapport aux effectifs, sur la période allant de 2018 à 2021 (0,82 à 0,85).

**Tableau 69** : Evolution du taux d'Achèvement (TA) et de l'indice de parité au second cycle du Fondamental de 2018 à 2021.

REGION/ DISTRICT	2018-2019			2019-2020			2020-2021		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Kayes	29,9%	17,7%	23,7%	29,4%	20,7%	25,1%	27,9%	19,3%	23,7%
Koulikoro	53,7%	43,4%	48,5%	61,5%	43,3%	52,6%	85,2%	55,9%	70,9%
Sikasso	34,9%	27,7%	31,3%	33,0%	29,7%	31,4%	30,6%	28,4%	29,5%
Segou	28,7%	26,3%	27,5%	25,6%	23,4%	24,5%	18,3%	16,6%	17,5%
Mopti	16,5%	13,6%	15,0%	14,2%	13,1%	13,7%	14,0%	12,5%	13,3%
Tombouctou	14,5%	16,1%	15,3%	11,4%	10,8%	11,1%	11,4%	11,0%	11,2%
Gao	14,4%	15,5%	15,0%	19,0%	16,9%	18,0%	18,8%	16,4%	17,6%
Kidal	0,9%	1,6%	1,2%	1,6%	1,8%	1,7%	2,9%	2,3%	2,6%
Menaka	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taoudenit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bamako	75,5%	79,0%	77,2%	76,1%	83,4%	79,7%	73,8%	85,1%	79,3%
Pays	37,1%	32,0%	34,5%	37,1%	32,6%	34,9%	39,0%	33,3%	36,2%
Indice de Parité filles/garçons			0,86			0,88			0,85

Source : Rapport de suivi des indicateurs CPS SE

## 705. Evolution du Taux d'Achèvement à l'Enseignement Secondaire Général

L'achèvement au secondaire général représente seulement 19,80% en 2021 pour le niveau national. Cette évolution comparée au taux de 2018 (21,50%) fait ressortir une baisse. En 2019, toutes les régions ont connu une chute due aux grèves répétées des enseignants qui ont perturbé les cours. De 2019 à 2021, globalement une reprise favorable est observée dans toutes les régions passant de 10,50% à 19,80%. Le district de Bamako (64,40%) et la région de Koulikoro (28,50%) ont les Taux d'achèvement les plus élevés que la moyenne nationale (19,80%). De 2018 à 2021, le District de Bamako et la région de Koulikoro apparaissent comme les localités qui enregistrent une évolution plus rapide en matière d'achèvement. Des efforts doivent se poursuivre dans les autres régions malgré la faible capacité pour le système à amener tous les élèves d'une cohorte en fin de cycle (terminal).

706. A l'Enseignement Secondaire Général et Technique, au regard de la cible 16,2% attendue en 2021, le pourcentage préoccupant d'élèves dans les séries scientifiques a connu une amélioration significative passant de 8,8% en 2020 à 21,2% en 2021. Parmi les raisons qui justifient cette bonne reprise, les actions et initiatives innovantes et mesures incitatives menées basées sur le changement de la mauvaise perception sur les séries scientifiques, très compliquées et jugées destinées uniquement aux enfants surdoués. Des actions intensives sont préconisées dans la mise en œuvre du PRODEC2 avec l'accompagnement des partenaires pour renforcer les conditions favorables qui incitent vers les séries scientifiques depuis le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental.

**Tableau 70 : Evolution du Taux d'achèvement (TA) de l'Enseignement Secondaire Général**

Régions /District	2018-2019			2019-2020			2020-2021		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Kayes	5,80%	3,10%	4,50%	6,00%	3,70%	4,90%	8,50%	5,10%	6,90%
Koulikoro	9,80%	5,70%	9,50%	37,10%	35,20%	36,20%	32,10%	24,70%	28,50%
Sikasso	9,40%	4,40%	9,10%	18,20%	12,80%	15,60%	20,20%	14,30%	17,30%
Segou	7,40%	4,40%	5,10%	10,40%	7,00%	8,70%	12,00%	8,30%	10,20%
Mopti	5,70%	3,70%	4,30%	6,60%	4,50%	5,50%	7,30%	5,90%	6,60%
Tombouctou	5,70%	2,70%	6,10%	2,80%	1,40%	2,10%	4,90%	2,10%	3,50%
Gao	5,70%	4,00%	6,30%	8,50%	6,90%	7,70%	7,40%	5,20%	6,30%
Kidal	0,00%	0,00%	0,00%	0,90%	0,70%	0,80%	2,50%	1,80%	2,10%
Bamako	0,00%	0,00%	37,50%	51,80%	48,70%	50,30%	66,90%	61,70%	64,40%
National	12,70%	8,10%	10,50%	19,80%	16,80%	18,40%	22,00%	17,60%	19,80%

Source : Rapport de suivi des indicateurs CPS SE

707. Durant la période allant de 2018 à 2021, le pourcentage des redoublants est passé de 19,6% à 18,7%. Cependant en 2018, il a atteint 19,6% et a progressivement diminué de 0,9 point de pourcentage jusqu'en 2021 où le même score de 2019 est observé soit 18,7%. Cette évolution favorable s'explique par l'organisation des cours de remédiation dans les différentes académies. Au regard des attentes en perspective, cette situation n'est pas aussi satisfaisante quand on sait que le PRODEC2 s'inscrit dans une stratégie de réduction d'ici à l'horizon 2030 pour ramener le pourcentage de redoublants aux six premières années du fondamental à 5%.

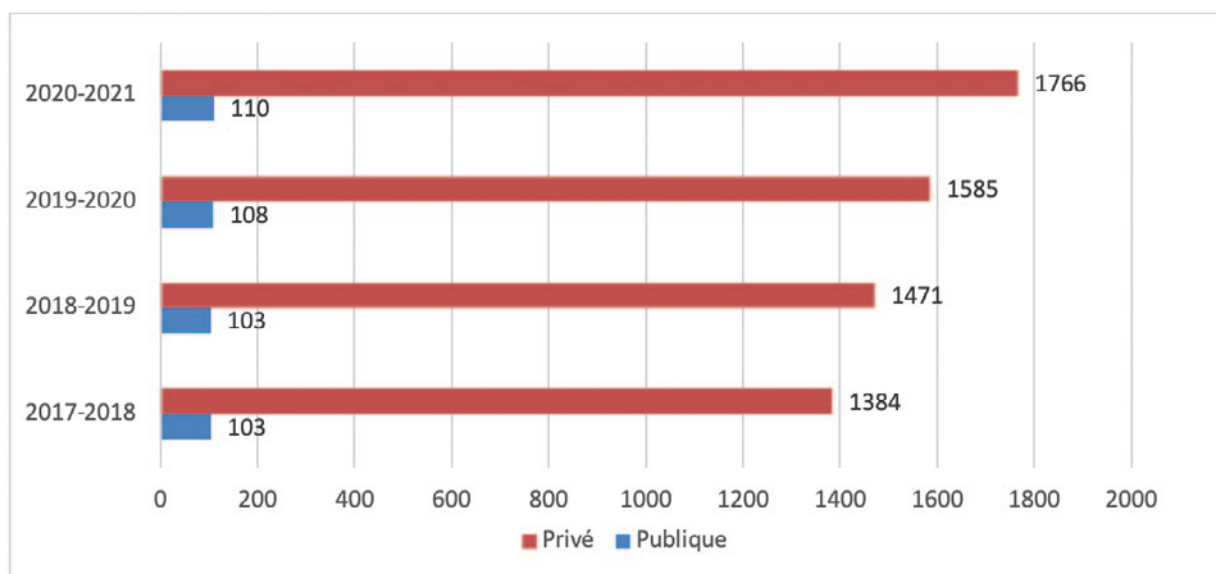
**Tableau 71 : Evolution du % de Redoublants et de l'indice de parité au 1er cycle du Fondamental**

% Red	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Garçons	19,5%	19,0%	19,5%
Filles	17,7%	17,4%	17,8%
Total	18,7%	18,2%	18,7%
<b>Indice de Parité</b>	<b>0,91</b>	<b>0,92</b>	<b>0,91</b>

Source : Rapport de suivi des indicateurs CPS SE

708. Le nombre d'établissements privés d'enseignement secondaire (94,14% en 2021) augmente d'année en année (1384 en 2018 contre 1766 en 2021) pendant que celui du public (5,86% en 2021) est resté faible (103 en 2018 contre 110 en 2021). Cette croissance accélérée révèle des défis de construction massive en faveur du public et une meilleure gouvernance orientée vers la rationalisation des ressources. Au bout de 4 ans, malgré les efforts consentis pour améliorer les capacités d'accueil à travers la construction des infrastructures, des stratégies préconisées dans le PRODEC 2 nécessitent d'être renforcées en raison de l'évolution importante des effectifs d'élèves dont la plupart sont pris en charge par l'Etat.

**Figure 22 : l'évolution du nombre des établissements d'enseignement secondaire de 2018 à 2021**



Source : Rapport de suivi des indicateurs CPS SE

**Tableau 72 : La répartition du nombre d'établissements publics et privés par ordre et type d'enseignement de 2018 à 2021**

Nombre d'établissements secondaire	2018-2019		2019-2020		2020-2021	
	Total	%	Total	%	Total	%
Public	77	8,42%	82	8,03%	84	7,32%
Privé	837	91,58%	939	91,97%	1064	92,68%
Enseigt Second Général	914		1021		1148	
Public	4	9,76%	4	10,53%	4	11,43%
Privé	37	90,24%	34	89,47%	31	88,57%
Enseigt Second Tech	41		38		35	
Public	22	3,55%	22	3,46%	22	3,17%
Privé	597	96,45%	612	96,38%	671	96,69%
Enseigt Second Prof	619		635		694	
Public	103	6,54%	108	6,38%	110	5,86%
Privé	1471	93,46%	1585	93,62%	1766	94,14%
NATIONAL	1574		1693		1876	

Source : Rapport de suivi des indicateurs CPS SE

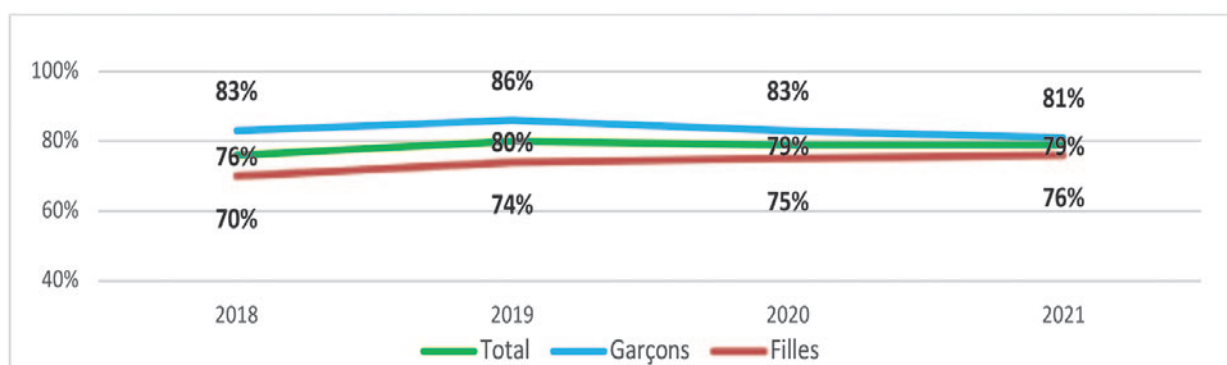
**Objectif Spécifique 5.2.2 : Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous**

709. **Au préscolaire** : l'accès au préscolaire a évolué de 6,60% qu'il était en 2018 à 7,14% en 2021. Ce qui signale un gain de 0,54% entre 2018 et 2021.

710. **Au fondamental I** : Le Taux Brut d'Admission (TBA) a chuté passant de 71% en 2020 à 69% en 2021 et n'a pas atteint la cible de 95,40%. Cette régression soulève des questions d'accès et de maintien des enfants en âge scolaire à renforcer en termes de recrutement.

711. En 2021, avec 71% pour les garçons et 67% pour les filles, l'accès au fondamental tourne, au mieux, autour de 70%. Ces chiffres montrent que jusqu'à présent environ 30% des enfants maliens n'accèdent pas à l'éducation, pourtant considérée par la Constitution comme un droit fondamental.
712. **Au fondamental II** : avec 39,5% pour les garçons et 37,5% pour les filles, le TBA reste faible. Ce faible accès au second cycle de l'enseignement fondamental traduit un taux élevé de redoublement et une inefficacité interne. Ce taux est particulièrement faible au secondaire où il est de 19,20% au secondaire général, 0,74% au secondaire technique, 1,73% au CAP et 5,56% pour le BT.
713. Dans l'optique de maintenir les enfants à l'école et d'améliorer leur condition de santé, des cantines ont été mises en place dans les écoles publiques. En 2021, sur 14 530 écoles du 1<sup>er</sup> cycle du fondamental 2 514 écoles ont bénéficié des cantines scolaires représentant 17% contre seulement 6% au 2<sup>e</sup> cycle du fondamental.

**Figure 23** : Evolution du Taux Brut de Scolarisation des Filles et Garçons au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental



Source : Rapport de suivi des indicateurs CPS SE

714. Sur la question du maintien des filles à l'école, les dispositions actuelles au niveau du secteur permettent d'encourager les filles à se maintenir dans le système surtout celles en état de grossesse (opportunité de bénéficier d'un ajournement pour pouvoir reprendre l'année suivante en cas d'une maladie liée à leur état).
715. **La situation de l'enseignement supérieur** : le nombre d'établissements supérieurs publics stagne, il se situait selon les derniers chiffres provisoires en 2021 à 16 publics et 129 privés dont 105 à Bamako. En revanche, le nombre d'étudiants marque une augmentation fulgurante de 2017 à 2021, malgré une rechute entre 2018, 2019 et 2020. Les constats sont les suivants : (i) 2017-2018 = 85 284 ; (ii) 2018-2019 = 84 364 ; (iii) 2019-2020 = 68 482.
716. La capacité des infrastructures et le nombre d'enseignants avec les qualifications requises doivent répondre au besoin d'encadrement des effectifs qui évoluent d'où la création et l'opérationnalisation d'autres structures à moyen et long termes.

## Objectif Spécifique 5.2.3 : Renforcer la qualité de la gestion du système éducatif et de ses ressources

**Tableau 73** : Situation globale des écoles non fonctionnelles de 2019 à 2021

Régions	2019			2020			2021		
	Ecoles fermées	Enfants affectés	Enseignants concernés	Ecoles fermées	Enfants affectés	Enseignants concernés	Ecoles fermées	Enfants affectés	Enseignants concernés
Kayes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Koulikoro	50	15 000	300	40	12 000	240	26	7800	156
Sikasso	0	0	0	0	0	0	97	29100	582
Ségou	60	18 000	360	96	28 800	576	146	43800	876
Mopti	640	192 000	3 840	762	228 600	4 572	927	278100	5562
TBT	153	45 900	918	221	66 300	1 326	200	60000	1200
Gao	96	28 800	576	113	33 900	678	116	34800	696
Kidal	29	8 700	174	30	9 000	180	23	6900	138
Menaka	85	25 500	510	82	24 600	492	97	29100	582
Taoudenit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 113</b>	<b>333 900</b>	<b>6 678</b>	<b>1 344</b>	<b>403 200</b>	<b>8 064</b>	<b>1 632</b>	<b>489 600</b>	<b>9 792</b>

Source : CLUSTER Education Mali

717. Aujourd'hui encore, beaucoup de localités sont touchées par la crise sécuritaire et avec comme effet induit, d'une part, la fermeture de 1 632 écoles sur 8 585, soit 19%, privant du coup des milliers d'enfants de leur droit constitutionnel. Sur un effectif de 14 632 écoles au 31 décembre 2021, 1 632 écoles sont fermées avec environ 489 600 enfants affectés et 9 792 enseignants concernés. Les proportions d'écoles fermées les plus importantes en 2021 sont observées dans les Régions de Mopti, Tombouctou, Ségou, Gao, Sikasso et Ménaka. La raison principale de cette fermeture est l'insécurité.

### Quelques contraintes :

718. Les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement du système éducatif sont entre autres : la faiblesse des capacités d'accueil, l'insuffisance des ressources financières, la gestion insuffisante des flux d'effectifs, l'insuffisance du personnel. Ces contraintes sont aggravées par la crise sécuritaire, politique et institutionnelle et la COVID-19.

719. Une autre difficulté vécue par l'Etat est la grève des enseignants signataires de l'accord d'octobre 2016 avec comme motif une revalorisation salariale qui a occasionné des incidences budgétaires énormes. Cette situation a beaucoup perturbé le temps réel d'apprentissage et entraîné une longue période d'arrêt des cours. Pour apaiser le climat social lié à cette grève, l'Etat a fait d'importants sacrifices en appliquant progressivement les dispositions de l'article 39 de la loi portant statut desdits enseignants. Les effets induits se manifestent par l'augmentation des charges récurrentes chaque année et se répercutent sur les capacités budgétaires de l'Etat.



## Perspectives et recommandations :

720. Il s'agit pour le secteur de : (i) renforcer les mécanismes de planification/budgétisation, de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation des résultats ; (ii) réhabiliter 2000 salles de classes dans toutes les Académies du Mali ; (iii) mettre en place une carte scolaire et universitaire ; (iv) mettre en place des programmes de recherche qui prennent en compte les potentialités et opportunités économiques du pays (v) créer des infrastructures au niveau de l'enseignement supérieur ; (vi) créer une Université virtuelle ; (vii) relire la nouvelle Politique Nationale sur l'Education Spéciale et l'Education Inclusive ainsi que le document de Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance.
721. Pour atteindre les objectifs du PRODEC 2 d'ici l'horizon 2028, il faut développer une véritable synergie d'actions de l'ensemble des acteurs en vue d'améliorer la gouvernance, le système d'information à travers des dispositifs innovants, l'accès inclusif et la qualité de l'éducation.

## Objectif global 5.3 : Assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement à l'horizon 2030

722. Les programmes visent à : (i) assurer l'accès universel et équitable aux services d'eau potable à un coût abordable ; (ii) assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ; (iii) améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion des déchets, en traitant les eaux usées et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et des matières dangereuses.

### Objectif Spécifique 5.3.1 : Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement

723. La mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2021-2023, a permis d'atteindre au titre de l'année 2021 les résultats appréciables.
724. **Dans le domaine de l'amélioration de l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable**, dans le périmètre hors SOMAGEP, les acquis ont porté sur la mise en service effective de 1 353 nouveaux Equivalents Points d'Eau Modernes (EPEM) en 2021 contre 1 820 EPEM en 2020, soit une baisse d'environ 26% pour l'ensemble des intervenants et 139 EPEM ont été réhabilités, contre 131 en 2020, soit une hausse de 8%. Le taux de réalisation du programme de l'ensemble des autres intervenants passe de 83% en 2020 à 60% en 2021, en termes de réalisation.
725. Le nombre de villages/sites dépourvus de point d'eau potable (abstraction faite des hameaux) a été réduit de 585 en 2020, à 558 au 31 décembre 2021, soit la dotation de 27 nouveaux villages sans PEM.
726. Dans le périmètre SOMAGEP, les efforts ont porté sur la poursuite de la mise en œuvre du projet structurant d'alimentation en eau potable de la Ville de Bamako, à partir de la localité de Kabala, le renforcement des Centres Extérieurs de la SOMAGEP-SA et de l'initiative des 100 000 branchements sociaux dans le cadre du Programme d'Urgences Sociales d'Accès à l'Eau Potable.

727. Les résultats acquis à ce niveau, ont contribué au rehaussement des capacités annuelles de production d'eau potable à 169,14 millions m<sup>3</sup> en 2021, en augmentation de 13,2% par rapport à 2020. Les capacités annuelles de production d'eau potable ont été rehaussées à 121,2 millions de m<sup>3</sup> à Bamako et à 47,9 millions de m<sup>3</sup> dans les Centres Extérieurs en 2021, en augmentation avec des taux respectifs de 17% et 4%, par rapport à 2020.
728. Pour l'ensemble des centres de la SOMAGEP-SA, le nombre de nouveaux branchements réalisés en eau en 2021 est de 50 733 contre 44 421 en 2020. Le nombre de nouveaux branchements est en hausse de 14% par rapport à l'année 2020. La longueur totale des réseaux en 2021 de la SOMAGEP, est de 8 082,95 km de réseau, soit une augmentation de 6,4% par rapport à 2020 (7 597,51 km). La longueur des réseaux est de 3 843,10 km et 4 239,85 km respectivement à Bamako (dont 1 175,00 km pour Kabala) et dans les Centres de l'Intérieur, soit une hausse respective de 8,52% et 4,5% par rapport à 2020.
729. Ce faisant, **le taux d'accès** connaît une hausse en passant de 65,6% en 2020 à 66,8% en 2021 en milieu rural, avec un écart de 1,2 point en pourcentage. En milieu urbain et semi urbain, le taux d'accès passe de 79,7% en 2020 à 81,1% en 2021, soit une augmentation de 0,4 point en pourcentage. Au niveau national, le taux d'accès s'améliore en passant de 69,6% en 2020 à 70,9% en 2021, soit une augmentation de 1,3 point en pourcentage.

**Tableau 74 : Evolution des indicateurs Eau et Assainissement**

N°	Intitulé des indicateurs	Structure resp	Valeur de réf	Réalis	Valeurs cibles	
			2020	2021	2022	2023
1	Taux d'accès aux services améliorés à l'eau potable au niveau national	DNH	69,60%	70,90%	71,8	73
2	Taux d'accès aux services de base d'alimentation en eau potable	DNH	63	63,4	64,4	65,9

Source : DNH

**Etat d'exécution budgétaire :**

730. Les ressources du budget de l'Etat affectées s'élevaient à 57 331 335 040 F CFA et celles mobilisées ont été chiffrées à 29 674 769 390 F CFA, soit 51,76% d'exécution. Le tableau ci-dessous donne les détails par financement.

**Tableau 75 : Taux d'exécution financière globale du programme de la DNH–2021**

Nature financement	Dotation	Mobilisation	Taux d'exécution
Financement intérieur	12 493 335 040	12 278 792 259	98,28
Financement extérieur	44 838 000 000	17 395 977 131	38,79
<b>Total</b>	<b>57 331 335 040</b>	<b>29 674 769 390</b>	<b>51,76</b>

Source : DNH

731. Le budget alloué sur ressources propres de l'Etat a été exécuté à hauteur de 98,3% en 2021 contre 97,93% en 2020, tandis que le budget des ressources extérieures a connu un taux de réalisation de 51,8% contre 64,44% en 2020.
732. **Les contraintes/solutions :** (i) la lenteur dans la mise en œuvre des programmes et projets du fait de lourdeurs dans le processus de passation des marchés au niveau national et au niveau des PTF ; (ii) la situation d'insécurité dans les régions du nord et du centre ayant entraîné la réorientation, la suspension ou l'arrêt de la mise en œuvre de certains projets et programmes.

733. **Les perspectives** sont : (i) la création de 2 321 nouveaux Equivalents Points d'Eau Modernes (EPEM) dans le cadre des projets et programmes financés par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, ainsi répartis : 18 PM (puits modernes), 259 PMH (forages équipés de pompe à motricité humaine), 812 EPEM pour 406 SHVA (système d'hydraulique villageoise amélioré), 1 232 BF (bornes fontaines qui seront construites à partir de 217 Adductions d'Eau Potable ou Sommaire - AEP/AES) dans l'ensemble des régions du Mali ; (ii) la réhabilitation de 267 Equivalents Points d'Eau Modernes constitués de 51 PM, 75 PMH, 65 SHVA et 76 BF (bornes fontaines qui seront réhabilitées à partir de 20 Adductions d'Eau Potable ou Sommaire - AEP/AES) répartis dans différentes localités de toutes les régions du Mali ; (iii) la création de 146 EPEM pour 73 systèmes hydrauliques pastoraux améliorés pour les autres usages est prévue en 2021.

### **Objectif Spécifique 5.3.2 : Satisfaire les besoins réels en assainissement tant en quantité qu'en qualité des populations par leur implication significative en veillant à l'équité inter et intra régionale**

734. **Dans le domaine de la réduction durable de l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement**, la mise en œuvre de l'ATPC dans les dix (10) régions ATPC a permis d'obtenir les résultats suivants : 508 villages déclenchés, 250 villages FDAL et 250 villages certifiés et 279 779 populations déclenchées, 201 392 populations FDAL et 247 261 populations certifiées. Quant à **l'accès à un service durable de l'assainissement**, sur une production moyenne annuelle de 5 142 855 m<sup>3</sup> de déchets solides, 3 343 199 m<sup>3</sup> ont été évacués vers les dépôts de transit ou vers la décharge, soit un taux d'évacuation annuelle de 65%, (source CPS SEEUDE).

735. **Dans le domaine de la réduction des pollutions et nuisances sur l'environnement**, la gestion des déchets spéciaux, 1 593 structures de santé, et 44 incinérateurs fonctionnels ont été réalisés sur une prévision de 181, soit un taux de 24%. Le nombre total d'incinérateurs fonctionnels dans ces structures de santé en 2021 s'élève à 1 138, soit un taux de couverture de 71%.

736. **S'agissant de la promotion de la gestion durable des eaux usées dans les centres urbains**, l'Agence Nationale de Gestion des Stations au Mali (ANGEM), dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement (PNA), a prélevé et analysé 213 échantillons d'eaux usées sur une prévision totale de 260 échantillons, soit un taux de réalisation de 83%.

### **Objectif Spécifique 5.3.3 : Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement**

737. **Dans le domaine de la Gouvernance de l'accès à l'eau potable**, l'extension du périmètre de concession de la SOMAPEP-SA, à tous les Chefs-lieux de Cercle, les localités frontalières et autres centres spécifiques, (18 centres en 2016, contre 90 centres en 2021) a occasionné la reprise, par celle-ci de 21 centres gérés par des exploitants privés (16 centres) et associatifs (05 centres). Aussi, 28 nouveaux contrats ont été signés avec les communes (1 à Koulikoro, 10 à Sikasso et 17 à Ségou). Un total de 163 centres AEP ont également fait l'objet d'audits de gestion technique et financière par les opérateurs STEFI, sanctionnés par des restitutions publiques des résultats.

738. Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau et l'assainissement, les résultats atteints sont :
739. Concernant l'Elaboration de textes législatifs, réglementaires et normatifs en matière d'assainissement et de contrôle des pollutions et des nuisances, il a été adopté la Loi N°2021-032 du 24 mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances en remplacement de la Loi N°01-020 du 30 mai 2001.
740. Concernant la mise en œuvre de la réglementation du secteur, le respect de la réglementation relative aux pollutions et nuisances, est loin d'être atteint, La situation des avertissements et transactions en matière de contrôle des pollutions et des nuisances montre que sur 1 921 avertissements traités, seulement 509 PV en ont été établis, d'où toute l'importance accordée à la sensibilisation pour un changement de comportement des populations.

## Objectif global 5.4. Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

741. Conformément aux objectifs de la Politique Nationale Genre, les activités de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, ont porté sur : (i) l'élaboration et la mise en œuvre des mesures devant assurer le bien-être de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ; (ii) la coordination et le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales du genre, de la promotion de la famille, de la promotion et de la protection de l'enfant au Mali ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre des actions visant à assurer la prise en charge des besoins spécifiques des femmes et des enfants ; (iv) la promotion des droits de la femme et de l'enfant ; (v) la protection de l'enfance ; (vi) la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des enfants dans les programmes et projets de développement.
742. L'année 2021 a été marquée par la tenue de la 2<sup>ème</sup> session du conseil Supérieur de la Politique Nationale Genre (PNG). Les principales recommandations issues de la rencontre se résument comme suit : l'instauration d'un cadre national de concertation sur le genre ; l'évaluation de la PNG (2010), la tenue régulière des sessions du conseil supérieur de la PNG, la mise en place des comités régionaux et sectoriels dans les 19 régions administratives du Mali et le District de Bamako, la réalisation d'un audit genre des politiques, programmes, projets, services, mécanismes de tous les départements ministériels sous l'angle de la prise en compte du Genre.

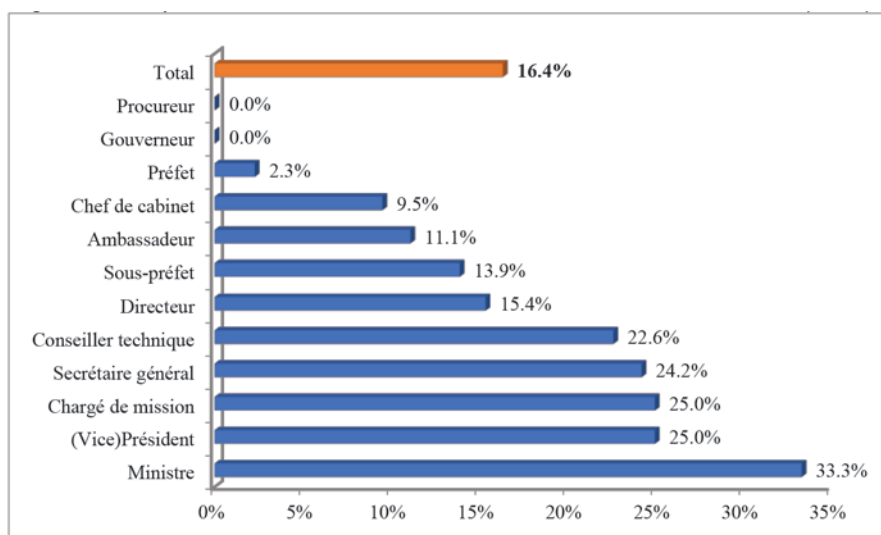
### Objectif Spécifique 5.4.1 : Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques

743. Dans le cadre du renforcement de la participation de la femme aux activités socioéconomiques, le Gouvernement a élaboré entre autre le Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de l'Epanouissement de l'Enfant et de la famille (PDDAFFE 2020-2029) qui a pour objectif de définir une nouvelle vision holistique, un cadre organisationnel et programmatique en cohérence avec : les orientations relatives à l'égalité contenues dans les cadres stratégiques nationaux de développement et de la réforme Institutionnelle de l'Etat.
744. Le **Fonds d'Appui pour l'Autonomisation de la Femme et l'épanouissement de l'Enfant (FAFE)** alimenté annuellement contribue à élargir les services d'appuis et les opportunités de développement de l'entrepreneuriat féminin, de renforcement du leadership féminin et de la participation politique des femmes.

745. **Au titre de 2021**, les résultats majeurs enregistrés au niveau du **FAFE** sont : (i) 40 associations de femmes appuyées en matériels et équipements de production d'une valeur de 50 millions de FCFA ; (ii) 250 millions de FCFA investis pour appuyer les associations féminines en renforcement des capacités en matériels et équipements de production et en AGR ; (iii) 50 millions de FCFA investis pour l'autonomisation des femmes et la restauration des droits fondamentaux de l'Enfant ; (iv) 10 millions de FCFA investis pour la réinsertion socio-économique des survivantes des VBG dont des femmes rurales.
746. En plus du FAFE, le MPFEF abrite d'autres programmes et projets, notamment le Programme Plate Forme Multifonctionnelle et le Projet d'Autonomisation Economique de la Femme dans la Filière Karité au Mali (PAEFFK ) dont la mise en œuvre en 2021 a permis d'engranger les résultats ci-après : (i) près de 25 000 femmes de 200 organisations de production ont été formées sur les bonnes pratiques de la production à partir des radios de proximité ; (ii) 100 coopératives de femmes ont reçu la formation sur la fabrication de savons, de pommades et de crèmes ; (iii) des dispositions sont en cours pour l'acquisition d'un ensemble d'équipements et de matériels de production au bénéfice de 250 coopératives dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Ces équipements sont relatifs à la production d'amandes de bonne qualité et profiteront à près de 20 000 femmes rurales.
747. S'agissant de l'élaboration du **Rapport Genre** (RG), la poursuite des travaux de la feuille de route 'genre' pour 2021 a porté sur les résultats suivants : (i) l'adoption d'un canevas de rédaction amélioré du RG21 à utiliser par les ministères pilotes incluant notamment les tableaux de performance déjà utilisés dans les RG précédents ; (ii) une analyse des ressources humaines de l'administration malienne en lien avec la Loi N°052, désagréant le personnel de façon sexo-spécifique afin de visualiser le degré d'atteinte des objectifs de la loi ; (iii) une analyse des programmes, actions et activités ciblant directement le genre ; (iv) l'identification des programmes stratégiquement importants en matière d'égalité de genre ; (v) l'identification et l'implication des 6 ministères pilotes dans le processus d'amélioration du RG pour le RG 2021 : Énergies et Eau, Agriculture, Education nationale, Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Elevage et Pêche, et Economie et Finances.
748. On notera cependant des degrés divers d'implication des différents ministères ; la nécessité de renforcer le travail conjoint en interne aux ministères et notamment, le travail conjoint entre DFM, DRH et CPS, et de renforcer l'implication des responsables de programmes , qui fut quasiment nulle cette année.
749. La participation effective des femmes aux fonctions de direction et dans la vie politique, économique et publique a été améliorée. Ainsi, la proportion de femmes dans le Parlement national (actuel Conseil National de la Transition "CNT") se rapproche nettement des 30%, seuil minimum réglementaire conformément à la Loi N°052 sur le genre dans l'accès aux fonctions nominative et élective. En 2020, ce taux était de 28,57%, contre seulement 9,52% en 2013. S'agissant de la représentativité aux fonctions nominatives des services publics de l'Etat, 16.4% en moyenne des hautes fonctions nominatives sont occupées par les femmes. Sur cette moyenne, les ministres présentent les plus fortes proportions avec 33.3%, taux supérieur au taux cible dans la Loi N°2015-052. Aussi, près d'un quart des postes de présidents et vice-présidents de services et de chargés de mission sont occupés par les femmes (25%). A ce niveau, des efforts importants restent à faire afin de favoriser la promotion des femmes aux postes de gouverneurs (0% de femmes), des préfets, des chefs de cabinets ou encore d'ambassadeurs (respectivement 2.3%, 9.5% et 11.1%).



**Figure 24 :** Représentation des femmes aux hautes fonctions nominatives (en %)



Source : CNDIFE\_ASPG 2021 (provisoire).

750. Dans le cadre de la promotion du genre dans les fonctions électives, les données recueillies montrent que 19.3% des élus sont des femmes au Mali avec une plus grande proportion au niveau du CNT pour 29.7% et du Conseil communal pour 24%. Les femmes sont fortement représentées au sein des commissions de travail de ces entités surtout au niveau du HCC avec 33.3% pour une moyenne de 29.9%. Au Mali, les femmes représentent 21.7% des élus simples, avec une plus grande part pour le conseil communal 28.6% contre seulement 4.5% au niveau du conseil de cercle. Les femmes sont encore moins représentées au niveau des bureaux des différentes entités avec seulement 8.7%. Malgré cette faible représentativité, les femmes sont à près d'un tiers (28.6%) dans le bureau du CNT contre aucune dans ceux du Haut conseil des collectivités ou encore du Conseil régional.

751. Au niveau des services des collectivités territoriales, l'on a très souvent, à juste titre, accordé la plus grande importance à la représentation des femmes dans les conseils des collectivités territoriales, mais sa promotion au niveau des fonctions de secrétaire général (cheville ouvrière), desdites entités serait un atout majeur pour lequel il convient d'œuvrer. En effet, les femmes sont sous représentées dans les fonctions de secrétaire général des conseils de collectivité avec 3.8% avec un peu plus aux conseils de cercle et légèrement moins aux conseils communaux mais pas du tout au sein des conseils régionaux.

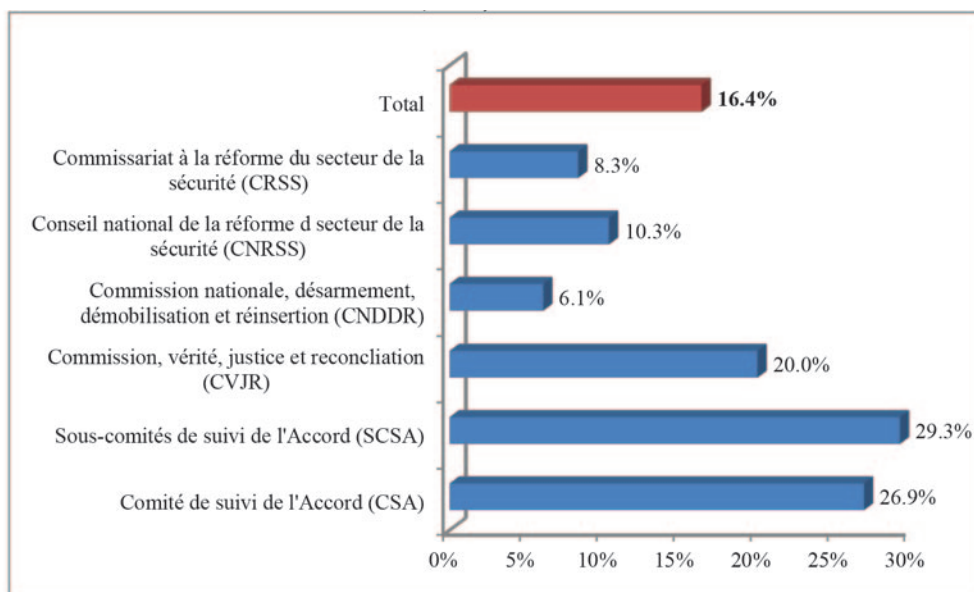
**Tableau 76 :** Répartition des nominations aux fonctions de secrétaire général des CT (en %)

	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Conseil communal	721	26	747	3.5
Conseil de cercle	55	5	60	8.3
Conseil régional	11	0	11	0.0
<b>Total</b>	<b>787</b>	<b>31</b>	<b>818</b>	<b>3.8</b>

Source : CNDIFE\_ASPG 2021 (provisoire).

752. Dans le cadre du renforcement de la participation des femmes au processus de paix et de réconciliation, le MPFEF a réalisé des actions pour renforcer l'appropriation des femmes de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et les faire participer à sa vulgarisation. La mise en place de tous les organes n'est pas encore effective. Cependant, des cadres de concertation et de dialogue, des séances de d'informations et de sensibilisation ont été réalisés pour l'implication des femmes dans les organes de mise en œuvre de l'Accord pour la paix à Bamako et au niveau de la région de Mopti. Ils ont permis d'augmenter le nombre des femmes dans le Comité de suivi de l'Accord (CSA) et la participation des femmes dans les brigades communautaires des communes de Sio et de Kona.

**Figure 25** : Répartition des femmes aux fonctions nominatives des organes de suivi pour la paix, la réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité (en %)<sup>7</sup>



Source : CNDIFE\_ASPG 2021 (provisoire).

753. La mise en œuvre du « **Projet d'Emergence des Compétences Féminines** » a été appuyée par l'octroi de financement afin de produire les répertoires pour permettre de : (i) renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées ; (ii) fournir des informations utiles et en temps opportun aux décideurs pour la prise de décisions concernant le recrutement, la nomination ou la représentation des femmes dans les différents secteurs d'activités ; (iii) identifier les secteurs où les femmes sont sous représentées afin d'inciter à la prise de mesures correctives dans le sens de l'équité et de la justice sociale ; et (iv) favoriser le réseautage entre les compétences féminines.

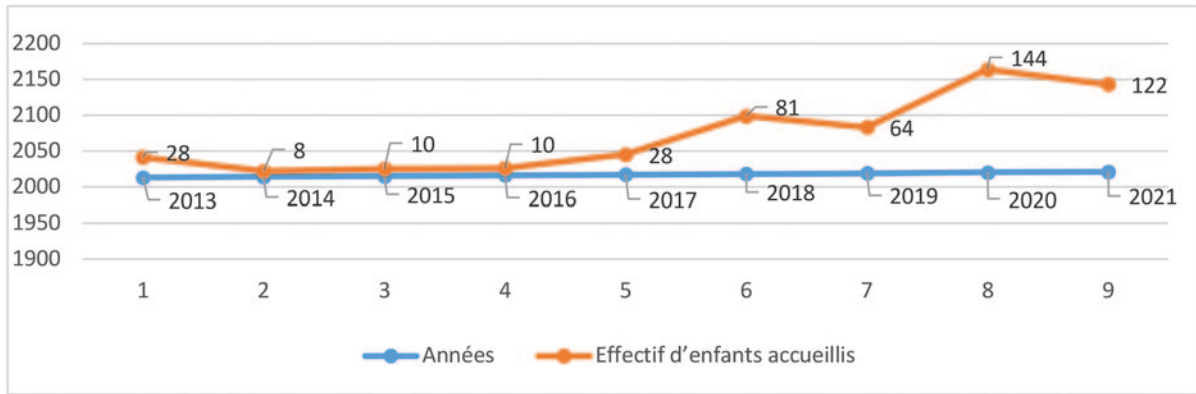
754. **Dans le cadre de l'apprentissage et l'autonomisation économique des filles et des femmes**, 2 791 filles/femmes de 15 à 24 ans ont été formées et installées dans les opportunités économiques, permettant de générer 2 059 468 895 FCFA de chiffre d'affaires, de créer 7 232 emplois et de toucher 34 784 membres de ménages bénéficiaires directs.

### Objectif Spécifique 5.4.2 : Assurer à l'enfant, à la femme et à la famille la pleine jouissance de leurs droits

755. En matière de promotion et de protection des droits des enfants les principales réalisations ont porté, entre autres sur : (i) la validation de la stratégie nationale multisectorielle pour mettre fin au mariage des enfants au Mali et son plan d'action quinquennal (2021-2025) ; (ii) la validation des outils harmonisés de gestion de cas de protection de l'enfant (lignes directrices, Procédures Opérationnelles Standardisées (POS)); (iii) la validation du mécanisme national de référencement, (iv) la réalisation de six études dont deux validées dans le cadre de la création d'une ligne verte d'assistance aux enfants ; (v) la prise en charge médicale, alimentaire, psychosociale et la réintégration familiale de 122 Enfants dont quatre (4) filles, sortis des groupes armés ; (vi) la prise en charge de 961 enfants abandonnés, dont 357 filles et 604 garçons sur le plan alimentaire, vestimentaire, sanitaire et psychosocial dans les institutions (publiques et privées) d'Accueil et de Placement pour Enfants.

<sup>7</sup> CNDIFE-MPFEF\_ASPG 2021 (provisoire).

**Figure 26 :** Evolution du nombre d'enfants sortis des groupes armés de 2013 à 2021, par régions/autres pays.



Source : Rapport Annuel DNPEF 2021

756. De l'analyse de la courbe, nous constatons que de 2014 à 2016 il y a eu l'accalmie, due à la signature des différents accords pour la paix. Cependant, en 2017 nous remarquons une montée en flèche des cas d'enfants enrôlés jusqu'en 2020, cette situation trouve son explication dans la fragilité de la mise en œuvre des accords signés, la dégradation de la situation sécuritaire entraînant la mutation du conflit armé vers le centre du pays, qui a fait des régions de Mopti et Ségou l'épicentre de la crise malienne, où l'extrémisme violent et les conflits intercommunautaires gagnent du terrain.

**Objectif Spécifique 5.4.3 : Renforcer le système de protection de l'enfant contre la violence, l'abus, l'exploitation et la négligence**

757. La ratification des instruments internationaux comme la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs constitue un premier pas vers l'élimination des violences faites aux enfants qui restent cependant une problématique de premier plan pour le Mali.

758. Depuis 2019, le Gouvernement a poursuivi son engagement vers le renforcement de son système de protection de l'enfant. Des efforts considérables ont été faits, avec l'appui technique et financier des Partenaires, pour aboutir à des lignes directrices et des outils harmonisés de gestion des cas de protection de l'enfant, permettant d'ouvrir la voie à un système d'information digitalisé sur la protection de l'enfant et à un suivi des cas et des référencement de qualité.

**Enfants affectés par la crise**

759. Dans les zones où la situation humanitaire est dégradée, en lien avec les conflits, les violations graves des droits des enfants sont répertoriées. Le nombre de violations graves vérifiées contre des enfants a continué d'augmenter en 2021 avec 1 047 incidents vérifiés (contre 744 en 2019 et 1013 en 2020). Spécifiquement, les cas de recrutement d'enfants associés à des groupes armés uniquement pour le premier trimestre 2022 ont déjà connu une augmentation de 47% du total des cas de 2021 (367 cas de recrutement ont été vérifiés en 2021).

760. Pour répondre aux multiples besoins des enfants en situation humanitaire, le Gouvernement et ses Partenaires ont fourni du soutien psychosocial à 64,648 enfants (dont 32,232 filles) en 2021 et 55 551 enfants aidés en 2020. En 2021, 562 enfants (dont 70 filles) ont été libérés de groupes armés et ont reçu une prise en charge/assistance holistique tandis que 1 843 (dont 802 filles) non accompagné(e)s et séparé(e)s de leur famille ont bénéficié de soins temporaires, de protection et de services de recherche et réunification familiale.

## Violences basées sur le genre (VBG)

761. Il a été noté qu'entre janvier et décembre 2021, 9 540 cas de VBG ont été rapportés (GBVIMS 2021) contre 6 605 cas en 2020, soit une augmentation de 44%. Cela pourrait s'expliquer par l'insécurité grandissante entraînant des déplacements, la pandémie à COVID-19 et l'absence d'instrument juridique repressif.
762. Les filles de moins de 18 ans représentent plus de 34% des PDI et constituent ainsi le plus grand groupe au sein de la population déplacée, or elles demeurent la couche la plus exposée aux incidents de VSBG. En effet, 98%<sup>8</sup> des personnes survivantes de VSBG sont des femmes dont 51% sont des filles de moins de 18 ans.
763. Selon les données rapportées, 3% à 11% des personnes survivantes de violences sexuelles et de violences physiques déclarent avoir déjà été victimes d'incidents similaires par le passé. De plus, 14% des personnes survivantes sont des femmes et filles en situation d'handicap. Une analyse de données secondaires auprès des centres de santé y compris les One Stop Centers, révèle qu'environ 1,6% des personnes survivantes de viol seraient positives au test du VIH-Sida.
764. Dans le cadre du **Programme Spotlight Initiative**, les activités majeures réalisées ont porté sur : (i) le renforcement des capacités des acteurs et actrices des différents mécanismes multipartites de coordination, de suivi-évaluation et d'élaboration de plans de travail chiffrés en matière de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), Violences faites aux Femmes et Filles, les pratiques néfastes et la Santé de la reproduction. (étape de Bamako et de Sikasso) ; (ii) le renforcement du cadre institutionnel, l'amélioration de la production et de la disponibilité des données statistiques à travers le Programme Spotlight Initiative, pilier 5 à Bamako ; (iii) la formation des acteurs et actrices sur les mécanismes de collecte et de traitement des données sur les VBG, pratiques traditionnelles néfastes et santé de la reproduction.

## Etat d'exécution budgétaire

Tableau 77 : Etat d'exécution budgétaire (en millier de FCFA)

Prog	Budget prévu	Montant reçu	Dép Réa	Dép justif	Reliq	Taux mob	Taux d'exé	Taux réel	Taux justif
	(1)	(2)	(3)	(4)	(2-3)	(2/1)X100	(3/2)X100	(3/1)X100	(4/2)X100
Prog 1 : Adm Coord et décentr	14391 092	1 983 688	1920 026	1 920 026	63 662	14	97	13	97
Prog 2 : P F	7 386 191	1 885 923	1885 923	1 885 923	-	26	100	26	100
Prog 3 : P E F	1 534 565	26 538	26 538	26 538	-	2	100	2	100
Prog 4 : FAFE	486 551	14 938	14 938	14 938	-	3	100	3	100
Total général	<b>23798399</b>	<b>3 911 087</b>	<b>3847 425</b>	<b>3 847 425</b>	<b>63 662</b>	<b>16</b>	<b>98</b>	<b>16</b>	<b>98</b>

Source : DFM/Santé

<sup>8</sup> D'après les données du GBVIMS

765. Le Budget 2021 du Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille a été exécuté à hauteur de 98% contre 97% en 2020 par rapport à la dotation révisée et notifiée. Le Ministère a bénéficié d'une dotation de 3 911 425 000 FCFA sur une prévision de 23 798 399 000 FCFA en 2021 contre 4 602 988 000 FCFA en 2020.
766. **Problèmes et contraintes** : Au cours de l'année 2021 on note les contraintes suivantes : (i) Faible fonctionnement des mécanismes institutionnels de mise en œuvre des politiques et programmes ; (ii) Insuffisance de la maîtrise des concepts (genre, enfant, famille et femme) par les acteurs institutionnels ; (iii) Insuffisance de système d'information harmonisé et fonctionnel ; (vi) Insuffisance et inadéquation des ressources financières ; (iv) Influence et persistance des pesanteurs socio-culturelles et religieuses ; (v) Insuffisance des services de prise en charge holistique des survivantes de VBG ; (vi) Absence d'une loi sur les VBG ; (vii) Absence d'une base des données sur les VBG et (viii) la non représentativité des Services Locaux de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (SLPFEF) dans certaines régions.
767. **Perspectives/Orientations stratégiques** : (i) adoption du projet de loi sur la Protection de l'Enfant et de l'avant-projet de loi sur les violences basées sur le genre ; (ii) dissémination de la stratégie nationale multisectorielle de prévention du mariage d'enfants et mise en œuvre de son plan d'action quinquennal (2021-2025) et (ii) poursuite de la mise en place du sous-Système national d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE).

## **Objectif global 5.5. Mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays**

768. La nouvelle génération de la PNP capitalise les acquis en matière de résolution des problèmes de population, et contribue à l'atteinte des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

### **Objectif spécifique 5.5.1 : Intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques, stratégies, programmes et projets de développement pour la capture du dividende démographique**

769. Pour accélérer la transition démographique, les actions en matière de population ont porté sur (i) l'appui au projet Autonomisation des Femmes et Dividende démographique au Sahel (SWEDD- Mali) ; (ii) l'organisation des sessions de formation de plaidoyer et d'appropriation de la PNP et de la Feuille de Route nationale (FRN) sur le dividende démographique ; (iii) la dissémination de la PNP et son mécanisme de coordination axé sur la capture du dividende démographique dans les régions de Kayes, Gao et Mopti et (iv) la célébration de la Journée mondiale de la Population, 11 juillet 2021.



**Tableau 78 : Présentation des objectifs et indicateurs du programme prévus et réalisés**

Programme : Population	Indicateurs et cibles de performance	2019	2020	2021
<b>Objectif N°1:</b> Améliorer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale de Population.	<b>Indicateur 1.1 :</b> Taux de réalisation des missions de suivi programmées	100	0	100
	<b>Indicateur 1.2 :</b> Nombre de rapports de suivi-évaluation de politique, projets et programmes de population	2	2	2
<b>Objectif N°2 :</b> renforcer les capacités des acteurs ainsi que la communication et le plaidoyer sur les questions de population et du Dividende Démographique ;	<b>Indicateur N°2.1</b> Taux d'exécution des sessions de formation des acteurs sur les questions de population et le Dividende Démographique	100	0	60
	<b>Indicateur N°2.2 :</b> Taux d'exécution des études programmées	100	50	100
	<b>Indicateur N°2.3 :</b> Taux d'exécution des activités de sensibilisation et de plaidoyer programmées	100	0	100

Source : Rapport DNP 2021

### Etat d'exécution budgétaire

770. Pour l'exécution des activités de 2021, la DNP a bénéficié d'un montant total de deux cent vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante FCFA (229 789 740 FCFA). Ce montant concerne notamment les activités réalisées durant la période 2021. Sur ce montant alloué à la DNP, trente-sept millions cinq cent quatre mille cinq cent quatre-vingt FCFA (37 504 580 FCFA) proviennent du budget national, quatre-vingt-quinze millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante (95 452 660 FCFA) proviennent de la contribution du Fonds des Nations unies pour la Population (UNFPA), quatre-vingt-six millions (86 000 000 FCFA) de la contribution du Projet Autonomisation des Femmes et Dividende démographique au Sahel (SWEDD-Mali) et, enfin, dix millions huit cent trente-deux mille cinq cent trente (10 832 530 FCFA) du budget conjoint SWEDD/UNFPA, à travers la Banque Mondiale pour la mise en œuvre des activités de population.

**Tableau 79 : Taux d'exécution financière (montant en milliers de F CFA)**

Action	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021
Mise en œuvre de la Politique nationale de Population	275 658 224	247 299 799	229 789 740

Source : DNP 2021

771. **Capture et Suivi du dividende démographique :** Dans le cadre du suivi du dividende démographique, et en particulier des feuilles de route continentale et nationale pour la capture du dividende démographique, le Gouvernement suit la trajectoire du dividende démographique à partir d'un indice composite, l'Indice synthétique de suivi du dividende démographique (Demographic Dividend Monitoring Index ou DDMI) portant sur 5 dimensions : (i) la couverture de la dépendance économique, (ii) la qualité du cadre de vie, (iii) les transitions dans la pauvreté, (iv) le développement humain élargi et (v) les réseaux et territoires.

772. Au Mali, entre 2019 et 2020, l'Indice synthétique de suivi du dividende démographique (DDMI) est passé de 0,367 à 0,380 (sur une échelle de 0 à 1), soit une augmentation de 0,013 point. Malgré cette amélioration, ce score indique que le Mali n'exploite pas son dividende démographique.
773. Le DDMI est tiré vers le haut par les performances dans la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté (Indice de dimension « sortie de la pauvreté » = 0,57) et d'amélioration de qualité du cadre de vie (Indice « qualité du cadre de vie » = 0,58). A l'inverse, les faibles scores des indicateurs sont constatés au niveau de la couverture de la dépendance économique (Indice « couverture de la dépendance économique » = 0,46), de l'indicateur de développement humain étendu (Indice « développement humain élargi » = 0,40) et de l'indicateur réseau et territoire (Indice « réseaux et territoire » = 0,13). Ces 3 derniers indicateurs indiquent les domaines dans lesquels il urge d'investir massivement.
774. **Problèmes et contraintes** (i) la mise à disposition tardive des ressources de l'Etat et des partenaires techniques et financiers ; (ii) l'indisponibilité de certaines données, pour renseigner des indicateurs de suivi des engagements de la CIPD+25 ; (iii) les difficultés de conduire des enquêtes qualitatives dans certaines localités, pour des raisons sécuritaires et (iv) L'insuffisance de matériels et équipements dédiés à la mise en œuvre de la PNP aux niveaux national, régional et local.
775. **Perspectives** : (i) l'élaboration d'un plan de financement de la PNP et des engagements du Mali sur la CIPD+ 25 ; (ii) l'élaboration du rapport national 2021 pour le suivi des engagements de la CIPD+25 ; (iii) l'appropriation de la Politique nationale de Population et son mécanisme de coordination axé sur la capture du dividende démographique auprès des acteurs régionaux et locaux; (iv) le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route nationale du dividende démographique et (v) l'élaboration des nouveaux plans régionaux de population.

### Objectif Spécifique 5.5.2 : Mobiliser et valoriser les apports des diasporas pour réduire la pauvreté et soutenir le développement

776. **La Politique Nationale de Migration (PONAM)** est le document de référence qu'a le Mali dans le domaine de la migration. Elle est composée de huit (08) axes. Toutes les activités menées dans le cadre de la migration sont l'apanage des stratégies qui permettent de sécuriser, de protéger et d'assister les migrants. C'est dans ce contexte qu'en 2021, des activités de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière et la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO ont été menées dans les régions de Kayes, Sikasso et dans le District de Bamako.
777. Le montant des transferts d'argent des migrants maliens en 2021 s'élève à 519 006 000 000 FCFA, selon les données de la Cellule de Planification de la Statistique du secteur Coopération et Intégration (CPS/CI).
778. **Contraintes** : (i) Faible information des communautés à la base sur les risques et les dangers liés à la migration irrégulière et au trafic des migrants ; (ii) faible prise en compte des questions de migration dans les outils de planification du développement au niveau communal, régional et national et (iii) Faible investissement productif de la diaspora.
779. **Perspectives/orientations stratégiques** : (i) Favoriser la participation des collectivités territoriales, des OSC et de la diaspora et (ii) Mettre en place un dispositif financier pour le financement des migrants porteurs de projets d'investissement.

## Objectif Spécifique 5.5.3 : Mettre en place un système de gestion approprié des questions migratoires

780. La mise en œuvre de la Politique Nationale de Migration a permis de promouvoir la migration légale tout en mettant l'accent sur les risques et dangers de la migration irrégulière, de valoriser la compétence des migrants. La collaboration avec les partenaires techniques et financiers a permis d'atteindre des résultats tangibles.
781. Un cadre de concertation de tous les acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le cadre de la migration au Mali a été mis en place dans les régions de Kayes, Sikasso et dans le District de Bamako. Un cadre de concertation de niveau national a été mis en place afin de coordonner l'ensemble des activités des cadres régionaux. Cela a permis aux acteurs de mieux s'organiser et de faire face aux multiples besoins des migrants. Aussi, dans le cadre de l'assistance aux migrants en détresse, la synergie d'action mise en place par le gouvernement et ses partenaires, notamment l'OIM, a permis de rapatrier au Mali au cours de l'année 2021 environ 5 307 maliens.

**Tableau 80** : Effectifs des rapatriés

Rapatriés		Effectif
1	Hommes	4309
2	Femmes	364
3	Mineurs	634
<b>Total</b>		<b>5307</b>

**Source** : Antenne d'Accueil et d'Information des Maliens de l'Extérieur de l'Aéroport International Président Modibo KEITA Bamako Sénou

782. **Contraintes** : (i) l'insuffisance du pactole alloué aux migrants par les partenaires dans le cadre de leur réinsertion et (ii) la faible coordination entre les actions des différents acteurs dans la gestion des questions migratoires.
783. **Perspectives/orientations stratégiques** : (i) Mise en œuvre du plan d'actions 2020-2024 de la Politique Nationale de Migration et (ii) Implication du secteur privé et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du plan d'actions de la PONAM.

## Objectif global 5.6. Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement

784. Dans le domaine de la Politique Domaniale et Foncière, les activités ont porté sur : (i) l'opérationnalisation du système sur les titres fonciers et immobiliers ; (ii) le contrôle des dossiers techniques. Concernant l'amélioration des recettes domaniales et les droits et taxes fonciers, le taux de réalisation des recettes de 2020 est de 102% ( soit un recouvrement de 116 570 026 966 FCFA sur une prévision de 114 791 000 000 de FCFA).

### Objectif Spécifique 5.6.1 : Accroître la qualité de vie dans les villes et saisir cette opportunité

785. Dans le domaine de la Politique Nationale de la Ville (PONAV) : Les réalisations ont porté sur l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) : (i) Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Sandaré : le rapport provisoire est disponible ; (ii) Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) des communes rurales de : Dio-Gare, Diago et Kambila. Le rapport provisoire a été examiné au Comité National d'Evaluation des SDU ; (iii) Collecteurs naturels :

les études élaborées en 2017 relatives à l'aménagement des marigots de Molobalini et Woyowayanko seront reconduites pour être financées sur le fonds d'études de 2022. Le recensement et l'évaluation des occupations de tous les collecteurs ou marigots dans le district de Bamako sont terminés.

786. Dans le cadre de l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes, les réalisations ont porté sur les expertises immobilières et les loyers plafonds.

### **Objectif Spécifique 5.6.2 : Favoriser l'accès à un habitat décent et faire du développement urbain une source d'innovation**

787. Dans le cadre de faciliter l'accès à un habitat décent et de faire du développement urbain une source d'innovation, le Gouvernement a mis en place un cadre de concertation formel créé par décision n°2013-0125/MLAFU-SG du 30 août 2013 portant création, organisation et fonctionnement du cadre de concertation avec les organisations professionnelles du secteur des bâtiments, travaux publics et des domaines : l'ordre des Ingénieurs conseils ; l'ordre des Architectes ; l'ordre des Géomètres experts ; l'ordre des Urbanistes ; l'association des promoteurs immobiliers ; l'association des administrateurs de biens et agents immobiliers ; et les partenaires financiers (BMS, BID, SHELTER-AFRIQUE).

788. En plus du cadre de concertation formel, la DND et la DNC entretiennent des partenariats avec l'Agence pour l'Aménagement des Zones Industrielles (AZI) ; l'Agence de Cessions Immobilières (ACI) ; l'Ordre des notaires, le PAMORI II, la CARFIP, l'AGETIC, la DNGM, la DGI, l'IGM.

789. L'urbanisation a entraîné une crise d'habitation dans les centres urbains. Les spéculations foncières et l'augmentation du prix des loyers qui en découlent, empêchent les personnes à faible revenu d'accéder à la propriété immobilière. Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement a mis en place un vaste programme de construction de 50 000 logements sociaux en 2014. En 2015, la construction de 20 000 logements a été annoncée officiellement par le premier ministre Modibo KEITA.

790. Sur 20 000 logements prévus, 49 conventions et contrats signés en Partenariat Public Privé (PPP) totalisant 13 027 logements dont 7 785 réceptionnés et 5 282 en cours de construction. En 2018, 3447 logements sociaux ont été attribués.

791. En 2020, les actions ont porté sur la poursuite de la réalisation des logements sociaux en Partenariat Public Privé (PPP). En ce qui concerne le programme gouvernemental, les actions ont porté sur la restructuration des crédits de l'Office Malien de l'Habitat (OMH).

792. Le nombre d'unités résidentielles formelles de logements sociaux achevées, avec des plans soumis et approuvés, et un certificat d'occupation émis, au cours de l'année civile 2020 est de 5 000 logements sociaux selon le rapport d'activité annuel de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) Selon l'EMOP, 50,9% des maliens sur l'ensemble du territoire sont propriétaires sans titre foncier de leur logement contre 16,1% avec titre foncier.

793. La proportion des ménages propriétaires de leur logement sans titre est plus élevée en milieu rural (69,9% qu'en milieu urbain (28,1%) moins Bamako. La location est beaucoup plus développée en milieu urbain (30% qu'en rural (1,9%). En ce qui concerne les régions, c'est à Tombouctou et à Koulikoro où on relève les plus forts taux de ménages propriétaires sans titre de leur logement respectivement (69,8% et 67,4%). Bamako enregistre le plus faible taux (69%).

794. Selon la même source 42,3% des ménages habitent des maisons dans une concession. Il s'agit des logements abrités par des concessions appelées couramment «cours communes». Seulement 3,7% des ménages vivent dans un appartement ou dans une villa.

**Tableau 81 : Tableau des indicateurs des affaires foncières**

Intitulé des indicateurs	Lien/ODD	Structure responsable	Valeur de référence 2018 en %	Réalisations 2019 En Nbre	prévisions 2020 En Nbre	Réalisations 2020 En Nbre	Observations
Taux des archives foncières et cadastrales dématérialisées	ODD 17	DND/SP-PDF	100	235 079		235 079	La réalisation concerne le nombre d'archives foncières et cadastrales dématérialisés.
Nombre de communes disposant d'un plan cadastral	ODD 17	DND/SP-PDF	24	14	18	14	L'élaboration de plan cadastral est en cours pour quatre (04) autres communes.

795. Concernant l'indicateur « Nombre de communes disposant d'un plan cadastral », sur une prévision de dix-huit (18) plans cadastraux communaux, quatorze (14) plans cadastraux communaux ont été élaborés et quatre (04) sont en cours d'élaboration. Le taux de réalisation est de 77%. Le niveau d'atteinte de cet indicateur est peu satisfaisant.

796. Le nombre de communes urbaines qui disposent et appliquent un schéma d'urbanisme actualisé à jour est de 102 dont 15 révisés et 32 PUS élaborés. En 2021, les réalisations ont porté sur l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) de la ville de Sandaré (Kayes) et des communes rurales de Dio-Gare, Diago et Kambila (Koulikoro) dans le cadre de l'intercommunalité.

797. Le nombre de Plans d'Urbanisme Sectoriels élaborés et le Nombre de logements sociaux construits et livrés, aucune réalisation n'a été faite concernant ces deux indicateurs faute de moyens financiers.

798. Les Problèmes et Contraintes sont entre autres : (i) la non immatriculation et bornage des espaces programmés dans le SDU ; (ii) l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Villes (PRODEV) ; (iii) le non-respect des textes par les Collectivités Territoriales et les Chefs coutumiers ; (iv) les difficultés de recouvrement des recettes domaniales (concessions ordinaires, redevances domaniales), faute de législation répressive en la matière ; (v) la spéculation foncière et l'accaparement des terres ; (vi) la spoliation du patrimoine foncier de l'Etat et des Collectivités territoriales et (vii) la faible densité du réseau cadastral.

799. Les perspectives porteront sur: (i) la poursuite de la construction de logements sociaux par l'Etat, en Partenariat Public Privé (PPP) et par les coopératives d'habitats ; (ii) la mise en place d'une banque de données urbaines du Mali ; (iii) la poursuite de l'opération de dématérialisation des archives des conservations foncières pour mettre en place un système d'archivage moderne physique et numérique, pour l'ensemble des structures des Domaines sur toute l'étendue du territoire national et (iv) l'informatisation des procédures de la gestion foncière et domaniale à travers l'implantation du Système d'Information sur les Titres Fonciers et Immobiliers (SITFI).



## Objectif global 5.7 Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale

800. La Politique Nationale de Protection Sociale adoptée en 2016 ambitionne de construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux de tous les citoyens en général et des couches défavorisées en particulier. La dernière génération du plan (2021-2025) vise à renforcer les systèmes existants et de réaliser une extension progressive des champs d'application des mécanismes contributifs (sécurité sociale) et non contributifs (aide sociale dont les filets sociaux et l'assistance médicale) de la protection sociale au Mali.
801. Pour accélérer le développement du secteur informel, le Gouvernement a adopté le 15 février 2016 la Politique Nationale de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et son Plan d'actions (2015-2019) suivant le Décret N°2016-0066/P-RM portant approbation de documents de politique nationale après la délibération du Conseil des ministres du 09 octobre 2014 sous l'impulsion à l'époque du Ministère en charge de l'Economie Sociale et Solidaire.

### Objectif Spécifique 5.7.1 : Etendre la protection sociale à tous

#### Le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) :

802. Les réalisations de quelques activités phares en 2021 ont porté sur : (i) l'organisation des journées d'information pour l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle dans les régions ; (ii) l'adoption du décret d'application du RAMU ; (iii) la mise en place d'un comité restreint pour accélérer l'opérationnalisation du RAMU et (iv) la tenue d'un atelier de concertation des acteurs sur l'intégration des gratuités au RAMU.
803. En termes de statistiques, le nombre total de personnes couvertes par les trois dispositifs de prise en charge du RAMU (AMO, RAMED et mutuelles de santé) s'élevait en 2021 à 2 969 285 sur une cible de 21 112 000 (population totale du Mali en 2021 suivant Estimations RGPH 2009), ce qui correspond à un taux de 14,06%.

#### Le Régime l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) :

804. Par rapport à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), il y a eu l'immatriculation de 149 802 nouveaux assurés (CMSS : 71 681, INPS : 78 121) portant ainsi le nombre total des personnes immatriculées au 31 décembre 2021 (y compris les ayants droits) à 1 576 510 (CMSS : 771 641, INPS : 804 869). Ce chiffre représente 43,93 % de la population cible soit 7,47% de la population totale. Ce taux est en baisse comparé à celui de 2020 (8,27%). Cette baisse s'explique par la suppression des doublons lors de la bascule d'Esquif vers le nouveau système ACTIV PREMIUM.

#### Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) :

805. Ce régime a enregistré 114 074 nouveaux immatriculés au cours de 2021. Ainsi le cumul des immatriculations est passé de 823 209 en 2020 à 937 283 au 31 décembre 2021. Le nombre de bénéficiaires servis a connu une nette régression en 2021 par rapport à l'année précédente avec seulement 35 780 prises en charge effectuées contre 52 506 en 2020. Cette baisse s'explique par les raisons suivantes : (i) la faible fréquentation des établissements de santé à cause de la pandémie à coronavirus ; (ii) la réticence de certaines structures de santé à prendre en charge les indigents en raison de factures impayées.

## La Mise en œuvre du Registre Social Unifié (RSU) :

806. Les efforts fournis à ce niveau ont consisté à l'organisation d'un atelier résidentiel de renforcement des capacités des membres du comité de pilotage sur le RSU à Fana.

## Couverture des ménages démunis par les programmes de filets sociaux

807. Le « **nombre de ménages les plus démunis couverts par les programmes de transferts sociaux** » est passé de 1 937 698 à 2 316 654 entre 2020 et 2021. La cible (1 196 726 transferts) a été largement dépassée. Comme indiqué plus haut, les différentes crises (coronavirus, déplacements massifs des populations) que le pays a connues, expliquent en grande partie cette hausse.

808. Quant au **Pourcentage de la population couverte par les institutions de sécurité sociale**, il est passé de 20,56% à 20,37% entre 2020 et 2021, ce résultat, même s'il est en deçà de la réalisation de l'année N-1 (2020) demeure encourageant, car légèrement supérieur à la cible de 2021 (19,87%) Idem pour « le pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé » qui a connu une légère hausse en 2021 (2,77%) comparativement à 2020 (2,19%). Ceci est dû essentiellement à la poursuite du cofinancement des cotisations des mutualistes à jour par l'Etat. Nous notons toutefois que ce dispositif est confronté à beaucoup de problèmes qui l'empêchent d'atteindre son objectif, à savoir la couverture de 78% de la population.

809. **Couverture sociale des populations par les mutuelles de santé** : Par rapport à la stratégie d'extension de la couverture maladie par les mutuelles de santé, « une mutuelle, un cercle » sur 220 mutuelles agréées 206 font des prestations de santé, parmi lesquelles 92 ont bénéficié de la subvention de cofinancement de l'Etat. Le taux de couverture de la population par les mutuelles de santé en 2021 est de 2,77% contre 2,19% en 2020 soit un taux d'augmentation de 0,58%. En terme de recouvrement de coût 487 941 985 F CFA de cotisation ont été recouverts sur une prévision de 2 022 131 350 F CFA en 2021, soit un taux de recouvrement de 24,13%.

810. **La mise en œuvre des activités de l'économie solidaire** : Dans le domaine de la promotion de l'économie sociale et solidaire les résultats suivants ont été enregistrés en 2021 : (i) 30 116 sociétés coopératives totalisant 1 315 489 adhérents (H 864343 / F 451146) avec un capital initial estimé à 13 845 732 002 FCFA. Ces sociétés coopératives ont créé pendant la même période 2 444 emplois et (ii) 1 640 ASACO enregistrées dont 1 430 sont fonctionnelles, soit 87,20% (la principale cause de la non-fonctionnalité des ASACO est l'insécurité). Seules 66 ASACO sont présidées par les femmes. Dans le cadre de la mise œuvre de la CAM 1 226 comités paritaires existent parmi lesquels 522 sont fonctionnels.

**Tableau 82 : Evolution des indicateurs de la Protection Sociale**

INDICATEURS	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2021
La part du budget de la santé (secteur socio-sanitaire) dans le budget national	5,2	5,36	6
Pourcentage de ressources transférées aux collectivités	21,89	26,01	19
Nombre de Mutuelles de santé fonctionnelles (cumul)	104	105	96
Nombre de mutuelles de santé agréées	205	206	214
Proportion de la population couverte par les mutuelles de santé	2,19	2,77	5
Proportion de bénéficiaires des mutuelles de santé servis (ayant bénéficié de prestations)	-	56,49	-
Nombre de bénéficiaires de l'AMO servis (ayant bénéficié de prestations)	631 826	839 565	731 826
Nombre de bénéficiaires de RAMED servis (ayant bénéficié de prestations)	52 506	35 780	100 000
Nombre des établissements de santé ayant une convention avec la CANAM	1 947	2 022	1 997
Pourcentage de la population couverte par le RAMU (AMO, RAMED, Mutuelles)	-	14,06%	45%

Source : Loi des finances 2021/ CADD

811. Le nombre de bénéficiaires de l'AMO servis (ayant bénéficié de prestations) a augmenté entre 2020 et 2021 passant de 631 826 à 839 565 pour un objectif de 731 826. Ceci s'explique par une augmentation de structures conventionnées prestataires de services dont le nombre a évolué de 1947 à 2022 entre 2020 et 2021. Quant au nombre de mutuelles de santé agréées, leur nombre a évolué de 205 à 206 soit une nouvelle mutuelle de santé agréée avec un taux de couverture de 2,77% pour un objectif de 5%.
812. **Problèmes et contraintes.** Certaines entraves ont émaillé l'exécution correcte des activités. Il s'agit entre autres de la mise à disposition tardive des ressources du budget d'Etat. Par ailleurs, des problèmes spécifiques ont aussi pesé sur l'atteinte des résultats en 2021. Il s'agit de : (i) du non-remboursement des factures de prise en charge des indigents par les structures conventionnées avec l'ANAM (CSCOM, CSREF et Pharmacies conventionnées), ce qui a conduit à l'arrêt des prestations dans la majorité de ces structures ; (ii) l'existence de tentatives et de fraudes à l'AMO par certains prescripteurs, assurés et autres prestataires.
813. **Perspectives et orientations stratégiques :** (i) l'opérationnalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ;(ii) la mise en œuvre du nouveau Plan d'Action National de la Politique Nationale de la Protection Sociale (2021-2025) ; (iii) la mise en œuvre du nouveau Plan d'Action National de la Politique Nationale de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (2021-2025) ; (iv) la mise en œuvre du Régime de Protection Sociale du Secteur Agricole et Informel ; (v) la mise à échelle de la Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture Maladie par les Mutuelles de Santé et (vi) l'opérationnalisation du Registre Social Unifié.

### Objectif Spécifique 5.7.2 : Etendre la solidarité et lutter contre l'exclusion sociale

814. L'année 2021 a été marquée par le renforcement du partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial, l'UNICEF et l'UNHCR pour le financement des activités de prises en charge des PDIs, les victimes des inondations et catastrophes et le renforcement des structures en charge. Malgré ces appuis, les résultats n'ont pas été à hauteur de souhait. Cette situation s'expliquerait par la complexité de la gestion de l'action humanitaire, la demande sociale forte par rapport aux ressources disponibles pour la gestion des cas.

815. **Personnes Déplacées Internes** : Le nombre de PDIs est en effet passé de 401 736 personnes (rapport CMP de septembre 2021) à 350 110 en décembre 2021. Ainsi entre septembre et décembre 2021, une baisse de 51 626 personnes déplacées (13%) a été constatée.
816. **Rapatriés** : Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés soutient les autorités maliennes à travers la DNDS dans l'identification et l'opérationnalisation de 28 points d'enregistrement des rapatriés dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou et le District de Bamako. Cela vise à renforcer la qualité de l'enregistrement et de la documentation à l'état civil des personnes rapatriées qui reviennent des principaux pays d'asile (Niger, Burkina Faso, Mauritanie et Algérie) en mettant en place un mécanisme d'enregistrement et de référencement des cas de protection. Le nombre de rapatriés est passé de 83 712 individus en septembre (Rapport CMP de septembre 2021) à 84 307 en décembre 2021, soit une augmentation de 595 individus.
817. **Les inondations** : La situation cumulée des inondations passe à 26 686 personnes sinistrées ; 4931 ménages ; 111 localités ; 4 décès. Les régions suivantes enregistrent les nombres importants de localités touchées : Ménaka (73 localités), Bamako (21 localités) tandis qu'on dénombre des régions non touchées par les inondations (Tombouctou, Mopti, Sikasso et Taoudéni). Des appuis en vivres et en non vivres ont été apportés à toutes les populations sinistrées.
818. Point sur **la prise en charge des pupilles** en République du Mali : La prise en charge des Pupilles est effective, chaque pupille immatriculé reçoit une subvention de 100 000 FCFA par trimestre. L'ONAPUMA a immatriculé 400 nouveaux pupilles et subventionné 944 pupilles en 2021.

#### **Réinsertion socio-économique des Personnes en situation d'handicap :**

819. La réinsertion socio-économique des personnes handicapées a connu une régression par rapport aux années antérieures qui étaient respectivement de 2019 et 2020 de 20,87% et 29,69%. Ce taux est de 17,20% en 2021. Il pourrait s'expliquer par une insuffisance de financement des AGR par certains partenaires financiers de proximité et leur inscription dans les centres de formation professionnelle ou apprentissage.
820. La satisfaction en besoin d'appareillages est de 30,41% sur une prévision de 35%. Il est à noter que cet indicateur n'a pas évolué compte tenu de la timidité de l'accompagnement de l'Etat, des collectivités et des partenaires dans le financement de l'appareillage des personnes handicapées. Dans le cadre de la rééducation fonctionnelle, le taux est en hausse (88,52%) par rapport à 2019 (77,3%). Cela est dû au renforcement des capacités du centre par l'arrivée des kinésithérapeutes.
821. **Prise en charge des Personnes Agées** : Les personnes du troisième âge constituent une des cibles privilégiées du Développement Social en raison d'un certain nombre de vulnérabilités qui les caractérisent : physique, économique et parfois sociale. Leur suivi, accompagnement et soutien relèvent de la plus haute importance. C'est pourquoi, le Département en charge des Personnes âgées a instruit à ses services un suivi minutieux et une prise en charge adéquate de cette cible.

**Tableau 83** : Prise en charge des personnes en situation du handicap

Indicateurs	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021	Réalisation 2021
Nbre de Pers handicapées consultées	12 358	12 083	12 083	12 000	11 875
Nbre de séances de rééducation	18 677	19 340	19 340	25 000	28 329
% de satisfaction en besoin d'appareillage	22,35%	90,12% (737/800)	30%	35%	30,41%
Nbre d'enf pieds Bot traités	606	222	222	200	102

Source : Rapport annuel 2021, DNDS

- Sur une prévision de 12. 000 consultations, la réalisation a été de 11. 875 soit un taux de 98,95% ;
- Sur une prévision de 25 000 séances de rééducation, 28 329 séances sont réalisées, soit un taux de 113,31% ;
- Sur une prévision de 35% en besoins d'appareillage, 30,41% des besoins ont été satisfaits ;
- Sur une prévision de 200 enfants pieds bot, 102 enfants ont été traités, ce qui donne un taux de réalisation de 51%.

**Tableau 84** : Evolution des indicateurs des activités d'urgence d'épidémies, de catastrophes et conflits

Indicateurs	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2021
Personnes en détresse victimes d'incendies enregistrées	6 887	370	26 468
Proportion de personnes en détresse victimes d'incendies assistées	17	35 ,86	99,81
Personnes en détresse victimes d'inondations enregistrées	117 667	19 228	86 022
Proportion de personnes en détresse victimes d'inondations assistées	50	33,80	83,32
Demandes de secours enregistrées	305 410	28 723	196 885
Proportion de demandes de secours satisfaites	96	66	90
Proportion d'enfants sortis des rangs des Groupes Armés pris en charge	100	100	100
Personnes informées et sensibilisées sur les conséquences des mines et restes explosifs de guerre	33 598	26 916	35 000

Source : Rapport annuel 2021 DNDS et DNPEF

822. Le bilan de la prise en charge des personnes victimes d'incendies, inondations et demandes de secours reste timide, pour la plupart des indicateurs. Cela s'explique par le manque de moyens financiers au niveau central, régional et local, la non prise en compte des activités du plan de contingence dans les PDSEC et le partenariat inexistant entre les SLDSES et certains organismes de proximité.



**Tableau 85 : Etat d'exécution budgétaire en FCFA**

Programme	Budget prévu	Montant reçu	Dépenses Réalisées	Dé-penses justifiées	Reliquat	Taux de-mobilisa-tion	Taux d'exécu-tion	Taux réalisa-tion	Taux justifica-tion
	(1)	(2)	(3)	(4)	(2-3)	(2/1)X100	(3/2)X100	(3/1)X100	(4/2)X100
Prog 1 : Adm, coord et décent	19737 983	7 169 804	7 146 659	6 709 956	23 145	36	100	36	94
Prog 2 : Renf de la Solid Lutte Ex	15852 621	3 908 470	3 898 091	3 894 960	10 379	25	100	25	100
Prog 3 : Renf de la PS et de l'ÉS	84443 548	226893 714	206356 051	206356 051	20 537 663	269	91	244	91
Prog 4 : Lutte contre Pauvreté	5 873 833	1 024 063	956 200	956 200	67 863	17	93	16	93
<b>Total général</b>	<b>125907985</b>	<b>238996 051</b>	<b>218357 001</b>	<b>217917 167</b>	<b>20639 050</b>	<b>190</b>	<b>91</b>	<b>173</b>	<b>91</b>

Source : DFM/secteur Santé

823. Malgré les résultats encourageants obtenus en 2021, **des difficultés** ont entravé l'exécution des activités. Il s'agit entre autres de : (i) la mise à disposition tardive des ressources du budget d'Etat ; (ii) la forte demande sociale par rapport aux ressources allouées ; (iii) l'insuffisance des données sur les cibles du développement social (personnes handicapées, personnes âgées, femmes seules chargées de familles, enfants en situation difficile, etc.) ; (iv) l'insuffisance et vétusté d'équipement et de matériels de bureau, de moyens logistiques roulants (véhicules et motos) à tous les niveaux pour la mise en œuvre et le suivi des activités ; (v) le faible accompagnement des Centres Communaux de Développement Social et de l'Economie Solidaire (CCDSES) par les Collectivités et (vi) la faible prise en charge des personnes vulnérables par les Collectivités.

824. **Perspectives** : (i) la mobilisation à temps des ressources financières auprès de l'Etat et des partenaires ; (ii) le renforcement de l'effectif des services en personnel à tous les niveaux ; (iii) la mise à disposition des structures centrales et déconcentrées du matériel roulant, informatique et bureautique ; (iv) l'accompagnement des Collectivités à l'endroit des CCDSES ; (v) la poursuite de la prise en charge médicale des indigents par le RAMED ; (vi) la diligence dans le remboursement des factures impayées des structures de prise en charge ; (vii) la poursuite de l'opérationnalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ; (viii) la poursuite de l'opérationnalisation du Registre Social Unifié (RSU) ; (ix) le développement d'une base de données nationale sur les groupes vulnérables et (x) la migration du SISo vers le DHIS2.

## Objectif global 5.8 Développer les activités physiques et sportives au Mali

825. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne a initié et met en œuvre plusieurs politiques et programmes dont : la Politique Cadre de Développement de la Jeunesse (PCDJ), le Programme National de Promotion de la Jeunesse (PNPJ), la Politique Nationale de la Citoyenneté et du Civisme (PNCC) et la Politique Nationale de Développement du Sport (PNDS).

### Objectif Spécifique 5.8.1 : Promouvoir la gouvernance administrative, organisationnelle des structures et renforcer le cadre juridique et réglementaire

826. Les principaux résultats obtenus en 2021, sont entre autres : (i) élaboration du projet de texte relatif à la formation au SNJ des recrues fonctionnaires, (ii) élaboration et validation des textes de création et de fonctionnement de la Direction Nationale de la Construction Citoyenne, (iii) élaboration et validation des textes de création et de fonctionnement de l'OGIS, (iv) élaboration et validation des textes de création et de fonctionnement du CNPAJ, (v) organisation de rencontres d'élaboration des textes de création et de fonctionnement du Palais des Pionniers et (vi) organisation de rencontres d'élaboration et de validation des textes de la PNJ.

### Objectif Spécifique 5.8.2 : Assurer le développement des infrastructures, des disciplines sportives et accroître les compétences des ressources humaines

827. Dans le domaine du **développement et la promotion des activités physiques et sportives**, en raison de la situation socio-politico-sanitaire du pays en 2021 ayant entraîné la fermeture des infrastructures socio-sportives, la presque totalité des activités sportives ont été annulées ou suspendues. Toutefois, certaines fédérations ont participé à des compétitions internationales et ont enregistré quelques résultats. Ainsi, en Football: (i) Médaille d'argent au CHAN Cameroun 2021; (ii) qualification de l'EN senior à la CAN 2021; (iii) qualification au barrage Coupe du monde 2022 en senior homme et (iv) 2<sup>ème</sup> d'Afrique en football des sourds au Kenya.

828. **En Basketball:** (i) médaille d'argent coupe du monde des senior en Serbie, (ii) 1<sup>er</sup> au Tournoi Afro basket U17 filles (Caire 2021), (iii) 2<sup>ème</sup> à l'Afro basket U17 garçons (Caire 2021), (iv) qualification au 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe du monde senior hommes (Angola).

829. Dans le cadre de la participation du Mali aux éliminatoires de la coupe du Monde Qatar 2022, le Stade du 26 mars et le LSBOS ont été réhabilités pour les rendre conformes aux normes internationales.

**Tableau 86 :** Evolution des indicateurs de la Jeunesse et des sports

Indicateurs	Unité	Années		
		2019	2020	2021
Taux de participation aux compétitions internationales	%	51	19,67	16,20
Taux de réussite des jeunes talents aux différents examens nationaux	%	71	51,69	62,50
Proportion des jeunes talents féminins	%	28	28,77	30,43
Proportion des jeunes talents évoluant dans les équipes nationales	%	17	20,14	20,55

Source : RAP 2021

830. La participation aux compétitions internationales a connu un taux faible par rapport à l'année dernière. Ce faible taux s'explique par la maladie à Coronavirus ayant entraîné la fermeture des infrastructures sportives et l'arrêt de plusieurs activités sportives internationales.

- Le taux de réussite des jeunes talents aux différents examens nationaux est satisfaisant par rapport à celui de l'année précédente et cela grâce aux efforts de l'administration par l'instauration des cours de remédiation (cours de rattrapage) en faveur des jeunes talents en retard par rapport au programme de cours à cause de leur participation à des compétitions ;
- La proportion des jeunes talents féminins par rapport au nombre total de jeunes talents est passée de 28,77% en 2020 à 30,43% en 2021 grâce aux efforts de sensibilisation par rapport au mode de recrutement privilégiant les candidatures féminines ;
- La proportion des jeunes talents évoluant dans les équipes nationales a légèrement évolué passant de 20,14% en 2020 à 20,55% en 2021 et cela grâce au mode de recrutement basé sur la sélection des meilleurs candidats.

**Etat d'exécution budgétaire :**

831. Le département de la Jeunesse et des Sports a bénéficié d'une dotation budgétaire de 18 917 339 000 FCFA et a exécuté 18 789 439 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,32%.

**Tableau 87** : Dotations budgétaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports par programme au titre de l'année 2021 (Montants en milliers de FCFA)

Programme	Personnel		Fonctionnement		Investissements		Total	
	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution
1.020 Adm Générale	376 156	376 155	3 394 139	3 380 488	80 142	80 140	3 850 437	3 836 782
2. 035 Educ, Anim, Insertion Socio-Eco des Jeunes	136 692	133 214	65 735	65 698	377 673	377 215	580 100	576 127
2.052 Dévpt et Prom des act phys et sport	433 639	433 486	3 325 751	3 241 224	10 117 125	10 116 603	13 876 515	13 791 313
2.053 Format des formateurs,	191 122	166 083	413 511	413 484	5 654	5 650	610 287	585 217
2.067 Civisme, Volontariat et Citoyenneté								
<b>Total</b>	<b>1 137 609</b>	<b>1 108 937</b>	<b>7 199 136</b>	<b>7 100 894</b>	<b>10 580 594</b>	<b>10 579 608</b>	<b>18 917 339</b>	<b>18 789 439</b>

Source : DFM/ CPS-CSJ

832. **Les difficultés rencontrées au titre de l'exercice 2021** sont les suivantes : (i) insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre du Programme National de la Promotion de la Jeunesse (PNPJ); (ii) insuffisance des infrastructures socio-éducatives et (iii) manque de moyens logistiques et d'équipements.

833. **Perspectives** : (i) construction et/ou réhabilitation des infrastructures socio-éducatives et (ii) opérationnalisation de la Politique Nationale de la Citoyenneté et du civisme.

834. Au regard des différents résultats obtenus et le niveau d'atteinte des indicateurs par rapport à celui de l'année dernière, nous constatons que les actions menées sont satisfaisantes. Cependant l'indicateur sur le taux de participation aux compétitions internationales n'a pas atteint le niveau souhaitable, en raison de la situation socio-politico-sanitaire du pays en 2021, du fait de de l'annulation ou de la suspension de la presque totalité des activités. Aussi une des activités prioritaires de la jeunesse a été annulée, il s'agit des vacances citoyennes.

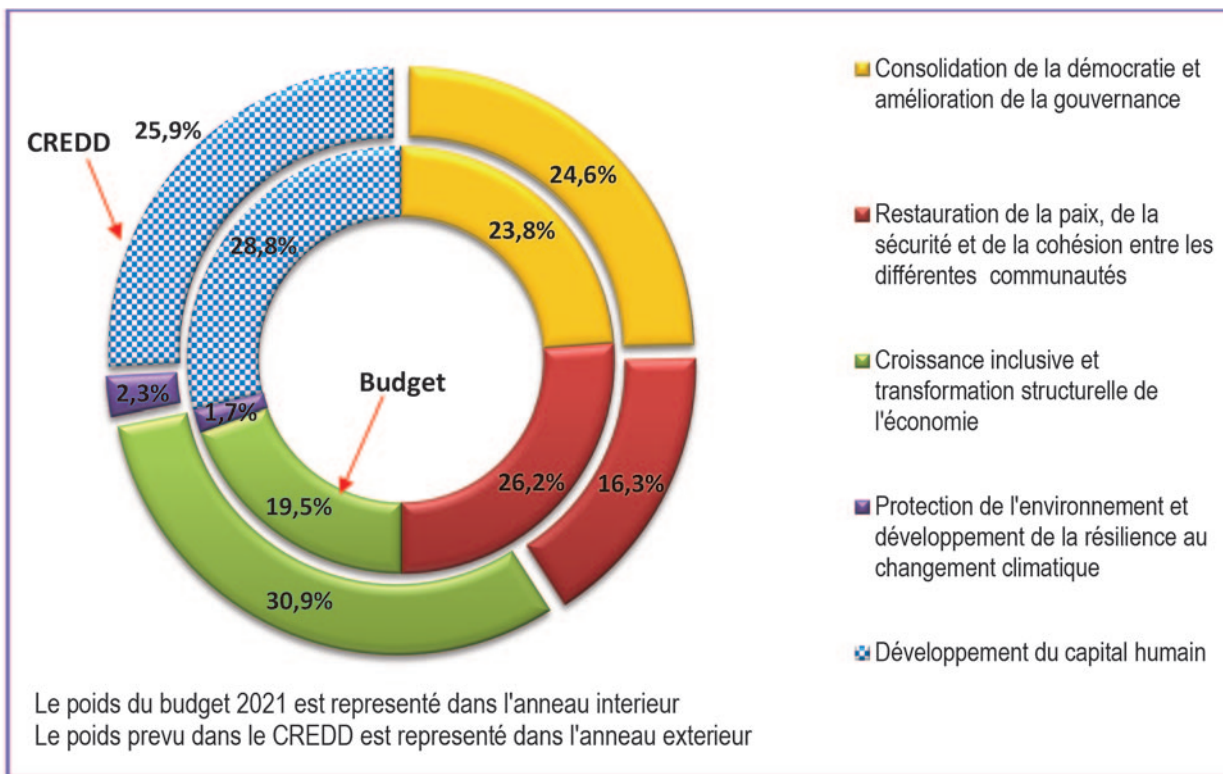
## VI. ETAT D'EXECUTION DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES PAR AXE DU CREDD

**Tableau 88** : Exécution du budget en fonction des axes du CREDD (en milliards de FCFA)

AXES DU CREDD	Budget		CREDD	
	2021	Poids	2021	Poids
Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	581,7	23,80%	722,8	24,60%
Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	639,8	26,20%	478,0	16,30%
Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	476,9	19,50%	907,3	30,90%
Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	41,9	1,70%	67,1	2,30%
Développement du capital humain	703	28,80%	758,3	25,90%
Total Général	2 443,30	100%	2 933,64	100%

835. **Le premier axe stratégique du CREDD « Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance »** a été financé à hauteur de 581,7 milliards de FCFA dans le budget 2021. Il représente 23,8% des dépenses totales contre une prévision de 24,6% dans le CREDD.
836. Concernant le **deuxième axe stratégique « Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble »**, il a reçu un montant de 639,8 milliards de FCFA en 2021, soit environ 26,2% des dépenses totales contre une prévision du CREDD de 16,3%.
837. S'agissant de **l'axe stratégique 3 « Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie »**, il représente environ 19,5% des dépenses totales en 2021 contre 30,9% prévues dans le CREDD avec un montant total exécuté à hauteur de 476,9 milliards de FCFA dans le budget 2021.
838. Pour ce qui est de **l'axe stratégique 4 « Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique »**, il a bénéficié d'un montant de 41,9 milliards de FCFA dans le budget 2021, représentant une proportion de 1,7% contre 2,3 % prévues dans le CREDD.
839. Enfin, pour **l'axe stratégique 5 « Développement du capital humain »**, il a été pris en charge à hauteur de 703,0 milliards de FCFA en 2021. Il représente 28,8% des dépenses totales contre 25,9% prévues dans le CREDD.

**Figure 27 :** Poids des axes dans les dépenses totales exécutées en 2021 versus prévues dans le CREDD 2019-2023



Source : DGB



**Tableau 89 : Poids des axes dans les dépenses totales exécutées en 2021 versus prévues dans le CREDD 2019-2023 (Milliards)**

AXES	2021	2021		
	Réalisation	Poids	CREDD	Poids
<b>Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance</b>	<b>581,7</b>	<b>23,8%</b>	<b>722,8</b>	<b>24,6%</b>
Services généraux des administrations publiques	545,4	22,3%	690,7	23,5%
Fonctionnement organes exécutifs & législatifs, affaires financières & fiscales, affaires étrangères	208,1	8,5%	265,6	9,1%
Services généraux	26,1	1,1%	51,5	1,8%
Recherche fondamentale	0,6	0,0%	0,5	0,0%
Recherche-développement concernant des services généraux des administrations publiques	1,5	0,1%	2,8	0,1%
Services généraux des administrations publiques n.c.a.	125,6	5,1%	195,9	6,7%
Transferts de caractère général entre administrations publiques	22,9	0,9%	20,4	0,7%
Ordre et sécurité publics	36,3	1,5%	32,1	1,1%
Tribunaux	29,9	1,2%	20,7	0,7%
Administration pénitentiaire	6,4	0,3%	11,4	0,4%
<b>Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble</b>	<b>639,8</b>	<b>26,2%</b>	<b>478,0</b>	<b>16,3%</b>
Défense	427,4	17,5%	336,1	11,5%
Défense militaire	170,2	7,0%	95,0	3,2%
Défense civile	0,0	0,0%	1,7	0,1%
Recherche-développement concernant la défense	0,1	0,0%	0,1	0,0%
Défense n.c.a.	257,0	10,5%	239,4	8,2%
Ordre et sécurité publics	212,4	8,7%	141,8	4,8%
Services de police	72,4	3,0%	61,7	2,1%
Services de protection civile	21,6	0,9%	33,3	1,1%
Ordre et sécurité publics n.c.a.	118,4	4,8%	46,7	1,6%
<b>Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie</b>	<b>476,9</b>	<b>19,5%</b>	<b>907,3</b>	<b>30,9%</b>
Affaires économiques	421,1	17,2%	787,1	26,8%
Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	29,3	1,2%	29,5	1,0%
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	145,8	6,0%	386,0	13,2%
Combustibles et énergie	33,5	1,4%	36,7	1,3%
Industries extractives et manufacturières, construction	16,4	0,7%	21,2	0,7%
Transports	96,1	3,9%	216,4	7,4%
Communications	11,2	0,5%	15,3	0,5%
Autres branches d'activité	4,8	0,2%	17,0	0,6%
Recherche-développement concernant les affaires économiques	3,3	0,1%	3,2	0,1%
Affaires économiques n.c.a.	80,7	3,3%	61,7	2,1%
Logement et équipements collectifs	44,9	1,8%	104,2	3,6%
Logement	2,6	0,1%	6,1	0,2%
Équipements collectifs	2,2	0,1%	8,9	0,3%
Recherche-développement dans le domaine du logement et des équipements collectifs	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Alimentation en eau	30,8	1,3%	75,2	2,6%
Logement et équipements collectifs n.c.a. ;	9,3	0,4%	13,9	0,5%
Loisirs, culture et culte	10,9	0,4%	16,1	0,5%
Services culturels	4,2	0,2%	6,8	0,2%
Loisirs, culture et culte n.c.a.	6,7	0,3%	9,3	0,3%
	0,0	0,0%	0,0	0,0%
<b>Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique</b>	<b>41,9</b>	<b>1,7%</b>	<b>67,1</b>	<b>2,3%</b>
Protection de l'environnement	41,9	1,7%	67,1	2,3%
Gestion des déchets	8,5	0,3%	6,7	0,2%
Gestion des eaux usées	3,2	0,1%	2,2	0,1%
Lutte contre la pollution	0,0	0,0%	0,4	0,0%
Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	26,8	1,1%	45,0	1,5%
Protection de l'environnement n.c.a.	3,3	0,1%	12,8	0,4%
<b>Développement du capital humain</b>	<b>703,0</b>	<b>28,8%</b>	<b>758,3</b>	<b>25,9%</b>
Santé	129,8	5,3%	153,5	5,2%
Produits, appareils et matériaux médicaux	1,2	0,0%	1,4	0,0%
Services ambulatoires	0,8	0,0%	0,1	0,0%
Services hospitaliers	25,0	1,0%	46,6	1,6%
Services de santé publique	47,6	1,9%	23,6	0,8%
Recherche-développement dans le domaine de la santé	2,9	0,1%	6,2	0,2%
Santé n.c.a.	52,2	2,1%	75,6	2,6%
Loisirs, culture et culte	18,3	0,7%	8,3	0,3%
Services récréatifs et sportifs	17,9	0,7%	8,0	0,3%
Culte et autres services communautaires	0,3	0,0%	0,3	0,0%

Enseignement	475,2	19,4%	457,6	15,6%
Enseignement préélémentaire et primaire	245,2	10,0%	172,2	5,9%
Enseignement secondaire	126,4	5,2%	120,5	4,1%
Enseignement supérieur	61,0	2,5%	84,0	2,9%
Enseignement non défini par niveau	1,0	0,0%	2,1	0,1%
Services annexes à l'enseignement	2,7	0,1%	6,2	0,2%
Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	5,3	0,2%	11,0	0,4%
Enseignement n.c.a.	33,5	1,4%	61,5	2,1%
Protection sociale	79,8	3,3%	138,9	4,7%
Maladie et invalidité	1,6	0,1%	3,4	0,1%
Vieillesse	54,0	2,2%	73,8	2,5%
Famille et enfants	3,7	0,2%	11,7	0,4%
Exclusion sociale n.c.a.	0,2	0,0%	0,3	0,0%
Recherche-développement dans le domaine de la protection sociale	0,7	0,0%	1,1	0,0%
Protection sociale n.c.a.	19,5	0,8%	48,7	1,7%
<b>Total Général</b>	<b>2 443,28</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 933,64</b>	<b>100,0%</b>

## VII. PRINCIPAUX DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CREDD ET DES ODD

840. Dans un contexte marqué par une crise multidimensionnelle, l'Etat en collaboration avec ses partenaires doit prendre les mesures adéquates en vue de relever les défis ci-après :

- l'amélioration durable de la situation sécuritaire et sanitaire qui est un élément déterminant du processus de développement économique et social et le bien-être de la population ;
- la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles et la tenue des élections générales ;
- la poursuite de la réforme des finances publiques dans le cadre du PREM en vue d'une meilleure gouvernance et transparence des ressources financières ainsi que la mobilisation des ressources internes ;
- la diversification des sources de croissance et la transformation structurelle de l'économie sont des conditions nécessaires pour un développement durable et une réduction de la pauvreté et des inégalités ;
- le développement des infrastructures productives de base (énergie, routes, etc.) et l'amélioration continue du climat des affaires, facteurs essentiels pour promouvoir les investissements directs étrangers ;
- l'amélioration de la prévisibilité et du niveau de décaissement de l'Aide Publique au Développement conformément à l'engagement des partenaires à la Déclaration de Paris ;
- l'accélération du transfert des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales pour les secteurs dont les décrets de transfert ont été adoptés par le Gouvernement ;
- l'intégration des ODD dans le processus de planification régionale et locale.

## VIII. PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CREDD ET DES ODD

841. Les difficultés majeures qui ont caractérisé le processus de revue du CREDD et des ODD sont :

- la faible participation des populations à la vie politique ;
- l'instabilité politique, institutionnelle et sociale liée à la crise politique ;
- la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 ;
- l'insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité ;
- la faible mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales. ;
- le faible niveau de transformation locale des produits agricoles ;
- le non-respect des échéances du Calendrier Harmonisé des Revues ;
- la qualité des rapports des revues sectorielles qui sont plus descriptifs qu'analytiques ;
- le niveau et la qualité de représentativité faibles dans le processus des revues ;
- la qualité des données qui paraissent non permanentes ou qui changent d'une revue à une autre.

842. Les solutions proposées pour lever ces difficultés sont :

- le renforcement de la citoyenneté par des actions de sensibilisation ;
- la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de riposte multisectoriel et intégré de la pandémie à COVID-19 ;
- la poursuite du renforcement des capacités des cadres de l'administration ;
- la mise en œuvre des Contrats plans Etat-Régions (CPER) ;
- le respect strict par tous les acteurs des échéances du Calendrier Harmonisé des Revues ;
- le renforcement des capacités des acteurs du dispositif de Pilotage et de suivi évaluation du CREDD et des ODD en technique d'élaboration des rapports axés sur les résultats de développement ;
- relever le niveau de représentativité dans la participation au processus du Calendrier Harmonisé des revues ;
- stabiliser les données contenues dans les revues sectorielles devant alimenter la revue annuelle du CREDD et des ODD.

## IX. PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DU CREDD 2019-2023 ET DES ODD

843. A la suite de la reprise en 2021 avec 3,1% de croissance, les perspectives de l'économie malienne s'annoncent sous de bons auspices en dépit des sanctions économiques et financières décrétées par la CEDEAO et l'UEMOA à partir du 09 janvier 2022 contre le Mali doublées de la crise Russie-Ukraine ayant néanmoins conduit à une révision à la baisse du taux qui ressortirait à 4,2% contre 5,3% initialement prévu en 2021.

844. Le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant au Mali est ressorti à 2,2% en moyenne sur la période 2018-2022 avec une récession de - 2,1% en 2020. En 2022, il est attendu 3,9%. Cette évolution est due au contexte politique, sécuritaire et sanitaire.
845. Par ailleurs, l'Etat devra poursuivre le renforcement des capacités d'absorption de ressources externes et capitaliser les bonnes pratiques de coopération au développement et susciter une plus grande synergie d'action avec les Partenaires Techniques et Financiers pour un financement équilibré des domaines prioritaires de développement.
846. Pour faciliter la mobilisation de ces ressources, l'accent doit être mis entre autres sur :
- l'élaboration d'un plan stratégique national de mobilisation des ressources publiques et privées internes avec des réflexions sur l'espace fiscal, les partenariats public-privé et une meilleure allocation des ressources ;
  - le renforcement de la mobilisation efficace de l'Aide publique au développement (APD) et la mise en place des financements innovants.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

847. L'année 2021 a été particulièrement marquée par un regain de la croissance économique tiré de la hausse enregistrée au niveau du secteur primaire, en dépit de la crise sanitaire à COVID-19 cumulée aux effets de la crise sécuritaire, politique, institutionnelle et sociale.
848. La croissance du PIB réel est ressortie à 3,1% en 2021 contre -1,2% en 2020 et 4,8% en 2019. Cependant, la croissance économique de 2021 reste inférieure aux prévisions du CREDD 2019-2023 (6,3%).
849. Pour une nouvelle relance économique, des efforts importants restent à déployer par le Gouvernement en relation avec ses Partenaires dans les secteurs porteurs de croissance économique notamment, l'agriculture, la gouvernance économique et financière des ressources publiques, l'amélioration du climat des affaires, la transformation locale de la production nationale et la refondation de l'Etat.
850. Par ailleurs, pour apporter une réponse à la problématique de développement du pays à long terme, il importe dès à présent d'achever l'Etude Nationale Prospective Mali-2040 afin d'identifier de nouveaux scénarios assortis de stratégies permettant de bâtir un lendemain meilleur pour le pays.

# ▶ ANNEXES ◀



► **Annexe 1 : PIB au prix courant**

PIB courant (au prix de l'année courante)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur primaire</b>	<b>3339,8</b>	<b>3566,4</b>	<b>3777,3</b>	<b>3637,9</b>	<b>3821,7</b>
Agriculture vivrière totale	1399,1	1524,1	1566,7	1559,9	1423,5
Agriculture vivrière hors riz	970,6	1039,5	1027,7	1055,4	742,1
Branche consolidé du riz	428,5	484,7	539,0	504,5	681,4
Agriculture d'exportation	250,3	231,4	257,1	57,9	277,7
Agriculture industrielle hors coton	134,6	113,2	133,4	29,9	143,2
Branche consolidé coton	115,7	118,3	123,7	28,0	134,4
Elevage	1245,2	1342,2	1454,0	1508,0	1579,7
Pêche	213,9	225,5	238,2	244,8	257,2
Sylviculture	182,9	194,1	208,2	215,7	228,6
Activité extractive	48,4	49,0	53,0	51,6	55,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1681,6</b>	<b>1918,1</b>	<b>2118,4</b>	<b>2126,9</b>	<b>2176,6</b>
Industries manufacturières	1247,0	1479,5	1646,2	1661,4	1677,2
Agroalimentaires	334,3	337,0	364,1	382,4	412,4
Industries textiles	106,7	123,3	121,8	115,4	107,8
Métallurgie fonderie (Or)	706,0	883,1	976,6	979,1	965,0
Autres branches manufact.	100,0	136,2	183,6	184,4	192,1
Electricité eau	31,5	33,3	36,9	40,1	44,5
Bâtiment, Travaux publics	403,0	405,4	435,4	425,5	454,9
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>3112,7</b>	<b>3219,0</b>	<b>3391,5</b>	<b>3460,8</b>	<b>3730,5</b>
Commerce	950,3	969,8	1010,1	977,3	1052,5
Hôtellerie et restauration	40,0	41,8	44,5	39,9	40,1
Transport et télécommunication	445,6	459,2	483,0	508,1	560,8
Activités de services aux entreprises	320,3	346,4	378,4	387,0	408,4
Services financiers	165,5	175,5	193,0	195,6	211,9
Services non marchands	900,1	932,1	980,3	1029,9	1115,2
Autres services	384,4	391,5	407,0	430,8	456,8
Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	-93,5	-97,5	-104,8	-107,7	-115,2
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>8134,1</b>	<b>8703,5</b>	<b>9287,2</b>	<b>9225,7</b>	<b>9728,8</b>
Taxes indirectes (moins subventions)	788,1	778,5	837,5	827,2	887,0
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>8922,2</b>	<b>9482,0</b>	<b>10124,7</b>	<b>10 052,8</b>	<b>10 615,8</b>

Source: Modèle MME\_DNPD

► **Annexe 2 : PIB au prix constant**

PIB par constant (au prix de l'année précédente)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur primaire</b>	<b>3271,2</b>	<b>3518,9</b>	<b>3710,7</b>	<b>3615,8</b>	<b>3723,5</b>
Agriculture vivrière totale	1384,7	1528,3	1567,9	1551,8	1388,4
Agriculture vivrière hors riz	992,6	1098,4	1102,4	1105,9	832,4
Branche consolidé du riz	392,1	430,0	465,5	445,9	556,0
Agriculture d'exportation	240,3	225,6	248,1	57,3	270,0
Agriculture industrielle hors coton	115,7	94,8	105,9	25,4	107,0
Branche consolidé coton	124,7	130,8	142,2	31,9	162,9
Elevage	1213,0	1306,2	1408,0	1497,7	1538,1
Pêche	211,3	221,6	234,1	244,2	251,6
Sylviculture	174,7	189,1	200,9	213,4	221,8
Activité extractive	47,2	48,0	51,7	51,4	53,7
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1592,7</b>	<b>1832,4</b>	<b>2012,2</b>	<b>2115,5</b>	<b>2125,5</b>
Industries manufacturières	1170,9	1398,8	1547,9	1653,5	1639,5
Agroalimentaires	324,5	329,3	355,5	379,1	401,6
Industries textiles	102,4	119,6	117,6	115,0	105,6
Métallurgie fonderie (Or)	673,8	851,4	940,7	977,3	946,1
Autres branches manufact.	70,2	98,5	134,1	182,1	186,3
Electricité eau	31,9	33,4	36,7	39,9	43,4
Bâtiment, Travaux publics	389,9	400,2	427,7	422,2	442,5
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>3106,2</b>	<b>3215,7</b>	<b>3373,1</b>	<b>3445,8</b>	<b>3643,6</b>

Commerce	954,4	974,1	1013,5	973,8	1028,1
Hôtellerie et restauration	38,7	40,3	42,5	39,2	39,1
Transport et télécommunication	465,1	474,6	494,1	504,7	546,2
Activités de services aux entreprises	302,3	333,7	362,7	386,4	400,5
Services financiers	163,0	170,5	185,2	193,9	206,4
Services non marchands	884,6	925,3	970,3	1024,4	1087,5
Autres services	390,4	393,7	407,2	430,2	448,1
Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	-92,4	-96,3	-102,4	-106,7	-112,2
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>7970,1</b>	<b>8567,0</b>	<b>9096,1</b>	<b>9177,2</b>	<b>9492,6</b>
Taxes indirectes (moins subventions)	782,8	778,7	836,9	822,4	868,8
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>8752,9</b>	<b>9345,7</b>	<b>9932,9</b>	<b>9 999,6</b>	<b>10 361,4</b>

Source : Modèle MME\_DNPD

### Annexe 3 : Taux de croissance du PIB réel

Taux de croissance (base 100 = année précédente)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur primaire</b>	<b>5,2%</b>	<b>5,4%</b>	<b>4,0%</b>	<b>-4,3%</b>	<b>3,0%</b>
Agriculture vivrière totale	5,0%	9,2%	2,9%	-0,9%	-10,5%
Agriculture vivrière hors riz	5,6%	13,2%	6,1%	7,6%	-20,1%
Branche consolidé du riz	3,7%	0,3%	-4,0%	-17,3%	9,1%
Agriculture d'exportation	12,6%	-9,9%	7,2%	-77,7%	370,8%
Agriculture industrielle hors coton	9,7%	-29,6%	-6,4%	-81,0%	-212,6%
Branche consolidé coton	15,4%	13,0%	20,2%	-74,2%	6,9%
Elevage	4,5%	4,9%	4,9%	3,0%	2,7%
Pêche	3,7%	3,6%	3,8%	2,5%	3,0%
Sylviculture	3,6%	3,4%	3,5%	2,5%	3,9%
Activité extractive	7,0%	-0,7%	5,5%	-3,0%	4,5%
<b>Secteur secondaire</b>	<b>7,2%</b>	<b>9,0%</b>	<b>4,9%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,5%</b>
Produits de l'extraction	7,0%	-0,7%	5,5%	-3,0%	4,5%
Industries manufacturières	7,0%	12,2%	4,6%	0,4%	-0,8%
Agroalimentaires	10,6%	-1,5%	5,5%	4,1%	5,9%
Industries textiles	12,8%	12,0%	-4,6%	-5,6%	-8,2%
Métallurgie fonderie (Or)	5,8%	20,6%	6,5%	0,1%	-3,2%
Autres branches manufact.	-4,8%	-1,5%	-1,5%	-0,8%	2,3%
Electricité eau	8,7%	6,0%	10,3%	8,0%	8,9%
Bâtiment, Travaux publics	7,7%	-0,7%	5,5%	-3,0%	4,8%
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>4,8%</b>	<b>3,3%</b>	<b>4,8%</b>	<b>1,6%</b>	<b>5,7%</b>
Commerce	3,7%	2,5%	4,5%	-3,6%	5,6%
Hôtellerie et restauration	0,9%	0,7%	1,6%	-12,0%	-0,3%
Transport et télécommunication	8,1%	6,5%	7,6%	4,5%	8,2%
Autr. services march. non financiers	4,3%	2,4%	4,0%	5,7%	4,2%
Activités de services aux entreprises	4,5%	4,2%	4,7%	2,1%	3,7%
Services financiers	5,5%	3,0%	5,5%	0,5%	6,4%
Services non marchands	4,9%	2,8%	4,1%	4,5%	6,2%
Autres services	4,3%	2,4%	4,0%	5,7%	4,2%
Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	5,5%	3,0%	5,0%	1,8%	5,1%
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,3%</b>	<b>4,5%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>3,4%</b>
Taxes indirectes (moins subventions)	3,8%	-1,2%	7,5%	-1,8%	5,6%
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>5,3%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,8%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>3,1%</b>

Source: Modèle MME\_DNPD

Source : INSTAT



► Annexe 4 : Part des secteurs à la croissance du PIB

Part dans le PIB constant (N-1)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur primaire</b>	<b>37,4%</b>	<b>37,7%</b>	<b>37,4%</b>	<b>36,2%</b>	<b>35,9%</b>
Agriculture vivrière totale	15,8%	16,4%	15,8%	15,5%	13,4%
Agriculture vivrière hors riz	11,3%	11,8%	11,1%	11,1%	8,0%
Branche consolidé du riz	4,5%	4,6%	4,7%	4,5%	5,4%
Agriculture d'exportation	2,7%	2,4%	2,5%	0,6%	2,6%
Agriculture industrielle hors coton	1,3%	1,0%	1,1%	0,3%	1,0%
Branche consolidé coton	1,4%	1,4%	1,4%	0,3%	1,6%
Elevage	13,9%	14,0%	14,2%	15,0%	14,8%
Pêche	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%
Sylviculture	2,0%	2,0%	2,0%	2,1%	2,1%
Activité extractive	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
<b>Secteur secondaire</b>	<b>18,2%</b>	<b>19,6%</b>	<b>20,3%</b>	<b>21,2%</b>	<b>20,5%</b>
Industries manufacturières	13,4%	15,0%	15,6%	16,5%	15,8%
Agroalimentaires	3,7%	3,5%	3,6%	3,8%	3,9%
Industries textiles	1,2%	1,3%	1,2%	1,2%	1,0%
Métallurgie fonderie (Or)	7,7%	9,1%	9,5%	9,8%	9,1%
Autres branches manufact.	0,8%	1,1%	1,4%	1,8%	1,8%
Electricité eau	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Bâtiment, Travaux publics	4,5%	4,3%	4,3%	4,2%	4,3%
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>35,5%</b>	<b>34,4%</b>	<b>34,0%</b>	<b>34,5%</b>	<b>35,2%</b>
Commerce	10,9%	10,4%	10,2%	9,7%	9,9%
Hôtellerie et restauration	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Transport et télécommunication	5,3%	5,1%	5,0%	5,0%	5,3%
Activités de services aux entreprises	3,5%	3,6%	3,7%	3,9%	3,9%
Services financiers	1,9%	1,8%	1,9%	1,9%	2,0%
Services non marchands	10,1%	9,9%	9,8%	10,2%	10,5%
Autres services	4,5%	4,2%	4,1%	4,3%	4,3%
Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	-1,1%	-1,0%	-1,0%	-1,1%	-1,1%
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>91,1%</b>	<b>91,7%</b>	<b>91,6%</b>	<b>91,8%</b>	<b>91,6%</b>
Taxes indirectes (moins subventions)	8,9%	8,3%	8,4%	8,2%	8,4%
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Modèle MME\_DNPD

Source : INSTAT

## Annexe 5 : Contribution des secteurs à la croissance du PIB

Contribution au PIB constant (N-1)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur primaire</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>0,9%</b>
Agriculture vivrière totale	0,8%	1,4%	0,5%	-0,1%	-1,7%
Agriculture vivrière hors riz	0,6%	1,4%	0,7%	0,8%	-1,2%
Branche consolidé du riz	0,2%	0,0%	-0,2%	-0,9%	-0,5%
Agriculture d'exportation	0,3%	-0,3%	0,2%	-2,0%	2,1%
Agriculture industrielle hors coton	0,1%	-0,4%	-0,1%	-1,1%	1,8%
Branche consolidé coton	0,2%	0,2%	0,3%	-0,9%	0,3%
Elevage	0,6%	0,7%	0,7%	0,4%	0,3%
Pêche	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Sylviculture	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Activité extractive	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Produits de l'extraction	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Industries manufacturières	0,9%	1,7%	0,7%	0,1%	-0,2%
Agroalimentaires	0,4%	-0,1%	0,2%	0,1%	0,2%
Industries textiles	0,1%	0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
Métallurgie fonderie (Or)	0,4%	1,6%	0,6%	0,0%	-0,3%
Autres branches manufact.	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Electricité eau	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Bâtiment, Travaux publics	0,3%	0,0%	0,2%	-0,1%	0,2%
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,6%</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,8%</b>
Commerce	0,4%	0,3%	0,5%	-0,4%	0,5%
Hôtellerie et restauration	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%
Transport et télécommunication	0,4%	0,3%	0,4%	0,2%	0,4%
Autr. services march. non financiers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Activités de services aux entreprises	1,8%	1,9%	2,0%	1,9%	2,0%
Services financiers	-8,2%	-8,2%	-7,9%	-7,8%	-8,2%
Services non marchands	6,1%	6,1%	6,1%	6,1%	6,5%
Autres services	5,8%	5,5%	5,3%	5,3%	5,5%
Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	-0,1%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>5,0%</b>	<b>4,9%</b>	<b>4,1%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>2,7%</b>
Taxes indirectes (moins subventions)	0,3%	-0,1%	0,6%	-0,1%	0,4%
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>5,3%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,8%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>3,1%</b>

Source: Modèle MME\_DNPD

Source : INSTAT

► Annexe 6 : TOFE

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Total des recettes et dons</b>	<b>1404,9</b>	<b>1648,6</b>	<b>1879,6</b>	<b>1476,1</b>	<b>1843,6</b>	<b>2 072</b>	<b>2 347,6</b>	<b>2 667,7</b>
<b>Recettes totales</b>	1273,2	1402,9	1646,2	1359,1	1652,3	1 958,8	2 281,2	2 572,5
<b>Recettes budgétaires</b>	1134,0	1297,9	1480,7	1181,8	1570,9	1 510,0	1 736,7	1 890,4
Recettes fiscales	1082,3	1230,9	1354,3	1126,0	1495,7	1 442,4	1 641,2	1 790,9
Impôts directs	330,8	390,2	418,6	340,0	471,6	563,2	572,7	510,2
Impôts indirects	835,5	912,1	1024,9	850,7	1092,5	1007,2	1148,6	1386,6
TVA	411,3	445,5	533,2	415,2	550,7	489,2	605,1	724,8
TVA intérieure	166,1	175,4	212,9	153,6	237,8	160,0	206,1	288,0
TVA sur importations	245,2	270,1	320,3	261,6	312,9	329,3	399,0	436,9
Taxe intérieure sur produits pétroliers	93,1	97,9	84,7	87,8	52,6	55,4	29,3	57,7
Taxe sur les importations	141,8	155,1	180,1	149,7	189,7	195,1	229,5	226,7
Autres droits et taxes	189,3	213,6	226,9	198,0	299,5	267,5	284,6	377,3
Remboursement de taxes exonérées	-84,0	-71,4	-89,2	-64,7	-68,4	-125,9	-76,6	-98,2
Recettes non fiscales	47,5	59,6	126,4	52,8	67,2	66,3	94,1	84,5
<b>Recettes fonds spéc. et budgets annexes</b>	139,2	105,0	165,5	177,7	411,1	448,8	544,5	682,2
<b>Dons</b>	131,7	245,7	233,4	117,0	191,3	113,4	66,4	95,2
Dons pour projets	-76,0	92,0	81,4	68,4	79,0	64,6	48,4	90,0
Dons budgétaires	88,9	55,7	48,6	42,5	104,2	35,6	17,4	-
<b>Dépenses et prêts nets</b>	<b>1448,3</b>	<b>1918,9</b>	<b>2041,3</b>	<b>1926,0</b>	<b>2014,1</b>	<b>2625,3</b>	<b>2868,4</b>	<b>3215,3</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	1314,0	1818,0	1885,8	1755,6	1938,5	2043,2	2185,2	2348,0
<b>Dépenses courantes</b>	922,1	1045,2	1101,3	1140,9	1280,5	1569,7	1686,8	1809,1
<b>Salaires</b>	358,2	411,1	432,5	471,1	516,7	620,0	775,4	841,5
Fonctionnaires	253,9	291,7	322,2	317,2	349,9	412,3	516,7	591,8
Contractuels (HIPC)	104,3	119,4	110,3	153,9	166,8	207,7	258,7	249,6
<b>Biens et services</b>	260,9	295,1	297,6	272,4	293,4	320,5	436,3	406,4
Matériel	92,9	113,3	177,8	146,8	178,5	145,6	413,1	155,6
Communication - énergie	32,4	34,9	52,6	43,4	52,8	38,8	37,2	49,6
Déplacements, entretien et carburants	44,6	54,2	92,2	76,1	92,5	46,0	52,6	60,0
Elections	9,9	9,2	0,0	38,8	17,0	30,6	30,5	30,8
Autres dépenses sur biens et services	81,1	83,5	90,5	74,8	90,9	59,4	172,9	110,5
<b>Transferts et subventions</b>	257,1	283,7	300,4	313,1	366,3	505,5	328,4	386,1
Bourses	13,5	17,8	21,4	17,7	21,5	10,9	14,7	17,9
Filet social	9,5	10,5	10,0	10,0	10,0	145,6	9,2	10,0
Subvention eau-énergie	30,0	25,0	34,0	42,0	75,0	30,0	63,3	30,0
Subvention secteur coton	37,5	38,6	39,6	36,8	40,6	0,0	0,0	0,0
Subvention CRM (cmss)	20,8	37,5	37,5	53,4	33,0	0,0	0,0	0,0



Plans sociaux	0,6	2,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	2,0
Dépenses PAGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts et subventions	145,2	152,3	158,4	164,7	171,3	199,2	205,6	305,1
<b>Intérêts dus</b>	45,9	55,3	70,8	84,3	104,1	123,6	146,7	175,1
Dette intérieure	22,9	29,2	42,6	55,3	70,6	90,2	108,7	140,1
FMI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BCEAO (avance stat. et BDM)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres intérieurs	22,9	29,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette extérieure (DGDP et tir. fut.)	23,0	26,1	28,2	29,0	33,5	33,4	38,0	34,9
<b>Dépenses en capital</b>	391,9	772,8	784,5	614,7	613,8	613,8	642,2	728,9
Financement extérieur	107,0	280,5	253,1	146,7	192,4	<b>145,5</b>	<b>147,0</b>	<b>195,2</b>
Emprunts	160,5	169,1	156,5	74,0	105,3	75,7	95,4	100,0
Dons	-76,0	92,0	81,4	68,4	79,0	64,6	48,4	90,0
Financement intérieur 1)	284,9	492,3	531,4	468,0	465,6	<b>468,3</b>	<b>495,2</b>	<b>533,7</b>
<b>Dépenses fds.spéc. et budgets annexes</b>	139,2	105,0	165,5	177,3	81,4	448,8	544,5	682,2
Autres (extrabudgétaires et reconstruction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Prêts nets</b>	-4,9	-4,1	-10,0	-6,9	-5,8	-7,0	<b>-5,1</b>	<b>-4,9</b>
<b>Solde budgétaire primaire (FMI) 2)</b>	-68,1	-235,5	-142,0	-420,2	-169,4	-521,0	<b>-440,2</b>	<b>-447,6</b>
<b>Solde global (engagements, hors dons)</b>	-175,1	-516,0	-395,1	-566,9	-361,8	-666,5	-587,2	-642,8
<b>Solde global (engagements)</b>	-43,4	-270,3	-161,7	-449,9	-170,5	-553,1	-520,8	-547,6
<b>Ajustement</b>	0,0	-84,1	19,0	81,0	0,0	<b>-10,8</b>	<b>121,9</b>	<b>-172,6</b>
<b>Solde global (base caisse &amp; hors dons)</b>	-175,1	-600,1	-376,1	-485,9	-361,8	-677,2	-465,3	-815,3
<b>Solde global (base caisse)</b>	-43,4	-354,4	-142,7	-368,9	-170,5	-563,8	-398,9	-720,2
<b>FINANCEMENT</b>	43,4	354,4	142,7	368,9	170,5	<b>563,8</b>	<b>398,9</b>	<b>720,2</b>
<b>Financement extérieur net</b>	145,1	159,1	154,9	44,0	303,6	<b>71,3</b>	<b>24,0</b>	<b>-54,0</b>
<b>Emprunts</b>	225,2	199,8	206,3	97,3	376,5	139,6	113,5	100,0
PASEP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BDM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projets	160,5	169,1	156,5	74,0	105,3	75,7	95,4	100,0
Prêts budgétaires	64,7	30,7	49,8	23,3	271,2	63,9	18,1	0,0
<b>Amortissement (-)</b>	-97,5	-58,4	-69,6	-72,3	-90,5	-88,4	-98,3	-163,3
<b>Régulation dette/PPTE</b>	17,4	17,7	18,2	19,0	17,6	20,0	8,8	9,3
<b>Financement intérieur net</b>	181,9	26,7	65,4	239,2	150,1	<b>492,6</b>	<b>374,9</b>	<b>774,2</b>
bancaire (net)	109,7	50,8	89,6	161,5	-0,6	<b>236,6</b>	<b>185,1</b>	<b>600,7</b>
Position nette du Gouvernement	109,7	50,8	89,6	161,5	-0,6	<b>236,6</b>	<b>185,1</b>	<b>600,7</b>
Avance statutaire	-3,9	37,2	24,6	92,6	12,3	149,4	502,9	0,0

Tirages nets	2,6	12,5	7,8	92,6	12,3	123,4	160,9	13,2
FMI rachats	0,0	-5,9	-7,8	-17,0	-6,3	13,0		13,2
FMI achats	2,6	6,6	0,0	75,6	6,0	136,4	160,9	

Autres postes (nets)	-6,5	24,7	16,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours cons./Titrisation	117,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres financements monétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avance CMDT	47,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	-11,3	0,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Autres financements	56,2	59,2	59,2	59,2	59,2	<b>198,3</b>	<b>201,5</b>	<b>188,5</b>
<b>Gap de financement Etat (+ = déficit)</b>	<b>-283,6</b>	<b>168,6</b>	<b>-77,6</b>	<b>85,7</b>	<b>-283,2</b>	<b>151,3</b>	<b>-537,1</b>	
<b>Pour mémoire:</b>								
PIB aux prix du marché (milliards FCFA, prix courants)	7747,7	8311,9	8922,2	9482,0	10125,6	<b>10 138,0</b>	<b>10 763,0</b>	<b>11 569,0</b>
Solde primaire en % du PIB	1,5%	-0,9%	1,1%	-1,7%	0,2%	<b>-4,2%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-3,2%</b>
Déficit (engagements, hors dons) en % PIB	-2,3%	-6,2%	-4,4%	-6,0%	-3,6%	<b>-6,7%</b>	<b>-5,5%</b>	<b>-5,6%</b>
Déficit (caisse) en % PIB	-0,6%	-4,3%	-1,6%	-3,9%	-1,7%	<b>-5,5%</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-4,7%</b>
Solde opérations courantes hors dons en % PIB (depenses courantes)	4,5%	4,3%	6,1%	2,3%	3,7%	<b>15,5%</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,6%</b>

Source : DNTCP

► **Annexe 7 : Balance des paiements**

**B.C.E.A.O. / MALI**

**SERVICE DES ETUDES ET DE LA STATISTIQUE**

**BALANCE DES PAIEMENTS DU MALI**

LIBELLES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>1 - COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>-602,0</b>	<b>-644,1</b>	<b>-464,5</b>	<b>-755,0</b>	<b>-218,5</b>	<b>-641,9</b>	<b>-510,3</b>
<b>1.1. BIENS</b>	<b>-342,1</b>	<b>-409,6</b>	<b>-212,6</b>	<b>-373,6</b>	<b>290,1</b>	<b>-143,2</b>	<b>125,4</b>
1.1.1. Marchandises générales	1462,5	1585,3	1601,0	1939,6	1972,8	2240,0	2292,2
1.1.2. Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce intern.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.1.3. Or non monétaire	1120,4	1175,7	1388,4	1566,1	2262,9	2096,8	2417,5
<b>1.2. SERVICES</b>	<b>1061,0</b>	<b>-807,8</b>	<b>-839,9</b>	<b>-866,5</b>	<b>-948,3</b>	<b>-936,9</b>	<b>-971,1</b>
1.2.1. Transports	-421,8	-415,1	-439,3	-509,4	-475,2	-619,8	-663,5
- dont fret	-366,1	-376,3	-394,3	-465,5	-455,1	-592,1	-635,2
1.2.2. Voyages	25,8	27,1	26,8	23,4	-25,2	14,7	1,2
1.2.3. Autres services	-665,0	-419,8	-427,4	-380,4	-448,0	-331,8	-308,7
<b>1.3. REVENU PRIMAIRE</b>	<b>-222,1</b>	<b>-290,8</b>	<b>-283,4</b>	<b>-407,5</b>	<b>-425,2</b>	<b>-425,7</b>	<b>-473,8</b>
1.3.1. Rémunération des salariés	1,2	1,0	13,5	15,3	14,7	14,9	14,5
1.3.2. Revenu des investissements	-224,2	-289,4	-294,7	-426,7	-443,8	-444,6	-492,1
dont intérêts/dette publique	-26,2	-28,2	-29,0	-33,5	-33,4	-38,0	-34,9
1.3.3. Autre revenu primaire	1,0	-2,5	-2,1	3,9	3,9	3,9	3,9
<b>1.4. REVENU SECONDAIRE</b>	<b>1023,2</b>	<b>864,1</b>	<b>871,4</b>	<b>892,5</b>	<b>864,9</b>	<b>863,9</b>	<b>809,2</b>
1.4.1. Administrations publiques	613,0	428,7	414,2	441,9	372,8	330,1	319,3
dont aide budgétaire(dons budgt)	45,5	48,6	42,5	104,2	35,6	17,4	0,0
1.4.2. Autres secteurs	410,2	435,3	457,2	450,7	492,1	533,8	490,0
1.4.2.1 Transferts personnels	394,0	422,8	439,5	433,1	441,1	482,8	486,6
1.4.2.2 Autres transferts courants	16,2	12,5	17,7	17,6	51,0	51,0	3,4
<b>2 - COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>124,2</b>	<b>150,1</b>	<b>133,0</b>	<b>113,9</b>	<b>126,5</b>	<b>95,6</b>	<b>123,0</b>
2.1. Actifs non financiers non produits	-3,4	-2,1	-6,1	-5,4	-2,7	0,0	0,0
2.2. Transferts de capital	127,7	152,2	139,0	119,3	129,2	95,6	123,0
2.2.1. Administration publique	104,7	114,0	93,5	106,6	97,8	57,8	104,5
- Remises de dette	17,7	18,2	19,0	17,6	20,0	8,8	9,3
- Autres transferts (dons proj+ABS+Fds COVID)	87,0	95,7	74,5	89,0	77,8	49,0	95,2
2.2.2. Autres secteurs	22,9	38,2	45,5	12,7	31,4	37,8	18,5
<b>Capacité(+)/ besoin (-) de financement</b>	<b>-477,9</b>	<b>-494,1</b>	<b>-331,6</b>	<b>-641,2</b>	<b>-92,2</b>	<b>-546,4</b>	<b>-387,3</b>
<b>3 - COMPTE FINANCIER</b>	<b>-197,5</b>	<b>-417,4</b>	<b>-400,7</b>	<b>-871,3</b>	<b>-510,3</b>	<b>-488,5</b>	<b>-281,5</b>
3.1. Investissements directs	-153,8	-318,3	-259,4	-502,8	-308,3	-144,9	-172,2
3.1.1. Titres de participation	-83,0	-205,5	-197,7	-361,6	-469,0	-107,4	-132,9
3.1.2. Instruments de dette	-70,8	-112,9	-61,7	-141,1	160,6	-37,5	-39,4
3.2. Investissement de portefeuille	-137,6	-16,7	-118,6	-152,6	-191,2	-365,0	-240,9
3.2.1. Administrations publiques	-135,0	-16,1	-119,4	-152,4	-191,2	-365,0	-240,9
3.2.2. Autres secteurs	-2,6	-0,6	0,8	-0,2	0,0	0,0	0,0
3.3. Dérivé financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.4. Autres Investissements	93,8	-82,4	-22,7	-215,9	-10,8	21,4	131,6



3.4.1. Administrations publiques	-88,7	-121,2	-25,0	-286,0	-51,2	-10,2	86,3
tirages budgétaires	0,0	-49,8	-23,3	-271,2	-63,9	-18,1	0,0
tirages projets	-149,9	-141,0	-74,0	-105,3	-75,7	-95,4	-77,0
amortissement	61,2	69,6	72,3	90,5	88,4	103,3	163,3
Variation des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.4.2. Autres secteurs	182,5	38,8	2,3	70,1	40,4	31,6	45,3
<b>4. FINANCEMENT EXCEPTIONNEL (PM)</b>	<b>17,7</b>	<b>18,2</b>	<b>19,0</b>	<b>17,6</b>	<b>20,0</b>	<b>8,8</b>	<b>9,3</b>
4.1. Allègement de dette PPTE	17,7	18,2	19,0	17,6	20,0	8,8	9,3
4.2. Variation des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4.3. Financement à rechercher			0,0				
<b>5- ERREURS ET OMISSIONS NETTES</b>	<b>-37,6</b>	<b>35,3</b>	<b>35,8</b>	<b>33,8</b>	<b>32,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>6- SOLDE GLOBAL</b>	<b>-317,8</b>	<b>-41,3</b>	<b>104,9</b>	<b>264,0</b>	<b>450,8</b>	<b>-57,8</b>	<b>-105,7</b>
<b>7- AVOIRS ET ENGAGEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>317,8</b>	<b>-41,3</b>	<b>104,9</b>	<b>264,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-57,8</b>	<b>0,0</b>
7.1 Banque Centrale	306,8	73,9	115,0	181,0		43,2	
7.2 Autres institutions de dépôts	11,0	-115,2	-10,1	83,2		-101,0	

Source : BCEAO

► **Annexe 8 : Situation monétaire**

**B.C.E.A.O. / MALI**  
**SERVICE DES ETUDES ET DE LA STATISTIQUE**  
**STATISTIQUES MONETAIRES**

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ACTIFS EXTERIEURS NETS	246,7	208,9	313,5	578,1	987,4	991,1
BCEAO	-82,0	-8,1	106,9	288,3	520,9	516,9
BANQUES	328,7	217,0	206,6	289,8	466,5	474,2
CREANCES INTERIEURES	2595,7	2797,5	3079,2	2991,4	3385,8	3863,4
CNAC (PNG)	199,7	315,4	522,5	328,6	583,7	700,8
CREANCES SUR L'ECONOMIE	2396,0	2482,1	2556,7	2662,8	2802,1	3162,6
MASSE MONETAIRE (M2)	2302,9	2402,5	2744,4	2991,8	3653,7	4259,8
CIRCULATION FIDUCIARE	443,4	458,3	509,5	633,1	985,7	1115,8
DEPOTS	1141,6	1297,3	1432,8	1478,7	1622,6	1930,4
Dépôts en banques	1141,0	1296,8	1432,4	1478,1	1622,1	1930,0
Dépôts en CCP & CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : BCEAO







 Cellule Technique CLSP  
ACI 2000 - Rue 311 - Porte 41 - BP/ E.3899 - Bamako - Mali

 Tél. : (+223) 20 23 86 37

ISBN : 978 99952 925 4 6